I

(N° 7.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1854-1855.)

COMPTE GÉNÉRAL

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1852,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1855.

III

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

Note préliminaire . . . . . 1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Note sur le compte des opérations de l'année 1852. . . . . 4— 10
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1852 . . . . 11— 23
Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1852 . . . . . 24— 25
Développement, par classe de comptables, des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1852 . . . . . 26— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1852 . . . . . 28— 29

COMPTES DES BUDGETS.

Note sur les comptes des Budgets 32

Compte définitif du Budget de l'exercice 1851.

Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1851 . . . . . 34— 44
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1851 . . . . . 45— 51
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1851. . . . . 53— 63
Budget de l'exercice 1851. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice. . . . . 66— 67
— — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice . . . . 68— 73
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1851. Recettes . . . . . 75—163
— — — — Dépenses . . . . . 163—240
Résultat général du Budget de l'exercice 1851 241
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1851 242

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1852.

Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1852. . . . . 244—247
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1852, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués. . . . . 249—255
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1852 . . . 257—269
Budget de l'exercice 1852. Compte provisoire des recettes, au 1er janvier 1853 . . . . . 271—273
— — Compte provisoire des dépenses, au 1er janvier 1853 . . . . . 274—279
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1852, au 1er janvier 1853 . . . 280

Compte des opérations sur les exercices clos de 1847 à 1851.

PAGES.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1847 à 1851. . . . . 282—285
Exercice périmé de 1847. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif . . . . . 287—289
Exercices en cours d'apurement de 1848 à 1851. — Situation des créances restant à payer au 1er janvier 1853. . . . . 291—299

Comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1830 à 1852.

Note sur la comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1830 à 1852. . . . . 302—303
État comparatif des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1830 à 1852 inclusivement. . . . . 304—305

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

Note sur le compte de la trésorerie. . . . . 308—315
État général des recettes et des payements de l'année 1852 . . . . . 316—317
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1852. . . . . 318—389

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1852.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1852 . . . . . 392—417
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1852 . . . . . 418—471

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Conformément aux dispositions des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, à l'exécution desquelles il a été pourvu par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, le compte général de l'administration des Finances, rendu pour l'année 1852, expose en un tableau intitulé : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE, les faits de la gestion de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par département ministériel; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des Comptes, sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTE DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Le compte définitif du Budget de l'exercice 1851, présentant la situation de ce Budget au 31 octobre 1852, époque de sa clôture, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Les divers tableaux qui composent ce compte, exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et, d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués et les payements restant à effectuer pour solder les dépenses. Ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les payements effectués sur les ordonnances des Ministres.

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1852, offrant la situation de cet exercice, basée sur les opérations déjà terminées au 31 décembre de ladite année, et sur l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir jusqu'à l'époque de sa clôture. Ce compte établit les mêmes rapprochements que le compte définitif qui le précède, mais avec moins de développements.

Le compte des opérations sur les exercices clos, qui rappelle les ordonnances en circulation et à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les payements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il constate, en

ce qui concerne l'exercice dont la prescription quinquennale était accomplie à la fin de l'année précédente, les mesures qui ont été prises pour son apurement définitif, conformément à la loi de comptabilité.

Enfin, *la comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et des dépenses des exercices* 1830 *à* 1852, faisant connaître la situation de chacun de ces Budgets telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres, d'après les comptes rendus pour la période du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1852.

2° COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations de l'année qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement, dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque à laquelle s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation, tant pour les services particuliers de la dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux, en général, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan ou résumé des écritures (*le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'art. 5 de la loi de comptabilité et aux articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et les autres pièces justificatives de la recette et de la dépense dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique. Ce document, qui établit l'actif et le passif de l'administration des finances au commencement et à la fin de l'année, offre ainsi, sous un autre point de vue, une preuve nouvelle de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner l'analyse, est précédée d'une note qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des Comptes.

A la suite du présent compte est publié le COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE pour l'année 1852. Ce document qui donne la définition des différentes natures de dette, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le payement des intérêts et des frais relatifs à ces deux objets.

(3)

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1852, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1852, sont ceux que l'on va exposer :

RESUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1852.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente, montaient à . . . . . (1). fr. 49,326,385 93

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1852, se sont élevées à fr. 438,354,235 80 ½ c^s,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires des Budgets. . . . . fr.	153,390,257 75	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	101,507,312 64½	
Idem de ses créances actives.	15,857,660 72½	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	167,599,004 68½	
TOTAL de la recette . . . fr.	438,354,235 80½	438,354,235 80½

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de . . . . . fr. 487,680,621 73½

(1) Ce solde est réduit d'une somme de fr. 147,394 61 c^s, que l'on a transférée aux créances actives pour les causes expliquées au compte de la trésorerie (tableaux de développement, litt. *I* et *N*).

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à fr. 423,836,479 84 c',

Savoir :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution . . . . . fr.	120,534,490 34	
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	485,954 66	
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	103,423,957 14½	
Idem de ses créances actives.	31,535,155 34	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	167,856,922 35½	
Total de la dépense. . . fr.	423,836,479 84	423,836,479 84

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1852, ainsi que le montant des pièces de dépense en cours de régularisation, à la même époque, près des départements ministériels et de la Cour des Comptes, ensemble . . . . fr.	63,844,141 89½
on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi . . . . . fr.	487,680,621 73½

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1851.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1852, sur les contributions et revenus de l'exercice 1851, s'élevaient à . . . . . fr.	4,205,878 83
Les modifications apportées, en 1852, aux droits constatés pendant l'année précédente, ont déterminé une augmentation de	675,042 80
Il restait ainsi réellement à recouvrer, au commencement de l'année, une somme de. . . . . fr.	4,880,921 63
Les recouvrements effectués pendant l'année 1852, n'ayant été que de .	4,252,484 20
le Budget de l'exercice 1851 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de . . . . . fr.	628,437 43

Exercice 1852.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1852 ont été fixés à . . . . . fr.	128,452,520 91
Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à	124,377,974 57
Et au 31 décembre 1852, il restait à recouvrer . . . . . fr.	4,074,546 34

Exercice 1853.

L'emprunt de 26,000,000 de francs à 5 p. %, affecté à des services spéciaux par la loi du 20 décembre 1851, a été recouvré en entier pendant l'année 1852. La dépense faite dans le cours de cette année et rattachée à l'exercice courant n'ayant été que de fr. 1,240,201 02 c^s, la somme de fr. 24,759,798 98 c^s, restant disponible au 31 décembre, a dû être transférée à l'exercice suivant, conformément à l'article 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité, pour être appliquée aux mêmes services. C'est donc à raison de ce transfert que l'exercice 1853 figure au présent compte, quoique n'étant pas encore ouvert.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1852, s'élèvent à une somme de fr. 153,390,257 75 c^s,

SAVOIR :

Exercice 1851. . . . . fr.	4,252,484 20	153,390,257 75
— 1852.	124,377,974 57	
— 1853.	24,759,798 98	

DÉPENSES.

Exercice 1851.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des Comptes et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1851, il restait à payer au 1er janvier 1852, d'après le compte de l'année précédente, fr. 15,644,923 65

Du 1er janvier au 31 octobre 1852, il en a été liquidé et ordonnancé pour 25,794,373 75

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 41,439,297 40

Les payements effectués et les justifications produites, pendant la même période, n'ayant été que de 40,904,515 59

il restait à payer ou à justifier à la clôture de l'exercice 1851, pour solder les dépenses, une somme de 534,781 81

SAVOIR :

Sur ordonnances en circulation . . . . fr.	473,400 26	
— d'ouverture de crédit . . .	61,381 55	
Fr.	534,781 81	

Exercice 1852.

Les droits liquidés et ordonnancés pendant l'année 1852, à la charge de l'exercice 1852, s'élèvent à . . . . . fr. 103,553,744 32

Sur cette somme il a été payé et justifié celle de 79,629,974 75

Et au 31 décembre 1852, les ordonnances restant à solder par le trésor montaient à . . . . . fr. 23,923,769 57

Exercices clos.

D'après le compte précédent, il restait des dépenses à payer ou à justifier sur les exercices clos en cours d'apurement, de 1847 à 1850, pour une somme de. . . . . fr.	542,746 04
Le compte définitif actuellement rendu de l'exercice 1851 en a constaté au 31 octobre 1852, époque de la clôture de cet exercice, pour celle de .	534,781 81
En sorte que les payements restant à effectuer ou à justifier pour solde de ces exercices, s'élevaient à . . . . . fr.	1,077,527 85
Les payements effectués et justifiés, pendant l'année 1852, y compris les ordonnances prescrites de l'exercice 1847, dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851, ayant été de	485,954 66
au 31 décembre 1852, les ordonnances non soldées et les dépenses restant à justifier sur les exercices clos, montaient à . . . . . fr.	591,573 19

Savoir :

Sur l'exercice 1848 . . . . . fr.	133,365 31	
— 1849	116,104 67	
— 1850	105,562 95	
— 1851	236,540 26	
Total. . . fr.	591,573 19	

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1852, un total de 121,020,445 francs,

Savoir :

Exercice 1851 . . . . . fr.	40,904,515 59	121,020,445 »
— 1852	79,629,974 75	
Exercices clos	485,954 66	

RÉSULTATS DU SERVICE DES BUDGETS POUR L'ANNÉE 1852.

—

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pendant l'année 1852, un excédant de recette de fr. 32,369,812 75 c', qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes réalisées . . . . . fr.	153,390,257 75
Dépenses effectuées et justifiées	121,020,445 »
Excédant de recette conforme à celui qui est consigné dans le compte de trésorerie . . . . . fr.	32,369,812 75

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1852, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à . . . . . fr.	101,507,312 64½
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à	103,423,957 14½
Leur solde, au commencement de l'année, avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de . . . . . fr.	1,916,644 50

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des remboursements sur les émissions de bons du trésor . fr.	2,885,500 »
Par contre, augmentation des autres créances passives, de	968,855 50
En résultat, la diminution constatée ci-dessus de . . . . . fr.	1,916,644 50

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor ont été de . . . . . fr.	15,857,660 72½
Et les payements faits en accroissement de ces créances, de	31,535,155 34
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de . . fr.	15,677,494 61½

Mouvements de fonds entre les comptables.

Les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables des finances, pendant l'année 1852, se résument de la manière suivante :

Recette.	Fonds reçus par les comptables de leurs collègues . . . . . fr.	366,860 93	
	Versements opérés dans la caisse de l'État.	167,232,143 75½	
			167,599,004 68½
Dépense.	Fonds envoyés par les comptables à leurs collègues . . . . . fr.	366,860 93	
	Versements antérieurs à 1851 (*ancien mode*) qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie, par suite de la production des récépissés	186,799 33	
	Récépissés soumis au visa des agents du trésor, conformément à l'article 4 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 (*nouveau mode*), lesquels ont été produits en dépense par les comptables .	167,303,262 09½	
			167,856,922 35½
Le solde au commencement de l'année a, par conséquent, subi une diminution de . . . . . fr.			257,917 67

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1er janvier 1852, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées tant par les comptes de gestion des comptables que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de . . . (1). fr. 49,326,385 93

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs s'élevaient à. . . 63,844,141 89½

Elles ont, par conséquent, éprouvé une augmentation de . . . . fr. 14,517,755 96½

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme il suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille.		DIFFÉRENCES résultant des mouvements de l'année 1852.	
	AU 1er janvier 1852.	AU 1er janvier 1853.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	7,336,049 88	7,341,942 99	5,893 11	»
Caissier de l'État	23,616,382 68½	27,706,022 42	4,089,639 73½	»
Agents du trésor dans les provinces	1,907,062 53½	5,131,969 42½	3,224,906 89	»
Administration du trésor public, son compte de pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	16,466,890 83	23,664,207 06	7,197,316 23	»
	49,326,385 93	63,844,141 89½	14,517,755 96½	»
			14,517,755 96½	

(1) Après diminution de la somme de fr. 147,394 61 c^s, suivant l'observation faite au commencement de la présente note.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1852.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1852, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets	32,369,812 75	»
Bons du trésor remis à divers. (Excédants des remboursements.)	»	2,885,500 »
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	968,855 50	»
Augmentation des créances actives	»	15,677,404 61 ½
Excédant de dépense sur les mouvements de fonds	»	257,917 67
Augmentation de l'encaisse des comptables	»	14,517,755 96 ½
	33,338,668 25	33,338,668 25

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1852. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des Comptes.

(11)

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1852.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852.

Numéraire			25,096,684 59½
Pièces de dépenses	chez les comptables	7,762,810 50½	24,229,701 33½
	en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes (1)	16,466,890 83	
			Fr. 49,326,385 95

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1851.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1852.	MODIFICATIONS apportées, en 1852, aux droits antérieurement constatés. Augmentations.	Diminutions.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RESTE A RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
RESSOURCES ORDINAIRES.					
Impôts.					
Contributions directes, douanes et accises	2,590,076 56	591,795 34	»	3,070,185 20	120,686 70
Enregistrement et domaines	200,669 44	1 »	»	26,555 78	174,114 66
Péages.					
Enregistrement et domaines	9,459 81	75 »	»	8,032 91	1,501 90
Travaux publics	286,585 25	»	»	286,585 25	»
Marine	12,551 85	»	»	12,551 85	»
Capitaux et revenus.					
Enregistrement et domaines	170,121 42	538 29	»	60,452 27	110,207 44
Trésor public	70,670 05	1,351 69	»	65,109 95	8,911 81
Remboursements.					
Contributions directes	7,055 45	89 57	»	7,145 02	»
Enregistrement et domaines	212,612 80	994 29	»	592 17	213,014 92
Trésor public	657,100 22	»	»	657,100 22	»
	4,205,878 83	594,845 18	»	4,172,284 58	628,437 43
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1847	»	80,199 62	»	80,199 62	»
	4,205,878 83	675,042 80	»		
		675,042 80			
	4,880,921 63			4,252,484 20	628,437 43

(1) Ce solde présente une différence en moins de fr. 147,594 61 cs avec celui constaté par le compte rendu pour l'année 1851. Suivant ce compte, les pièces de dépenses en cours de régularisation, au 1er janvier 1852, s'élevaient à fr. 16,614,285 44 cs, et la réduction que ce résultat a éprouvée depuis, résulte des causes expliquées aux états de développement annexés au compte de la trésorerie, sub. litt. *I* et *N*.

TIONS DE L'ANNÉE 1852.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1851.

	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1852.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1852.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1852. (Du 1er janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses. Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.					
Exercice 1849.					
Ministère des Travaux publics	»	27,485 98	27,485 98	»	»
Exercice 1850.					
Ministère de la Justice	»	28,754 52	28,754 52	»	»
— des Affaires Étrangères	»	6,744 96	6,744 96	»	»
— de l'Intérieur	»	9,950 84	9,950 84	»	»
— des Travaux publics	»	168,689 40	168,539 53	149 87	»
— de la Guerre	»	5,752 »	5,752 »	»	»
— des Finances	»	6,068 36	6,068 36	»	»
Dépenses propres à l'exercice.					
Dette publique	1,070,442 12	7,157,576 81	8,154,774 10	73,244 83	»
Dotations. Sénat	»	2,000 »	2,000 »	»	»
Dotations. Chambre des Représentants	122,144 52	16,257 06	134,592 06	5,809 52	»
Dotations. Cour des Comptes	»	4,905 80	4,905 80	»	»
Ministère de la Justice	1,019,217 01	2,749,204 47	3,719,990 34	48,431 14	»
— des Affaires Étrangères	441,581 59	278,404 29	711,910 88	7,875 »	»
— de l'Intérieur	1,477,614 05	1,585,839 46	2,916,178 11	144,775 40	2,500 »
— des Travaux publics	2,857,098 43	3,294,571 37	5,915,088 88	137,699 37	58,881 55
— de la Guerre	8,461,757 12	858,960 02	9,304,987 38	15,729 76	»
— des Finances	142,835 41	7,572,648 36	7,704,351 39	11,132 58	»
Non-Valeurs et Remboursements	19,815 04	2,020,559 85	2,039,108 10	1,266 79	»
A REPORTER fr.	15,592,505 29	25,794,373 75	40,861,185 23	464,114 26	61,381 55

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE**.

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

Suite de la DÉPENSE.

Suite des *DÉPENSES PUBLIQUES.* — EXERCICE 1851.

	DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1852.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1852.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1852. (Du 1er janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, pour solder les dépenses. Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
Report. . . . . fr.	15,592,305 29	25,794,373 75	40,861,183 23	464,114 26	61,381 55
SERVICES SPÉCIAUX.					
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, *et transférés conformément à l'art.* 31 *de la loi sur la comptabilité.*					
Ministère des Travaux publics.					
Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	1,080 60	»	1,080 60	»	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850) .	9,346 60	»	9,346 60	»	»
Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850) . . .	315 »	»	315 »	»	»
Ministère de l'Intérieur.					
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	27,202 »	»	17,916 »	9,286 »	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.					
Ministère de l'Intérieur.					
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851)	14,674 07	»	14,674 07	»	»
	15,644,923 65	25,794,373 75		473,400 26	61,381 55
	41,439,297 40		40,904,515 59	534,781 81	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1852.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RESTE A RECOUVRER, au 1er janv. 1853, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts.			
Contributions directes, douanes et accises	68,105,268 71	65,678,382 80	2,426,885 91
Enregistrement et domaines	22,593,477 24	22,312,653 73	280,823 51
Péages.			
Enregistrement et domaines	4,532,540 52	4,527,887 05	4,653 47
Travaux publics	3,501,766 27	3,378,670 43	123,095 84
Marine	119,149 90	119,149 90	»
Capitaux et revenus.			
Travaux publics	17,077,860 66	17,077,860 66	»
Enregistrement et domaines	2,693,207 14	2,495,969 23	197,237 91
Trésor public	1,741,046 25	1,615,976 58	125,069 67
Remboursements.			
Contributions directes	116,023 05	109,560 87	6,462 18
Enregistrement et domaines	675,495 66	461,793 99	213,701 67
Trésor public	2,156,613 39	1,625,281 28	531,332 11
	125,512,448 79	119,403,186 52	5,909,262 27
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843	1,016,951 15	1,010,464 30	6,466 85
— de la négociation de titres de la dette publique. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843.)	723,463 94	723,463 94	»
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général. (Période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1833.)	1,871,058 79	1,871,058 79	»
Part attribuée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale	158,417 24	»	158,417 24
Produit de l'emprunt à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, SAVOIR :			
1° Portion du capital nominal rattachée au présent exercice, pour y faire face aux dépenses sur les services spéciaux auxquels cet emprunt est affecté. (La somme libre au 31 décembre 1852, soit fr. 24,759,798 98 c., ayant été reportée à l'exercice suivant, conformément à l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité.)	1,240,201 02	1,240,201 02	»
2° Somme réalisée en excédant du capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 ½ p. %.	130,000 »	129,600 »	400 »
	128,452,520 91	124,377,974 57	4,074,546 34

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1852.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1852.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1852.	RESTE A PAYER, au 1er janvier 1853, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.			
Exercice 1849.			
Ministère des Travaux publics	8,497 93	»	8,497 93
Exercice 1850.			
Ministère des Travaux publics	4,950 »	»	4,950 »
— des Finances	»	»	»
Exercice 1851.			
Ministère de la Justice	20,000 »	20,000 »	»
— des Affaires Étrangères	»	»	»
— de l'Intérieur	29,819 07	29,819 07	»
— des Travaux publics	65,455 72	37,544 06	27,909 66
— de la Guerre	»	»	»
Dépenses propres à l'exercice.			
Dette publique	29,645,097 15	25,362,781 80	4,280,315 35
Dotations. Liste civile	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Dotations. Sénat	30,000 »	30,000 »	»
Dotations. Chambre des Représentants	376,155 15	246,801 18	129,351 97
Dotations. Cour des Comptes	145,465 78	145,465 78	»
Ministère de la Justice	8,607,289 56	7,679,167 76	928,121 80
— des Affaires Étrangères	1,819,624 47	1,355,753 37	463,871 10
— de l'Intérieur	6,293,620 64	5,113,053 71	1,180,566 93
— des Travaux publics	15,096,532 99	10,156,014 95	2,940,518 04
— de la Guerre	33,488,068 12	19,799,621 40	13,688,446 72
— des Finances	4,155,784 35	4,048,594 31	87,190 04
Non-Valeurs et Remboursements	699,695 65	623,006 03	76,689 62
	101,213,375 33	77,396,946 17	23,816,429 16
SERVICES SPÉCIAUX.			
Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1851, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité de l'État.			
Ministère de l'Intérieur.			
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	61,000 »	61,000 »	»
Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	308,014 74	279,004 40	29,010 34
A REPORTER. . . . . fr.	101,582,390 07	77,736,950 57	23,845,439 50

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1853.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1852.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1852.	RESTE A RECOUVRER, au 1er janv. 1853, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Partie du produit de l'emprunt à 5 p. °/₀ du 20 décembre 1851 affectée à des dépenses spéciales, restée disponible au 31 décembre 1852, et transférée, avec la même affectation, à l'exercice 1853, en conformité de l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849.	24,759,798 98	24,759,798 98	"

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

Suite de la **DÉPENSE**.

Suite des *DÉPENSES PUBLIQUES*. — EXERCICE 1852.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1852.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1852.	RESTE A PAYER, au 1er janvier 1853, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
Report. . . . . fr.	101,582,590 07	77,736,950 57	23,845,439 50
Ministère des Travaux publics.			
Canal de Zelzaete, 1re section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . .	»	»	»
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848).	»	»	»
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	»	»	»
Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	»	»	»
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848, et 17 juillet 1849)	53,855 45	53,855 45	»
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	253,735 07	248,511 48	5,223 59
Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)	»	»	»
Chemin de fer (loi du 16 août 1846).	»	»	»
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	71,165 73	68,491 62	2,674 11
Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	32,093 55	32,093 55	»
Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850).	155,449 61	146,787 20	8,662 41
Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce, à Anvers (loi du 10 juin 1851).	97,200 »	97,200 »	»
Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.			
Ministère des Travaux publics.			
Loi du 20 décembre 1851. — Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut .	8,171 34	8,171 34	»
Travaux à la Meuse ayant pour objet : *a.* de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b.* d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége	664,026 09	616,435 27	47,590 82
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	3,550 »	3,200 »	150 »
Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst	3,698 »	3,424 88	273 12
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	3,200 »	2,932 13	267 87
Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.	1,580 95	1,465 32	115 63
Amélioration des ports et côtes.	22,364 26	22,291 14	73 12
Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre, dans les provinces de Hainaut et de Namur.	17,097 84	17,097 84	»
Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi, comprise entre la 9e écluse et la Sambre canalisée.	1,100 »	1,025 »	75 »
Construction d'un embranchement de chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État	500 »	500 »	»
Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies.	451,678 50	439,678 50	12,000 »
Construction de prisons	»	»	»
Amélioration à la Dendre	63,434 04	63,434 04	»
Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes non reprises par l'État.	»	»	»
Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	67,675 82	66,449 42	1,224 40
	105,555,744 32	79,629,974 75	23,923,769 57

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recette en augmentation des créances passives.	Émissions d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers		15,200,000 »	70,950,224 86	101,507,312 64½
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	50,604,000 36½		
			Coupons d'intérêts, etc.	10,267,557 62½		
		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses.		16,852,666 87		
	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Divers services publics		9,806,918 79	18,798,127 66½	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		236,806 53		
		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre.		8,754,402 54½		
	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			11,778,960 12	
Recette en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)						15,857,660 72½
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)						167,599,004 68½
						284,963,978 05½

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

l'Administration des Finances, pendant l'année **1852.**

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1847 .	Versements opérés à la caisse des dépôts et consignations, sur ordonnances frappées de saisies-arrêts ou d'oppositions		7,524 58	87,524 20
	Ordonnances prescrites au profit de l'État et pour lesquelles il est fait recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851		80,199 62	
— 1848 .	Payements effectués et justifiés pendant l'année 1852.	Service ordinaire . .	11,073 18	18,825 37
		Services spéciaux . .	7,752 19	
— 1849 .	Idem.	Service ordinaire . .	20,654 76	20,654 76
		Services spéciaux . .	»	
— 1850 .	Idem.	Service ordinaire . .	30,727 78	51,708 78
		Services spéciaux . .	20,981 »	
— 1851 .	Idem.	Service ordinaire . .	295,041 55	298,241 55
		Services spéciaux . .	3,200 »	
		Fr.		485,954 66

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	16,091,500 »	72,600,515 95½	105,425,957 14½
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats . .	29,588,001 15		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts, etc.	10,116,917 90½		
		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses .	16,804,094 90		
	Dépense pour le compte des correspondants du trésor. . . .	Divers services publics.	9,834,868 56	10,865,087 87	
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	242,071 06		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre . .	9,786,148 45		
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances. . .	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		10,960,355 32	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)					31,535,155 34
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense.).					167,856,922 35½
					302,816,054 84

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL *des opérations de*

SUITE DE LA **RECETTE.**

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

Contributions et revenus publics.	Exercice 1851	4,252,484 20	153,590,257 75
	— 1852	124,577,974 57	
	— 1853	24,759,768 98	
Opérations de trésorerie	Recettes en augmentation des créances passives		101,507,512 64½
	— en atténuation des créances actives		15,857,660 72½
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances		167,599,004 68½
	TOTAL DE LA RECETTE		438,554,235 80½
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1852		49,326,385 95
	TOTAL GÉNÉRAL . . . . fr.		487,680,621 75½

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

SUITE DE LA **DÉPENSE.**

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853.

Numéraire			29,152,099 53
Pièces de dépense	Chez les comptables	11,026,935 30½	34,691,142 36½
	En cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes	23,664,207 06	
		Fr.	63,844,141 89½

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1852.

Dépenses publiques	Exercice 1851	40,904,515 59	121,020,445 »
	— 1852	79,629,974 75	
	Exercices clos	485,954 66	
Opérations de trésorerie	Payements en atténuation des créances passives		103,423,957 14½
	— en augmentation des créances actives		31,535,155 54
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances		167,856,022 35½
	TOTAL DE LA DÉPENSE		423,836,479 84
	REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1853		63,844,141 89½
	TOTAL GÉNÉRAL . . . . fr.		487,680,621 73½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS des contributions directes, douanes et accises.	RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines.	PERCEPTEURS des POSTES.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.			
Contributions et revenus publics. Exercice 1851	3,078,048 44	96,398 80	286,583 23
— — — 1852	65,856,851 44	30,822,510 11	3,378,670 43
— — — 1853	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission d'effets à payer — Bons du trésor remis à divers	»	»	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission d'effets à payer — Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats	»	»	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission d'effets à payer — Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts, etc.	»	»	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission d'effets à payer — Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	»	»	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Recette pour le compte des correspondants du trésor — Divers services publics	»	»	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Recette pour le compte des correspondants du trésor — Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	»	65,160 05	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Recette pour le compte des correspondants du trésor — Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	3,581,397 73	708,694 55	»
Recettes en augmentation des créances passives. — Recette pour le compte des correspondants des comptables des finances — Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	3,104,324 87	3,439,020 85	2,124,967 24
Recettes en atténuation des créances actives. (Remboursements par divers.)	»	864,800 »	»
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	»	268,478 48	98,382 45
TOTAL DES RECETTES. fr.	75,620,622 48	36,265,062 64	5,888,603 35

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.	CAISSIER de L'ÉTAT.	ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC. Recettes réalisées sans l'intervention des comptables des administrations des recettes, et versées directement dans la caisse de l'Etat. Ancien mode.	Nouveau mode.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	TOTAL des RECETTES.
»	»	»	»	191,716 75	599,757 »	4,252,484 20
17,077,860 66	755,538 55	»	89,799 74	6,144,287 55	272,436 31	124,377,974 57
»	»	»	»	24,759,798 98	»	24,759,798 98
»	»	»	»	15,206,000 »	»	15,206,000 »
»	»	»	»	»	30,604,000 36 ½	30,604,000 36 ½
»	»	»	»	»	10,267,557 62 ½	10,267,557 62 ½
»	»	»	»	»	16,852,666 87	16,852,666 87
»	»	»	51,726 »	1,129,164 29	8,626,028 50	9,806,918 79
»	»	»	4,500 »	167,146 28	»	256,806 55
2,535,343 16	1,572 15	»	887 86	2,072,227 05 ½	54,280 26	8,754,402 54 ½
3,110,647 16	»	»	»	»	»	11,778,960 12
»	»	»	»	1,527,128 78	13,465,731 94 ½	15,857,660 72 ½
»	»	167,251,974 25 ½	»	169 50	»	167,599,004 68 ½
			146,913 60	49,197,659 14 ½		
22,523,850 98	757,150 48	167,251,974 25 ½	49,344,552 74 ½		80,742,458 87 ½	438,554,255 80 ½

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des payements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	PERCEPTEURS des POSTES.	AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	COMPTABLES de l'administration de LA MARINE.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.					
Dépenses publiques. Exercice 1851 . . . . . — — 1852.	9,228,095 70	2,365,066 40	»	»	»
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apurement	1,217 28	»	»	»	»
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	»	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements d'effets à payer. — Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats . .	»	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements d'effets à payer. — Dispositions faites sur le caissier de l'Etat, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts, etc. .	»	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursements d'effets à payer. — Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	»	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Dépense pour le compte des correspondants du trésor. — Divers services publics	»	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Dépense pour le compte des correspondants du trésor. — Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	»	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Dépense pour le compte des correspondants du trésor. — Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	1,042 70	»	»	»	»
Payements en atténuation des créances passives. — Dépense pour le compte des correspondants des comptables des finances. — Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	2,900,407 79	2,871,629 55	2,115,925 62	5,074,392 36	»
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers)	»	»	»	»	»
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. . . . . — Fonds remis	»	268,478 48	98,382 45	»	»
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. . . . . — Récépissés de versements produits en dépense. .	65,349,618 24	30,700,295 04	3,747,278 16	19,579,461 95	729,187 05
TOTAL DES PAYEMENTS. . . . fr.	75,481,281 71	36,205,467 56	5,959,586 23	22,653,854 29	729,187 05

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

Caissier de l'État.		Administration du trésor public.			TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'année 1852, du portefeuille des agents du trésor et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les budgets près les Départ. ministr. et de la cour des Comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte-rendu des opérations de l'année 1852.
AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces.	Réédpissés de versement concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administrations des recettes. Ancien mode.	Nouveau mode.	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées.	
85,225,500 92½	246,010 64	»	»	33,835,211 60	130,900,785 35½	»	10,566,295 01½	120,334,490 34
404,537 76	»	»	»	80,190 62	485,954 66	»	»	485,954 66
6,293,000 »	»	»	»	9,798,500 »	16,091,500 »	»	»	16,091,500 »
920,364 07½	28,723,073 23	»	»	13,180 70	29,656,618 09½	»	68,616 94½	29,588,001 15
»	7,787,270 86	»	»	2,329,647 04½	10,116,917 90½	»	»	10,116,917 90½
»	16,804,094 90	»	»	»	16,804,094 90	»	»	16,804,094 90
770,481 97	8,846,734 89	»	»	217,651 50	9,834,868 36	»	»	9,834,868 36
230,449 39	»	»	»	»	230,449 39	11,621 67	»	242,071 06
4,990,552 42	»	»	»	4,793,686 16	9,785,081 28	1,067 17	»	9,786,148 45
»	»	»	»	»	10,960,355 32	»	»	10,960,355 32
6,504 66	1,895,958 80	»	»	29,634,691 88	31,535,155 34	»	»	31,535,155 34
»	»	»	»	»	366,860 93	»	»	366,860 93
»	»	146,913 60	49,197,639 14½	39,670 28	167,490,061 42½	»	»	167,490,061 42½
98,841,191 20	64,301,143 32	146,913 60	49,197,639 14½			12,683 84	10,434,911 96	
163,142,334 52		49,344,552 74½		80,742,438 87½	434,258,702 96½	10,422,223 12		423,836,479 84

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1er janvier 1852			RECETTES et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1852.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES DIRECTEURS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur le budget près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,091,042 02	»	»	75,620,622 48
— de l'enregistrement et des domaines	1,626,007 84	»	»	36,265,062 64
Percepteurs des postes	182,094 17	»	»	5,888,603 35
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	836,904 05	»	»	22,523,850 98
Comptables de l'administration de la marine	»	»	»	737,130 48
Caissier de l'État	23,616,382 68½	»	»	167,231,974 25½
Administration du trésor public. — Récépissés de versement produits pour constater des recettes réalisées sans l'intervention des comptables des administrations des recettes	»	»	»	49,344,552 74½
Administration du trésor public. — Virements de comptes dans les écritures centrales.	»	1,907,062 53½	16,466,890 83	80,742,438 87½
	30,952,432 56½	1,907,062 53½	16,466,890 83	438,354,235 80½

RATIONS DE L'ANNÉE 1852.

et des payements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1852.

TOTAL au 31 décembre 1852.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1852	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1er janvier 1853. En cours DE RÉGULARISATION sur le budget près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	Chez LES DIRECTEURS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	*Observations.*
80,311,665 40	75,431,281 71	»	»	4,830,383 69	
37,891,070 48	36,205,467 56	»	»	1,685,602 92	
6,070,697 52	5,959,586 23	»	»	111,111 29	
23,360,755 93	22,653,854 29	»	»	706,901 64	
737,130 48	729,187 03	»	»	7,943 45	
190,848,356 94	165,142,554 52	»	»	27,706,022 42	
49,344,552 74½	49,344,552 74½	»	»	»	
99,116,392 24	80,742,458 87½				
	10,422,223 12	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Différence à déduire pour ordre, résultant du mouvement, pendant l'année 1852, du portefeuille des agents du trésor dans les provinces, et des pièces de dépense en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.
		23,664,207 06	5,151,969 42½	»	
	70,320,215 75½				
487,680,621 73½	425,856,479 84	23,664,207 06	5,151,969 42½	35,047,965 41	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1852, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État.

Bruxelles, le 1er mai 1854.

Le Directeur général du trésor public,

VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances,

LIEDTS.

(31)

COMPTES DES BUDGETS.

NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État, sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits, avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense; ils déterminent les non-valeurs sur les revenus, ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1852, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du Budget de l'exercice* 1851;
2° *Compte provisoire du Budget de l'exercice* 1852.

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées relativement aux droits liquidés au profit et à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1852, ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

Savoir :

Compte des opérations de l'année;
Compte de la trésorerie et bilan de l'Administration des Finances.

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, ainsi que par les liquidations de la Cour des Comptes et les pièces justificatives dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

A ces comptes est rattaché celui *des opérations sur les exercices clos,* exposant les opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu depuis la clôture de ces exercices. Ce compte qui, d'ailleurs, trouve la même justification et repose sur les mêmes garanties que ceux qui le précèdent, fait connaître les mesures qui ont été prises, en 1852, pour l'apurement définitif de l'exercice qui avait atteint, au commencement de cette année, l'époque de la prescription fixée par l'article 36 de la loi de comptabilité, et établit, en ce qui concerne les exercices suivants, la situation, à la fin de ladite année, des recettes non réalisées et des dépenses non acquittées.

Enfin les comptes des Budgets sont suivis d'un tableau présentant, sous le titre de : *Comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices* 1830 *à* 1852, la situation sommaire de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres, d'après les comptes rendus, jusqu'à l'époque du 1er janvier 1853.

(33)

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Aux termes des dispositions existantes, la clôture de l'exercice 1851 a eu lieu le 31 octobre 1852.

Une situation provisoire de cet exercice a été publiée à l'appui du compte général de l'administration des finances de l'année 1851.

Le compte définitif actuellement rendu expose les faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis pendant la durée de l'exercice (du 1er janvier 1851 au 31 octobre 1852), et en constate les résultats tels qu'ils seront soumis à la sanction législative.

Les renseignements présentés par ce compte se résument de la manière suivante :

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1851 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 26 décembre 1850, *Moniteur*, n° 362, à fr. 117,332,550 »

Savoir :

Ressources ordinaires . . . . . fr.	116,432,550	»
Fonds spécial	900,000	»
Ensemble. . . . . fr.	117,332,550	»

Les besoins du même exercice ont été fixés par diverses lois, à . . . 115,436,059 16

Savoir :

Loi du Budget des Dotations du 22 avril 1850, *Moniteur* n° 116 . . fr.	3,404,922	75
— de la Dette publique du 4 juin 1850, *Moniteur* n° 159 .	35,897,441	09
— du Ministère des Finances du 4 juin 1850, *Monit.* n° 158.	10,806,830	»
— des Non-Valeurs et Remboursements du 15 juin 1850, *Moniteur* n° 158.	1,918,000	»
— du Ministère de l'Intérieur du 28 déc. 1850, *Mon.* n° 364.	6,160,322	49
— — de la Justice du 29 déc. 1850, *Monit.* n° 364.	12,051,940	55
— — des Affaires Étrangères du 30 décembre 1850, *Moniteur* n° 365	2,157,738	34
— — des Travaux publics du 30 décembre 1850, *Moniteur de* 1851, n° 6	16,251,863	94
— — de la Guerre du 27 février 1851, *Monit.* n° 60.	26,787,000	»
Ensemble. . . . . fr.	115,436,059	16

Le Budget de l'exercice 1851 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de . . . . . fr. 1,896,490 84

Mais ces prévisions ont éprouvé, depuis, d'importantes modifications, tant par des lois spéciales que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

Les recettes, qui avaient été évaluées à . . . . . fr. 117,332,550 »

ont été augmentées :

1° D'une somme égale au crédit supplémentaire alloué au Budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1851, par la loi du 18 novembre 1851, *Moniteur* n° 325, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci . . . . . 450,000 »

2° Du montant des ventes faites, pendant l'année 1851, de titres de la Dette publique à 2 1/2 p. %, à réaliser en vertu de la loi du 21 mai 1845 et faisant partie des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par le traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842, ci 57,260 81

3° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, restés disponibles au 31 décembre 1850, sur l'exercice 1850, et dont le transfert a eu lieu en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, ci 85,139 45

De sorte que les ressources affectées au Budget de 1851, se sont élevées en définitive à . . . . . fr. 117,924,950 26

se divisant comme il suit :

Ressources ordinaires.	fr. 116,882,550 »	117,924,950 26
— extraordinaires	1,042,400 26	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles s'élevaient à . . . . . fr. 115,436,059 16

se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant, après déduction de 80,000 francs pour l'annulation opérée par la loi du 31 mars 1851, *Moniteur* n° 100, à 4,797,743 12

2° De crédits pour des services spéciaux à concurrence d'une somme de . 708,000 »

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les Budgets des exercices 1849 et 1850, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci 320,562 56

4° Des excédants constatés au 31 décembre 1850, sur l'exercice 1850, d'allocations pour des services spéciaux, et dont le transfert a été opéré en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, ci . . . . . fr. 2,709,156 70

De manière que les crédits de l'exercice de 1851 présentaient finalement un total de . . . . . fr. 123,971,521 54

ser épartissant ainsi qu'il suit :

Service ordinaire	fr. 120,554,364 84	123,971,521 54
— spéciaux	3,417,156 70	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1851, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette . . . . . fr.	117,924,950 26
Dépense.	123,971,521 54
Excédant de dépense. . . . . fr.	6,046,571 28

S'atténuant des recettes du chef des ordonnances non payées et prescrites en vertu de l'art. 36 de la loi de comptabilité,

Savoir :

Sur l'exercice 1845, pour une somme de. . . fr.	52,296 69	
— 1846, id. . . .	65,388 27	
— 1847, id. . . .	80,199 62	
		197,884 58
		5,848,686 70
Et s'augmentant de l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exercice 1850, ci.		16,129,896 54
Soit en définitive une insuffisance sur l'ensemble des prévisions du Budget de l'exercice 1851, de . . . . . fr.		21,978,583 24

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

—

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1851, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

RECETTES.

Les évaluations de recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'expliquer, à fr.		117,924,950 26
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, s'élèvent à	119,774,204 79	
Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de	119,145,767 36	
et il est resté à recouvrer . . . . . fr.	628,437 43	

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures de produits, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément,

SAVOIR :

Impôts	Accises	fr. 120,686 70
	Enregistrement et domaines	174,114 66
Péages	Enregistrement et domaines	1,501 90
Capitaux et revenus	Enregistrement et domaines	110,207 44
	Trésor public. Produits des droits de chancellerie	8,911 81
Remboursements	Enregistrement et domaines	213,014 92
		Fr. 628,437 43

La majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués (Art. 28 de la loi de comptabilité.)

On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget, ci . . . . . fr. 117,924,950 26

que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci. . . . 119,145,767 36

Les ressources réalisées pendant l'exercice ont, par conséquent, été supérieures aux évaluations, de . . . . . fr. 1,220,817 10

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus, SAVOIR :

		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Impôts.	Contributions directes, douanes et accises	1,294,523 66	»
	Enregistrement et domaines	»	308,743 51
Péages.	Enregistrement et domaines	115,817 62	»
	Travaux publics	215,512 68	»
	Marine	»	811 21
Capitaux et revenus.	Travaux publics	768,804 91	»
	Enregistrement et domaines	»	560,010 73
	Trésor public	»	78,762 05
Remboursements	Contributions directes	8,609 46	»
	Enregistrement et domaines	»	384,707 85
	Trésor public	169,297 05	»
		2,568,565 36	1,155,035 35
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845		»	214,712 91
		2,568,565 36	1,347,748 26
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations. . . . fr.		1,220,817 10	

Les prévisions du Budget des voies et moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent donc être utilement comparés qu'à ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte sub litt. *A* à *L*.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . . fr.		120,554,364 84
Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1851, montent à . . . . . fr.		117,521,315 73
Les payements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de		116,995,819 92
Et il est resté à payer pour solde. . . . . fr.		525,495 81

Ce résultat se décompose ainsi qu'il suit :

Ordonnances en circulation. . . . . fr.		464,114 26
Dépenses non justifiées sur ordonnances d'ouverture de crédit :		
Ministère de l'Intérieur . . . . . fr.	2,500 »	61,381 55
— des Travaux publics	58,881 55	
fr.		525,495 81

Les ordonnances en circulation, dont on vient d'indiquer le chiffre, peuvent être acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie, jusqu'à l'expiration du délai de cinq ans fixé par l'art. 36 de la loi de comptabilité, qui dispose que les créances de l'espèce, dont le payement n'a pas été réclamé dans ce délai, sont prescrites au profit du trésor, à l'exception de celles frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant doit, d'après l'art. 37, être versé à la caisse des dépôts et consignations. L'exécution de ces dispositions se constate par le compte d'apurement prescrit par l'art. 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849.

Quant à la somme de fr. 61,381 55 c^s, sortie des caisses de l'État ensuite de crédits ouverts, visés par la Cour des Comptes, elle tombe sous l'application de l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, portant qu'elle doit être l'objet d'une disposition dans la loi pour le règlement de l'exercice, qui renvoie la justification de la dépense au compte d'un exercice suivant, avec fixation d'un dernier délai pour cette justification. Les explications fournies, suivant le vœu dudit art. 88, au sujet du retard apporté à la justification dont il s'agit, sont celles qui suivent,

SAVOIR :

Ministère de l'Intérieur (dépêche du 20 avril 1853, 7e division, n° 6231).

« La somme de 2,500 francs, prélevée au moyen d'un mandat, sur le crédit ouvert pour » les ateliers d'apprentissage, chap. 14, art. 63, exercice 1851, a été assignée au bougmestre » de Thielt, pour subvenir à des dépenses à faire relativement à l'atelier établi dans cette » localité.

» Dès le mois de mars 1852, ce fonctionnaire était en mesure de justifier de la plus grande » partie des fonds mis à sa disposition; mais la somme restée disponible, entre ses mains, n'a » pu être appliquée aux besoins de l'atelier que vers la fin de 1852.

» La demande en régularisation du montant du mandat susdit de 2,500 francs, a été adres- » sée à la Cour des Comptes le 19 janvier 1853. »

Ministère des Travaux publics (dépêche du 19 janvier 1853, 1re division, 3e bureau, n° 1398).

« La somme de fr. 58,881 55 c. ayant été employée à payer des salaires d'ouvriers dans » les derniers jours de 1852, alors que les allocations du Budget de cet exercice, pour salai- » res, étaient épuisées, le directeur de la régie ne pourra présenter la justification de l'emploi » de cette somme qu'après que le crédit supplémentaire, à demander pour l'exercice 1852, » aura été accordé par la Législature. »

La comparaison des crédits mis à la disposition des Ministres, tels qu'ils sont rappelés ci-dessus, ci. . . . . fr.	120,554,364 84
avec les dépenses liquidées, ci	117,521,315 73
fait ressortir un excédant de crédits de	3,033,049 11

Mais comme on n'a pas compris dans les autorisations de dépenses les crédits supplémentaires qui devront être accordés par la loi de compte, pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations non limitatives désignées ci-après, Savoir :

1° Budget de la Dette publique :

Chap. 3. *Fonds de dépôt.*

Art. 26. Intérêts des cautionnements versés en numéraire dans les caisses de l'État . . . . . fr.	11,252 71	
Art. 27. Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État	9,513 66	
		20,766 37

2° Budget du Ministère des Affaires Étrangères :

Chap. 8. *Police maritime.*

Art. 38. Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts chargés de la surveillance et de l'embarquement des émigrants . . . . fr.		244 »

3° Budget des Non-Valeurs et Remboursements :

Chap. 1. *Non-Valeurs.*

Art. 2. Non-Valeurs sur la contribution personnelle . . . fr.	45,681 70	
Art. 5. Non-Valeurs sur les droits de débit des boissons alcooliques	6,219 11	

Chap. 2. *Remboursements.*

Art. 7. Restitutions de droits perçus abusivement en matière de contributions directes, douanes et accises.	2,586 01	
Art. 9. Remboursement du péage sur l'Escaut	23,134 79	
Art. 10. Restitutions de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement et de domaines, et remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	10,137 25	
Art. 11. Trésor public. Remboursements divers.	892 10	
Art. 12. Postes. Remboursements aux offices étrangers . .	50,014 22	
Art. 13. Déficits des divers comptables de l'État	9,348 49	
		148,013 67

Il y a lieu d'ajouter à ce dernier résultat le montant de ces crédits à demander, ci. . . . . fr.	169,024 04
De sorte que les crédits non absorbés par les dépenses du service ordinaire, s'élèvent en réalité à . . . . . fr.	3,202,073 15

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement, Savoir :

a. Sur les dépenses arriérées de l'exercice 1849, transférées conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité.

Ministère des Travaux publics . . . . . fr.		10,276 52	

b. Sur les mêmes dépenses de l'exercice 1850.

Ministère de l'Intérieur . . . . . fr.	60 97		
— des Travaux publics.	4,301 31		
— de la Guerre	1,587 »		
— des Finances	207 38		
		6,156 66	

c. Sur les dépenses propres à l'exercice 1851.

Dette publique. . . . . fr.	332,800 60		
Dotations	9,538 20		
Ministère de la Justice	1,324,470 51		
— des Affaires Étrangères	86,978 03		
— de l'Intérieur	273,646 41		
— des Travaux publics.	294,845 53		
— de la Guerre	57,973 63		
— des Finances	204,115 32		
Non-Valeurs et Remboursements	73,815 53		
		2,658,183 76	
Total des crédits à annuler. . . fr.			2,674,616 94

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1852, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité, Savoir :

a. Dépenses arriérées de l'exercice 1849.

Ministère des Travaux publics. . . . . fr.		13,596 88	

b. Dépenses arriérées de l'exercice 1850.

Ministère des Travaux publics . . . . fr.	35,807 18		
— des Finances	1,279 26		
		37,086 44	

c. Dépenses propres à l'exercice 1851.

Ministère de la Justice . . . . . fr.	77,241 60		
— des Affaires Étrangères	26,198 »		
— de l'Intérieur	61,497 96		
— des Travaux publics.	300,835 33		
— de la Guerre	11,000 »		
		476,772 89	

Total des crédits à transférer à l'exercice 1852, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé conformément aux prescriptions de l'art. 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, ci	527,456 21
Ensemble une somme pareille au montant des crédits de service ordinaire non absorbés par les dépenses à la clôture du Budget . . . . . fr.	3,202,073 15

SERVICES SPÉCIAUX.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les allocations pour des services spéciaux rattachées au Budget de l'exercice 1851, s'élevaient à une somme de. . fr. 3,417,156 70

SAVOIR :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1850. . fr.	2,709,156 70	
Crédits votés dans le cours de l'exercice	708,000 »	
fr.	3,417,156 70	

Les dépenses liquidées et régularisées pendant l'année 1851, rattachées définitivement à l'exercice, montent à fr. 1,106,145 11

Les payements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1852, époque de la clôture de l'exercice, ont été de 1,096,859 11

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour. . . . . fr. 9,286 »

Ces ordonnances à payer sont régies, comme celles du service ordinaire, par les dispositions de l'art. 36 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1850, ci . . . . . fr. 1,106,145 11

On constate un excédant de crédits de . . . . . fr. 2,311,011 59

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit :

1° Somme demeurée sans emploi sur le crédit alloué par la loi du 15 mai 1847, pour l'achèvement de l'entrepôt d'Anvers, et dont on proposera l'annulation définitive, ci. . . . . fr. 4 37

2° Portions de crédits transférées à l'exercice 1852, en vertu de l'art. 31 de la loi de comptabilité, transfert qui a été réglé par un décompte dressé conformément à l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont l'envoi à la Cour des Comptes a eu lieu le 19 janvier 1852, ci . . . fr. 2,311,007 22

Ensemble une somme égale à l'excédant des crédits pour des services spéciaux, constaté ci-dessus . . . . . fr. 2,311,011 59

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1851 offre, d'après ce que l'on vient de faire connaître, les résultats ci-après, pour le règlement définitif du Budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les payements effectués et justifiés :

Service ordinaire . . . . . fr.	116,995,819 92	118,092,679 03
Services spéciaux	1,096,859 11	

b. Les payements restant à faire pour solde :

Service ordinaire . . . . . fr.	525,495 81	534,781 81
Services spéciaux	9,286 »	

Total des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice . . . . . fr. 118,627,460 84

À REPORTER. . . . . fr. 118,627,460 84

Report. . . . . fr.		118,627,460 84

2° Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement :

a. Service ordinaire :

Dépenses arriérées de l'exercice 1849. . fr.	10,276 52	2,674,616 94	
— — — 1850. . .	6,156 66		
Dépenses propres à l'exercice 1851 . . .	2,658,183 76		
b. Services spéciaux.		4 37	
Total des crédits dont l'annulation sera proposée par la loi de compte. fr.			2,674,621 31

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1852 :

a. Suivant l'art. 30 de la loi de comptabilité (service ordinaire) :

Dépenses arriérées de l'exercice 1849 . . fr.	13,596 88	527,456 21	
— — — 1850 . . .	37,086 44		
— — — 1851 . . .	476,772 89		
b Suivant l'art. 31 de la même loi (services spéciaux).		2,311,007 22	
Total des crédits transférés à l'exercice suivant . . . . . fr.			2,838,463 43

Les divers résultats, rappelés ci-dessus, forment ensemble le montant des crédits qui doivent servir de base au règlement définitif du Budget. fr.	124,140,545 58
Les crédits alloués ne s'élevant qu'à.	123,971,521 54
Les crédits supplémentaires à accorder par la loi de compte pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations non limitatives portées aux Budgets de la Dette publique, du Ministère des Affaires Étrangères et des Non-Valeurs et Remboursements, sont de . . . . . fr.	169,024 04

Les états litt. *M* à *U*, joints au présent compte, contiennent le développement par article des divers Budgets des dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1851, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits qu'on vient d'exposer :

Ressources réalisées.	fr.	119,145,767 36
Dépenses liquidées et ordonnancées.		118,627,460 84
EXCÉDANT DE RECETTE.	fr.	518,306 52

Mais comme, d'une part, il a été fait recette extraordinaire, au profit de cet exercice, du montant des ordonnances non payées au 31 décembre 1851 et prescrites en vertu de l'art. 36 de la loi de comptabilité,

SAVOIR :

Sur l'exercice 1845, pour	fr.	52,296 69	
— — 1846, pour		65,388 27	
— — 1847, pour		80,199 62	
ENSEMBLE. . .	fr.	197,884 58	
Et que, d'autre part, on y a transporté, conformément au projet de loi de règlement de l'exercice 1850, l'excédant de dépenses de cet exercice, ci	fr.	16,129,896 54	
D'où il résulte un accroissement de charges de			15,932,011 96
L'exercice 1851 présente finalement un déficit de.	fr.		15,413,705 44

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1851 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de . . fr. 21,978,583 24

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'une différence de fr. 15,413,705 44 c^s^.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Plus value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens	fr.	1,220,817 10	
2° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par			
A REPORTER. . .	fr.	1,220,817 10	21,978,583 24

Report. . . . fr.		1,220,817 10	21,978,583 24
les Chambres et pour lesquelles des crédits sont à annuler, en somme égale . . . fr.	2,674,621 31		
dont il faut déduire les crédits complémentaires à accorder pour la régularisation des dépenses faites en excédant des allocations non limitatives des Budgets de la Dette publique, du Ministère des Affaires Étrangères et des Non-Valeurs et Remboursements, ci .	169,024 04		
Il reste ainsi.		2,505,597 27	
3° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1852, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité		527,456 21	
4° Excédants de crédits pour des services spéciaux à transférer au même exercice, d'après l'art. 31 de cette loi		2,311,007 22	
En conséquence, une diminution du déficit d'abord constaté, de . . fr.			6,564,877 80
Excédant de dépense d'accord avec le résultat final du Budget de l'exercice 1851, tel qu'il est constaté ci-dessus, ci . . . . . fr.			15,413,705 44

45

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ETAT,

Servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1851.

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 décemb. 1840. *Moniteur* n° 362.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Montant.
IMPOTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000 »	»	»
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000 »	»	»
	2 — — pour non-valeurs	310,000 »	»	
	10 — — extraordinaires	1,550,000 »	»	
	5 — — supplémentaires sur le tout	554,750 »	»	»
Personnel.	Principal	8,564,000 »	»	»
	10 centimes additionnels extraordinaires	856,400 »	»	»
Patentes.	Principal	2,819,000 »	»	»
	10 centimes additionnels extraordinaires	281,900 »	»	»
Redevances sur les mines.	Principal	180,000 »	»	»
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000 »	»	»
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,900 »	»	»
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 »	»	»
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,400,000 »	»	»
	— de sortie (id.)	300,000 »	»	»
	— de transit (id.)	40,000 »	»	»
	— de tonnage (id.)	400,000 »	»	»
	Timbres	55,000 »	»	»
Accises.	Sel (sans additionnels)	4,400,000 »	»	»
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,100,000 »	»	»
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	250,000 »	»	»
	— indigènes (id.)	3,750,000 »		»
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,500,000 »	»	»
	Sucres	3,500,000 »	»	»
	Timbres sur les quittances	5,000 »	»	»
	— sur les permis de circulation	1,000 »	»	»
Garantie.	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent	150,000 »	»	»
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »	»	»
	Recettes extraordinaires et accidentelles	50,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 30 centimes additionnels)	10,500,000 »	»	»
	Greffe (— — —)	500,000 »	»	»
	Hypothèques (— 26 —)	1,650,000 »	»	»
	Successions (— 30 —)	6,000,000 »	»	»
	Timbres (— sans additionnels)	3,000,000 »	»	»
	Naturalisations	5,000 »	»	»
	Amendes en matières d'impôts	140,000 »	»	»
	— de condamnation en matières diverses	155,000 »	»	»
	A REPORTER	86,564,950 »	»	»

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1851.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1851.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,500,000 »		15,500,000 »	»	»	15,500,000 »		
465,000 »		465,000 »	»	»	465,000 »		
310,000 »	18,359,750 »	310,000 »	»	»	310,000 »	18,359,749 95	
1,550,000 »		1,550,000 »	»	»	1,550,000 »		
534,750 »		534,749 95	»	»	534,749 95		
8,364,000 »	9,200,400 »	8,441,935 75	217 68	»	8,442,153 43	9,286,619 95	
836,400 »		844,419 81	46 71	»	844,466 52		
2,819,000 »	3,100,900 »	2,867,537 31	106,742 01	»	2,974,279 32	3,271,705 22	
281,900 »		286,753 73	10,672 17	»	297,425 90		
180,000 »		205,045 22	»	»	205,045 22		
18,000 »	207,900 »	20,504 32	»	»	20,504 32	236,824 02	
9,900 »		11,277 38	»	»	11,277 38		
900,000 »	900,000 »	900,121 »	6,737 »	»	906,858 »	906,858 »	
11,400,000 »		11,800,794 36	»	»	11,800,794 36		
300,000 »		264,661 38	»	»	264,661 38		
40,000 »	12,175,000 »	32,230 95	»	»	32,230 95	12,496,904 42	
400,000 »		360,946 91	»	»	360,946 91		
35,000 »		38,270 84	»	»	38,270 84		
4,400,000 »		4,356,425 71	»	»	4,356,425 71		
2,100,000 »		2,500,457 06	»	»	2,500,457 06		
250,000 »		270,779 78	» 16	»	270,779 94		
5,750,000 »	20,306,000 »	4,056,111 58	15 30	»	4,056,126 88	21,042,087 56	
6,300,000 »		6,664,224 67	55 49	»	6,664,280 16		
3,500,000 »		2,780,380 41	407,711 49	»	3,188,091 90		
5,000 »		4,761 »	16 »	»	4,777 »		
1,000 »		1,148 91	»	»	1,148 91		
150,000 »	150,000 »	171,112 73	»	»	171,112 73	171,112 73	
225,000 »	255,000 »	170,662 27	58,718 64	»	229,380 91	278,297 61	
30,000 »		48,056 01	860 69	»	48,916 70		
	64,654,950 »					66,050,160 36	
10,500,000 »		10,433,631 29	»	»	10,433,631 29		
500,000 »		273,231 84	»	»	273,231 84		
1,650,000 »		1,775,992 20	»	»	1,775,992 20		
6,000,000 »	21,750,000 »	6,005,755 78	»	»	6,005,755 78	21,595,371 15	
3,000,000 »		2,827,825 30	1 »	»	2,827,826 30		
5,000 »		8,500 »	»	»	8,500 »		
140,000 »		139,985 45	»	»	139,985 45		
135,000 »		110,448 29	»	»	110,448 29		
	21,750,000 »					21,595,371 15	
»	86,364,950 »	87,033,737 17	591,794 34	»	»	87,645,531 51	

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 décemb. 1850, *Moniteur* n° 362.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	86,364,950 »	»	»
PÉAGES.			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines. Rivières et canaux.	2,005,000 »	»	»
Domaines. Routes appartenant à l'État	1,765,000 »	»	»
TRAVAUX PUBLICS.			
Postes. Taxe des lettres et affranchissements	2,800,000 »	»	»
Postes. Port des journaux et imprimés.	130,000 »	»	»
Postes. Droits sur les articles d'argent	15,000 »	»	»
Postes. Remboursements d'offices étrangers.	200,000 »	»	»
Postes. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	55,000 »	»	»
MARINE.			
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »	»	»
CAPITAUX ET REVENUS.			
TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer.	15,200,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Domaines (valeurs capitales)	1,000,000 »	»	»
Forêts	1,100,000 »	»	»
Dépendances des chemins de fer	50,000 »	»	»
Établissements et services réglés par l'État	250,000 »	»	»
Produits divers et accidentels	300,000 »	»	»
Revenus des domaines	300,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	120,000 »	»	»
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	535,000 »	»	»
— des actes des commissariats maritimes.	50,000 »	»	»
— des droits de chancellerie.	25,000 »	»	»
— — de pilotage et de fanal	570,000 »	»	»
— de la fabrication de monnaies de cuivre	145,000 »	»	»
Produits de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	240,000 »	»	»
À REPORTER.	114,319,950 »	»	»

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice **1851**.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1851.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
»	86,364,950 »	87,053,737 17	591,794 34	»	»	87,645,531 51	
2,905,000 »	4,670,000 »	3,145,542 61	»	»	3,145,542 61	4,785,319 52	
1,765,000 »		1,639,701 91	75 »	»	1,639,776 91		
2,800,000 »	3,200,000 »	2,767,695 52	»	»	2,767,695 52	3,413,512 68	
150,000 »		202,659 07	»	»	202,659 07		
15,000 »		21,907 »	»	»	21,907 »		
200,000 »		364,883 21	»	»	364,883 21		
55,000 »		56,367 88	»	»	56,367 88		
200,000 »	200,000 »	199,188 79	»	»	199,188 79	199,188 79	
15,200,000 »	15,200,000 »	15,968,804 91	»	»	15,968,804 91	15,968,804 91	
1,000,000 »	3,000,000 »	1,034,530 20	»	»	1,034,530 20	2,750,196 71	
1,100,000 »		1,010,471 85	60 »	»	1,010,531 85		
50,000 »		66,394 79	»	»	66,394 79		
250,000 »		125,333 98	173 56	»	125,507 54		
300,000 »		242,155 89	104 73	»	242,258 62		
300,000 »		270,795 75	200 »	»	270,995 75		
120,000 »	1,685,000 »	139,182 74	»	»	139,182 74	1,615,149 76	
555,000 »		571,778 48	»	»	571,778 48		
50,000 »		40,478 62	»	»	40,478 62		
25,000 »		17,724 50	»	»	17,724 50		
570,000 »		445,998 75	»	»	445,998 75		
145,000 »		167,191 01	»	»	167,191 01		
240,000 »		233,445 97	1,351 69	»	234,795 66		
»	114,319,950 »	115,783,944 56	595,759 32	»	»	116,377,703 88	

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 décemb. 1850, *Moniteur* n° 362.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	Montant.
REPORT.	114,319,050 »	»	»
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000 »	»	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficits des comptables.	100,000 »	»	»
Recouvrements d'avances faites par les divers départements	635,000 »	»	»
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	850,000 »	18 nov. 1851.	450,000 »
Recettes accidentelles	225,000 »	»	»
Abonnements des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons. . . .	23,000 »	»	»
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1851.	150,000 »	»	»
Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration.	48,000 »	»	»
	116,452,550 »	»	450,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843. .	900,000 »	»	»
Produit de la négociation de titres de la dette publique à 2 ½ p. °/₀. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843.).	»	21 mai 1845.	57,260 81
	900,000 »	»	57,260 81
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	116,452,550 »	»	450,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	117,352,550 »	»	507,260 81

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1851.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1851	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
»	114,519,950 »	115,783,044 56	595,759 32	»	»	116,377,705 88	
1,000 »	101,000 »	2,045 98	»	»	2,045 98	109,609 46	
100,000 »		107,475 91	89 57	»	107,565 48		
100,000 »	735,000 »	213,551 40	994 17	»	214,545 57	563,307 07	
635,000 »		548,961 38	» 12	»	548,961 50		
1,280,000 »	1,720,000 »	1,453,428 16	»	»	1,453,428 16	1,895,897 05	
225,000 »		286,440 94	»	»	286,440 94		
25,000 »		22,608 »	»	»	22,608 »		
150,000 »		129,675 »	»	»	129,675 »		
48,000 »		3,744 93	»	»	3,744 93		
»	116,882,550 »	118,551,674 26	594,843 18	»	»	118,946,517 44	
»	900,000 »	685,287 09	»	»	»	685,287 09	
»	57,260 81	57,260 81	»	»	»	57,260 81	
»	957,260 81	742,547 90	»	»	»	742,547 90	
»	116,882,550 »	118,551,674 26	594,843 18	»	»	118,946,517 44	
»	117,839,810 81	119,094,222 16	594,843 18	»	»	119,689,065 34	

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.	
		SERVICE ORDINAIRE.	
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.	
		Exercice 1849.	
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur . . . . . fr.	15,450 21
		Billes et fers des voies du chemin de fer	35,009 17
		Exercice 1850.	
Ministère de la Justice	Id.	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments des prisons.	
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Encouragements pour la navigation	
Ministère de l'Intérieur	Id.	Frais pour le service de santé	
		Entretien ordinaire et amélioration des routes nouvelles, études de projets . . . . . fr.	19,394 94
		Plantations de routes.	6,240 85
		Entretien et réparation de palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État.	166 »
		— et travaux au canal de Gand au Sas de Gand	446 34
		— — — de Maestricht à Bois-le-Duc	900 »
		— — d'amélioration à l'Escaut	4,832 12
		— — — à la Lys	4,448 50
		— — — à la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur.	68,544 00
		— — — à la Dendre	703 24
Ministère des Travaux publics	Id.	— — — au Ruppel	2,450 »
		Travaux pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer	5,588 60
		Entretien et travaux d'amélioration aux canaux de Gand à Ostende	2,910 »
		Entretien et travaux d'amélioration au canal de la Campine	3,080 34
		— — — au canal d'embranchement vers Turnhout	1,316 07
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances.	1,120 83
		Chemin de fer, transport et perception	54,046 85
		Entretien des routes et des stations	9,681 04
		Renouvellement du matériel.	5,117 50
		Pensions	104 »
		Établissement des télégraphes électriques	17,897 »
Ministère de la Guerre	Id.	Matériel du génie	
Ministère des Finances	Id.	Construction d'un bâtiment pour la douane dans la province de Limbourg	

règlement définitif du Budget de l'exercice **1851**.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	51,359 58	51,359 58	»		»	51,359 58
»	28,754 52	28,754 52	»			28,754 52
»	6,744 96	6,744 96	»	»	»	6,744 96
»	10,011 81	10,011 81	»	»		10,011 81
»	208,797 89	208,797 89	»	»	»	208,797 89
»	7,339 »	7,339 »	»	»	»	7,339 »
»	7,555 »	7,555 »	»	»	»	7,555 »
»	269,203 18	269,203 18	»	»	»	269,203 18

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.	
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.	
Dette publique	4 juin 1850. (*Monit.* n° 159.)	Budget primitif	
	10 juin 1851. (*Monit.* n° 170.)	Régularisation des avances faites par le trésor à l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances	
Dotations	22 avril 1850 (*Monit.* n° 116.)	Budget primitif	
	25 septembre 1851. (*Monit.* n° 330.)	Dépenses de la Chambre des Représentants	
Ministère de la Justice	29 décembre 1850. (*Monit.* n° 364.)	Budget primitif	
	5 septembre 1851 (*Monit.* n° 247.)	Frais de publication d'anciennes lois	3,000 »
		Dépenses diverses sur les exercices clos de 1846 à 1849	327,271 38
	18 novembre 1851. (*Monit.* n° 325.)	Avance pour fabrication des toiles destinées à l'exportation	
	31 mars 1852 (*Monit.* n° 95.)	Matériel de l'administration centrale	
	12 avril 1852 (*Monit.* n° 109.)	Publication d'un recueil des anciennes lois	705 »
		Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	537 60
Ministère des Affaires Étrangères	30 décembre 1850 (*Monit.* n° 365.)	Budget primitif	
	16 août 1851 (*Monit.* n° 252.)	Indemnité au sieur Blondeel, chargé d'affaires près la sublime Porte, pour pertes par suite d'incendie en 1851	10,000 »
		Part revenant à la caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, du chef des opérations de la petite pêche de marée en 1849 et 1850	1,192 89
	25 août 1851 (*Monit.* n° 259.)	Frais de correspondance et autres dépenses se rapportant aux exercices 1849 et 1850	
Ministère de l'Intérieur	28 décembre 1850. (*Monit.* n° 364.)	Budget primitif	
	26 février 1851 (*Monit.* n° 59.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie, à Londres, en 1851	
	9 juin 1851 (*Monit.* n° 162).	Médailles à consacrer aux événements mémorables	4,200 »
		Encouragements à la vaccine	10,317 58
		Indemnités pécuniaires et médailles à l'occasion du choléra	50,800 »
		Dépenses résultant de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1er juin 1847.	
	12 novembre 1851. (*Monit.* n° 320.)	Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de l'industrie à Londres	
	29 novembre 1851. (*Monit.* n° 334.)	Augmentation au Budget, dont partie formera les articles 121 à 141 du chapitre XXV, et partie sera ajoutée à l'art. 9, chap. III, à l'art. 48, chap. IX, à l'art. 68, chap. XV, et à l'art. 72, chap. XVI	
	27 mars 1852 (*Monit.* n° 90.)	Primes sur les tissus de lin et de coton	
	2 avril 1852. (*Monit.* n° 95.)	Frais d'organisation de l'enseignement moyen	
		A REPORTER	

règlement définitif du Budget de l'exercice 1851.

MONTANT d'après le budget primitif.	MONTANT d'après des lois spéciales et par suite de transferts.	TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS. MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget
35,897,441 09	»	36,713,397 86	»	»	»	36,713,397 86
»	815,956 77					
3,404,922 75	»	3,497,922 75	»	»	»	3,497,922 75
»	93,000 »					
12,051,940 55	»	12,853,454 53	»	»	»	12,853,454 53
»	330,271 38					
»	450,000 »					
»	20,000 »					
»	1,242 60					
2,157,738 34	»	2,181,931 23	»	»	»	2,181,931 23
»	11,192 89					
»	13,000 »					
6,100,522 49	»	7,599,861 56	»	»	»	7,599,861 56
»	75,000 »					
»	45,407 58					
»	200,000 »					
»	55,000 »					
»	802,131 49					
»	110,000 »					
»	62,000 »					
59,672,365 22	3,174,202 71	62,846,567 93	»	»	»	62,846,567 93

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.		
	DATES DES LOIS.	OBJET.	
		REPORT. . . . . fr.	
Ministère des Travaux publics	30 décembre 1850. (*Mon.* de 1851 n° 67.)	Budget primitif.	
	10 juin 1851 . . (*Monit.* n° 165.)	Dépenses concernant les exercices clos, à répartir sous un chap. VIII nouveau, au Budget	
		Dépenses diverses . Sambre canalisée . . . . . fr.	25,000 »
		Canal de Charleroy à Bruxelles. . . .	2,000 »
		Canal de Mons à Condé	22,000 »
		Chemin de fer; entretien et amélioration des routes et stations	295,000 »
Ministère de la Guerre. . .	27 février 1851. . (*Monit.* n° 60.)	Budget primitif.	
Ministère des Finances . .	4 juin 1850 . . . (*Monit.* n° 158.)	Budget primitif.	
	12 juin 1851 . . (*Monit.* n° 170.)	Augmentations aux art. 3 à 15, 17 à 19 du Budget.	
	26 novembre 1851. (*Monit.* n° 333.)	Diverses dépenses des administrations des contributions directes et de l'enregistrement, chap. VII, art. 48 à 56 du Budget	
	5 janvier 1852 . . (*Monit.* n° 7.)	Pour régularisation de la portion non encore remboursée des avances faites par le trésor, pour favoriser l'exportation des produits cotonniers en vertu des conventions arrêtées, le 24 octobre 1839, entre le Gouvernement et la Banque de l'industrie, à Anvers	
Non-Valeurs et Remboursements	5 juin 1850 . . . (*Monit.* n° 158.)	Budget primitif.	
	26 novembre 1851. (*Monit.* n° 333).	Payements à faire aux actionnaires de la route de Huy à Stavelot	718 99
		Remboursement, en principal et intérêts, de sommes perçues pour le compte de saisies réelles du Hainaut	360,000 »

règlement définitif du Budget de l'exercice **1851**.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
59,672,365 22	3,174,202 71	62,846,567 93	»	»	»	62,846,567 93
16,251,865 94	»					
»	179,550 80	16,775,400 74	80,000 »	31 mars 1851 . . (*Monit.* n° 100.)	80,000 »	16,695,400 74
»	344,000 »					
26,787,000 »	»	26,787,000 »	»	»	»	26,787,000 »
10,806,850 »	»					
»	258,007 95					
»	114,141 41	11,626,114 62	»	»	»	11,626,114 62
»	467,045 26					
1,018,000 »	»					
		2,278,718 99	»	»	»	2,278,718 99
»	560,718 99					
115,456,059 16	4,877,743 12	120,313,802 28	80,000 »		80,000 »	120,233,802 28

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1850, EN VERTU DE L'ART. 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère des Travaux publics	28 mars 1847 (*Monit.* n° 90.) 17 avril 1848 (*Monit.* n° 111.)	Canal de Zelzaete, 1re section
	15 mai 1847. (*Monit.* n° 140.)	Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.
	15 mai 1847. (*Monit.* n° 140.) 17 avril 1848 (*Monit.* n° 111.)	Canal de la Campine
	15 mai 1847. (*Monit.* n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	15 avril 1845 (*Monit.* n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845. (*Monit.* n° 140.) 22 mars 1848 (*Monit.* n° 85.) 18 mai 1848. (*Monit.* n° 141.) 17 juillet 1849 (*Monit.* n° 200.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	21 avril 1848 (*Monit.* n° 113.) 24 mai 1848. (*Monit.* n° 147.)	Chemin de fer
	21 et 26 juin 1840. (Nos 249 et 264, *B. offic.*)	Chemin de fer
	18 juin 1846. (*Monit.* n° 174.) 28 mars 1847 (*Monit.* n° 90.) 17 avril 1848 (*Monit.* n° 111.) 17 juillet 1849 (*Monit.* n° 200.)	Canal de Deynze à Schipdonck
	18 juin 1846. (*Monit.* n° 174.)	Écoulement des eaux du haut Escaut
	16 août 1846 (*Monit.* n° 250.)	Chemin de fer
	4 juin 1850. (*Monit.* n° 158.)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	4 juin 1850. (*Monit.* n° 158.)	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
	4 juin 1850. (*Monit.* n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck
Ministère de l'Intérieur	4 juin 1850. (*Monit.* n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1851.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	24,275 06	24,275 06	»	»	»	24,275 06
»	4 37	4 37	»	»	»	4 37
»	130,691 92	130,691 92	»	»	»	130,691 92
»	17,050 33	17,050 33	»	»	»	17,050 33
»	233,455 40	233,455 40	»	»	»	233,455 40
»	77,877 63	77,877 63	»	»	»	77,877 63
»	1,019,912 50	1,019,912 50	»	»	»	1,019,912 50
»	85,159 45	85,159 45	»	»	»	85,159 45
»	84,907 20	84,907 20	»	»	»	84,907 20
»	220,035 36	220,035 36	»	»	»	220,035 36
»	3,544 95	3,544 95	»	»	»	3,544 95
»	234,751 48	234,751 48	»	»	»	234,751 48
»	90,801 38	90,801 38	»	»	»	90,801 38
»	216,273 88	216,273 88	»	»	»	216,273 88
»	270,435 79	270,435 79	»	»	»	270,435 79
»	2,709,156 70	2,709,156 70	»	»	»	2,709,156 70

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère de l'Intérieur . .	6 juin 1851 . . . (*Monit.* n° 162.)	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage . . . .
Ministère des Travaux publics	10 juin 1851. . . (*Monit.* n° 163.)	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers. . . . .
		RÉCAPITULATION.
		Service ordinaire . { Crédits transférés des exercices { 1849 . 51,350 38 ; 1850 . 269,203 18 } ; — propres à l'exercice. . . . .
		Services spéciaux . { — transférés de l'exercice 1850 . . . . . ; — alloués par des lois votées dans le cours de l'exerc.

règlement définitif du Budget de l'exercice **1851.**

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	600,000 »	600,000 »	»	»	»	600,000 »
»	108,000 »	108,000 »	»	»	»	108,000 »
»	708,000 »	708,000 »	»	»	»	708,000 »
»	320,562 56	320,562 56	»	»	»	320,562 56
115,436,059 16	4,877,743 12	120,313,802 28	80,000 »	»	80,000 »	120,233,802 28
»	2,709,156 70	2,709,156 70	»	»	»	2,709,156 70
»	708,000 »	708,000 »	»	»	»	708,000 »
115,436,059 16	8,615,462 38	124,051,521 54	80,000 »	»	80,000 »	123,971,521 54

65

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

BUDGET DE

Compte des Recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
	RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. *A.*	IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	64,654,950 »
— *B.*		Enregistrement et domaines	21,750,000 »
— *C.*	PÉAGES	Enregistrement et domaines	4,670,000 »
— *D.*		Travaux publics	3,200,000 »
— *E.*		Marine	200,000 »
— *F.*	CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	15,200,000 »
— *G.*		Enregistrement et domaines	3,000,000 »
— *H.*		Trésor public	1,685,000 »
— *I.*	REMBOURSEMENTS	Contributions directes	101,000 »
— *J.*		Enregistrement et domaines	755,000 »
— *K.*		Trésor public	1,726,600 »
			116,882,550 »
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
— *L.*	Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843		900,000 »
Ce produit a fait l'objet d'un compte spécial.	— de la négociation de titres de la dette publique 2 1/2 p. °/₀. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843.)		57,260 81
			957,260 81
	REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS	fr.	116,882,550 »
			117,859,810 81
	Recette à l'exercice 1851.		
	1° Des fonds affectés à des dépenses spéciales, qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1850, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite en vertu de l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité		85,159 45
	2° Du produit, à titre de dépenses périmées des exercices 1845, 1846 et 1847, conformément aux comptes d'apurement respectivement annexés au compte général des années 1851 et 1852, SAVOIR :		
	Sur l'exercice 1845, pour une somme de	fr. 52,296 69	
	— 1846, —	65,388 27	
	— 1847, —	80,199 62	
			197,884 58
			118,122,854 84

L'EXERCICE 1851.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS En 1851	En 1852	Total.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT	COMPARAISON (Évaluations avec les recouvrements) EXCÉDANT des ÉVALUATIONS	EXCÉDANT des RECOUVREMENTS	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET
66,050,160 36	62,859,290 46	3,070,183 20	65,929,473 66	120,686 70		1,294,525 66	65,929,473 66
21,595,371 15	21,394,700 71	26,555 78	21,421,256 49	174,114 66	308,743 51		21,421,256 49
4,785,319 52	4,775,784 71	8,032 91	4,783,817 62	1,501 90	»	115,817 62	4,783,817 62
3,415,512 68	3,126,929 45	286,585 23	3,415,512 68		»	215,512 68	3,415,512 68
199,188 79	186,656 94	12,531 85	199,188 79		811 21		199,188 79
15,968,804 91	15,968,804 91	»	15,968,804 91			768,804 91	15,968,804 91
2,750,196 71	2,579,557	60,452 27	2,639,989 27	110,207 44	300,010 73	»	2,639,989 27
1,615,149 76	1,545,128 02	63,109 93	1,606,237 95	8,911 81	78,762 05		1,606,237 95
109,609 46	102,466 44	7,143 02	109,609 46		»	8,609 46	109,609 46
563,307 07	349,699 98	592 17	350,292 15	213,014 92	384,707 85		350,292 15
1,895,897 03	1,258,796 81	637,100 22	1,895,897 03			169,297 03	1,895,897 03
118,946,517 44	114,145,795 43	4,172,284 58	118,318,080 01	628,457 43	1,153,055 35	2,568,565 56	118,318,080 01
685,287 09	685,287 09		685,287 09		214,712 91		685,287 09
57,260 81	57,260 81		57,260 81	»		»	57,260 81
742,547 90	742,547 90	»	742,547 90		214,712 91	»	742,547 90
118,946,517 44	114,145,795 43	4,172,284 58	118,318,080 01	628,457 43	1,153,055 35	2,568,565 56	118,318,080 01
119,689,065 34	114,888,343 33	4,172,284 58	119,060,627 91	628,457 43	1,367,748 26	2,568,565 56	119,060,627 91
					1,220,817 10		
							85,159 45
							197,884 58
							119,343,651 94

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852.	Total.
	SERVICE ORDINAIRE.					
	Dépenses arriérées des exercices antérieurs, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.					
	Exercice 1849.					
Litt. *R.*	Ministère des Travaux publics.	51,359 38	27,485 98	»	27,485 98	27,485 98
	Exercice 1850.					
— *O.*	Ministère de la Justice	28,754 52	28,754 52	»	28,754 52	28,754 52
— *P.*	— des Affaires Étrangères. . . .	6,744 96	6,744 96	»	6,744 96	6,744 96
— *Q.*	— de l'Intérieur	10,011 81	9,950 84	»	9,950 84	9,950 84
— *R.*	— des Travaux publics.	208,797 89	168,689 40	»	168,539 53	168,539 53
— *S.*	— de la Guerre	7,339 »	5,752 »	»	5,752 »	5,752 »
— *T.*	— des Finances	7,555 »	6,068 36	»	6,068 36	6,068 36
		269,205 18	225,960 08	»	225,810 21	225,810 21
	Dépenses propres à l'exercice.					
— *M.*	Dette publique.	36,713,397 86	36,401,363 63	28,175,344 70	8,154,774 10	36,328,118 80
— *N.*	Dotations. Liste civile.	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»	2,751,322 75
	Dotations. Sénat	40,000 »	40,000 »	38,000 »	2,000 »	40,000 »
	Dotations. Chambre des Représentants .	357,500 »	549,911 80	411,510 22	134,592 06	546,102 28
	Dotations. Cour des Comptes	149,100 »	147,150 »	142,244 20	4,905 80	147,150 »
— *O.*	Ministère de la Justice	12,853,454 53	11,451,742 42	7,683,320 94	3,719,990 34	11,403,311 28
— *P.*	— des Affaires Étrangères. . . .	2,181,931 25	2,068,999 20	1,349,213 32	711,910 88	2,061,124 20
— *Q.*	— de l'Intérieur	7,399,861 56	7,264,717 19	4,201,263 68	2,916,178 11	7,117,441 79
— *R.*	— des Travaux publics.	16,695,400 74	16,099,719 88	9,968,050 08	5,915,088 88	15,883,138 96
— *S.*	— de la Guerre	26,787,000 »	26,718,026 57	17,397,309 23	9,304,987 38	26,702,296 61
— *T.*	— des Finances	11,626,114 62	11,421,999 30	3,706,515 33	7,704,351 39	11,410,866 72
— *U.*	Non-Valeurs et Remboursements	2,278,718 99	2,352,917 13	312,542 24	2,039,108 10	2,351,650 34
		120,233,802 28	117,267,869 67	76,134,636 69	40,607,887 04	116,742,523 73

L'EXERCICE 1851.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1852, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1851, et dont le transfert à l'ex. 1852 a été fait conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1851.
»	»	25,875 40	»	»	10,276 52	15,596 88	»	27,485 98
»	»	»	»	»	»	»	»	28,754 52
»	»	»	»	»	»	»	»	6,744 96
»	»	60 97	»	»	60 97	»	»	9,950 84
149 87	»	40,108 49	»	»	4,501 51	35,807 18	»	168,689 40
»	»	1,587 »	»	»	1,587 »	»	»	3,752 »
»	»	1,486 64	»	»	207 38	1,279 26	»	6,068 36
149 87	»	43,243 10	»	»	6,156 66	37,086 44	»	225,960 08
75,244 85	»	332,800 60	20,766 57	20,766 57	332,800 60	»	»	36,401,365 65
»	»	»	»	»	»	»	»	2,751,322 75
»	»	»	»	»	»	»	»	40,000 »
5,809 52	»	7,588 20	»	»	7,588 20	»	»	549,911 80
»	»	1,950 »	»	»	1,950 »	»	»	147,150 »
48,431 14	»	1,401,712 11	»	»	1,324,470 51	77,241 60	»	11,451,742 42
7,875 »	»	115,176 05	244 »	244 »	86,978 05	26,198 »	»	2,068,999 20
144,775 40	2,500 »	335,144 57	»	»	275,646 41	61,497 96	»	7,264,717 19
157,699 37	58,881 35	595,680 86	»	»	294,845 53	300,835 33	»	16,099,719 88
15,729 76	»	68,975 65	»	»	57,975 65	11,000 »	»	26,718,026 37
11,152 58	»	264,115 52	»	»	204,115 52	»	»	11,421,999 30
1,266 79	»	75,815 53	148,015 67	148,015 67	75,815 53	»	»	2,352,917 15
465,964 39	61,381 35	3,134,956 65	169,024 04	169,024 04	2,658,185 76	476,772 89	»	117,267,869 67

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1851.	En 1852.	Total.
	SERVICES SPÉCIAUX.					
	Dépenses sur les crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1850, et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.					
	Ministère des Travaux publics.					
	Canal de Zelzaete, 1re section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . .	24,275 06	»	»	»	»
	Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847)	4 57	»	»	»	»
	Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	150,691 92	505 68	505 68	»	505 68
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	17,050 55	10,489 75	10,489 75	»	10,489 75
	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	255,455 40	»	»	»	»
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois du 16 mai 1845, du 22 mars 1848, du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849).	77,877 65	»	»	»	»
	Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	1,010,912 50	416,825 06	415,742 57	1,080 69	416,825 06
	Idem (lois des 21 et 26 juin 1840).	85,159 45	85,159 45	85,159 45	»	85,159 45
	Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849).	84,907 20	84,907 20	84,907 20	»	84,907 20
	Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846)	220,055 56	»	»	»	»
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846) . .	5,544 95	5,116 12	5,116 12	»	5,116 12
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).	254,751 48	122,655 96	115,289 56	9,346 60	122,655 96
	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	90,801 58	15,090 97	15,090 97		15,090 97
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)	216,275 88	21,926 40	21,611 40	315 »	21,926 40
	Ministère de l'Intérieur.					
	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850). . .	270,455 70	209,418 98	182,216 98	17,916 »	200,132 98
		2,709,156 70	970,055 57	952,409 28	28,658 29	960,767 57

L'EXERCICE 1851.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE REGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1852, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1851, et dont le transfert à l'ex. 1852 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1851
»	»	24,275 06	»	»	»	»	24,275 06	»
»	»	4 37	»	»	4 37	»	»	»
»	»	130,186 24	»	»	»	»	130,186 24	505 68
»	»	6,560 58	»	»	»	»	6,560 58	10,489 75
»	»	233,455 40	»	»	»	»	233,455 40	»
»	»	77,877 65	»	»	»	»	77,877 65	»
»	»	603,089 44	»	»	»	»	603,089 44	416,823 06
»	»	»	»	»	»	»	»	85,159 45
»	»	»	»	»	»	»	»	84,907 20
»	»	220,035 36	»	»	»	»	220,035 36	»
»	»	428 83	»	»	»	»	428 83	5,116 12
»	»	112,115 52	»	»	»	»	112,115 52	122,655 96
»	»	75,710 41	»	»	»	»	75,710 41	15,090 97
»	»	194,347 48	»	»	»	»	194,347 48	21,926 40
9,286 »	»	61,016 81	»	»	»	»	61,016 81	209,418 98
9,286 »	»	1,739,105 15	»	»	4 37	»	1,739,098 76	970,035 57

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852.	Total.
	Dépenses sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.					
	Ministère de l'Intérieur.					
	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851).	600,000 »	136,091 54	121,417 47	14,674 07	136,091 54
	Ministère des Travaux publics.					
	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce, à Anvers (loi du 10 juin 1851)	108,000 »	»	»	»	»
		708,000 »	136,091 54	121,417 47	14,674 07	136,091 54

RÉCAPITU

Service ordinaire.	Dépenses arriérées de l'exercice 1849. . .	51,339 38	27,485 98	»	27,485 98	27,485 98
	— — 1850. . .	269,203 18	225,960 08	»	225,810 21	225,810 21
	— propres à l'exercice	120,233,802 28	117,267,869 67	76,154,636 69	40,607,887 04	116,742,523 73
Services spéciaux.	— sur les crédits transférés de l'exercice 1850.	2,709,156 70	970,053 57	932,109 28	28,658 29	960,767 57
	— sur les crédits alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice.	708,000 »	136,091 54	121,417 47	14,674 07	136,091 54
		123,971,521 54	118,627,460 84	77,188,163 44	40,904,515 59	118,092,679 03
	Dépense à l'exercice 1851.					
	De l'excédant de dépense constaté à la clôture de l'exercice 1850, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice	16,129,896 54	16,129,896 54	. . . . .	. . . . .	16,129,896 54
		140,101,418 08	134,757,357 38			134,222,575 57

L'EXERCICE 1851.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses. Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1852, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité.	Excédants des allocations pour des services spéciaux, constatés à la date du 31 décembre 1851, et dont le transfert à l'ex. 1852 a eu lieu conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1851.
»	»	463,908 46	»	»	»	»	463,908 46	136,091 54
»	»	108,000 »	»	»	»	»	108,000 »	»
»	»	571,908 46	»	»	»	»	571,908 46	136,091 54

LATION.

»	»	25,873 40	»	»	10,276 52	15,596 88	»	27,485 98
149 87	»	45,243 10	»	»	6,156 66	37,086 44	»	225,960 08
463,964 39	61,581 55	3,134,956 65	169,024 04	169,024 04	2,658,185 76	476,772 89	»	117,267,869 67
9,286 »	»	1,739,103 15	»	»	4 37	»	1,739,098 76	970,053 57
»	»	571,908 46	»	»	»	»	571,908 46	136,091 54
473,400 26	61,581 55	5,513,084 74	169,024 04	169,024 04	2,674,621 51	527,456 21	2,311,007 22	118,627,460 84
534,781 81					5,513,084 74			
				5,344,060 70				
. . . . .								16,129,896 54
								134,757,357 38

77

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

RECETTES.

TABLEAU LITT. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.
Foncier	Principal	15,500,000 »	18,559,750 »	15,500,000 »	18,559,749 95
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000 »		465,000 »	
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	310,000 »		310,000 »	
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,550,000 »		1,550,000 »	
	5 centimes additionnels supplémentaires sur le tout	554,750 »		554,749 95	
Personnel	Principal	8,364,000 »	9,200,400 »	8,442,153 45	9,286,619 95
	10 centimes additionnels extraordinaires	836,400 »		844,202 15	
	Amendes	»		264 39	
Patentes	Principal	2,819,000 »	3,100,900 »	2,974,279 32	3,271,705 22
	10 centimes additionnels extraordinaires	281,900 »		297,425 90	
Redevances sur les mines.	Principal	180,000 »	207,900 »	205,045 22	236,824 92
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000 »		20,504 52	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,900 »		11,277 58	
Droit de débit des boissons alcooliques			900,000 »	906,858 »	906,850 »
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)		11,400,000 »	11,800,794 56	11,800,794 56
	— de sortie (id.)		500,000 »	264,661 58	264,661 58
	— de transit (id.)		40,000 »	52,250 95	52,250 95
	— de tonnage (id.)		400,000 »	360,946 91	360,946 91
	Timbres		35,000 »	38,270 84	38,270 84
			12,175,000 »	»	12,496,904 42

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL par nature de perception.	TOTAL par article du Budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
17,417,996 45	941,753 50	18,359,749 95	18,359,749 95	»	» 05	»	
8,398,210 85 226 25	888,135 71 38 16	9,286,355 56 264 39	9,286,619 95	»	»	86,219 95	
2,935,045 49	336,659 73	3,271,705 22	3,271,705 22	»	»	170,805 22	
232,341 52	4,483 40	236,824 92	236,824 92	»	»	28,924 02	
850,653 24	56,204 76	906,858 »	906,858 »	»	»	6,858 »	
11,800,794 36	»	11,800,794 36	11,800,794 36	»	»	400,794 36	
264,661 38	»	264,661 38	264,661 38	»	35,338 62	»	
32,230 93	»	32,230 93	32,230 93	»	7,769 07	»	
360,946 91	»	360,946 91	360,946 91	»	39,053 09	»	
38,270 84	»	38,270 84	38,270 84	»	»	3,270 84	
					82,160 78	404,065 20	
12,496,904 42	»	»	12,496,904 42	»	321,904 42		

TABLEAU LITT. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.
Accises.	Sel.	Droits, sans additionnels	4,400,000 »	4,505,819 51	4,556,425 71
		Eau de mer		50,606 20	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)		2,100,000 »	2,500,457 06	2,500,457 06
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)		250,000 »	270,779 94	270,779 94
	— indigènes (id)		3,750,000 »	4,056,126 88	4,056,126 88
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs)		6,300,000 »	6,661,288 41	6,664,280 16
	Vinaigres (id. id.)			2,991 75	
	Sucres de canne, nouveau régime		3,500,000 »	2,267,955 77	3,173,662 05
	— — ancien régime			157,558 51	
	— — ancien droit			27,384 75	
	— de betterave, nouveau régime			756,515 42	
	— — ancien régime			4,480 60	
	— glucoses et autres sucres non cristallisables		»	14,429 85	14,429 85
	Timbres sur les quittances		5,000 »	4,777 »	4,777 »
	— sur les permis de circulation		1,000 »	1,148 91	1,148 91
			20,306,000 »	»	21,042,087 56
Garantie	— Droits de marque des matières d'or et d'argent		150,000 »	171,112 73	171,112 73
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État		225,000 »	229,580 91	229,580 91
	Recettes extraordin^es et accidentelles.	Loyers de bâtiments	50,000 »	2,550 41	48,916 70
		Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		4,317 29	
		Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle		27,486 92	
		Recettes extraordinaires — au profit du fonds de non-valeurs		5,504 81	
		Recettes extraordinaires — de toute autre nature		8,065 01	
		Contributions du territoire neutre de Moresnet		860 69	
		Emprunts. — Sommes versées en numéraire pour compléter le montant d'une obligation		18 31	
		Emprunts. — Régularisation d'erreurs préjudiciables au trésor		115 26	
			255,000 »	»	278,297 61

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
4,305,819 51	»	4,305,819 51	4,356,425 71	»	43,574 29	»	
50,606 20	»	50,606 20					
2,500,023 13	»	2,500,023 13	2,500,023 13	455 95	»	400,023 13	
270,779 78	» 16	270,779 94	270,779 94	»	»	20,779 94	
3,996,895 78	55,959 12	4,050,854 90	4,050,854 90	5,291 98	»	300,854 90	
6,661,252 92	55 49	6,661,288 41	6,664,280 16	»	»	364,280 16	
2,991 75	»	2,991 75					
1,869,011 95	398,921 82	2,267,933 77					
58,108 98	»	58,108 98					
500 »	»	500 »	5,058,701 26	114,960 79	441,298 74	»	
397,272 89	330,396 02	727,668 91					
4,489 60	»	4,489 60					
14,429 85	»	14,429 85	14,429 85	»	»	14,429 85	
4,761 »	16 »	4,777 »	4,777 »	»	225 »	»	
1,148 91	»	1,148 91	1,148 91	»	»	148 91	
					485,096 03	1,100,496 89	
20,158,072 25	785,528 61	»	20,921,400 86	120,686 70	615,400 86		
171,112 75	»	171,112 75	171,112 75	»	»	41,112 75	
170,662 27	58,718 64	229,380 91	229,380 91	»	»	4,380 91	
2,550 41	»	2,550 41					
4,517 29	»	4,517 29					
27,486 92	»	27,486 92					
5,504 81	»	5,504 81	48,916 70	»	»	18,916 70	
8,065 01	»	8,065 01					
»	860 69	860 69					
18 31	»	18 31					
115 26	»	115 26					
218,718 28	59,579 33	»	278,297 61	»	»	23,297 61	

TABLEAU LITT. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — *Droits constatés.* — *Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
RÉCAPITULATION PAR			
Foncier	18,359,750 »	»	18,359,749 95
Personnel	9,200,400 »	»	9,286,619 95
Patentes	3,100,000 »	»	3,271,705 22
Redevances sur les mines	207,000 »	»	236,824 92
Droit de débit de boissons alcooliques	900,000 »	»	906,858 »
Douanes	12,175,000 »	»	12,496,004 42
Accises	20,306,000 »	»	21,042,087 56
Garantie	150,000 »	»	171,112 73
Recettes diverses	255,000 »	»	278,297 61
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	64,634,950 »	»	66,050,160 36

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception	TOTAL PAR ARTICLE du Budget		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
BRANCHE DE REVENU.							
17,417,996 45	941,753 50	»	18,359,749 95	»	0 05	»	
8,398,446 08	888,173 87	»	9,286,619 95	»	»	86,219 95	
2,955,045 49	336,659 73	»	3,271,705 22	»	»	170,805 22	
232,341 52	4,483 40	»	236,824 92	»	»	28,924 92	
850,653 24	56,204 76	»	906,858 »	»	»	6,858 »	
12,496,904 42	»	»	12,496,904 42	»	»	321,904 42	
20,138,072 25	783,328 61	»	20,921,400 86	120,686 70	»	615,400 86	
171,112 73	»	»	171,112 73	»	»	41,112 73	
218,718 28	59,579 33	»	278,297 61	»	»	23,297 61	
					0 05	1,294,523 71	
62,859,290 46	3,070,183 20	»	65,929,473 66	120,686 70	1,294,523 66		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier	1,594,459 »	5,557,178 52	2,785,983 09
Personnel. — Principal et additionnels	1,273,519 70	2,292,587 82	1,192,578 83
Personnel. — Amendes	»	188 76	42 40
Patentes	440,183 58	696,518 92	295,672 68
Redevances sur les mines	»	»	»
Droit de débit de boissons alcooliques	74,397 »	155,179 75	106,405 25
Douanes — Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	6,020,715 55	1,875,923 21	656,812 47
Douanes — — de sortie (id.)	71,830 51	17,822 65	27,764 09
Douanes — — de transit (id.)	19,085 29	5,016 65	1,465 56
Douanes — — de tonnage (id.)	284,218 65	9,549 98	55,566 88
Douanes — Timbres	10,480 05	8,051 01	5,540 87
Accises — Sel. — Droits, sans additionnels	408,673 52	512,452 05	552,054 16
Accises — Sel. — Eau de mer	34,222 60	»	16,585 60
Accises — Vins étrangers (20 centimes additionnels et timbres collectifs)	470,947 52	711,056 81	182,555 89
Accises — Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	66,308 18	100,405 14	24,072 60
Accises — — indigènes (id.)	596,447 68	941,561 95	396,151 57
Accises — Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	670,180 68	1,916,241 80	740,405 85
Accises — Vinaigres (id. id. id.)	2,991 75	»	»
Accises — Sucres de canne. (Nouveau régime)	1,549,654 71	254,987 15	2,110 50
Accises — — — (Ancien régime)	»	»	»
Accises — — — (Ancien droit)	»	»	»
Accises — — de betterave. (Nouveau régime)	21,655 79	442,577 15	1,747 88
Accises — — — (Ancien régime)	»	»	»
Accises — — glucoses et autres sucres non cristallisables	»	»	11 56
Accises — Timbres sur les quittances	689 25	860 75	615 »
Accises — — sur les permis de circulation	44 52	170 »	265 76
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent	53,179 21	64,724 94	12,724 31
Recettes diverses. — Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	227,124 60	»	»
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Loyers de bâtiments	»	»	385 »
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	198 64	1,225 58	510 86
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle	1,885 94	5,950 11	4,958 07
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Recettes extraordinaires — au profit du fonds de non-valeurs	221 18	268 10	14 71
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Recettes extraordinaires — de toute autre nature	1,951 46	1,058 31	366 65
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Contributions du territoire neutre de Moresnet	»	»	»
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Emprunts — Sommes versées pour compléter le montant d'une obligation	2 26	»	3 »
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles. — Emprunts — Régularisation d'erreurs commises au préjudice du trésor	3 91	3 98	1 22
TOTAUX. . . . . fr.	13,884,052 09	13,314,096 72	7,018,512 99

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
3,086,988 23	3,124,150 69	1,801,061 86	812,751 78	658,762 04	1,158,414 94	18,559,749 95	18,559,749 95
1,718,069 33	1,252,785 36	851,479 88	195,622 25	145,317 47	364,594 92	9,286,355 56	9,286,619 95
» 30	»	32 93	»	»	»	264 39	
490,323 95	679,508 60	389,044 97	77,456 42	61,548 86	141,647 24	3,271,705 22	3,271,705 22
»	185,866 62	38,912 05	»	1,394 45	10,651 84	256,824 92	256,824 92
129,412 25	176,828 »	146,922 75	35,915 75	38,898 50	64,898 75	906,858 »	906,858 »
955,466 16	555,424 85	1,099,509 74	176,148 81	252,578 84	268,414 97	11,800,794 36	11,800,794 36
19,053 96	26,462 80	24,548 45	4,119 25	66,622 49	6,456 30	264,661 38	264,661 38
1,692 21	4,156 68	1,390 27	867 58	156 15	420 56	32,250 93	32,250 93
33,811 40	»	»	»	»	»	360,946 91	360,946 91
3,026 69	3,581 05	5,031 47	1,056 67	2,860 57	856 48	38,270 84	38,270 84
1,248,276 30	573,603 04	627,800 58	114,373 04	»	288,627 04	4,505,819 51	4,556,425 71
»	»	»	»	»	»	50,606 20	
310,506 25	316,720 69	375,154 82	15,765 »	32,045 05	85,515 50	2,500,025 15	2,500,025 15
22,787 55	11,565 89	26,509 57	922 44	3,247 12	5,965 45	270,779 94	270,779 94
614,080 80	190,425 97	641,820 04	552,550 45	52,050 72	76,785 72	4,050,854 90	4,050,854 90
1,065,055 55	1,316,169 76	312,912 25	229,572 64	89,764 51	314,007 50	6,661,288 41	6,664,280 16
»	»	»	»	»	»	2,991 75	
474,785 95	6,415 50	»	»	»	»	2,267,955 77	
58,108 98	»	»	»	»	»	58,108 98	
500 »	»	»	»	»	»	500 »	3,058,701 26
45,905 98	149,486 01	25,890 06	42,405 16	»	»	727,668 91	
4,489 60	»	»	»	»	»	4,489 60	
»	14,418 49	»	»	»	»	14,429 85	14,429 85
1,076 »	505 50	500 25	275 »	77 25	171 »	4,777 »	4,777 »
60 50	68 50	174 50	209 50	85 »	72 65	1,148 91	1,148 91
10,446 56	7,148 82	27,217 86	2,776 26	11,492 07	1,402 70	171,112 73	171,112 73
»	2,256 51	»	»	»	»	229,380 91	229,380 91
»	750 »	400 »	755 41	120 »	160 »	2,550 41	
720 62	1,020 58	627 58	68 97	6 84	140 22	4,517 29	
10,068 54	3,057 »	3,309 40	77 01	49 68	151 17	27,486 92	
154 58	562 71	4,225 95	59 98	»	19 62	5,504 81	48,916 70
5,014 57	513 15	286 57	24 13	867 92	» 47	8,065 01	
»	»	860 69	»	»	»	860 69	
»	13 05	»	»	»	»	18 51	
3 46	14 70	9 20	78 60	» 19	»	115 26	
10,285,845 85	8,592,458 10	6,405,641 51	2,265,772 10	1,577,741 68	2,789,352 82		65,929,475 66

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *A*.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
Foncier		18,359,749 95	18,359,749 85
Personnel		9,286,619 95	9,153,825 03
Patentes		3,271,705 22	3,112,264 28
Redevances sur les mines		236,824 92	177,022 19
Droit de débit des boissons alcooliques		906,858 »	876,678 75
Douanes	Droits d'entrée	11,800,704 36	11,103,929 83
	— de sortie	264,661 38	283,823 06
	— de transit	32,250 93	38,436 97
	— de tonnage	360,946 91	383,095 04
	Timbres	38,270 84	36,515 55
Accises	Sel	4,356,425 71	4,416,372 91
	Vins étrangers	2,500,023 13	2,578,581 73
	Eaux-de-vie étrangères	270,779 94	307,548 18
	— indigènes	4,050,854 90	3,839,739 79
	Bières et vinaigres	6,664,280 16	6,436,951 52
	Sucres de canne	3,058,701 26	3,158,954 54
	— de betterave		
	— glucoses et autres sucres non cristallisables	14,429 85	10,575 07
	Timbres sur les quittances	4,777 »	4,879 53
	— sur les permis de circulation	1,148 91	1,049 69
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		171,112 73	157,819 27
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	229,380 91	226,637 24
	Recettes extraordinaires et accidentelles	48,016 70	95,847 39
	TOTAUX	65,929,473 66	64,761,157 21

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851 — EN PLUS.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851 — EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
» 10	»	
132,794 92	»	*Personnel.* — Augmentation : fr. 132,794 92 c^s. — Résulte d'un plus grand nombre de maisons habitées que l'année antérieure et en général de l'augmentation de la population.
159,440 94	»	*Patentes.* — Augmentation : fr. 159,440 94 c^s. — Est due à l'accroissement des affaires commerciales et industrielles.
59,802 73	»	*Redevances sur les mines.* — Augmentation : fr. 59,802 73 c^s. — Provient d'un plus grand développement donné à l'industrie en général.
30,179 25	»	*Droit de débit des boissons alcooliques.* — Augmentation : fr. 30,179 25 c^s. — Ce produit, qui avait subi une diminution, en 1850, par suite de l'introduction du nouveau système établi par la loi du 1er décembre 1849, a commencé à se relever dès l'année suivante, à cause de plus d'expérience acquise par les employés.
696,864 53	»	*Droits d'entrée.* — Cette augmentation de fr. 696,864 53 c^s est due à la reprise des affaires commerciales, comprimées par la crise politique de 1848, et d'autre part, au nouveau tarif sur les denrées alimentaires, décrété par la loi du 22 février 1850.
»	10,161 68	
»	6,206 04	*Droits de sortie, de transit et de tonnage.* — Les diminutions que l'on constate sur ces produits s'expliquent par les variations ordinaires du mouvement commercial.
»	23,048 13	
1,755 29	»	
»	59,947 20	*Sel.* — Fluctuation peu importante, eu égard à l'élévation du produit de cet impôt; elle se reproduit chaque année en plus ou en moins.
»	78,558 60	*Vins. — Eaux-de-vie étrangères.* — Les approvisionnements, après les événements de 1848-1849, ont repris leur importance ordinaire, et ont ainsi déterminé une forte augmentation dans les mises en consommation de 1850, comparées à celles des années précédentes. En 1851, les recettes tendent à se rapprocher de leur état normal.
»	36,768 24	
211,095 11	»	*Eaux-de-vie indigènes.* — L'accroissement provient du développement extraordinaire donné à la fabrication pendant les derniers mois de 1851, en vue d'éluder l'augmentation de l'impôt porté de 1 franc à fr. 1 50 c^s par la loi du 20 décembre 1851.
227,348 64	»	*Bières et vinaigres.* — L'augmentation a été produite, en grande partie, par un nouveau mode de jaugeage des vaisseaux imposables, d'après lequel l'accise se trouve établie sur la contenance brute de la cuve-matière, déduction faite du volume réel des faux fonds, pompes, etc.
»	100,255 28	*Sucres.* — Des exportations et des entreposages considérables, effectués pendant les 2e et 3e trimestres 1851, ont fait descendre les prises en charge aux comptes des raffineurs, au-dessous du *minimum* du produit fixé par la loi du 18 juin 1849. Il en est résulté un déficit de fr. 441,298 74 c^s sur ce *minimum*.
3,854 78	»	
»	102 33	
99 22	»	
13,293 40	»	
2,743 67	»	
»	46,930 69	
1,539,272 64	370,956 19	
1,168,316 45		*Nota.* Les différences qui ne sont point expliquées tiennent à des causes accidentelles trop peu importantes pour être mentionnées.

TABLEAU LITT. *B.*

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — *Droits constatés.* — *Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Enregistrement. (50 cent. additionn.)	Actes civils publics		10,500,000 »	8,336,471 36	10,433,031 29
	— sous seing-privé			1,074,893 53	
	— judiciaires			523,610 30	
	— d'huissiers			497,553 79	
	Lettres de noblesse			551 20	
	Permis de changer de nom de famille			550 91	
Greffe (50 cent. additionn.)	Mise au rôle		500,000 »	33,069 24	273,231 84
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			240,162 60	
Hypothèques. (26 cent. additionn.)	Droits d'inscription		1,050,000 »	114,035 13	1,775,992 20
	Droits de transcription d'actes de mutation			1,661,957 07	
Successions (50 cent. additionn.)	Droits de succession		6,000,000 »	5,897,692 56	6,005,755 78
	Droits de mutation par décès			108,063 22	
Timbre (Sans additionnels.)	proportionnel.	Effets de commerce. Débite	3,000,000 »	172,309 20	2,827,826 30
		Effets de commerce. Visa		38,400 18	
		Effets de commerce. Extraordinaire		188,293 10	
		Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées		82,999 80	
	de dimension.	Timbres de coupures		25,709 »	
		Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers		»	
		Débite		1,441,908 81	
		Visa		15,522 32	
		Extraordinaire		303,632 37	
		Passe-ports à l'intérieur		5,254 »	
		— à l'étranger		31,512 »	
		Permis de port d'armes de chasse		273,632 »	
		Journaux étrangers		1,586 12	
		Warrants		»	
		Affiches		102,277 93	
		Annonces et avis		34,261 57	
		Feuilles de patentes		112,437 90	
		À REPORTER. . . . . fr.	21,450,000 »	»	21,316,437 41

MENT ET DOMAINES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
En 1851.	En 1852.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
8,316,018 42	287 67	8,316,306 09					
936,081 88	2 21	936,084 09					
523,305 99	46 39	523,352 38	10,274,013 38	159,617 91	225,986 62	»	
497,016 04	152 67	497,168 71					
531 20	»	531 20					
550 01	»	550 01					
33,020 95	15 17	33,036 12	272,893 96	337 88	27,106 04	»	
239,732 37	125 47	239,857 84					
114,035 13	»	114,035 13	1,775,992 20	»	»	125,992 20	
1,661,949 51	7 56	1,661,957 07					
5,883,590 85	4,644 95	5,888,035 80	5,996,099 02	9,656 76	3,900 98	»	
108,063 22	»	108,063 22					
172,399 20	»	172,399 20					
38,400 18	»	38,400 18					
188,293 10	»	188,293 10					
82,999 80	»	82,999 80					
23,709 »	»	23,709 »					
»	»	»					
1,441,908 81	»	1,441,908 81					
15,224 57	»	15,224 57					
287,355 77	16,276 60	303,632 37	2,826,705 95	1,120 35	173,294 05	»	
5,254 »	»	5,254 »					
31,512 »	»	31,512 »					
273,632 »	»	273,632 »					
1,586 12	»	1,586 12					
»	»	»					
102,262 93	15 »	102,277 93					
34,253 57	8 »	34,261 57					
106,748 10	4,867 20	111,615 30					
21,119,255 62	26,448 89	»	21,145,704 51	170,732 90	430,287 69	125,992 20	

TABLEAU LITT. *B*.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — *Droits constatés.* — *Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.
	REPORT. . . . . fr.	21,450,000 »	»	21,316,437 41
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.	5,000 »	8,500 »	8,500 »
	Droits de grande naturalisation		»	
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	140,000 »	63,584 14	159,985 45
	Greffe		»	
	Hypothèques		10,700 71	
	Successions		71,947 40	
	Timbre.		13,753 20	
Amendes de condamnation en matières diverses.	Amendes en matière criminelle, correctionnelle et forestière . . .	135,000 »	57,522 98	110,448 29
	— prononcées en vertu de lois spéciales		20,694 89	
	— en matière civile, disciplinaire, etc.		2,804 10	
	— de consignation, définitivement attribuées à l'État . . .		29,426 32	
	TOTAUX. . . . . fr.	21,730,000 »	»	21,595,371 15

MENT ET DOMAINES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
21,119,255 62	26,448 89	»	21,145,704 51	170,732 90	450,287 69	125,092 20	
8,500 »	»	8,500 »	8,500 »	»	»	3,500 »	
»	»	»					
62,412 89	45 60	62,458 49	156,603 69	3,381 76	»	16,603 69	
»	»	»					
10,700 71	»	10,700 71					
69,650 »	61 29	69,691 29					
15,753 20	»	15,753 20					
57,522 98	»	57,522 98	110,448 20	»	24,551 71	»	
20,694 89	»	20,694 89					
2,804 10	»	2,804 10					
29,426 32	»	29,426 32					
					454,839 40	146,095 89	
21,394,700 71	26,555 78	»	21,421,256 40	174,114 66	308,743 51		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *B*.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement. (30 cent. additionn.)	Actes civils publics		820,427 26	1,009,371 54	887,066 07
	— sous seing privé		58,757 61	194,754 56	116,569 59
	— judiciaires		46,881 06	125,252 19	42,615 51
	— d'huissiers		85,905 54	132,203 84	41,256 12
	Lettres de noblesse		-	551 20	-
	Permis de changer de nom de famille		-	-	-
Greffe (30 cent. additionn.)	Mise au rôle		2,406 82	9,998 29	2,209 82
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		17,084 15	68,145 96	17,757 23
Hypothèques. (26 cent. additionn.)	Droits d'inscription		9,657 23	24,574 53	11,155 20
	Droits de transcription d'actes de mutation		141,901 23	545,167 30	179,267 74
Successions (30 cent. additionn.)	Droits de succession		914,590 42	1,521,757 99	610,408 69
	— de mutation par décès		2,110 65	11,090 57	25,477 89
Timbre (Sans additionnels.)	proportionnel.	Effets de commerce. Débite	10,602 50	55,800 60	15,745 95
		Effets de commerce. Visa	12,635 05	2,029 55	2,526 70
		Effets de commerce. Extraordinaire	51,244 15	81,558 65	2,755 70
		Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	-	82,990 80	-
	de dimension.	Timbres de coupures	-	23,709 -	-
		Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	-	-	-
		Débite	125,826 05	285,061 55	151,247 48
		Visa	681 50	3,570 88	2,345 40
		Extraordinaire	45,900 58	85,856 70	40,187 65
		Passe-ports à l'intérieur	420 -	2,202 -	386 -
		— à l'étranger	3,728 -	10,888 -	2,328 -
		Permis de port d'armes de chasse	18,560 -	50,592 -	26,560 -
		Journaux étrangers	689 56	554 76	22 91
		Warrants	-	-	-
		Affiches	9,684 57	39,748 29	10,878 01
		Annonces et avis	4,399 41	13,731 08	1,372 77
		Feuilles de patentes	13,651 65	17,177 40	13,225 25
		A REPORTER. . . . . fr.	2,370,725 95	4,897,405 83	2,204,259 48

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
1,058,223 89	1,426,765 44	1,055,081 49	276,190 74	297,573 05	584,508 61	8,316,306 09	10,274,015 38
192,172 68	111,537 95	84,865 85	34,177 80	74,776 04	68,492 21	956,084 09	
67,500 05	112,715 87	61,109 22	9,047 81	53,150 29	27,102 58	523,352 38	
54,106 96	61,555 93	56,786 46	9,757 28	26,092 41	31,506 37	497,168 71	
»	»	»	»	»	»	551 20	
»	»	550 91	»	»	»	550 91	
4,333 27	4,557 08	5,851 20	678 05	1,398 36	1,643 23	33,036 12	272,893 96
29,836 52	43,415 36	36,456 05	4,196 76	11,201 92	11,765 91	239,857 84	
13,187 90	22,780 48	17,756 85	2,938 12	4,361 90	7,625 12	114,035 15	1,775,992 20
225,385 27	277,417 61	204,962 24	57,302 64	100,380 66	132,174 38	1,661,957 07	
1,041,475 19	832,457 47	671,064 52	224,272 52	86,785 13	185,243 87	5,888,035 80	5,996,090 02
1,572 16	35,628 30	10,120 99	7,983 52	5,484 76	8,594 38	108,063 22	
24,090 05	31,419 35	14,653 70	2,186 05	3,597 20	8,303 80	172,399 20	
1,813 20	7,484 25	10,208 30	103 85	875 85	723 45	38,400 18	
10,544 50	20,752 05	28,186 55	109 45	1,183 80	2,958 25	188,293 10	
»	»	»	»	»	»	82,999 80	
»	»	»	»	»	»	23,709 »	
»	»	»	»	»	»	»	
186,075 40	265,375 45	179,681 40	61,256 65	90,216 65	98,268 18	1,441,908 81	2,826,705 95
1,852 77	2,596 »	1,039 26	472 10	1,539 02	1,129 84	15,224 57	
41,632 90	18,428 55	52,489 24	2,563 50	2,549 30	14,024 15	303,632 37	
400 »	1,198 »	192 »	70 »	208 »	178 »	5,254 »	
3,984 »	3,840 »	4,432 »	456 »	552 »	1,304 »	31,512 »	
24,032 »	61,312 »	34,592 »	13,632 »	13,632 »	30,720 »	273,632 »	
149 52	11 23	78 71	12 93	65 62	1 08	1,586 12	
»	»	»	»	»	»	»	
11,450 79	14,883 02	5,798 25	2,380 96	595 54	6,858 72	102,277 93	
4,194 14	4,676 03	4,112 43	160 01	203 46	1,412 24	34,261 57	
16,978 95	22,228 20	13,414 50	3,876 75	4,139 10	6,925 50	111,615 30	
3,021,990 11	3,383,009 62	2,553,464 10	713,825 49	760,562 06	1,231,463 87		21,145,704 51

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *B*.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . . . fr.	2,370,723 95	4,897,405 83	2,204,259 48
Naturalisations.	Droits de naturalisation ordinaire.	1,000 »	3,500 »	500 »
	Droits de grande naturalisation	»	»	»
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	4,115 89	13,192 38	5,559 66
	Greffe	»	»	»
	Hypothèques	411 91	832 50	401 88
	Successions	2,404 87	10,801 84	9,848 25
	Timbre.	868 88	5,785 27	442 »
Amendes de condamnation en matières diverses.	Amendes en matière criminelle, correctionnelle et forestière .	5,427 96	7,648 40	7,613 22
	— prononcées en vertu de lois spéciales.	2,445 80	2,944 30	1,699 74
	— en matière civile, disciplinaire, etc.	122 »	198 »	177 60
	— de consignation, définitivement attribuées à l'État. .	»	13,222 50	423 85
	TOTAUX. . . . . fr.	2,396,521 26	4,955,551 17	2,230,925 68

MENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
3,021,900 11	3,383,009 62	2,553,464 10	713,825 49	760,562 06	1,231,465 87	»	21,145,704 51
»	2,000 »	1,500 »	»	»	»	8,500 »	8,500 »
»	»	»	»	»	»	»	
7,330 70	12,197 08	4,234 17	3,030 76	7,868 16	4,929 69	62,458 49	
»	»	»	»	»	»	»	
1,213 91	1,152 66	1,300 82	615 01	3,129 45	1,662 57	10,700 71	156,605 69
6,148 18	27,257 85	5,188 29	1,274 25	3,264 42	3,503 34	69,691 29	
850 05	1,725 88	1,147 57	652 05	674 10	1,626 50	13,753 20	
9,035 08	15,474 47	4,876 64	1,400 76	1,936 14	4,110 22	57,522 98	
4,720 27	4,362 07	1,460 15	223 56	1,199 77	1,639 17	20,694 89	110,448 29
731 »	820 »	279 »	50 »	157 »	289 50	2,804 10	
4,197 40	2,078 11	8,320 »	20 »	452 »	732 46	29,426 32	
3,056,197 60	3,450,057 74	2,581,770 74	721,091 88	779,205 10	1,249,957 32	»	21,421,256 49

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *B*.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
Enregistrement (30 cent. additionn.)	Actes civils publics			8,316,306 09	8,246,585 25
	— sous seing privé			930,084 09	776,702 92
	— judiciaires			523,552 38	665,001 35
	— d'huissiers			497,168 71	435,989 14
	Lettres de noblesse			551 20	1,102 40
	Permis de changer de nom de famille			550 91	551 20
Greffe (30 cent. additionn.)	Mise au rôle			53,036 12	52,214 66
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions			239,857 84	258,826 98
Hypothèques (26 cent. additionn.)	Droits d'inscription			114,035 13	123,494 93
	Droits de transcription d'actes de mutation			1,661,957 07	1,351,298 65
Successions (30 cent. additionn.)	Droits de succession			5,888,035 80	6,133,520 35
	Droits de mutation par décès			108,063 22	85,560 02
Timbre (Sans additionnels.)	proportionnel.	Effets de commerce.	Débite	172,399 20	163,467 05
			Visa	38,400 18	32,686 10
			Extraordinaire	188,293 10	182,696 20
		Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées		82,999 80	46,409 »
		Timbres de coupures		23,700 »	»
		Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers.		»	»
	de dimension.	Débite		1,441,908 81	1,451,030 41
		Visa		15,224 57	15,108 95
		Extraordinaire		303,632 37	304,180 54
		Passe-ports à l'intérieur		5,254 »	13,188 »
		— à l'étranger		31,512 »	27,732 »
		Permis de port d'armes de chasse		273,632 »	266,880 »
		Journaux étrangers		1,586 12	1,460 28
		Warrants		»	12 »
		Affiches		102,277 93	101,253 67
		Annonces et avis		34,261 57	31,494 »
		Feuilles de patentes		111,615 30	114,021 10
Naturalisations	Droits de naturalisation ordinaire			8,500 »	3,500 »
	Droits de grande naturalisation			»	1,000 »
			À REPORTER. . . . . fr.	21,154,204 51	21,114,967 13

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
69,722 86	»	
159,381 17	»	
»	159,648 97	
11,179 57	»	
»	551 20	
»	» 29	
821 46	»	
»	18,969 14	
»	9,459 80	Aucune nouvelle loi d'impôt, autre que celles des 16, 17 et 18 décembre 1851, sur les hypothèques et les successions, et lesquelles n'ont sorti leurs effets qu'à partir de 1852, n'étant intervenue en 1851, l'augmentation de fr. 48,272 14 c., qui se constate sur l'ensemble des produits recouvrés à titre d'impôt par l'administration de l'enregistrement, pendant cet exercice, ne peut être attribuée qu'au raffermissement de la prospérité publique, qui a eu pour conséquence d'augmenter le nombre et l'importance des transactions.
110,658 42	»	
»	245,484 55	On croit toutefois devoir faire remarquer que l'augmentation des *amendes en matière d'impôts*, est due à la loi du 6 juin 1850, qui a réduit notablement la quotité de ces amendes et d'où il est résulté que les réclamations qui, sous l'empire des anciennes lois, étaient le plus souvent accueillies favorablement, parce que les pénalités étaient trop élevées et hors de proportion avec l'importance des contraventions, ne sont plus admises sous la loi nouvelle que par exception pour des cas particuliers.
22,503 20	»	
8,932 15	»	Quant à la diminution que présentent les *droits de succession*, elle ne saurait être expliquée, ces produits étant purement éventuels, et variables par leur nature.
5,714 08	»	
5,596 90	»	
36,590 80	»	
23,709 »	»	
»	»	
»	9,121 60	
115 62	»	
»	548 17	
»	7,934 »	
3,760 »	»	
6,752 »	»	
125 84	»	
»	12 »	
1,042 26	»	
2,767 57	»	
»	2,405 80	
5,000 »	»	
»	1,000 »	
474,372 90	435,135 52	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *B*.

IMPOTS. — ENREGISTREMENT

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
	REPORT. . . . . fr.	21,154,204 51	21,114,067 13
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement	62,458 49	55,391 90
	Greffe	»	»
	Hypothèques	10,700 71	9,047 22
	Successions.	69,691 29	51,664 76
	Timbre	13,753 20	15,962 78
Amendes de condamnation en matières diverses.	Amendes en matière criminelle, correctionnelle et forestière	57,522 98	84,433 17
	— prononcées en vertu de lois spéciales	20,604 89	26,611 81
	— en matière civile, disciplinaire, etc.	2,804 10	3,521 65
	— de consignation, définitivement attribuées à l'État	29,426 32	11,885 65
	Portions d'amendes attribuées et dévolues à l'État	»	1,500 28
	TOTAUX. . . . . fr.	21,421,256 49	21,372,984 35

ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
EN PLUS.	EN MOINS.	
474,372 90	435,135 52	
7,066 59	»	
»	»	
1,653 49	»	
18,026 53	»	
»	200 58	
»	26,910 19	
»	5,016 92	
»	717 55	
17,542 67	»	
»	1,500 28	
518,662 18	470,390 04	
48,272 14		

TABLEAU LITT. C.

PÉAGES. — ENREGISTRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
		DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, écluses, etc.	Escaut		104,724 25	
		Meuse		96,105 59	
		Lys		61,967 38	
		Dendre		18,861 24	
		Sambre canalisée		603,252 68	
		Canal de Charleroy		1,175,705 84	
		— de Mons à Condé		177,327 52	
		— de Pommerœul à Antoing		460,822 34	
		— de la Campine		23,263 71	
		Petite Néthe canalisée		21,300 65	
		Canal de Gand à Ostende		23,406 19	
		— de Terneuzen		16,917 »	
		— de Maestricht à Bois-le-Duc	2,905,000 »	37,591 53	3,145,542 61
		Autres voies navigables		67,066 38	
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau			47,091 99	
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre			29,771 40	
	— — d'Anvers à Tamise			21,057 »	
	Vente d'arbres, plantations et herbages			46,560 68	
	— de terrains provenant d'emprises			69,507 45	
	Location de terrains provenant d'emprises			6,090 76	
	Droits de pêche			34,396 81	
	Amendes en matière de navigation			682 36	
	Excédant de droits d'encan			1,805 08	
	Vente d'objets mobiliers et herbages			211 »	
Routes appartenant à l'État.	1re *classe*	Produits des barrières affermées et en régie		738,972 93	
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication		3,748 80	
	2e *classe*	Produits des barrières affermées et en régie		792,949 62	
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication		9,485 41	
	Terrains provenant d'emprises	Vente		4,938 45	
		Location	1,765,000 »	12 »	1,659,776 91
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.			72,546 11	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication			5,394 21	
	Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulage et grande voirie)			11,677 84	
	Redevance annuelle pour droit d'usage d'une partie de route			51 54	
		TOTAUX. . . . . fr.	4,670,000 »	»	4,785,319 52

MENT ET DOMAINES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	des évaluations avec les recouvrements.		
En 1851.	En 1852.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
104,724 25	»	104,724 25					
96,105 39	»	96,105 39					
61,967 38	»	61,967 38					
18,861 24	»	18,861 24					
605,181 91	68 18	605,250 09					
1,175,765 84	»	1,175,765 84					
177,327 52	»	177,327 52					
460,822 54	»	460,822 54					
25,265 71	»	25,265 71					
21,300 65	»	21,300 65					
25,292 43	113 76	25,406 19					
16,917 »	»	16,917 »					
56,991 96	599 57	57,591 53	5,145,550 94	211 67	»	240,550 94	
66,799 45	266 93	67,066 38					
46,697 91	385 75	47,083 66					
29,771 40	»	29,771 40					
21,057 »	»	21,057 »					
46,361 68	199 »	46,560 68					
69,507 45	»	69,507 45					
5,501 86	498 90	6,000 76					
33,038 76	1,247 30	34,286 06					
682 36	»	682 36					
1,803 08	»	1,803 08					
211 »	»	211 »					
735,945 34	2,006 62	737,951 96					
3,748 80	»	3,748 80					
790,106 73	2,584 88	792,691 61					
9,485 41	»	9,485 41					
4,938 45	»	4,938 45					
12 »	»	12 »	1,638,486 68	1,290 23	126,515 32	»	
72,484 11	62 »	72,546 11					
5,394 21	»	5,394 21					
11,666 59	»	11,666 59					
51 54	»	51 54					
					126,515 32	240,550 94	
4,775,784 71	8,052 91	»	4,783,817 62	1,501 90	113,817 62		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *C.*

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
		DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Escaut	»	»	20,091 18
		Meuse	»	»	»
		Lys	»	»	27,787 80
		Dendre	»	»	»
		Sambre canalisée	»	»	»
		Canal de Charleroy	»	316,941 87	»
		— de Mons à Condé	»	»	»
		— de Pommeroeul à Antoing	»	»	»
		— de la Campine	11,018 27	»	»
		Petite Nèthe canalisée	21,300 65	»	»
		Canal de Gand à Ostende	»	»	20,936 19
		— de Terneuzen	»	»	»
		— de Maestricht à Bois-le-Duc	»	»	»
		Autres voies navigables	5,660 70	3,602 28	20,029 95
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		5,465 »	3 »	291 »
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre		22,255 87	7,515 53	»
	— — d'Anvers à Tamise		21,057 »	»	»
	Vente d'arbres, plantations et herbages		566 55	408 »	4,040 »
	— de terrains provenant d'emprises		1,889 »	100 »	»
	Location de terrains provenant d'emprises		827 65	1,126 50	354 26
	Droits de pêche		4,761 »	571 »	2,963 50
	Amendes en matière de navigation		7 55	»	26 43
	Excédant de droits d'encan		»	1 86	»
	Vente d'objets mobiliers et herbages		»	151 »	»
Routes appartenant à l'État.	1re *classe*	Produits des barrières affermées et en régie	65,140 »	155,005 52	77,168 36
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	165 28	6 87	155 75
	2e *classe*	Produits des barrières affermées et en régie	55,586 11	101,424 59	87,975 65
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	258 61	16 50	581 24
	Terrains provenant d'emprises	Vente	»	102 64	»
		Location	4 »	»	»
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		471 90	2,657 »	55,924 61
	Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication		»	15 10	5,521 66
	Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulage et grande voirie)		528 15	5,864 95	177 20
	Redevance annuelle pour droits d'usage d'une partie de route		»	»	28 34
	TOTAUX. . . . . fr.		190,541 05	595,511 81	551,551 08

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget
36,637 36	38,095 71	»	»	»	»	104,724 25	
»	»	37,027 75	31,959 60	»	27,117 95	96,105 39	
34,179 58	»	»	»	»	»	61,967 58	
15,045 05	3,816 19	»	»	»	»	18,861 24	
»	321,089 40	»	»	»	282,160 60	603,250 00	
»	858,821 07	»	»	»	»	1,175,765 84	
»	177,327 52	»	»	»	»	177,327 52	
»	460,822 34	»	»	»	»	460,822 34	
»	»	»	12,245 44	»	»	25,263 71	
»	»	»	»	»	»	21,300 63	
2,470 »	»	»	»	»	»	25,406 19	
16,917 »	»	»	»	»	»	16,917 »	
»	»	»	37,591 53	»	»	37,591 53	3,145,330 94
5,552 65	»	16,544 54	17,676 26	»	»	67,066 58	
14,788 »	455 »	25,851 99	1,620 »	»	651 67	47,085 66	
»	»	»	»	»	»	29,771 40	
»	»	»	»	»	»	21,057 »	
17,399 05	20,541 10	782 »	2,909 »	»	315 »	46,560 68	
87 40	922 »	60,279 05	»	»	230 »	60,507 45	
548 »	1,972 35	1,172 »	»	»	»	6,000 76	
11,110 06	3,264 »	4,138 75	2,028 50	1,689 25	3,760 »	34,286 06	
95 50	32 35	220 78	213 25	»	86 63	682 36	
»	112 04	1,678 03	»	»	10 55	1,803 08	
»	60 »	»	»	»	»	211 »	
67,835 22	156,658 35	46,488 61	24,300 »	71,475 58	75,884 34	737,951 96	
358 72	1,648 85	78 96	189 35	357 77	791 29	3,748 80	
67,025 18	234,152 92	147,679 55	41,664 22	32,207 26	47,178 35	792,691 61	
409 37	5,526 75	1,955 01	240 42	183 75	555 96	9,485 41	
32 36	75 82	3,143 57	11 60	931 45	643 05	4,938 45	
»	»	»	8 »	»	»	12 »	1,658,486 68
4,810 25	9,564 04	35 50	259 91	316 25	506 67	72,546 11	
»	38 81	18 64	»	»	»	5,394 21	
872 31	1,569 94	899 21	541 75	219 75	1,195 35	11,666 59	
»	»	»	»	»	25 20	51 54	
296,169 15	2,296,364 03	351,973 94	175,258 88	107,581 02	441,066 68	»	4,783,817 62

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. C.

PÉAGES. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
		DOMAINES.		
Rivières et canaux.	Droits de navigation, de ponts, d'écluses, etc.	Escaut	104,724 25	104,269 22
		Meuse	96,105 39	69,969 05
		Lys	61,967 38	57,851 36
		Dendre	18,861 24	20,252 99
		Sambre canalisée	605,250 09	548,764 28
		Canal de Charleroy	1,175,765 84	1,096,127 57
		— de Mons à Condé	177,527 52	149,028 26
		— de Pommerœul à Antoing	460,822 34	474,867 17
		— de la Campine	23,263 71	22,998 77
		Petite Nèthe canalisée	21,500 63	26,705 45
		Canal de Gand à Ostende	25,406 19	26,855 99
		— de Terneuzen	16,917 »	21,302 05
		— de Maestricht à Bois-le-Duc	57,591 53	40,905 78
		Autres voies navigables	67,066 38	56,300 37
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		47,085 66	55,574 62
	— des bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre		29,771 40	21,274 69
	— — d'Anvers à Tamise		21,057 »	29,142 10
	Vente d'arbres, plantations et herbages		46,560 68	29,777 84
	— de terrains provenant d'emprises		69,507 45	10,590 48
	Location de terrains provenant d'emprises		6,000 76	5,071 67
	Droits de pêche		34,286 06	35,995 »
	Amendes en matières de navigation		682 36	504 92
	Excédant de droits d'encan		1,805 08	352 76
	Ventes d'objets mobiliers et herbages		211 »	151 »
Routes appartenant à l'État.	1re classe	Produits des barrières affermées et en régie	737,951 96	710,820 69
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	5,748 80	12,414 99
	2e classe	Produits des barrières affermées et en régie	792,691 61	834,758 71
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication	9,485 41	21,146 09
	Terrains provenant d'emprises.	Vente	4,958 45	2,280 35
		Location	12 »	8 »
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		72,546 11	47,440 »
	Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication		5,394 21	224 40
	Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulage et grande voirie)		11,666 59	14,109 65
	Redevance annuelle pour droit d'usage d'une partie de route		51 54	28 34
		TOTAUX. . . . . fr.	4,783,817 62	4,527,824 55

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
455 03	»	
26,156 34	»	
4,156 02	»	
»	1,591 75	Les droits de navigation, etc., présentent, dans leur ensemble, une augmentation de recette, en 1851, de fr. 72,189 19 c^s.
54,483 81	»	Les augmentations qui se remarquent pour la *Meuse*, la *Lys*, la *Sambre canalisée* et le *canal de Charleroy* sont le résultat de la grande activité de la navigation en 1851.
79,656 27	»	Celle qui se constate pour le *canal de Mons à Condé* provient en grande partie de l'exécution de la loi du 29 décembre 1843, qui, en rendant à l'État l'administration de ce canal, a alloué à la province, pendant un certain nombre d'années, une part du produit, qui diminue tous les ans d'un dixième.
28,299 26	»	
»	14,044 83	Les diminutions éprouvées pour la *Dendre*, le *canal de Pommeroeul à Antoing*, la *Petite Nèthe canalisée*, le *canal de Gand à Ostende*, le *canal de Terneuzen* et le *canal de Maestricht à Bois-le-Duc*, s'expliquent par ce fait que l'arrêté du 6 octobre 1850, porté en exécution de la loi du 25 mai de la même année, a accordé la franchise des droits de navigation pour les engrais.
264 94	»	
»	5,404 80	
»	3,449 80	L'augmentation de produit obtenue pour les *autres voies navigables* provient en grande partie de l'ouverture du canal latéral à la Meuse, qui a eu lieu à la fin de 1850.
»	4,585 05	
»	3,514 25	
30,760 01	»	
»	8,490 96	*Bacs et bateaux et passages d'eau.* — Diminution : fr. 8,490 96 c^s. — Le produit de 1850 paraît avoir été exceptionnel. En 1849, cette recette ne s'était élevée qu'à fr. 32,895 76 c^s.
8,496 71	»	*Bateau à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre.* — Augmentation : fr. 8,496 71 c^s. — Cette augmentation a été produite par une plus grande activité des établissements industriels de la Tête-de-Flandre.
»	8,085 10	*Bateau à vapeur d'Anvers à Tamise.* — Diminution : fr. 8,085 10 c^s. — En 1849, ce produit n'a été que de fr. 20,764 54 c^s; s'il s'est élevé en 1850 à fr. 29,142 10 c^s, on pense que c'est par suite de circonstances tout à fait exceptionnelles.
16,782 84	»	Les produits de ces trois articles présentent une augmentation de fr. 76,628 90 c^s, qui provient de ce que le Département des Travaux publics a remis à celui des Finances, en 1851, un plus grand nombre d'arbres et de parcelles de terrain dépendants des canaux, pour en tirer parti au profit du trésor.
58,916 97	»	
929 09	»	
»	1,708 94	*Droits de pêche.* — Diminution : fr. 1,708 94 c^s. — Il a suffi de quelques cantonnements adjugés à un prix moins avantageux en 1851, pour produire cette diminution. En 1850, il y avait une augmentation sur 1849 de fr. 729 76 c^s.
177 44	»	*Amendes en matière de navigation.* — Augmentation : fr. 177 44 c^s. — L'activité de la navigation ayant été plus grande en général en 1851, on ne doit pas s'étonner qu'il y ait plus d'amendes encourues en cette matière.
1,450 52	»	*Excédant des droits d'encan.* — Augmentation : fr. 1,450 52 c^s. — Cette augmentation est la conséquence de celles signalées plus haut sur les ventes d'arbres et de terrains.
60 »	»	
27,151 27	»	*Produit des barrières affermées en régie*, 1re classe. — Augmentation : fr. 27,151 27 c^s. — Le produit de 1850 a déjà présenté, comparé à celui de 1849, une augmentation de fr. 105,797 95 c^s, qui témoignait de la confiance des fermiers des barrières dans la reprise de la circulation, diminuée par les événements de 1848. La même cause a produit le même effet sur les adjudications partielles de barrières faites à la fin de 1850.
»	8,666 19	*Excédant des droits d'encan.* — Diminution : fr. 8,666 19 c^s qui provient de ce qu'en 1851, il n'y a eu que des adjudications partielles.
»	42,047 10	*Produit des barrières affermées en régie*, 2e classe. — Diminution : fr. 42,047 10 c^s. — En 1850, il y avait eu une augmentation de fr. 76,014 76 c^s, qui, n'étant sans doute pas en rapport avec la valeur réelle de ces barrières, a donné lieu à des résiliations et à des adjudications moins avantageuses.
»	11,660 68	*Excédant des droits d'encan.* — Diminution : fr. 11,660 68 c^s. — De même que pour les barrières des routes de 1re classe, il n'y a eu, à la fin de 1851, que des adjucations partielles, pour lesquelles les droits d'encan ont été d'autant moins considérables, que ces adjudications ont été moins favorables que celles consenties en 1850.
2,658 12	»	
4 »	»	Même observation pour les augmentations que présentent ces quatre articles, que celle faite pour une somme de fr. 76,628 90 c^s constatée en plus, ci-dessus, du chef des ventes d'arbres, terrains, etc., portées sous la rubrique : *Rivières et canaux.*
25,106 11	»	
5,169 81	»	
»	2,443 06	Cette diminution de fr. 2,443 06 c^s tient à des causes que l'on ne saurait expliquer autrement que par la suppression des ponts à bascule.
23 20	»	Cette différence en plus de fr. 23 20 c^s est due à des dispositions prises par le Département des Travaux publics, pour autoriser le non-remplacement d'arbres longeant les routes, à la charge par les propriétaires riverains de payer une redevance annuelle.
571,085 56	115,092 49	
255,993 07		

TABLEAU LITT. *D.*

PÉAGES. — TRA

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	2,800,000 »	1,192,737 37	2,767,695 52
		— — affranchies et chargées contre espèces.		174,025 35	
		— de la vente des timbres-poste		1,400,934 80	
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	130,000 »	152,139 36	202,659 07
		— imprimés —		50,519 71	
	Droit sur les articles d'argent		15,000 »	21,907 »	21,907 »
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	200,000 »	276,102 02	364,883 21
		— des Pays-Bas		10,340 17	
		— de Luxembourg		1,960 93	
		— de Prusse		56,452 20	
		— de la Tour-et-Taxis		14,654 03	
		— de Suisse		3,558 62	
		— de Sardaigne		1,815 24	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		55,000 »	56,367 88	56,367 88
	TOTAUX. . . . . fr.		3,200,000 »	»	3,413,512 68

VAUX PUBLICS.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
1,192,757 37	»	1,192,757 37					
174,023 35	»	174,023 35	2,767,695 52	»	32,504 48	»	
1,400,934 80	»	1,400,934 80					
152,139 36	»	152,139 36	202,659 07	»	»	72,659 07	
50,519 71	»	50,519 71					
21,907 »	»	21,907 »	21,907 »	»	»	6,907 »	
59,637 44	216,464 58	276,102 02					
2,751 08	7,589 09	10,340 17					
897 75	1,063 18	1,960 93					
12,757 85	43,694 35	56,452 20	364,883 21	»	»	164,883 21	
»	14,654 03	14,654 03					
1,723 87	1,834 75	3,558 62					
531 99	1,283 25	1,815 24					
56,367 88	»	56,367 88	56,367 88	»	»	1,367 88	
					32,504 48	245,817 16	
3,126,929 45	286,583 23	»	3,413,512 68	»	213,312 68		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *D*.

PÉAGES. — TRA

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	255,469 99	568,921 54	87,146 92
		— des lettres affranchies et chargées	48,934 15	59,261 20	10,259 60
		— de la vente des timbres-poste	153,465 »	562,425 50	150,590 60
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	9,582 49	109,069 97	6,008 17
		— des imprimés —	6,559 87	24,850 01	2,002 20
	Droits sur les articles d'argent		1,859 »	5,406 70	2,624 40
	Remboursements des offices étrangers.	Office de Sardaigne	»	1,815 24	»
		— d'Angleterre	»	276,102 02	»
		— des Pays-Bas	»	10,540 17	»
		— de Luxembourg	»	1,960 03	»
		— de Prusse	»	56,452 20	»
		— de la Tour-et-Taxis	»	14,654 03	»
		— de Suisse	»	3,558 62	»
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		6,767 »	55,525 52	2,872 03
		TOTAUX. fr.	460,417 50	1,528,543 45	241,483 92

VAUX PUBLICS.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
112,042 92	154,958 99	146,357 25	19,614 44	24,940 33	45,284 99	1,192,737 37	
11,562 70	11,469 30	23,825 30	2,329 40	2,370 20	4,031 50	174,025 35	2,767,695 52
170,829 10	253,309 80	180,133 50	34,304 80	42,369 70	93,406 80	1,400,934 80	
7,579 06	3,718 78	11,177 62	487 58	1,205 36	3,510 33	152,139 36	202,659 07
5,612 27	4,267 47	4,826 87	527 66	485 50	1,609 86	50,519 71	
2,809 50	4,097 60	2,562 30	1,254 90	1,375 30	1,917 30	21,907 »	21,907 »
»	»	»	»	»	»	1,815 24	
»	»	»	»	»	»	276,102 02	
»	»	»	»	»	»	10,340 17	
»	»	»	»	»	»	1,960 95	364,885 21
»	»	»	»	»	»	56,452 20	
»	»	»	»	»	»	14,654 03	
»	»	»	»	»	»	3,558 62	
3,465 14	2,578 11	3,589 26	174 26	290 10	1,097 66	56,367 88	56,367 88
313,900 69	414,400 05	372,472 10	58,695 04	73,045 49	150,758 44	»	3,415,512 68

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *D.*

PÉAGES. — TRA

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	1,192,737 37	1,219,319 49
		— — affranchies et chargées contre espèces	174,025 35	152,695 41
		— de la vente des timbres-poste	1,400,954 80	1,255,786 60
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	152,139 36	114,553 58
		— des imprimés —	50,519 71	42,224 27
	Droits sur les articles d'argent		21,907 »	17,654 70
	Remboursements des offices étrangers.	Office d'Angleterre	276,102 02	248,997 61
		— des Pays-Bas	10,540 17	6,876 78
		— de Luxembourg	1,960 95	2,025 26
		— de Prusse	56,452 20	49,010 74
		— de la Tour-et-Taxis	14,654 03	24,779 72
		— de Suisse	3,558 62	2,080 57
		— de Sardaigne	1,815 24	»
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		56,367 88	54,105 85
		TOTAUX. fr.	3,413,512 68	3,168,070 56

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
»	26,582 12	En réunissant, comme les années précédentes, ces trois rubriques, qui constituent la *taxe des lettres*, on constate, en 1851, une augmentation de plus de 160,000 francs, due au développement des correspondances. Ainsi qu'on le remarquera, la diminution de fr. 26,582 12 c[s] sur les lettres dites *taxées*, n'a aucune portée, elle provient de l'extension que prend l'usage des timbres-poste.
21,327 94	»	
167,148 20	»	
37,605 78	»	La lecture de plus en plus répandue des journaux, et l'accroissement incessant du nombre de volumes expédiés par la poste, expliquent l'augmentation qui s'est produite sur ces deux natures de recettes.
8,295 44	»	
4,272 30	»	La marche ascensionnelle de ce produit était prévue; elle doit être attribuée à la réduction du droit de poste décrétée par la loi du 22 avril 1849, et aux facilités résultant du payement *à vue* des mandats d'articles d'argent.
27,104 41	»	
3,463 39	»	
»	64 33	L'augmentation constatée sur les remboursements des offices d'Angleterre, des Pays-Bas et de Prusse, est l'effet de l'accroissement des correspondances de et pour le continent, acheminées en transit par la Belgique. Quant à la réduction de 10,000 francs sur les sommes payées par l'office de la Tour-et-Taxis, elle n'est que fictive et provient d'erreurs en plus commises, en 1850, dans la comptabilité de cet office et qui n'ont pu être régularisées qu'en 1851, par défalcation sur les remboursements de ce dernier exercice. — Les remboursements de la Sardaigne constituent un produit nouveau.
7,441 46	»	
»	10,125 60	
1,478 05	»	
1,815 24	»	
2,262 05	»	Cette majoration est due à l'usage plus fréquent que les éditeurs font de la poste pour l'encaissement des quittances d'abonnement.
282,214 26	36,772 14	
245,442 12		

TABLEAU LITT. *E.*

PÉAGES. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	200,000 »	»	109,188 79

MARINE.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL					
En 1851.	En 1852.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
186,656 94	12,531 85	»	199,188 79	»	811 21	»	

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *E.*

PÉAGES. —

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1851.	1850.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	199,188 79	180,508 95

MARINE.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
EN PLUS.	EN MOINS.	
18,679 84	»	La perception de ce produit dépend d'éventualités qui ne comportent aucune explication. Toutefois, il est permis de dire que cette branche de revenus a été plus productive à mesure qu'on s'est éloigné de la crise politique de 1848.

TABLEAU LITT. *F.*

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget
Chemin de fer.	Voyageurs		8,041,866 41	
	Bagages		682,289 51	
	Équipages		80,964 »	
	Chevaux et bestiaux		144,784 46	
	Marchandises	15,200,000 »	6,757,751 70	15,968,804 91
	Télégraphes		83,516 44	
	Produits extraordinaires		165,846 39	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer			15,655 »	
Vente des tarifs du chemin de fer			331 »	
TOTAUX.	fr.	15,200,000 »	»	15,968,804 91

— TRAVAUX PUBLICS.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
8,041,866 41	»	8,041,866 41					
682,289 51	»	682,289 51					
80,064 »	»	80,064 »					
144,784 46	»	144,784 46					
6,757,751 70	»	6,757,751 70	15,968,804 91	»	»	768,804 91	
85,516 44	»	85,516 44					
165,846 39	»	165,846 39					
13,655 »	»	13,655 »					
331 »	»	331 »					
15,968,804 91	»	»	15,968,804 91	»	»	768,804 91	

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *F*.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
Chemin de fer	Voyageurs	8,041,866 41	7,128,209 46
	Bagages	682,289 51	610,600 07
	Équipages	80,964 »	87,974 75
	Chevaux et bestiaux	144,784 46	129,778 18
	Marchandises	6,757,751 70	6,607,715 95
	Télégraphes	85,316 44	5,821 06
	Produits extraordinaires	165,846 39	80,825 15
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		15,655 »	14,285 »
Vente des tarifs du chemin de fer		551 »	415 50
TOTAUX	fr.	15,968,804 91	14,665,625 10

— TRAVAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS	EN MOINS	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
913,656 95	»	L'augmentation de la recette de 1851 sur 1850, pour le transport des voyageurs, doit être attribuée 1° à l'augmentation des tarifs résultant de la loi du 12 avril 1851; 2° au mouvement extraordinaire occasionné par l'exposition de Londres, et 3° au rétablissement des communications par le chemin de fer, interrompues par suite des inondations entre Charleroy et Namur, depuis le mois d'août jusqu'au 1er janvier 1851.
71,689 14	»	Cet accroissement de recette est la conséquence naturelle de l'augmentation constatée sur le transport des voyageurs
»	7,010 75	
15,006 28	»	
150,055 75	»	Cette majoration de fr. 150,055 75 c. provient du mouvement de plus en plus considérable des marchandises, depuis la reprise des affaires commerciales arrêtées par les événements de 1848
79,405 58	»	En 1851, les lignes télégraphiques belges ont été mises en relation avec celles des pays étrangers, en outre, plusieurs nouveaux bureaux ont été créés en Belgique, et c'est à ces causes réunies qu'il faut attribuer l'augmentation qui, du reste, était prévue pour l'exercice 1851
83,021 26	»	Sans explication
»	650 »	Ces différences ne comportent pas d'explication
»	84 50	
1,312,905 06	7,725 25	
1,305,179 81		

TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.
Domaines (valeurs capitales).	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 26 septembre 1835		1,655 »	
		— du 27 mai 1837		550 »	
		— du 30 juin 1840		1,100 »	
		— du 23 mai 1848		244,259 34	
		— des 5-6 juin 1850		81,718 74	
		Autres aliénations		19.378 94	
	Produits des successions en déshérence			38,117 58	
	— net des épaves			580 24	
	— des biens vacants et sans maîtres			123 47	
	— des redevances pour construction d'usines			300 »	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	Provenant du Département des Finances	1,000,000 »	32,459 38	1,034,530 20
		— — de la Guerre		41,585 54	
		— — de la Justice		12,254 59	
		— — des Travaux publics		7,691 »	
		— — de l'Intérieur		5,941 15	
		— — des Affaires Étrangères		799 20	
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale		136,137 35	
		de créances ordinaires		339,157 61	
		Restitution des sommes payées en trop du chef d'indemnité pour expropriation pour cause d'utilité publique		11 29	
	Rachat et transfert de rentes			2,029 12	
	Transactions en matière domaniale			10,842 50	
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions			5,699 95	
	Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication			51,936 »	
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)			200 28	
	Sommes déposées aux greffes revirées au profit du trésor			41 93	
		A REPORTER. . . . . fr.	1,000,000 »	»	1,034,530 20

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL par nature de perception.	TOTAL par article du budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
1,635 »	»	1,635 »					
550 »	»	550 »					
1,100 »	»	1,100 »					
244,250 54	»	244,250 54					
81,718 74	»	81,718 74					
19,253 94	125 »	19,378 94					
37,912 30	205 28	38,117 58					
580 24	»	580 24					
123 47	»	123 47					
300 »	»	300 »					
32,439 38	»	32,439 38					
36,960 54	»	36,960 54					
9,754 59	2,500 »	12,254 59	974,870 32	59,659 88	25,129 68	»	
7,691 »	»	7,691 »					
5,941 15	»	5,941 15					
799 20	»	799 20					
88,381 64	»	88,381 64					
328,495 32	3,563 12	332,058 44					
11 20	»	11 20					
2,029 12	»	2,029 12					
10,842 50	»	10,842 50					
5,699 95	»	5,699 95					
51,936 »	»	51,936 »					
20 28	»	20 28					
41 95	»	41 95					
968,476 92	6,303 40	»	974,870 32	59,659 88	25,129 68	»	

TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	REPORT. . . . . fr.	1,000,000 »	»	1,034,530 20
Forêts	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	1,100,000 »	875,421 76	1,010,531 85
	— de chablis, bois de délit et d'élagages		71,946 12	
	— d'objets saisis et confisqués		338 69	
	— de glandée, panage, foins et herbages		10,072 90	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		15,515 80	
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts		4,525 71	
	— du droit de chasse		3,410 77	
	— du droit de pêche (baux et licences)		8,776 50	
	Concession de tourbières, carrières, sablières, minerai		17,132 25	
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage		516 15	
	Dommages-intérêts et restitutions en matière forestière		3,119 38	
	Indemnités pour extraction de plants		158 »	
	— pour carbonisation		2,020 »	
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	50,000	8,787 65	66,394 79
	— de cafés-restaurants		12,226 57	
	— d'herbages		8,918 15	
	— de vidanges		583 »	
	Argent non réclamé		87 79	
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		25,591 17	
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage		3,988 25	
	— d'objets non réclamés		2,485 62	
	— d'osiers, d'herbages		3,450 25	
	— de marchandises avariées abandonnées à l'administrat.		174 70	
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		101 84	
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	250,000 »	57,100 »	125,507 54
	École vétérinaire. — Pensions des élèves		29,676 49	
	— d'animaux malades		5,725 45	
	— Produits consommés en nature		»	
	— des ventes d'objets divers		4,112 77	
	Bénéfices de la fonderie de canons		8,619 40	
	Abonnements au *Moniteur* et aux *Annales parlementaires*		15,684 19	
	— au *Recueil des lois et arrêtés*		15,651 14	
	— au *Bulletin du Musée de l'industrie*		3,168 08	
	Produits de l'établissement de Ruysselede		5,655 02	
	Prix de vente d'étalons du haras de l'État		155 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	2,400,000 »	»	2,236,964 36

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL par nature de perception.	TOTAL par article du budget		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
968,476 92	6,393 40	»	974,870 52	59,639 88	25,129 68	»	
871,591 81	3,819 50	875,411 31					
44,444 98	26,877 85	71,322 83					
338 69	»	338 69					
5,938 40	3,869 »	9,807 40					
13,315 80	»	13,315 80					
3,204 97	1,118 74	4,323 71					
3,410 77	»	3,410 77	1,008,632 59	1,899 24	91,367 41	»	
7,290 85	1,485 45	8,776 30					
16,132 25	»	16,132 25					
371 13	145 02	516 15					
3,119 38	»	3,119 38					
138 »	»	138 »					
2,020 »	»	2,020 »					
8,635 02	152 63	8,787 65					
12,226 37	»	12,226 37					
8,918 15	»	8,918 15					
583 »	»	583 »					
87 79	»	87 79					
25,556 17	35 »	25,591 17	66,394 79	»	»	16,394 79	
3,988 25	»	3,988 25					
2,485 62	»	2,485 62					
3,450 25	»	3,450 25					
174 70	»	174 70					
101 84	»	101 84					
37,100 »	»	37,100 »					
19,830 03	7,275 35	27,105 38					
5,725 45	»	5,725 45					
»	»	»					
3,727 77	385 »	4,112 77					
8,619 40	»	8,619 40	120,491 98	5,015 56	129,508 02	»	
15,607 29	63 40	15,670 69					
15,476 64	130 50	15,607 14					
3,168 08	»	3,168 08					
2,065 65	262 42	3,228 07					
155 »	»	155 »					
2,118,376 42	52,013 26	»	2,170,389 68	66,574 68	246,005 11	16,394 79	

TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	REPORT. . . . . fr.	2,400,000 »	»	2,236,964 36
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes.		6,869 58	
	— des diplômes des artistes vétérinaires		1,292 50	
	— des brevets d'invention.		53,595 37	
	— des jeux de Spa		96,484 78	
	— du quart des salaires sur transcriptions		24,068 80	
	Excédant de droits d'ancan sur frais d'adjudication		267 00	
	Génie militaire. — Fonds de l'exercice 1850 restés sans emploi . . .		84 40	
	Restitutions volontaires		325 62	
	Indemnités pour remplacement	300,000 »	50,196 16	242,238 62
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant		1,224 38	
	— pour construction d'usines		350 »	
	Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor.		1,485 30	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées		3,564 72	
	Supplément d'intérêts sur prix de vente par suite de délai		391 »	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes		35 83	
	Emprunt national de 1848 (3e base).		3 06	
	Exploitation du *Musée populaire de Belgique*		2,000 »	
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments		45,367 04	
	— de la pêche		180 »	
	Génie militaire. — Location de biens-fonds et bâtiments		75,811 34	
	Génie militaire. — Ventes d'herbages		27,571 02	
	Génie militaire. — Recettes diverses (pêche et chasse)		1,827 02	
	Arrérages de rentes.		6,759 58	
	Redevances de 4 p. % du revenu de biens passés en main morte . . .		110 44	
	— pour concessions de prises d'eau	300,000 »	436 93	270,993 75
	Intérêts du fonds de l'industrie		71,203 »	
	— des créances ordinaires		33,175 33	
	Produits de la calamine		7,500 »	
	Vente d'objets mobiliers. (Établissement de Couvin.)		1,103 05	
	Intérêts du chef de consignations d'impôts.		97 73	
	Vente d'arbres le long des grandes routes		71 25	
	TOTAUX.	3,000,000 »		2,750,196 71

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
2,118,370 42	52,015 26	»	2,170,389 68	66,574 68	246,005 11	16,394 79	
6,869 58	»	6,869 58					
1,292 50	»	1,292 50					
53,277 91	»	53,277 91					
96,484 78	»	96,484 78					
23,887 16	181 64	24,068 80					
267 06	»	267 06					
84 40	»	84 40					
325 62	»	325 62					
50,196 16	»	50,196 16	239,908 66	2,329 96	60,091 34	»	
1,224 38	»	1,224 38					
350 »	»	350 »					
1,472 86	»	1,472 86					
3,364 72	»	3,364 72					
391 »	»	391 »					
35 85	»	35 85					
3 06	»	3 06					
»	»	»					
41,872 39	3,218 45	45,090 84					
180 »	»	180 »					
72,338 19	2,922 18	75,260 37					
27,061 02	310 »	27,371 02					
1,717 02	110 »	1,827 02					
6,134 32	590 74	6,725 06					
110 44	»	110 44	229,690 93	41,302 80	70,309 07	»	
436 93	»	436 93					
31,376 81	»	31,376 81					
32,460 41	80 »	32,540 41					
7,500 »	»	7,500 »					
77 05	1,026 »	1,103 05					
97 73	»	97 73					
71 25	»	71 25					
					376,405 52	16,394 79	
2,570,337 »	60,452 27	»	2,630,989 27	110,207 44	360,010 73		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *C*.

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines (valeurs capitales).	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 26 septembre 1835	»	»	»
		— du 27 mai 1837	»	»	»
		— du 30 juin 1840	»	»	»
		— du 23 mai 1848	»	»	»
		— des 3-6 juin 1850	75,680 »	»	»
		Autres aliénations	»	18,652 60	57 80
	Produits des successions en déshérence		1,036 56	988 58	»
	Produit net des épaves		»	»	580 24
	— des biens vacants et sans maîtres		»	»	»
	— des redevances pour construction d'usines		»	»	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	6,090 78	20,550 09	1,956 74
		— — de la Guerre	6,595 74	7,008 20	2,931 68
		— — de la Justice	386 00	1,156 11	5,645 74
		— — des Travaux publics	1,078 70	157 40	3,284 »
		— — de l'Intérieur	25 »	1,652 80	»
		— — des Affaires Étrangères	799 20	»	»
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	2,000 »	1,058 20	»
		de créances ordinaires	24,529 06	85,743 46	»
		Restitution des sommes payées en trop, du chef d'indemnité pour expropriation pour cause d'utilité publique	»	»	»
	Rachat et transfert de rentes		698 40	»	»
	Transactions en matière domaniale		»	»	»
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		»	»	24 50
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		331 55	23,859 70	4,202 45
	Refournissement pour moins value de mobilier (bacs et bateaux)		»	»	»
	Sommes déposées au greffe revirées au profit du trésor		»	»	41 95
		À REPORTER fr.	119,099 87	160,788 15	18,705 08

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget
»	1,635 »	»	»	»	»	1,635 »	
»	»	»	»	»	550 »	550 »	
»	»	1,100 »	»	»	»	1,100 »	
»	»	»	»	244,259 34	»	244,259 34	
6,058 74	»	»	»	»	»	81,718 74	
30 »	»	6 25	170 05	1 00	451 27	19,378 94	
603 29	32,746 10	2,618 05	75 »	»	»	38,117 38	
»	»	»	»	»	»	580 24	
100 »	»	23 47	»	»	»	123 47	
»	»	300 »	»	»	»	300 »	
2,771 38	1,031 10	10 »	»	»	68 39	32,439 38	
3,916 85	10,695 60	2,929 55	1,980 »	117 95	986 97	36,960 54	
444 49	»	4,433 55	78 30	98 90	12 60	12,254 59	974,870 32
2,006 25	181 35	20 »	869 80	»	113 50	7,691 »	
2,400 »	»	188 »	623 »	»	1,052 35	5,941 15	
»	»	»	»	»	»	799 20	
10,000 »	50,088 44	25,235 »	»	»	»	88,381 64	
4,717 04	6,291 84	194,337 10	»	1,000 »	15,439 94	332,058 44	
11 29	»	»	»	»	»	11 29	
»	177 60	197 60	369 48	527 54	58 50	2,029 12	
»	315 »	10,527 50	»	»	»	10,842 50	
2 80	»	»	»	»	5,672 65	5,690 95	
6,457 66	10,026 22	2,472 62	276 17	3,752 36	467 29	51,936 »	
»	»	20 28	»	»	»	20 28	
»	»	»	»	»	»	41 93	
39,499 70	113,188 25	244,418 97	4,450 78	249,757 99	24,873 46	»	974,870 32

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . . . fr.	119,099 87	160,788 13	18,793 08
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	»	447,923 33	14,254 89
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	»	65,040 23	3,720 »
	— d'objets saisis et confisqués	»	»	»
	— de glandée, panage, foins et herbages	»	25 »	»
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	»	107 26	247 30
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	»	3,402 71	535 »
	— du droit de chasse	»	»	»
	— — de pêche (baux et licences)	»	»	»
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	»	12 50	»
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	»	»	»
	Dommages-intérêts et restitutions en matière forestière	»	1,827 58	49 »
	Indemnités pour extraction de plants	»	»	»
	— pour carbonisation	»	»	»
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer	1,923 42	963 56	1,617 74
	— de cafés-restaurants	2,201 67	1,209 30	550 »
	— d'herbages	123 50	841 50	2,553 »
	— de vidanges	391 50	25 »	55 »
	Argent non réclamé	»	87 79	»
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	11,897 88	8,441 30	»
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	5,795 25	37 »	»
	— d'objets non réclamés	»	2,485 62	»
	— d'osiers et d'herbages	100 »	585 60	»
	— de marchandises avariées abandonnées à l'administration	»	174 70	»
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	»	4 54	»
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	»	26,600 »	800 »
	École vétérinaire. — Pensions des élèves	»	26,545 38	»
	— d'animaux malades	»	5,725 45	»
	— Produits consommés en nature	»	»	»
	— de vente d'objets divers	»	4,112 77	»
	Bénéfices de la fonderie de canons	605 79	»	»
	Abonnements au *Moniteur* et aux *Annales parlementaires*	137 33	15,650 98	197 02
	— au *Recueil des lois et arrêtés*	920 »	2,430 »	1,494 »
	— au *Bulletin du Musée de l'industrie*	»	3,168 08	»
	Produits de l'établissement de Ruysselede	74 10	686 31	1,195 56
	Prix de vente d'étalons du haras de l'État	155 »	»	»
	A REPORTER. . . . . fr.	141,515 31	776,010 62	46,041 59

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du budget.
30,499 70	115,188 25	244,418 97	4,450 78	249,757 99	24,875 46	974,870 32	
»	2,192 30	95,111 74	»	222,539 62	95,409 43	875,411 31	974,870 32
»	600 »	1,041 70	»	920 90	»	71,522 85	
»	15 »	»	»	301 69	22 »	338 69	
»	»	9,617 40	»	165 »	»	9,807 40	
»	»	5,926 96	»	7,064 16	1,970 12	15,515 80	
»	»	»	»	280 »	106 »	4,525 71	
»	»	925 78	»	1,272 99	1,212 »	5,410 77	1,008,652 59
»	502 »	5,648 »	»	1,756 80	889 50	8,776 30	
»	»	188 75	»	515 80	15,415 20	16,152 25	
»	»	100 »	»	415 19	2 96	516 15	
»	468 60	74 18	»	445 »	255 02	5,119 58	
»	»	»	»	158 »	»	158 »	
»	»	»	»	2,020 »	»	2,020 »	
2,172 58	870 60	989 40	241 55	»	»	8,787 65	
2,190 »	2,508 80	5,476 51	»	»	»	12,226 57	
1,227 »	2,570 55	1,529 82	71 »	»	»	8,918 15	
91 50	»	20 »	»	»	»	585 »	
»	»	»	»	»	»	87 70	
824 04	487 63	5,940 52	»	»	»	25,591 17	66,594 79
»	141 »	15 »	»	»	»	5,938 25	
»	»	»	»	»	»	2,485 62	
»	157 50	1,305 70	1,171 95	»	59 50	5,450 25	
»	»	»	»	»	»	174 70	
»	5 25	92 07	»	»	»	101 84	
1,400 »	5,500 »	»	800 »	800 »	5,200 »	57,100 »	
»	560 »	»	»	»	»	27,105 58	
»	»	»	»	»	»	5,725 45	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	4,112 77	
»	»	8,015 61	»	»	»	8,619 40	120,491 98
304 58	410 20	478 85	152 18	157 50	182 05	15,670 69	
1,835 64	2,566 »	1,836 »	1,218 »	1,222 50	2,076 »	15,607 14	
»	»	»	»	»	»	5,168 08	
752 30	86 40	331 76	101 64	»	»	5,228 07	
»	»	»	»	»	»	155 »	
50,297 25	130,838 05	383,174 52	8,207 10	489,751 14	145,655 24	»	2,170,389 68

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. G.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
	REPORT. . . . . fr.	141,515 31	776,910 62	46,041 59
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes	1,039 01	1,302 31	990 78
	— des diplômes des artistes vétérinaires	»	1,292 50	»
	— des brevets d'invention	895 65	44,054 19	390 29
	— des jeux de Spa.	»	»	»
	— du quart des salaires sur transcriptions	1,957 18	4,072 70	2,856 21
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	»	260 51	»
	Génie militaire. — Fonds de l'exercice 1850 restés sans emploi.	»	»	»
	Restitutions volontaires	179 25	35 »	»
	Indemnités pour remplacement	5,945 »	6,700 70	4,249 »
	— pour décharge de la responsabilité du remplaçant. .	55 »	654 92	517 46
	— pour construction d'usines.	»	»	»
	Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor	566 94	708 84	95 51
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	3,313 65	45 47	38 85
	Supplément d'intérêts sur prix de vente par suite de délai. . .	»	»	»
	Fonds et valeurs déposés aux greffes	22 74	0 95	»
	Emprunt national de 1848 (3e base)	0 05	»	0 40
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	5,988 19	16,744 46	3,962 89
	— de la pêche.	»	»	180 »
	Génie militaire. — Location de biens-fonds et bâtiments	18,167 76	938 85	8,784 22
	Génie militaire. — Ventes d'herbages	1,048 50	»	25,650 »
	Génie militaire. — Recettes diverses (pêche et chasse)	»	»	1,165 02
	Arrérages de rentes	258 09	304 68	»
	Redevances de 4 p. °/o du revenu de biens passés en mainmorte.	71 45	9 58	20 63
	— pour concession de prises d'eau	»	1 »	»
	Intérêts du fonds de l'industrie	1,227 34	10,774 22	240 »
	— de créances ordinaires	185 22	9,408 29	»
	Produits de la calamine	»	»	»
	Vente d'objets mobiliers. (Établissement de Couvin.)	»	»	»
	Intérêts du chef de consignations d'impôts	»	97 75	»
	Vente d'arbres le long des grandes routes.	»	»	71 25
	TOTAUX. . . . . fr.	180,250 29	874,275 32	95,055 88

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du budget.
50,297 23	130,838 95	383,174 52	8,207 10	489,751 14	143,653 24	2,170,389 68	2,170,389 68
912 81	742 48	1,125 23	199 »	175 »	382 96	6,869 58	
»	»	»	»	»	»	1,292 50	
1,495 50	3,550 79	1,978 57	»	100 »	854 92	33,277 91	
»	»	96,484 78	»	»	»	96,484 78	
3,970 47	3,398 63	2,951 33	1,273 51	1,772 45	1,816 32	24,068 80	
»	»	»	»	6 55	»	267 06	
»	»	84 40	»	»	»	84 40	
85 37	18 »	»	»	8 »	»	325 62	
6,229 »	12,398 46	7,897 »	2,101 »	1,484 »	5,194 »	50,196 16	239,908 66
»	60 »	»	139 »	»	»	1,224 38	
»	300 »	50 »	»	»	»	350 »	
50 »	125 05	» 50	2 50	24 »	99 72	1,472 86	
9 43	90 95	8 05	28 98	1 93	29 45	3,564 72	
»	»	»	»	»	391 »	391 »	
»	»	12 14	»	»	»	35 85	
»	2 10	»	0 51	»	»	3 06	
610 55	13,081 10	2,737 98	637 85	21 82	1,306 »	45,090 84	
»	»	»	»	»	»	180 »	
10,197 »	20,392 75	1,939 84	8 70	105 »	5,726 25	75,260 37	
692 52	»	»	»	»	»	27,371 02	
458 »	179 »	»	»	»	25 »	1,827 02	
1 71	466 94	138 82	1,465 29	3,859 12	230 41	6,725 06	
»	»	»	9 »	»	»	110 44	
»	205 93	50 »	»	»	180 »	436 93	229,690 93
5,050 89	14,084 56	»	»	»	»	31,376 81	
111 90	7,069 21	15,578 50	»	76 67	110 82	32,540 41	
»	»	7,500 »	»	»	»	7,500 »	
»	»	»	»	»	1,103 05	1,103 05	
»	»	»	»	»	»	97 73	
»	»	»	»	»	»	71 25	
80,172 38	216,004 68	521,711 46	14,092 44	497,385 68	161,083 14	»	2,639,989 27

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *G.*

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
Domaines (valeurs capitales).	Prix de vente de biens immeubles.	Loi du 26 septembre 1835	1,035 »	»
		— du 27 mai 1837	550 »	»
		— du 30 juin 1840	1,100 »	»
		— du 23 mai 1848	244,250 34	»
		— des 5-6 juin 1850	81,718 74	11,420 »
		Autres aliénations	19,378 94	33,617 97
	Produits des successions en déshérence		38,117 58	6,684 70
	— nets des épaves		580 24	1,671 58
	— des biens vacants et sans maître		123 47	»
	— des redevances pour constructions d'usines		300 »	»
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	provenant du Département des Finances	32,450 38	28,891 40
		— — de la Guerre	36,960 54	98,184 59
		— — de la Justice	12,254 50	22,511 24
		— — des Travaux publics	7,691 »	9,954 58
		— — de l'Intérieur	5,041 15	2,118 39
		— — des Affaires Étrangères	790 20	2,162 »
	Remboursement de capitaux	du fonds de l'industrie nationale	88,581 64	74,670 32
		de créances ordinaires	352,058 44	255,750 55
		Restitution de sommes payées en trop du chef d'indemnité pour expropriation pour cause d'utilité publique	11 29	»
	Rachat et transfert de rentes		2,020 12	3,174 14
	Transactions en matière domaniale		10,842 50	29,360 50
	Dommages-intérêts pour inexécution de conventions		5,699 95	64,951 71
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication		51,936 »	32,358 18
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)		20 28	4,049 28
	Parts du trésor dans les biens possédés par indivis		»	»
	Produit d'objets saisis et confisqués		»	75 22
	Sommes déposées aux greffes revirées au profit du trésor		41 95	»
	A REPORTER. . . . . fr.		974,870 32	681,604 41

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
1,035 »	»	
550 »	»	
1,100 »	»	Il y a sur l'ensemble de ces articles une augmentation de fr. 303,604 05 c^s, qui s'explique par cette circonstance, que les ventes qui devaient être opérées en 1848, 1849 et 1850 ont été ajournées, en attendant des circonstances plus favorables que celles dans lesquelles le pays s'est trouvé pendant ces trois années.
244,259 54	»	
70,298 74	»	
»	14,239 03	
51,452 82	»	
»	1,091 54	On ne peut assigner une cause particulière aux variations de ces produits, qui sont dus à des éventualités tout à fait en dehors de l'action de l'administration.
125 47	»	
300 »	»	
3,547 98	»	
»	61,224 05	En déduisant des différences en moins . . . . . fr. 75,107 08 les différences en plus . . . . . 7,370 74 on trouve que ces produits présentent une diminution de 67,736 34
»	10,256 65	
»	2,263 58	Cette diminution, ainsi que les différences en plus et en moins, pour chaque Ministère pris isolément, ne peut être expliquée; elle constate seulement le fait qu'en général les objets mis au rebut, en 1851, étaient moins nombreux et avaient moins de valeur que ceux vendus en 1850.
3,822 76	»	
»	1,362 80	
13,711 32	»	Les variations qu'éprouvent ces produits sont la conséquence des termes d'exigibilité fixés par les contrats ou par les dispositions qui accordent des atermoiements. Il y a lieu de remarquer, en ce qui concerne spécialement l'exercice 1851, que les recettes faites pendant cette année ont dû être plus considérables à cause des délais que les événements avaient obligé le Gouvernement à accorder en 1849 et 1850.
76,298 89	»	
11 29	»	
»	1,145 02	
»	18,527 »	
»	59,251 76	
19,597 82	»	Cette augmentation constatée pour les droits d'encan provient des ventes considérables de biens immeubles qui ont eu lieu en 1851.
»	4,029 »	Cette différence en moins de 4,029 francs s'explique par cette circonstance, que l'adjudication générale des passages d'eau ayant eu lieu à la fin de 1849, c'est en 1850 que la moins-value constatée à cette époque, pour tous les passages d'eau, a été recouvrée.
»	»	En 1849, comme en 1851, il n'y avait eu que des adjudications partielles, et il n'a été perçu, du même chef, que 190 francs.
»	75 22	
41 95	»	
466,731 36	175,465 45	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *C*.

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
	REPORT. . . . . fr.	974,870 52	681,604 41
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois (décime compris)	875,411 51	892,224 58
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	71,522 85	65,044 55
	— d'objets saisis et confisqués	538 69	242 65
	— de glandée, panage, foins et herbages	9,807 40	11,545 55
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	15,515 80	11,158 19
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	4,323 71	5,388 81
	— — de chasse	3,410 77	5,767 78
	— — de pêche (baux et licences)	8,776 50	8,558 80
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerai	16,152 25	24,760 44
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	516 15	741 93
	Dommages-intérêts et restitutions en matière forestière	3,119 38	3,096 55
	Indemnités pour extraction de plants	158 »	»
	— pour carbonisation	2,020 »	1,020 »
Dépendances des chemins de fer.	Locations de terrains réservés par l'administration du chemin de fer	8,787 65	9,050 78
	— de cafés-restaurants	12,226 37	12,899 »
	— d'herbages	8,918 15	6,117 60
	— de vidanges	583 »	582 50
	Argent non réclamé	87 79	178 59
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	25,591 17	38,985 90
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	3,988 25	1,425 50
	— d'objets non réclamés	2,485 62	1,137 10
	— d'osiers et d'herbages	3,450 25	661 10
	— de marchandises avariées abandonnées à l'État	174 70	»
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	101 84	124 81
Établissements et services régis par l'État.	École militaire. — Pensions des élèves	37,100 »	33,053 30
	École vétérinaire — Pensions des élèves	27,105 58	27,929 08
	— — d'animaux malades	5,725 45	4,968 25
	— Produits consommés en nature	»	»
	— — des ventes d'objets divers	4,112 77	5,027 55
	Maison pénitentiaire de St-Hubert. — Vente de pommes de terre	»	450 75
	Bénéfices de la fonderie de canons	8,619 40	55,180 24
	Abonnements au *Moniteur* et aux *Annales parlementaires*	15,670 69	15,614 05
	— au *Recueil des lois et arrêtés*	15,607 14	15,661 20
	— au *Bulletin du Musée de l'industrie*	3,168 08	2,887 04
	Produits de l'établissement de Ruysselede	3,228 07	»
	Prix de vente d'étalons du haras de l'État	155 »	»
	A REPORTER. . . . . fr.	2,170,380 68	1,957,448 18

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
EN PLUS.	EN MOINS.	
466,731 56	173,465 45	
»	16,815 27	
6,278 48	»	
6 04	»	
»	1,558 15	
2,177 61	»	
954 90	»	
»	557 01	
257 50	»	
»	8,628 19	
»	225 78	
»	576 97	
138 »	»	
1,000 »	»	
»	265 15	
»	672 65	
2,800 55	»	
» 50	»	
»	90 80	
»	13,594 75	
2,562 75	»	
1,348 52	»	
2,789 15	»	
174 70	»	
»	22 97	
4,046 70	»	
»	825 70	
757 20	»	
»	»	
»	914 78	
»	450 75	
»	46,560 84	*Bénéfices de la fonderie de canons.* — Diminution : fr. 46,560 84 c^s^. — Cette moins-value résulte de ce que l'on avait différé plusieurs décomptes relatifs à des commandes faites par des gouvernements étrangers, en attendant que le Département de la Guerre se fût mis d'accord avec la Cour des Comptes au sujet des modifications à apporter à ces décomptes.
2,056 64	»	
»	54 06	
281 04	»	
3,228 07	»	*Produits de l'établissement de Ruysselede.* Il n'y a pas eu de recette en 1850, attendu que ce service n'était pas encore organisé.
155 »	»	
497,704 71	264,853 21	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *G.*

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
	REPORT. . . . . fr.	2,170,389 68	1,957,448 18
Produits divers et accidentels.	Produits des examens et visa des diplômes.	6,869 58	11,555 19
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,292 50	1,190 »
	— des brevets d'invention	55,277 91	55,867 57
	— des jeux de Spa	96,484 78	115,617 85
	— du quart des salaires sur transcriptions	24,068 80	23,489 13
	— divers	»	3,689 55
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	267 06	»
	Génie militaire. Fonds de l'exercice 1850 restés sans emploi	84 40	90 71
	Restitutions volontaires	525 62	»
	Indemnités pour remplacement	50,196 16	60,961 55
	— pour décharge de responsabilité du remplaçant.	1,224 38	5,995 44
	— pour construction d'usines.	550 »	»
	Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor	1,472 86	3,288 24
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées.	3,564 72	»
	Restitutions de parts d'amendes indûment attribuées.	»	»
	Restitution de remises	»	28 12
	Restitutions sur emprunts. — Intérêts	»	41 99
	Supplément d'intérêts sur prix de vente par suite de délai	591 »	»
	Fonds et valeurs déposés aux greffes	35 85	85 70
	Restant sur cautionnement judiciaire ou confiscations	»	3,158 75
	Quote-part du Gouvernement dans les frais remboursables de certains navires	»	369 78
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et bâtiments	45,090 84	52,549 51
	— de la pêche	180 »	120 »
	Génie militaire. Location de biens-fonds et bâtiments	75,260 37	78,171 26
	Génie militaire. Vente d'herbages	27,371 02	27,567 68
	Génie militaire. Recettes diverses (pêche, chasse, etc.)	1,827 02	1,952 12
	Arrérages de rentes.	6,725 06	11,144 99
	Redevance de 4 p. °/₀ du revenu de biens passés en mainmorte	110 44	174 55
	— pour concessions de prises d'eau	456 95	202 16
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie	31,376 81	22,277 55
	— de créances ordinaires	32,540 41	29,642 91
	Produits de la calamine	7,500 »	7,500 »
	Produits divers	»	555 25
	Vente d'objets mobiliers. (Établissement de Couvin.)	1,105 05	»
	Intérêts du chef de consignations d'impôts.	97 7	»
	Vente d'arbres le long des grandes routes	71 25	39 25
	TOTAUX . . . . . fr.	2,639,986 21	2,450,488 96

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
497,794 71	264,855 21	
»	4,463 61	
102 50	»	
19,410 34	»	
»	17,153 05	
579 07	»	
»	3,689 55	
267 06	»	
»	6 31	
325 62	»	
»	10,765 39	
»	4,769 06	
350 »	»	
»	1,815 38	
5,564 72	»	
»	»	
»	28 12	
»	41 99	
391 »	»	
»	47 87	
»	3,158 75	
»	369 78	
»	7,458 67	Cette différence en moins de fr. 7,458 67 c[s] provient en grande partie des ventes successives de biens domaniaux dont la conservation n'a pas été jugée utile pour le service public. Pour la même cause, ce produit a déjà diminué de fr. 16,857 54 c[s], en 1850.
60 »	»	
»	2,910 89	
»	196 66	
»	105 10	
»	4,419 93	*Arrérages de rentes.* — Diminution : fr 4,419 93 c[s]. — En 1849, il n'a été perçu de ce chef que fr. 4,644 88 c[s]. Le chiffre de 1850 est tout à fait exceptionnel; il provient de ce que l'administration est parvenue à mettre en recouvrement pendant cette année, des rentes non servies antérieurement pour lesquelles il était dû plusieurs années d'arrérages.
»	64 11	
254 77	»	
9,099 26	»	*Intérêts de capitaux, etc.* — La plus-value que l'on constate pour ces produits, en 1851, résulte de délais qui ont dû être accordés en 1850.
2,897 50	»	
»	»	
»	535 25	
1,103 05	»	
97 73	»	
32 »	»	
536,309 93	326,812 68	*Nota.* Les différences qui ne sont pas expliquées résultent de causes accidentelles trop peu importantes pour être expliquées, ou qui échappent à toute appréciation.
209,497 25		

TABLEAU LITT. *H.*

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000 »	»	139,182 74
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	535,000 »	»	571,778 48
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	40,478 62
— des droits de chancellerie	25,000 »	»	17,724 50
— des droits de pilotage et de fanal.	570,000 »	»	443,098 75
— de la fabrication des monnaies de cuivre	145,000 »	»	167,191 01
— de la retenue de 1 p. °/₀ sur les traitements et remises	240,000 »	»	234,795 66
TOTAUX. . . . . fr.	1,685,000 »	»	1,615,149 76

— TRÉSOR PUBLIC.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
110,079 16	29,103 58	»	139,182 74	»	»	19,182 74	
571,778 48	»	»	571,778 48	»	»	36,778 48	
36,617 74	3,860 88	»	40,478 62	»	9,521 38	»	
1,908 45	6,904 24	»	8,812 69	8,911 81	16,187 31	»	
435,547 28	8,451 47	»	443,998 75	»	120,001 25	»	
167,191 01	»	»	167,191 01	»	»	22,191 01	
220,005 90	14,789 76	»	a) 234,795 66	»	5,204 34	»	
					156,914 28	78,152 23	
1,545,128 02	63,109 95	»	1,606,237 95	8,911 81	78,762 05		

	En 1851.	En 1852.	Total.
a) Recouvré par les comptables de l'administration des contributions. . . . . fr.	68,761 72	722 92	69,485 94
Recouvré par les comptables de l'administration de l'enregistrement	15,626 68	763 67	14,392 35
Recouvré par l'administration du trésor public.	137,617 50	13,301 87	150,919 37
Totaux. . . . . fr.	220,005 90	14,789 76	234,795 66

ANNEXE
AU TABLEAU LIIT. II.

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1851.	1850.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	139,182 74	120,049 51
Intérêts de 13,438 obligations de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 ½ p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	»	537,520 »
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	»	284,608 46
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	571,778 48	565,582 65
— des actes des commissariats maritimes	40,478 62	56,441 12
— des droits de chancellerie	8,812 69	»
— des droits de pilotage et de fanal	445,008 75	452,548 82
— de la fabrication des monnaies de cuivre	167,191 01	»
— de la retenue de 1 p. %, sur les traitements et remises	234,795 66	232,619 11
Intérêts attribués au trésor sur les émissions de billets de banque de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	»	253,005 57
Moitié des intérêts de cautionnement de deux millions de francs de la Société de la Dendre.	»	21,375 »
TOTAUX. . . . . fr.	1,606,237 95	2,501,750 22

— TRÉSOR PUBLIC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
19,155 23	»	Produit variable.
»	537,520 »	La loi du 20 juin 1849, ayant autorisé le Gouvernement à disposer tant des obligations à 4 p. %, représentant l'encaisse de l'ancien caissier général, que des titres à 2 ½ p. % restant en boni après la liquidation des créances mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842, on a opéré la réalisation de ces valeurs dans le cours de l'exercice 1850, à l'exception d'un capital de fr. 34,194 24 c^s à 2 ½ p. %, qui a été réservé pour faire face aux réclamations qui pourraient encore survenir, capital qui s'est ultérieurement réduit à fr. 27,070 77 c^s par suite de nouvelles liquidations. Telle est la cause pour laquelle les intérêts dont il s'agit n'ont pas été perçus en 1851, ni portés au Budget de cet exercice. Quant au produit du capital à 2 ½ p. % tenu en réserve, il est porté aux recettes accidentelles du trésor public.
»	284,608 46	
8,195 85	»	L'augmentation de produits de fr. 8,195 85 c^s, qui se constate à l'exercice 1851, résulte de nouveaux placements faits pendant cette année.
4,037 50	»	Produit variable.
8,812 69	»	Les droits de chancellerie dont la loi du 28 juillet 1849 a autorisé la perception, ont été réglés par un arrêté royal du 7 août de la même année. Les produits de cette nature recouvrés à partir de cette dernière époque jusqu'à la fin de 1850, ont été portés aux recettes accidentelles du trésor public, comme n'étant pas libellés au Budget des Voies et Moyens, et ce n'est que depuis 1851 qu'ils figurent à ce Budget sous la dénomination qui leur est propre.
»	8,550 07	Produit variable.
167,191 01	»	Il n'y a pas eu de fabrication de monnaies en 1850.
2,176 55	»	Produit variable.
»	253,005 57	On a fait connaître dans le compte de l'exercice 1850 que les billets de banque de la Société générale avaient été successivement remboursés dans l'intervalle du 28 juin 1849 au 29 juin 1850; depuis lors le trésor n'a plus eu à percevoir des intérêts du chef de ces billets.
»	21,375 »	La perception de ce produit n'a plus eu lieu depuis juin 1850, époque à laquelle la convention relative au cautionnement de la Société du chemin de fer de Tournay à Jurbise et de St-Trond à Hasselt a cessé ses effets.
209,546 83	1,105,059 10	
895,512 27		

TABLEAU LITT. *I.*

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc. . .	1,000 »	2,045 98	2,045 98
Frais de perception des centimes provinciaux	100,000 »	53,392 96	107,563 48
— — communaux		54,170 52	
TOTAUX. . . . . fr.	101,000 »	»	109,609 46

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
2,045 98	»	2,045 98	2,045 98	»	»	1,045 98	
49,798 67	3,594 20	53,392 96	107,563 48	»	»	7,563 48	
50,621 79	3,548 73	54,170 52					
102,466 44	7,143 02	»	109,609 46	»	»	8,609 46	

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *I*.

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . .	1,080 11	63 »	48 18
Frais de perception des centimes provinciaux	3,814 93	11,521 »	5,669 67
— — communaux	5,520 95	12,500 83	7,659 47
TOTAUX. . . . . fr.	11,015 99	24,084 83	13,377 32

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
12 18	40 50	132 51	10 50	29 »	21 »	2,045 98	2,045 98
6,251 77	10,564 01	8,896 09	1,425 43	2,561 20	2,687 87	53,592 06	107,563 48
8,362 84	6,977 21	6,614 93	2,250 88	2,687 »	1,596 41	54,170 52	
14,626 79	17,590 72	15,644 43	3,686 81	5,277 20	4,305 28	109,609 46	109,609 46

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *I*.

REMBOURSEMENTS. — CONTRI

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1851.	1850.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	2,045 98	1,204 70
Frais de perception des centimes provinciaux	53,392 06	50,428 25
— — — communaux	54,170 52	53,337 40
TOTAUX . . . . . fr.	109,609 46	104,970 39

BUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
EN PLUS.	EN MOINS.	
841 22	»	Produit variable.
2,964 73	»	Ces différences en plus à l'exercice 1851 sont la conséquence de l'accroissement des impôts provinciaux et communaux.
833 12	»	
4,639 07	»	
4,639 07		

TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR ARTICLE du Budget.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Débets des comptables.		Forcements en recette		648 93	
			Recouvrements divers		3,685 04	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires			100,000 »	12,883 20	214,545 57
	Actes de chargement de divers chefs				57 07	
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur les cautionnements				16,106 31	
	— divers				180,965 02	
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère des Finances.		Frais de poursuites et d'instances		9,015 91	
		Frais de surveillance de bois appartenant	aux communes et hospices		129,548 23	
			aux acquéreurs de bois domaniaux		681 57	
			Remboursement et dégrèvement de contributions		1,809 86	
			5 p. °/₀ sur les recettes pour ordre (frais de régie)		9,750 36	
			Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		8,185 90	
			Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. °/₀		86 15	
			Restitution sur frais de bureau alloués aux directeurs		200 »	
	Ministère de la Justice.		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière		88,933 51	
			Frais de justice en matière de simple police		50,726 43	
			— — militaire	635,000 »	84 69	548,961 50
			Frais d'entretien de mendiants		308 97	
			— de remplacement de mendiants		»	
		Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains		»	
			Rachat des susdites annuités		»	
	Ministère des Travaux publics.		Frais de surveillance de travaux concédés		24,940 72	
			Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)		14,449 99	
			Indemnité pour jouissance d'égouts		»	
			Subsides payés par les communes pour construction de routes		700 »	
	Ministère de l'Intérieur.		Frais de justice en matière de garde civique		3,541 21	
			Remboursement de créances		6,000 »	
			TOTAUX. . . . . fr.	735,000 »	»	563,307 07

GISTREMENT ET DOMAINES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
		TOTAL		A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
En 1851.	En 1852.	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
648 91	» 02	648 93					
303 57	»	303 57					
12,006 99	»	12,006 99					
57 07	»	57 07	17,177 99	197,167 58	82,822 01	»	
3,702 80	»	3,702 80					
348 45	110 40	458 85					
9,011 43	»	9,011 43					
128,666 73	242 06	128,908 79					
537 70	114 17	651 87					
1,807 31	2 55	1,809 86					
9,745 05	5 31	9,750 36					
8,185 90	»	8,185 90					
86 15	»	86 15					
200 »	»	200 »					
88,033 51	»	88,033 51					
50,726 43	»	50,726 43					
84 69	»	84 69	353,114 16	15,847 34	301,885 84	»	
191 31	117 66	308 97					
»	»	»					
»	»	»					
»	»	»					
11,265 »	»	11,265 »					
14,449 99	»	14,449 99					
»	»	»					
700 »	»	700 »					
3,541 21	»	3,541 21					
4,500 »	»	4,500 »					
					388,707 85	»	
349,699 98	502 17	»	350,202 15	213,014 92	384,707 85		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Débets des comptables.	Forcements en recette	» 85	41 67	164 84
		Recouvrements divers	» 88	»	285 85
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires		94 95	5,240 19	774 85
	Actes de chargement de divers chefs		» 05	»	5 50
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements		»	»	»
	— divers		»	158 12	300 71
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	» 62	1,022 17	80 72
		Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et hospices	685 72	3,033 62	737 82
		Frais de surveillance de bois appartenant aux acquéreurs de bois domaniaux	»	»	»
		Remboursement et dégrèvement de contributions	»	»	»
		5 p. °/o sur les recettes pour ordre (frais de régie)	942 23	1,993 53	371 06
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux	777 04	2,317 13	2,325 15
	Ministère de la Justice.	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. °/o	»	»	»
		Restitution sur frais de bureau alloués aux directeurs	»	200 »	»
		Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière	4,892 19	19,289 19	8,171 21
		Frais de justice en matière de simple police	4,485 29	11,007 19	2,370 93
		— militaire	3 55	3 05	11 15
		Frais d'entretien de mendiants	»	»	153 44
		— de remplacement de mendiants	»	»	»
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine. Annuités des propriétaires riverains	»	»	»
		Canal de la Campine. Rachat des susdites annuités	»	»	»
		Frais de surveillance de travaux concédés	1,200 »	200 »	1,600 »
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)	3,800 »	3,766 66	»
		Indemnité pour jouissance d'égouts	»	»	»
		Subsides payés par les communes pour constructions de routes	»	»	»
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique	674 38	1,543 18	205 16
		Remboursement de créances	»	»	»
		TOTAUX. . . . . fr.	17,557 75	47,815 70	17,558 37

GISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.
52 70	44 05	»	29 42	192 84	122 56	648 95	
5 57	3 49	6 75	»	»	» 85	305 37	
1,876 18	1,975 77	1,703 71	994 14	182 91	1,164 29	12,006 99	
»	4 75	35 77	»	11 »	»	57 07	17,177 99
»	3,702 80	»	»	»	»	3,702 80	
»	»	»	»	»	»	458 85	
»	36 »	1,705 08	18 95	685 60	5,462 31	9,011 45	
1,842 »	18,205 28	11,777 82	338 88	56,931 50	35,266 15	128,008 79	
»	532 74	»	»	»	119 15	651 87	
»	1,439 84	69 46	107 91	35 05	157 62	1,809 86	
406 43	1,558 37	2,086 25	249 16	1,052 27	1,111 08	9,750 36	
557 03	»	»	»	264 32	1,945 25	8,185 90	
»	86 15	»	»	»	»	86 15	
»	»	»	»	»	»	200 »	
7,557 93	18,879 85	6,064 15	7,022 00	4,825 85	12,231 05	88,035 51	
3,882 76	14,745 84	4,710 39	2,414 46	1,506 76	5,602 81	50,726 45	353,114 16
26 14	3 35	1 25	4 35	11 50	20 75	84 69	
109 35	»	»	»	»	46 20	308 97	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
3,290 »	3,975 »	800 »	»	»	200 »	11,265 »	
4,166 67	»	2,716 66	»	»	»	14,449 99	
»	»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	700 »	700 »	
333 21	185 48	480 28	1 »	»	118 32	3,541 21	
»	»	4,500 »	»	»	»	4,500 »	
24,105 95	65,448 76	36,657 55	11,180 34	65,609 38	64,268 35	»	350,292 15

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. J.

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1851.	1850.
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes.	Débets des comptables.		Forcements en recette	648 93	1,434 69
			Recouvrements divers	303 37	3,773 47
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires			12,006 99	30,438 36
	Actes de chargement de divers chefs			37 07	2,664 42
	Frais d'impression pour les coupes usagères			»	2 20
Déficit des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements			3,702 80	82,863 57
	— divers			438 83	28,319 06
Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.	Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances		9,011 43	3,158 12
		Frais de surveillance de bois appartenant	aux communes et hospices	128,908 79	132,690 34
			aux acquéreurs de bois domaniaux	651 87	920 10
		Remboursement et dégrèvement de contributions		1,809 86	273 34
		5 p. °/o sur les recettes pour ordre (frais de régie)		9,750 36	9,222 48
		Retenues pour frais de perception des revenus provinciaux		8,185 90	6,824 09
		Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. °/o		86 15	70 07
		Restitution sur frais de bureau alloués et traitements		200 »	160 »
		Remboursement de primes d'assurances avancées		»	428 70
	Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière		88,933 51	120,072 23
		Frais de justice en matière de simple police		50,726 43	49,890 07
		— militaire		84 69	70 75
		— forestière, antérieurs à 1846		»	18 46
		Frais d'entretien de mendiants, etc.		308 97	381 82
		— de remplacement de mendiants, etc.		»	»
	Ministère des Travaux publics.	Canal de la Campine.	Annuités des propriétaires riverains	»	»
			Rachat des susdites annuités	»	»
		Frais de surveillance de travaux concédés		11,265 »	12,248 33
		Abonnement provisoire des provinces (service des ponts et chaussées)		14,449 99	16,624 58
		Indemnité pour jouissance d'égouts		»	»
		Subsides payés par les communes pour construction de routes		700 »	166 67
		Dévasement de l'Escaut. — Remboursement		»	245 38
	Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice en matière de garde civique		3,541 21	5,758 73
		Remboursement de créances		4,500 »	»
		TOTAUX. . . . . fr.		350,292 15	309,620 03

GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
»	785 76	La moins-value que l'on constate en 1851 du chef de reliquats de comptes, provient notamment de ce que la Cour des Comptes admet, au lieu de versements, la justification, par compte supplémentaire, des reliquats des comptes des comptables extraordinaires prononcés par elle.
»	3,470 10	
»	18,451 37	
»	2,607 35	
»	2 20	
»	79,160 77	Ces diminutions sont dues à la régularisation qui a eu lieu avant 1851, des anciens débets et déficits des comptables.
»	27,860 23	
5,855 31	»	
»	3,781 55	Les diminutions que l'on remarque ici ne s'expliquent que par l'aliénation qui a eu lieu, en 1851, d'une partie de bois à l'égard desquels la surveillance est, par conséquent, venue à cesser.
»	277 23	
1,536 52	»	
527 88	»	
1,361 81	»	
16 08	»	
40 »	»	
»	428 70	
»	32,038 72	Cette différence en moins de fr. 32,038 72 c^s sur les frais de justice, démontre seulement qu'il y a eu moins de condamnations en 1851 qu'en 1850.
856 56	»	
13 94	»	
»	18 46	
»	72 85	
»	»	
»	»	
»	»	
»	983 33	* Ces sommes figurent, en 1850, parmi les recettes de l'administration du trésor public.
»	2,174 59	
»	»	
533 33	»	
»	245 38	
»	2,107 52	
4,500 »	»	
15,210 23	174,556 11	*Nota.* Les différences qui ne sont pas expliquées échappent à toute appréciation ou tiennent à des causes trop peu importantes pour être expliquées.
159,336 88		

TABLEAU LITT. *K*.

REMBOURSEMENTS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	[1]1,280,000 »	»	1,453,428 16
Recettes accidentelles	225,000 »	»	286,440 94
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	23,600 »	»	22,608 »
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1851	150,000 »	»	129,675 »
Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration en 1851.	48,000 »	»	3,744 93
TOTAUX. fr.	1,726,600 »	»	1,895,897 03

— TRÉSOR PUBLIC.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL PAR NATURE de perception.	TOTAL PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
964,855 87	488,572 20	»	1,453,428 10	»	»	173,428 10	*a)* L'évaluation primitive était de 830,000 francs; il y a été ajouté 450,000 francs en vertu de la loi du 18 novembre 1851, qui alloue un crédit supplémentaire au Budget de l'exercice 1851, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation.
286,440 94	»	»	286,440 94	»	»	61,440 94	
7,500 »	15,108 »	»	22,608 »	»	992 »	»	
»	120,675 »	»	120,675 »	»	20,325 »	»	
»	3,744 93	»	3,744 93	»	44,255 07	»	
					65,572 07	254,869 10	
1,258,796 81	637,100 22	»	1,895,897 03	»	169,297 03		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. K.

REMBOURSEMENTS.

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES.		
Solde en faveur du trésor, résultant du compte rendu par le directeur de la fabrication des monnaies, pour l'année 1850	20,284 09	
Versements du chef d'erreurs reconnues dans la gestion des emprunts de 1848	840 93	
— par des receveurs des contributions, en apurement de leur gestion des emprunts de 10 et 12 millions de florins	7 02	
— à valoir sur le solde du compte du banc d'épreuves des câbles et chaînes à Gosselies, pour l'exercice 1849	500 »	
Restant disponible sur les fonds mis à la disposition de l'artillerie	34 30	
— sur les fonds destinés aux frais divers relatifs aux emprunts	18 32	
		21,684 66
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.		
Remboursements du chef de rations de fourrages et de vivres reçus en trop; pour perte de cartouches, et pour d'autres objets perdus ou mis hors de service avant l'époque fixée	910 75	
Remboursements pour frais d'entretien de détenus du chef de mendicité, et transport de mendiants par le chemin de fer	547 94	
Remboursements d'avances faites à des marins, par des consuls belges à l'étranger	1,003 80	
— du chef de secours et d'avances accordés à divers	1,314 16	
— par le Gouvernement français, des frais d'entretien, pendant 1850, des ponts mitoyens de Wervicq et de Warneton	650 68	
Restitution d'une partie d'un cautionnement indûment remboursée	23 03	
Remboursement pour régularisation des écritures d'un directeur du trésor	» 30	
— pour solde de l'abonnement de la province de Namur pour le service des ponts et chaussées	89 30	
Retenues opérées sur traitements et pensions du chef d'admission d'anciens services, conférant des droits à la jouissance de pension	1,200 07	
Restitution, par la caisse du pilotage, opérée en exécution d'un arrêt de la Cour des Comptes, en date du 29 juillet 1851, n° 5054	62,695 20	
Restitution, par suite d'une transcription, au sujet d'emprises de terrains pour l'établissement du chemin de fer de Soignies à Mons	750 »	
Remboursement du premier tiers d'un subside accordé à la commune de Sprimont, pour la construction d'une école, à laquelle cette commune a renoncé	98 86	
Remboursement d'un subside accordé à la fabrique de l'église de Templeuve, pour construction d'une maison d'école, projet qui fut abandonné	500 »	
Restitution du chef d'un vol perpétré au préjudice du trésor	449 06	
Remboursement par la société philanthropique de Verviers	66 15	
Restitution du chef de sommes payées en trop par le trésor	78 27	
— par des provinces, du chef de centimes additionnels perçus en 1849, sur des non-valeurs	525 12	
— au trésor de retenues attribuées indûment à la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	225 76	
Remboursement pour déficit constaté à la pharmacie de l'infirmerie d'Ypres	10 40	
— d'une différence due au trésor sur les intérêts d'une *los-rente* remise par la Société générale	715 68	
Remboursements divers	427 18	
Restitution pour régularisation de la comptabilité de l'administration des chemins de fer de l'État, au 31 décembre 1851. (Primes perçues par l'administration des chemins de fer et dont le remboursement avait été déduit des recettes opérées pour le compte de l'État.)	11,586 85	
Fonds restant sans emploi sur les sommes liquidées par la Cour des Comptes pour le payement des intérêts de la dette convertie en 1844, à 4 1/2 p. %, SAVOIR :		
1° Pour les semestres échus le 1er mai et le 1er novembre 1845 . . . fr. 12,562 56		
2° Pour les semestres au 1er mai et au 1er novembre 1846 . . . 12,562 56		
3° Pour le semestre au 1er mai 1847 . . . 2,093 76		
	27,218 88	
Intérêts bonifiés par les souscripteurs à l'emprunt de 34,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, du chef de termes de versements arriérés	10,155 »	
		121,018 42
A REPORTER . . . . . fr.	»	142,703 08

— TRÉSOR PUBLIC.

à titre de recettes accidentelles.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

REPORT. . . . . fr.		»	142,705 08
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET ACCIDENTELS.			
Droits d'emmagasinage des poudres à canon des navires de commerce au fort St-Ferdinand, à Anvers.		124 57	
Droits de passage aux écluses des bassins et du génie militaire, et droits de pont à Ostende, pour l'année 1850		4,850 16	
Droits de chancellerie perçus en conformité de l'arrêté royal du 7 août 1849, pour solde des exercices 1849 et 1850		8,921 30	
Produit des visas de billets de solde et d'imprimés pour procuration concernant le payement des intérêts de la dette 2 1/2 p. %		1,832 46	
Excédant des versements effectués par les gouverneurs, en 1851, sur le coût du timbre des certificats de vie pour pension, soit 10 p. % de fr. 4,565 50 cs, montant de ces versements.		456 55	
Abandon, au profit du trésor, d'une partie du traitement dûment acquis à M. de Brouckere.		9,126 65	
— — d'une partie de l'indemnité due à un membre de la Chambre des Représentants		691 36	
Bénéfice sur le change de la livre sterling		2 08	
Vente de deux volumes d'une statistique civile et criminelle, publiée par les soins du Département de la Justice		19 20	
Produits de vente d'objets mis hors d'usage, et de la vente de vieille paille de couchage, etc. (Guerre).		1,550 28	
Retenues opérées du chef d'amendes		30 »	
Intérêts perçus, en 1851, du chef d'obligations 5 p. % 1840, appartenant au trésor et s'élevant au capital de 504,000 francs		25,200 »	
Intérêts de la dette à 2 1/2 p. %, perçus au profit du trésor, en 1851, SAVOIR :			
1° Échéance du 1er janvier, sur un capital de 1,643,600 francs, provenant de l'ancien fonds d'agriculture . . . . . fr.	20,545 »		
2° Échéance du 1er juillet, sur un capital de 1,608,200 francs, provenant du même fonds.	20,102 50	41,074 93	
3° — — sur un capital de fr. 34,194 24 cs, restant disponible sur le fonds de liquidation mentionné à l'art 64 du traité du 5 nov. 1842.	427 43		
Intérêts des obligations de l'emprunt belge, formant le cautionnement fourni par la compagnie concessionnaire du chemin de fer et du canal de la Dendre		6,491 25	
Intérêts prescrits au profit du trésor, pour cause de non-payement dans les cinq années de l'échéance, SAVOIR :			
1° Dette à 2 1/2 p. %, échéance du 1er janvier 1846. . . . . fr.	364 54		
2° Dette à 3 p. %, échéances des 1er février et 1er août 1845.	257 55		
3° Dette à 4 p. %, échéance du 1er janvier 1846	200 »		
4° Dette à 4 1/2 p. %, échéances des 1er novembre 1844, 1er mai et 1er novembre 1845. .	1,170 »		
5° Dette à 5 p. % (1840), échéances des 1er mai et 1er novembre 1845	254 51		
6° Dette à 5 % (1842), échéance du 1er mai 1845	89 08		
		2,335 68	
			102,666 47
RECETTES SUR DES EXERCICES CLOS.			
Exercice 1843. Solde en caisse existant à la Banque d'Anvers, le 1er novembre 1850		33,150 68	
— 1849. Solde des frais de perception des revenus provinciaux (Anvers)		41 26	
— 1849. Frais de perception des revenus provinciaux (Liége)		7,879 45	
			41,071 39
TOTAL. . . . . fr.			286,440 94

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. K.

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1851.	1850.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	1,455,428 16	1,486,365 37
Recettes accidentelles	286,440 94	217,809 36
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	»	12,248 33
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	22,608 »	23,608 »
— — pour le service des ponts et chaussées	»	73,807 75
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1851	129,675 »	92,500 »
Prélèvement à faire sur la caisse générale de retraite, pour frais d'administration en 1851	3,744 93	»
TOTAUX. . . . . fr.	1,895,897 03	1,906,338 81

— TRÉSOR PUBLIC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
»	32,037 21	Produit variable.
68,651 58	»	Idem.
»	12,248 53	La loi du Budget des Voies et Moyens de l'exercice 1851, a attribué la perception de ce produit à l'administration de l'enregistrement.
»	1,000 »	Cette différence constatée en moins à l'exercice 1851, résulte de ce que l'abonnement de la province de Liége, qui s'élevait à 3,000 francs en 1850, a été réduit à 2,000 francs pour l'année suivante, par suite de nouveaux arrangements.
»	73,807 75	La perception de ce produit, pendant l'exercice 1851, a été attribuée à l'administration de l'enregistrement.
37,175 »	»	Cette différence en faveur de l'exercice 1851 provient de ce que, pour cette année, le dividende sur les 4,000 actions du chemin de fer Rhenan acquises par l'État en vertu de la loi du 1er mai 1840, s'est élevé à 3 1/2 p. %, tandis qu'il n'a été que de 2 1/2 p. % pour 1850.
5,744 93	»	La caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, n'ayant commencé ses opérations qu'à partir de l'année 1851, il n'y a pas eu, antérieurement à cette année, de prélèvement à faire pour frais d'administration.
109,551 51	119,993 29	
10,441 78		

TABLEAU LITT. L.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits de vente de biens domaniaux. (Loi du 3 février 1843.)	900,000 »	»	685,287 09

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

vrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1851.	En 1852.	TOTAL. PAR NATURE de perception.	TOTAL. PAR ARTICLE du Budget.		EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
685,287 09	»	»	685,287 09	»	214,712 91	»	

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *L.*

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Produit de vente de biens domaniaux. (Loi du 3 février 1845.)	»	3,037 50	»

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÉGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
12 29	642,125 87	»	»	»	40,111 43	685,287 09	685,287 09

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *L.*

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1851.	1850.
Produits de vente de biens domaniaux (Loi du 3 février 1845.)	685,287 09	450,940 87

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851. EN PLUS.	EN MOINS.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1851.
254,346 22	»	La loi du 3 février 1843 a ordonné la vente de biens domaniaux jusqu'à concurrence de 10 millions de francs. Les ventes qui ont été autorisées en vertu de cette loi sont :

Loi du 17 avril 1845, pour une valeur de	fr.	1,036,485 »
— 18 juillet 1846 —		1,001,610 »
— 16 mai 1847 —		1,004,000 »
— 23 mai 1848 —		1,096,500 »
— 6 juin 1850 —		1,266,974 »
— 25 août 1851 —		974,810 »
Ensemble	fr.	6,400,379 »

Les produits recouvrés du chef des ventes qui ont eu lieu jusqu'à la fin de l'année 1851 se sont élevés, savoir :

En 1845 à	fr.	491,550 76	
— 1846 à		504,476 30	
— 1847 à		454,602 79	
— 1848 à		278,486 92	
— 1849 à		526,706 03	
— 1850 à		450,910 87	
— 1851 à		585,287 09	
			3,172,030 76
Il reste donc une somme de	fr.		3,228,348 24

à réaliser sur les ventes que la Législature a autorisées, mais que les circonstances n'ont pas encore permis d'effectuer.

Comme on l'aura remarqué, l'année 1848 a été la plus faible en produit, et l'accroissement successif qui se constate pour les années suivantes de 1849 à 1851, démontre qu'à mesure que l'on s'est éloigné de cette époque, les ventes ont pu se faire avec plus de facilité.

105

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

DÉPENSES.

TABLEAU LITT. M.

DETTE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
Service de la dette.	I.					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 . . .	»	1	300,000 »	300,000 »	150,000 »	150,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 . . .	»	2	846,560 »	846,560 »	423,280 »	423,280 »
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 3½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	»	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 39	2,751,320 39
Frais relatifs à cette dette	»	4	3,000 »	2,970 90	1,420 90	1,550 »
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 . . . . . 1,200,000 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 300,000 »	»	5	1,500,000 »	1,500,000 »	750,000 »	750,000 »
Frais relatifs au même emprunt	»	6	2,500 »	1,157 57	228 77	928 80
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, à émettre en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1er février et au 1er août 1851). 1,754,244 »						
Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres). . . . . 584,748 »	»	7	2,338,992 »	2,338,992 »	2,338,992 »	»
Frais relatifs aux mêmes dettes	»	8	39,000 »	23,667 47	18,575 49	5,091 98
Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1851) . . . . . 4,347,000 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). . . . . 869,400 »	»	9	5,216,400 »	5,216,400 »	5,216,400 »	»
Frais relatifs audit emprunt	»	10	130,000 »	54,039 61	45,437 78	8,601 83
À REPORTER.	. . .	. . .	15,879,092 78	15,786,428 33	11,695,655 33	4,090,773 »

PUBLIQUE.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
300,000 »	»	»	»	»	»	
846,560 »	»	»	»	»	»	
5,302,640 78	»	»	»	»	»	
2,070 90	»	»	29 10	»	»	
1,500,000 »	»	»	»	»	»	
1,157 57	»	»	1,542 45	»	»	
2,358,992 »	»	»	»	»	»	
25,667 47	»	»	15,332 53	»	»	
5,216,400 »	»	»	»	»	»	
54,039 61	»	»	75,960 39	»	»	
15,786,428 53	»	»	92,864 45	»	»	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	13,879,092 78	13,786,428 33	11,695,655 33	4,090,773 »
Service de la dette (suite).	I (suite).					
Intérêts de l'emprunt de fr. 28.621,718 40 c., à 5 p. °/₀, autorisé par la loi du 29 septembre 1842 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1851) 1,431,085 92						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt (mêmes semestres). 286,217 18	»	11	1,717,303 10	1,717,303 10	1,717,303 10	»
Frais relatifs audit emprunt	»	12	45,000 »	18,515 01	15,496 33	3,018 68
Intérêts à 4 ½ p. °/₀, sur un capital de 95,442,852 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1851) 4,294,927 44						
Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). 954,428 32	»	13	5,249,355 76	5,249,355 76	5,249,355 76	»
Frais relatifs à la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)	»	14	15,000 »	14,489 55	628 71	13,860 82
Intérêts de l'emprunt de 84,056,000 francs, à 4 ½ p. °/₀, autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1851) . . . . . 3,809,520 »						
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. °/₀ du capital (mêmes semestres) . 423,280 »	»	15	4,232,800 »	4,232,800 »	4,232,800 »	»
Frais relatifs audit emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)	»	16	15,000 »	12,854 48	273 93	12,580 55
Intérêts du capital de 37,768,000 francs, montant approximatif des deux emprunts à 5 p. °/₀, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (année au 1er novembre 1851)	»	17	1,888,400 »	1,875,697 »	1,875,697 »	»
Frais relatifs à ces deux emprunts	»	18	500 »	186 95	»	186 95
Intérêts et frais présumés de la dette flottante	»	19	700,000 »	654,068 87	1,059 »	653,009 87
Rentes viagères	»	20	4,857 46	4,676 06	»	3,192 90
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 12,317 54 c.	»	21	615 87	515 87	»	515 87
Redevance à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances .	»	22	105,820 10	105,820 10	»	105,820 10
Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842	»	23	21,164 02	21,164 02	»	21,164 02
A REPORTER.	. . .	. . .	29,872,909 09	29,695,875 06	24,788,269 16	4,904,122 74

BLIQUE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
15,786,428 53	»	»	92,664 45	»	»	
1,717,503 10	»	»	»	»	»	
18,515 01	»	»	26,484 99	»	»	
5,240,355 76	»	»	»	»	»	
14,489 53	»	»	510 47	»	»	
4,252,800 »	»	»	»	»	»	
12,854 48	»	»	145 52	»	»	
1,875,697 »	»	»	12,703 »	»	»	
186 93	»	»	313 07	»	»	
654,068 87	»	»	45,931 13	»	»	
5,192 90	1,483 16	»	181 40	»	»	
515 87	»	»	100 »	»	»	
105,820 10	»	»	»	»	»	
21,164 02	»	»	»	»	»	
29,602,391 90	1,483 16	»	179,034 03	»	»	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	29,872,009 09	29,693,875 06	24,788,269 16	4,904,122 74
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées.						
Pensions civiles et autres accordées avant 1830						
— civiques						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite						
— militaires						
— de l'Ordre Léopold						
Pensions accordées depuis 1830.						
Affaires Étrangères. { Marine						
Affaires Étrangères						
Justice . . { Pensions ecclésiastiques	»	24	5,528,000 »	5,370,166 58	3,194,709 94	2,116,040 19
— civiles						
Intérieur. — —						
Travaux publics. — —						
Guerre. — —						
Finances. — —						
Cour des Comptes. — —						
Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas						
Secours sur le fonds dit : *de Waterloo*						
Arriérés de pensions de toute nature						
Régularisation des avances faites par le trésor à l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances. . . .	»	24bis.	a) 815,956 77	815,956 77	»	815,956 77
Traitements d'attente (*wachtgelden*).						
— ou pensions supplémentaires (*toeläyen*) . . .	»	25	56,552 »	54,598 85	26,089 04	8,509 81
Secours annuels (*jaarlijksche onderstanden*).						
A REPORTER.	. . .	. . .	36,253,397 86	35,920,597 26	28,009,068 14	7,845,558 51

BLIQUE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A REALISER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CREDITS	Observations
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité		
29,692,391 90	1,483 16	»	179,034 03	»	»	
5,311,059 15	64,507 45	»	151,833 42	»	»	
815,956 77	»	»	»	»	»	a) Ce credit a ete ouvert par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 170
34,598 85	»	»	1,933 15	»	»	
35,854,606 65	65,990 61	»	332,800 60	»	»	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob
REPORT.	. . .	. . .	36,253,397 86	35,920,597 26	28,009,068 14	7,845,538 51
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses du trésor public, pour la garantie de leurs gestions respectives, par les fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration des chemins de fer, par des officiers payeurs et divers préposés de l'administration de l'armée, des courtiers, des agents de change, etc., soumis à fournir un cautionnement, et par des contribuables, des négociants, des commissionnaires, etc., pour garantie du payement de droits de douanes, d'accises, etc., dont ils pourraient être éventuellement redevables. . . . . 387,000 »	»	26	390,000 »	401,252 71	164,276 56	229,721 95
Intérêts arriérés se rapportant à des exercices clos . . . . . 3,000 »						
Intérêts des consignations faites dans les caisses de l'État.	»	27	70,000 »	79,515 66	»	79,515 66
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAUX	. . .	. . .	36,713,397 86	36,401,365 63	28,173,344 70	8,154,774 10

BLIQUE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.		
35,854,606 65	65,990 61	»	332,800 60	»	»	
393,008 49	7,254 22	»	»	»	11,252 71	
79,513 66	»	»	»	»	9,513 66	
36,328,118 80	73,244 83	»	332,800 60	»	20,766 37	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* n° 159, à la somme de . . . . fr. 35,897,441 09
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 815,956 77

TOTAL. . . . . fr. 36,713,397 86

TABLEAU LITT. N.

DOTA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 28 février 1832)	I.	1	2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»
Sénat	II.	2	40,000 »	40,000 »	38,000 »	2,000 »
Chambre des Représentants	III.	3	a) 557,500 »	549,911 80	411,510 22	134,592 06
Cour des Comptes.	IV.					
Traitements des membres de la Cour	»	4	50,000 »	40,000 »	49,000 »	»
— du personnel des bureaux.	»	5	81,000 »	81,000 »	76,532 27	4,467 73
Matériel et dépenses diverses.	»	6	16,000 »	16,000 »	16,461 93	438 07
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	7	1,200 »	250 »	250 »	»
TOTAUX.	...	...	3,497,022 75	3,488,384 55	3,343,077 17	141,497 86

TIONS.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
2,751,522 75	»	»	»	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
546,102 28	3,809 52	»	7,588 20	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 93,000 francs par la loi du 23 novembre 1851 (*Moniteur* n° 330).
49,000 »	»	»	1,000 »	»	»	
81,000 »	»	»	»	»	»	
16,900 »	»	»	»	»	»	
250 »	»	»	950 »	»	»	
3,484,575 03	3,809 52	»	9,538 20	»	»	

Le Budget des dotations a été fixé, par la loi du 22 avril 1850, *Moniteur* n° 116, à la somme de . . . . . fr. 3,404,922 75
Les crédits supplémentaires s'élèvent à . . . . . 93,000 »

TOTAL. . . . . fr. 3,497,922 75

TABLEAU LITT. O.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Prisons.	X.					
Entretien, constructions et réparations des bâtiments	»	45	28,754 52	28,754 52	»	28,754 52
TOTAUX.	...	...	28,754 52	28,754 52	»	28,754 52
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	184,550 »	184,550 »	184,450 »	100 »
Matériel	»	3	(a) 43,000 »	42,097 13	21,879 11	21,065 52
Frais d'impression des recueils statistiques.	»	4	6,000 »	853 55	274 05	579 50
Frais de route et de séjour	»	5	6,000 »	4,388 55	2,268 80	2,119 75
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (*Personnel*)	»	6	220,500 »	219,000 »	165,375 »	53,625 »
— (*Matériel*)	»	7	5,250 »	4,659 »	4,659 »	»
Cours d'appel (*Personnel*)	»	8	576,600 »	557,485 33	477,535 33	79,950 »
— (*Matériel*)	»	9	18,000 »	17,894 67	15,627 »	2,267 67
Tribunaux de première instance et de commerce	»	10	1,052,745 »	1,036,357 67	853,000 36	183,357 31
Justices de paix et tribunaux de police	»	11	555,040 »	554,053 33	422,048 46	132,004 87
Justice militaire.	III.					
Cour militaire (*Personnel*)	»	12	22,544 »	21,081 09	16,005 26	5,075 83
— (*Matériel*)	»	13	2,500 »	2,500 »	2,500 »	»
Auditeurs militaires et prévôts	»	14	32,031 »	30,196 98	29,067 73	1,129 25
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	»	15	3,540 »	3,540 »	1,770 »	1,770 »
Frais de justice.	IV.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	»	16	646,385 »	491,564 26	166,228 42	325,335 84
Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	»	17	32,615 »	32,614 60	32,353 97	260 63
A REPORTER.	...	...	3,428,300 »	3,224,754 16	2,416,040 49	808,641 17

LA JUSTICE.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
28,754 52	»	»	»	»	»	
28,754 52	»	»	»	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
184,550 »	»	»	»	»	»	
42,044 63	»	»	2 87	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 20,000 francs par la loi du 31 mars 1852, Moniteur n° 93.
855 55	»	»	5,146 45	»	»	
4,588 55	52 50	»	1,611 45	»	»	
210,000 »	»	»	1,500 »	»	»	
4,659 »	»	»	591 »	»	»	
557,485 33	»	»	19,116 67	»	»	
17,894 67	»	»	105 33	»	»	
1,036,357 67	»	»	16,387 33	»	»	
554,053 33	»	»	986 67	»	»	
21,081 09	»	»	1,462 91	»	»	
2,500 »	»	»	»	»	»	
30,196 98	»	»	1,834 02	»	»	
5,540 »	»	»	»	»	»	
491,564 26	»	»	154,820 74	»	»	
32,614 60	»	»	» 40	»	»	
3,224,681 66	52 50	»	203,565 84	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	5,428,500 »	3,224,734 16	2,416,040 49	808,641 17
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux; subsides aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	»	18	75,000 »	24,634 81	15,575 43	9,059 38
Publications officielles.	VI.					
Impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*, pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	»	19	110,000 »	109,517 50	98,107 15	11,410 37
Abonnement au *Bulletin des arrêts de la Cour de cassation*.	»	20	5,000 »	2,720 »	2,720 »	»
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liége et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	»	21	*a*) 12,705 »	12,406 12	11,655 42	750 70
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	»	22	10,000 »	7,145 07	5,011 91	1,042 41
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	»	23	12,000 »	12,000 »	12,000 »	»
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	»	24	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liége	»	25	311,700 »	311,500 »	233,575 »	77,925 »
Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liége.	»	26	62,010 55	62,010 46	36,296 22	22,859 46
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,462 francs, pour revenus de cure	»	27	3,341,050 »	3,308,229 41	2,269,601 45	1,037,776 57
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	»	28	420,000 »	420,000 »	237,879 85	175,058 75
A REPORTER.	. . .	. . .	7,788,745 55	7,497,697 55	5,341,262 90	2,145,403 81

LA JUSTICE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
3,224,681 66	52 50	»	203,565 84	»	»	
24,634 81	»	»	50,365 19	»	»	
109,517 50	»	»	482 50	»	»	
2,720 »	»	»	280 »	»	»	
12,406 12	»	»	298 88	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 3,000 francs par la loi du 3 septembre 1851, *Moniteur* n° 247, et de 705 francs par la loi du 12 avril 1852, *Moniteur* n° 109.
6,954 52	190 75	»	2,854 93	»	»	
12,000 »	»	»	»	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
311,300 »	»	»	400 »	»	»	
59,135 68	2,874 78	»	» 09	»	»	
3,507,378 02	851 30	»	32,800 59	»	»	
412,938 60	7,061 40	»	»	»	»	
7,486,666 71	11,030 82	»	291,048 02	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	7,788,745 55	7,497,697 53	5,541,262 90	2,145,405 81
Cultes (suite).						
Culte anglican et protestant (*Personnel*)	»	29	48,871 »	46,876 »	35,157 »	11,719 »
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	»	30	9,029 »	5,805 70	3,454 69	2,351 01
Culte israélite (*Personnel*).	»	31	8,600 »	8,600 »	6,450 »	2,150 »
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	»	32	900 »	300 »	225 »	75 »
Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	»	33	24,000 »	23,822 21	16,698 73	6,878 48
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	»	34	50,000 »	29,998 49	23,536 43	6,462 06
Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et des sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 113, n° 17, de la loi communale; 3° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	»	35	85,000 »	84,087 34	52,921 80	31,090 54
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces . .	»	36	145,000 »	135,726 24	»	125,462 50
Subsides pour le patronage des condamnés libérés . . .	»	37	50,000 »	24,621 24	15,398 92	9,170 17
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	»	38	275,000 »	252,750 29	44,575 01	207,869 95
Prisons.	X.					
SECTION 1re. — *Service domestique.*						
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus.	»	39	1,500,000 »	1,251,529 64	755,610 26	495,295 63
Gratifications aux détenus employés au service domestique.	»	40	34,000 »	28,584 55	24,908 76	3,675 79
Frais d'habillement des gardiens	»	41	20,000 »	16,318 95	2,786 81	13,579 41
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements	»	42	11,000 »	7,932 17	4,658 30	3,273 87
Traitement des employés attachés au service domestique. .	»	43	420,000 »	419,754 44	396,444 54	23,280 95
Frais d'impressions et de bureau	»	44	20,000 »	14,439 87	10,960 88	3,478 99
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments	»	45	650,000 »	535,745 61	191,059 »	355,716 30
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets des prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	»	46	22,000 »	7,298 09	3,802 22	3,495 87
A REPORTER.	. . .	. . .	11,122,145 55	10,392,588 36	6,027,911 25	3,420,127 31

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
7,480,666 71	11,050 82	»	291,048 02	»	»	
46,876 »	»	»	1,995 »	»	»	
5,805 70	»	»	3,223 30	»	»	
8,600 »	»	»	»	»	»	
300 »	»	»	600 »	»	»	
23,577 21	243 »	»	177 79	»	»	
29,998 49	»	»	1 51	»	»	
84,912 34	75 »	»	12 66	»	»	
123,462 56	12,265 74	»	9,273 76	»	»	
22,569 09	2,052 15	»	25,378 76	»	»	
252,444 94	305 35	»	22,249 71	»	»	
1,250,905 89	425 75	»	248,670 36	»	»	
28,584 55	»	»	5,415 45	»	»	
16,166 22	152 75	»	3,681 05	»	»	
7,952 17	»	»	3,067 83	»	»	
419,725 49	28 95	»	245 56	»	»	
14,459 87	»	»	5,560 15	»	»	
526,775 53	8,970 51	»	17,012 79	77,241 60	»	
7,293 69	»	»	14,701 91	»	»	
10,337,95[illegible]	54,349 80	»	652,515 59	77,241 60	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1851.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	11,122,145 55	10,592,588 36	6,927,911 25	3,429,127 31
Prisons (suite).	X (suite).					
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	»	47	a) 6,057 60	6,054 96	5,497 36	557 60
Achat et entretien du mobilier dans les prisons; frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus	»	48	55,000 »	28,474 71	9,751 21	18,618 50
SECTION 2. — *Service des travaux.*						
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	»	49	1,020,000 »	455,713 92	275,943 48	181,016 93
Gratifications aux détenus	»	50	b) 165,000 »	122,398 13	103,100 »	19,298 13
Frais d'impressions et de bureau	»	51	10,000 »	7,051 88	6,800 09	251 79
Traitements et tantièmes des employés	»	52	85,000 »	77,300 87	67,009 96	4,342 10
Frais de police.	XI.					
Autres mesures de police	»	53	58,000 »	58,000 »	46,000 »	12,000 »
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	54	5,000 »	4,519 04	4,283 39	35 65
Dépenses concernant les exercices clos. (c	XIII.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police. Années 1846 à 1849	»	55	12,511 89	12,510 23	12,317 39	192 84
Publications officielles; frais de voyage et de séjour. 1848 et 1849	»	56	1,460 80	1,282 50	1,282 50	»
Pensions et secours. Arriéré de 1849	»	57	801 16	750 66	750 66	»
Frais d'entretien et de transport d'indigents, de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu. 1828 à 1849	»	58	97,000 »	71,115 25	12,261 74	52,779 49
Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans. 1849	»	59	138 »	»	»	»
Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus. 1849	»	60	472 29	280 84	280 84	»
Gratifications aux détenus employés au service domestique. 1849	»	61	22,875 33	22,875 33	22,875 33	»
Frais d'habillement des gardiens. 1849	»	62	5,004 10	5,004 10	5,004 10	»
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements. 1849	»	63	76 »	76 »	76 »	»
A REPORTER.	...	...	12,664,522 72	11,265,776 78	7,497,145 30	3,718,200 34

LA JUSTICE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
10,357,038 56	35,549 80	»	652,315 50	77,241 60	»	
6,034 96	»	»	2 64	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de fr. 537 60 c[t] par la loi du 12 avril 1852, *Moniteur* n° 109.
28,569 71	105 »	»	26,525 29	»	»	
454,960 41	753 51	»	564,286 08	»	»	b) Le crédit primitif a été majoré de 450,000 francs par la loi du 18 novembre 1851, *Moniteur* n° 325.
122,508 13	»	»	42,601 87	»	»	
7,051 88	»	»	2,948 12	»	»	
71,352 06	5,048 81	»	7,699 13	»	»	
58,000 »	»	»	»	»	»	
4,319 04	»	»	680 96	»	»	
						c) Les crédits formant le chapitre XIII ont été alloués par la loi du 3 septembre 1851, *Moniteur* n° 247.
12,510 25	»	»	1 66	»	»	
1,282 50	»	»	178 50	»	»	
750 66	»	»	50 50	»	»	
65,041 23	6,074 02	»	25,884 75	»	»	
»	»	»	138 »	»	»	
280 84	»	»	191 45	»	»	
22,875 55	»	»	»	»	»	
3,004 10	»	»	»	»	»	
76 »	»	»	»	»	»	
11,215,545 64	48,431 14	»	1,323,504 54	77,241 60	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	12,664,522 72	11,263,776 78	7,497,145 30	3,718,200 34
Dépenses concernant des exercices clos (suite).	XIII (suite).					
Frais d'impression et de bureau	»	64	1,191 02	992 31	992 31	»
Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments.	»	65	3,140 49	2,398 67	608 67	1,790 »
Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux, frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus. 1847 et 1849	»	66	21,646 18	21,621 23	21,621 23	»
Frais d'entretien des bâtiments et du mobilier des prisons. 1848	»	67	48,942 44	48,942 44	48,942 44	»
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication. 1849	»	68	107,671 22	107,671 22	107,671 22	»
Traitements et tantièmes des employés. 1849	»	69	4,340 46	4,340 46	4,340 46	»
Dépenses arriérées de toute nature, mais antérieures à 1850.	»	70	2,000 »	1,999 31	1,999 31	»
TOTAUX.	. . .	. . .	12,853,454 53	11,451,742 42	7,683,320 94	3,719,990 34

LA JUSTICE (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
11,215,345 64	48,431 14	»	1,323,504 34	77,241 60	»	
992 31	»	»	198 71	»	»	
2,398 67	»	»	741 82	»	»	
21,621 23	»	»	24 95	»	»	
48,042 44	»	»	»	»	»	
107,671 22	»	»	»	»	»	
4,340 46	»	»	»	»	»	
1,909 31	»	»	» 69	»	»	
11,403,311 28	48,431 14	»	1,324,470 51	77,241 60	»	

Le Budget du Ministère de la Justice a été fixé par la loi du 29 décembre 1850, *Moniteur* n° 364, à la somme de . fr. 12,051,940 55
Les crédits supplémentaires s'élèvent à. 801,513 98

TOTAL. . . . . fr. 12,853,454 53

TABLEAU LITT. P.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1850 et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn. — Frais divers	»	30	6,744 96	6,744 96	»	6,744 96
			6,744 96	6,744 96	»	6,744 96
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— du personnel des bureaux	»	2	105,050 »	105,050 »	102,104 97	2,045 03
Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	3	2,000 »	»	»	»
Secours à des fonctionnaires et employés, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	»	4	1,000 »	1,000 »	330 »	670 »
Matériel	»	5	37,600 »	37,600 »	37,600 »	»
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles	»	6	8,000 »	8,000 »	6,786 51	1,213 49
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne	»	7	87,000 »	87,000 »	87,000 »	»
France	»	8	35,000 »	35,000 »	35,000 »	»
Grande-Bretagne	»	9	52,000 »	52,000 »	52,000 »	»
Pays-Bas	»	10	32,000 »	32,000 »	32,000 »	»
Italie	»	11	32,000 »	32,000 »	32,000 »	»
Danemarck, Suède et Hambourg	»	12	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Espagne	»	13	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Portugal	»	14	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
Turquie	»	15	27,000 »	27,000 »	27,000 »	»
États-Unis	»	16	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Brésil	»	17	18,000 »	18,000 »	18,000 »	»
Mexique	»	18	18,000 »	»	»	»
A REPORTER	...	...	538,650 »	518,650 »	513,821 48	4,828 52

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,744 96	»	»	»	»	»	
6,744 96	»	»	»	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
105,050 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	2,000 »	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
37,600 »	»	»	»	»	»	
8,000 »	»	»	»	»	»	
87,000 »	»	»	»	»	»	
35,000 »	»	»	»	»	»	
52,000 »	»	»	»	»	»	
32,000 »	»	»	»	»	»	
32,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
15,000 »	»	»	»	»	»	
27,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
18,000 »	»	»	»	»	»	
»	»	»	18,000 »	»	»	
518,650 »	»	»	20,000 »	»	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	538,650 »	518,650 »	513,821 48	4,828 52
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	»	19	49,000 »	49,000 »	49,000 »	»
Frais de voyage.	IV.					
Frais de voyage des agents du service intérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	»	20	70,500 »	70,500 »	30,945 52	39,554 48
Frais à rembourser aux agents du service extérieur.	V.					
Indemnités pour un drogman, sept cavasses employés dans les résidences consulaires en Orient, etc., et pour un capou-oglan	»	21	5,700 »	5,700 »	5,280 »	420 »
Frais divers	»	22	a) 87,500 »	87,296 93	56,892 02	30,404 91
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.	VI.					
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	»	23	40,000 »	40,000 »	33,457 01	6,542 99
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	24	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
Écoles de navigation. Personnel	»	25	11,720 »	11,720 »	9,395 »	2,325 »
— Frais divers	»	26	7,280 »	7,264 61	6,978 46	286 15
Chambres de commerce.	»	27	12,000 »	11,630 73	5,815 42	5,815 31
Frais divers et encouragements au commerce	»	28	19,900 »	19,897 56	14,400 66	5,496 90
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'exercice 1850, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn. . . . . Personnel .	»	29	1,050 »	1,050 »	1,050 »	»
Frais divers.	»	30	113,350 »	102,414 »	42,288 »	60,126 »
Primes pour construction de navires.	»	31	95,000 »	79,602 »	38,448 »	33,504 »
Pêche maritime. Personnel.	»	32	7,950 »	7,950 »	7,062 50	887 50
— Primes	»	33	92,050 »	92,047 16	170 99	91,876 17
A REPORTER.	. . .	. . .	1,155,450 »	1,108,722 99	799,005 06	302,067 95

ÉTRANGÈRES (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
518,650 »	»	»	20,000 »	»	»	
49,000 »	»	»	»	»	»	
70,500 »	»	»	»	»	»	
5,700 »	»	»	»	»	»	
87,296 93	»	»	3 07	»	»	*a*) Le crédit primitif a été majoré de 15,000 francs par la loi du 25 août 1851, *Moniteur* n° 239.
40,000 »	»	»	»	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
11,720 »	»	»	»	»	»	
7,264 61	»	»	15 39	»	»	
11,630 73	»	»	369 27	»	»	
19,897 56	»	»	2 44	»	»	
1,050 »	»	»	»	»	»	
102,414 »	»	»	156 »	10,800 »	»	
71,052 »	7,650 »	»	»	15,398 »	»	
7,050 »	»	»	»	»	»	
92,047 16	»	»	2 84	»	»	
1,101,072 99	7,650 »	»	20,529 01	26,198 »	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	1,155,450 »	1,108,722 99	799,005 06	302,067 93
Marine. — *Pilotage.*	VIII.					
Personnel.	»	34	169,410 »	160,846 14	84,477 64	76,368 50
Remises à payer aux pilotes (crédit non limité)	»	35	187,510 »	144,945 58	56,085 98	88,859 60
Passages d'eau.						
Personnel.	»	36	11,850 »	11,171 49	11,071 49	100 »
Police maritime.						
Personnel.	»	37	27,900 »	27,782 36	27,382 36	400 »
Primes d'arrestation aux agents, et vacations aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émigrants (crédit non limitatif)	»	38	2,800 »	3,044 »	876 »	2,168 »
Sauvetage.						
Personnel.	»	39	14,500 »	12,989 60	9,589 60	3,400 »
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le transport des lettres.						
Traitements des courriers et agents	»	40	14,350 »	13,058 89	9,195 58	3,863 31
Bâtiments de l'État.						
Brick *Duc de Brabant* (désarmé)	»	»	»	»	»	»
Canonnières n°s 5 et 11 (désarmées).	»	»	»	»	»	»
Personnel.	»	41	195,783 34	185,418 18	71,682 68	113,510 50
Vivres	»	42	54,385 »	53,251 15	26,060 16	27,170 99
Pensions	»	43	5,500 »	5,496 08	1,708 25	3,787 83
Dotation à la caisse de prévoyance	»	44	10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
Magasin	»	45	2,000 »	1,600 »	1,344 »	256 »
Matériel des divers services.	»	46	319,500 »	319,499 35	229,541 63	89,958 22
Indemnité au sieur Blondeel, chargé d'affaires près la Sublime Porte, pour pertes essuyées en 1851 par suite d'incendie	IX.	47	*a)* 10,000 »	10,000 »	10,000 »	»
Payement des parts revenant à la caisse de prévoyance des pêcheurs d'Ostende, du chef des opérations de la petite pêche de marée pendant les années 1849-1850. . . .	»	48	*b)* 1,192 89	1,192 89	1,192 89	»
TOTAUX.	. . .	. . .	2,181,931 23	2,068,099 20	1,349,213 32	711,910 88

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
1,101,072 99	7,650 »	»	20,529 01	26,198 »	»	
160,846 14	»	»	8,565 86	»	»	
144,945 58	»	»	42,564 42	»	»	
11,171 49	»	»	678 51	»	»	
27,782 36	»	»	117 64	»	»	
3,044 »	»	»	»	»	244 »	
12,989 60	»	»	1,510 40	»	»	
15,058 89	»	»	1,291 11	»	»	
»	»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	
185,195 18	225 »	»	10,565 16	»	»	
55,251 15	»	»	1,155 85	»	»	
5,496 08	»	»	3 92	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	
1,600 »	»	»	400 »	»	»	
319,499 85	»	»	0 15	»	»	
10,000 »	»	»	»	»	»	*a*) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 août 1851, *Moniteur* n° 232.
1,192 89	»	»	»	»	»	*b*) Id. id. id.
2,061,124 20	7,875 »	»	86,978 03	26,198 »	244 »	

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 30 décembre 1850, *Moniteur* n° 365, à la somme de . . . . . fr. 2,157,738 34
Les crédits supplémentaires s'élèvent à. 24,192 89

TOTAL. . . . . fr. 2,181,931 23

TABLEAU LITT. Q.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Service de santé.	XXI.					
Encouragement à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues	»	110	10,011 81	9,950 84	»	9,950 84
TOTAUX.	...	...	10,011 81	9,950 84	»	9,950 84
EXERCICE 1851.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	192,050 »	192,048 84	172,840 60	19,208 24
Matériel.						
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparation de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	»	3	30,000 »	29,999 78	28,481 60	1,518 18
Frais de déplacement.						
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	»	4	3,500 »	3,481 06	3,423 46	57 60
Pensions et secours.	II.					
Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	»	5	6,000 »	1,326 91	585 »	741 91
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	»	6	5,000 »	4,907 54	2,910 81	1,996 53
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	7	7,000 »	7,000 »	7,000 »	»
Statistique générale.	III.					
Personnel. — Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau	»	8	6,000 »	5,997 83	4,355 43	1,642 40
Matériel. — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	»	9	a) 20,249 08	20,248 08	6,035 08	14,213 »
A REPORTER.	...	...	290,799 08	286,009 84	246,631 08	39,377 80

L'INTÉRIEUR.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
9,950 84	»	»	60 97	»	»	
9,950 84	»	»	60 97	»	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
192,048 84	»	»	1 16	»	»	
29,999 78	»	»	» 22	»	»	
3,481 06	»	»	18 94	»	»	
1,326 91	»	»	4,673 09	»	»	
4,907 34	»	»	92 66	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
5,907 83	»	»	2 17	»	»	
20,248 08	»	»	1 »	»	»	(1) Le crédit primitif a été majoré de fr. 12.249 08 c[t], par la loi du 29 novembre 1851, *Moniteur* n° 334.
286,009 84	»	»	4,789 24	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	290,799 08	286,009 84	246,631 98	39,377 86
Frais de l'administration dans les provinces.	IV.					
Province d'Anvers.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	10	37,700 »	37,700 »	37,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	11	41,000 »	40,998 60	40,378 60	620 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	12	18,300 »	18,276 84	11,646 65	6,630 19
Province de Brabant.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	13	37,700 »	37,700 »	37,700 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	14	49,575 »	49,574 59	49,239 50	335 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	15	18,700 »	18,678 40	14,869 95	3,808 45
Province de la Flandre occidentale.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	16	37,700 »	37,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	»	17	41,300 »	41,300 »	41,098 92	201 08
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	18	19,250 »	19,250 »	16,835 73	2,414 27
Province de la Flandre orientale.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	19	37,700 »	37,700 »	37,700 »	»
Traitement des employés et gens de service.	»	20	45,000 »	44,999 18	44,569 18	430 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	21	23,500 »	23,496 12	18,419 20	5,076 92
Province de Hainaut.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	»	22	37,700 »	37,700 »	37,699 97	»
Traitement des employés et gens de service	»	23	52,840 »	52,840 »	52,160 89	616 75
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	24	18,930 »	18,928 06	10,966 24	7,962 72
Province de Liége.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	25	37,700 »	37,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	»	26	43,800 »	43,800 »	43,532 11	267 89
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	27	24,490 »	24,490 »	17,316 69	7,173 31
A REPORTER.	. . .	. . .	913,684 08	908,842 53	815,015 70	93,764 44

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
286,009 84	»	»	4,780 24	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
40,998 60	»	»	1 40	»	»	
18,276 84	»	»	25 16	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
49,574 59	»	»	» 41	»	»	
18,678 40	»	»	21 60	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
41,500 »	»	»	»	»	»	
19,250 »	»	»	»	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
44,999 18	»	»	» 82	»	»	
25,496 12	»	»	3 88	»	»	
37,699 97	03	»	»	»	»	
52,777 64	62 36	»	»	»	»	
18,928 96	»	»	1 04	»	»	
37,700 »	»	»	»	»	»	
45,800 »	»	»	»	»	»	
24,490 »	»	»	»	»	»	
908,780 14	62 39	»	4,841 55	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	915,684 08	908,842 53	815,015 70	93,764 44
Frais de l'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).					
Province de Limbourg.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	28	37,700 »	37,700 »	28,275 »	9,425 »
Traitement des employés et gens de service	»	29	33,000 »	32,998 »	32,998 »	»
Frais de route, matériel et dépenses diverses	»	30	14,097 »	14,951 10	11,295 86	3,655 24
Province de Luxembourg.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	31	37,700 »	35,950 »	35,950 »	»
Traitement des employés et gens de service	»	32	31,800 »	31,798 27	31,258 27	540 »
Frais de route, matériel et dépenses diverses	»	33	15,200 »	15,186 37	7,028 74	8,157 63
Province de Namur.						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	»	34	37,700 »	36,200 »	27,525 »	8,675 »
Traitement des employés et gens de service	»	35	36,000 »	35,999 33	35,658 33	341 »
Frais de route, matériel et dépenses imprévues	»	36	14,700 »	12,522 66	4,515 34	7,982 72
Frais de l'administration dans les arrondissements.	V.					
Traitement des commissaires d'arrondissement	»	37	166,800 »	166,800 »	151,725 »	15,075 »
Émoluments et frais de bureau	»	38	81,200 »	81,200 »	75,512 50	5,687 50
Frais de route et de tournée	»	39	22,500 »	22,399 72	979 35	20,430 52
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1er avril 1843	»	40	500 »	201 95	82 85	119 10
Poids et mesures.	VI.					
Traitement des vérificateurs et aspirants-vérificateurs des poids et mesures	»	41	53,400 »	53,399 63	53,166 30	233 33
A. Frais de bureau . . . . . } *B.* — de tournées . . . . . }	»	42	18,000 »	17,900 »	17,612 50	287 50
Matériel	»	43	2,000 »	1,541 76	1,031 76	510 »
Voirie vicinale.	VII.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale	»	44	492,800 »	492,599 97	260,911 17	198,097 80
Report.	. . .	. . .	2,009,681 08	1,998,191 20	1,590,541 67	372,981 78

L'INTERIEUR (SUITE)

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851

Payements effectues, par année et par article de Budget.

TUFS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excedant LES CREDITS	Observations
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 20 de la loi sur la comptabilité		
908,780 14	62 30	»	4,841 55	»	»	
57,700 »	»	»	»	»	»	
52,998 »	»	»	2 »	»	»	
14,951 10	»		45 90	»	»	
55,950 »	»		1,750 »	»	»	
51,798 27	»	»	1 73	»	»	
15,186 57	»	»	15 65	»	»	
56,200 »	»	»	1,500 »	»	»	
55,990 55	»	»	» 67	»	»	
12,498 06	24 60	»	2,177 34	»	»	
166,800 »	»	»	»	»	»	
81,200 »	»	»	»	»	»	
21,409 87	989 85	»	100 28	»	»	
201 95	»	»	298 05	»	»	
55,599 65	»	»	» 57	»	»	
17,900 »	»	»	100 »	»	»	
1,541 76	»	»	458 24	»	»	
459,008 07	35,591 »	»	200 03	»	»	
1,963,523 45	34,067 84	»	11,489 79	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	2,009,681 08	1,998,191 29	1,590,541 67	372,981 78
Milice.	VIII.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siége le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en matière de milice; primes pour arrestation de réfractaires .	»	45	65,000 »	50,340 69	27,172 51	23,165 08
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	»	46	2,100 »	1,595 »	1,595 »	»
Garde civique.	IX.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournée	»	47	6,885 »	2,700 »	2,600 »	100 »
Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, etc.	»	48	a) 198,004 92	145,198 53	7,680 72	155,394 76
Fêtes nationales.	X.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	»	49	30,000 »	29,998 29	13,295 24	16,477 87
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XI.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage	»	50	7,000 »	6,984 90	5,601 80	1,313 10
Légion d'honneur et Croix de fer.	XII.					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves et orphelins	»	51	100,000 »	99,789 94	51,181 08	48,292 20
Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles	»	52	22,000 »	22,000 »	22,000 »	»
Agriculture.	XIII.					
Indemnités pour bestiaux abattus.	»	53	150,000 »	149,969 16	89,546 83	60,261 83
Service vétérinaire	»	54	50,000 »	49,997 21	25,997 86	25,616 57
Traitement et indemnités du personnel du haras	»	55	49,000 »	48,977 46	44,526 51	4,450 95
Matériel du haras et achat d'étalons; conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; encouragements à l'agriculture	»	56	380,000 »	379,997 64	314,816 04	65,387 60
Inspection de l'agriculture et de la voirie vicinale. . . .	»	57	9,000 »	9,000 »	7,249 76	1,750 24
A REPORTER.	. . .	. . .	3,076,761 »	2,994,740 11	2,201,813 82	753,180 98

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité		
1,063,525 45	34,667 84	»	11,489 79	»	»	
50,335 30	5 30	»	12,659 31	»	»	
1,595 »	»	»	505 »	»	»	
2,700 »	»	»	4,185 »	»	»	
143,084 48	2,114 05	»	52,896 30	»	»	*b*) Le crédit primitif a été majoré de 184,979 fr. 92 c. par la loi du 29 novembre 1851, *Moniteur*, n° 334.
29,773 11	225 18	»	1 71	»	»	
6,914 90	70 »	»	15 10	»	»	
99,473 28	316 66	»	210 06	»	»	
22,000 »	»	»	»	»	»	
149,808 66	160 50	»	30 84	»	»	
49,614 43	382 78	»	2 79	»	»	
48,977 46	»	»	22 54	»	»	
378,205 64	1,704 »	»	2 36	»	»	
9,000 »	»	»	»	»	»	
2,955,003 80	39,736 31	»	82,020 89	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	3,076,761 »	2,994,740 11	2,201,813 82	753,189 98
Agriculture (suite).	XIII (suite).					
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service	»	58	55,800 »	55,799 13	50,159 53	5,639 60
Matériel de l'école vétérinaire. — Jury vétérinaire . . .	»	59	72,700 »	69,896 70	35,783 66	19,366 76
Subside à la société royale d'Horticulture de Bruxelles . .	»	60	24,000 »	24,000 »	12,000 »	12,000 »
Industrie.	XIV.					
Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	»	61	7,600 »	7,599 96	7,599 96	»
Encouragements à l'industrie.	»	62	33,000 »	32,985 65	31,953 11	1,032 54
Payement des dépenses résultant de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1er juin 1847	»	62bis.	a) 200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses ; distribution de métiers, etc. .	»	63	140,000 »	139,105 36	76,080 45	60,004 41
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais de bureau.	»	64	12,700 »	12,700 »	11,163 52	1,536 48
Musée de l'industrie.						
Traitement du personnel	»	65	16,748 »	15,409 »	14,400 »	1,009 »
Matériel et frais divers	»	66	11,252 »	11,251 98	6,079 39	4,095 39
Frais résultant de l'exposition universelle de Londres. . .	»	66bis.	b) 130,000 »	129,738 19	55,475 68	74,241 35
Primes pour tissus de lin, fils de lin retors et tissus de coton exportés vers certaines contrées	»	66ter.	c) 110,000 »	107,864 95	»	106,585 21
INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Enseignement supérieur.	XV.					
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État.	»	67	518,600 »	518,404 33	381,000 83	137,403 50
Bourses; matériel des universités; frais de l'enseignement normal près de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége, et près de la faculté des sciences de l'université de Gand	»	68	d) 129,703 15	126,600 07	56,155 27	60,685 99
Frais du jury d'examen pour les grades académiques . .	»	69	50,000 »	50,000 »	46,317 71	3,558 69
Dépenses du concours universitaire, y compris les frais d'impression des annales des universités	»	70	10,000 »	5,031 15	3,272 90	1,758 25
À REPORTER.	. . .	. . .	4,598,864 15	4,501,126 56	2,989,253 83	1,442,103 15

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.		
2,955,005 80	39,736 31	»	82,020 89	»	»	
55,790 15	»	»	» 87	»	»	
55,150 42	14,746 28	»	118 86	2,684 44	»	
24,000 »	»	»	»	»	»	
7,590 06	»	»	» 04	»	»	
52,985 65	»	»	14 35	»	»	
200,000 »	»	»	»	»	»	*a)* Crédit ouvert par la loi du 8 juin 1851, *Moniteur* n° 162.
136,084 86	520 50	2,500 »	894 64	»	»	
12,700 »	»	»	»	»	»	
15,400 »	»	»	1,350 »	»	»	
10,174 78	1,077 20	»	» 02	»	»	
129,717 05	21 16	»	261 81	»	»	*b)* Crédit ouvert par la loi du 26 février 1851, *Moniteur* n° 59, de 75,000 francs, et majoré de 55,000 francs par la loi du 12 novembre 1851, *Moniteur* n° 320.
106,585 21	1,281 72	»	2,155 07	»	»	*c)* Crédit ouvert par la loi du 27 mars 1852, *Moniteur* n° 90.
518,404 33	»	»	195 67	»	»	
116,857 26	9,762 81	»	3,103 08	»	»	*d)* Le crédit primitif a été majoré de 22,903 francs par la loi du 29 novembre 1851, *Moniteur* n° 334.
49,876 40	125 60	»	»	»	»	
5,031 15	»	»	4,968 85	»	»	
4,451,356 98	67,269 58	2,500 »	95,033 15	2,684 44	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	4,598,864 15	4,501,126 56	2,989,255 83	1,442,105 15
Enseignement moyen.	XVI.					
Traitement de l'inspecteur des athénées et colléges . . .	»	71	5,000 »	4,999 92	4,999 92	»
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athénées et colléges; partie des dépenses du concours de l'enseignement moyen	»	72	*a*) 15,000 »	14,985 40	2,536 »	12,565 40
Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux écoles industrielles et commerciales, autres que les écoles de manufactures, les ateliers d'apprentissage, etc. . .	»	73	275,000 »	272,648 55	206,150 90	65,694 65
Frais d'organisation de l'enseignement moyen.	»	73*bis.*	*b*) 62,000 »	61,461 62	»	54,545 62
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et colléges.	»	74	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
Enseignement primaire.	XVII.					
Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. (*Personnel.*).	»	75	34,000 »	34,000 »	29,750 »	4,250 »
École normale de l'État, à Lierre et à Nivelles. (*Personnel*).	»	76	60,000 »	57,158 32	42,572 91	14,585 41
Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; écoles primaires supérieures; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et ameublement des maisons d'école; encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux; écoles d'adultes, etc.	»	77	1,105,751 55	1,104,751 55	278,010 05	818,448 06
Subsides pour donner l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles	»	78	16,000 »	16,000 »	8,900 »	7.100 »
A REPORTER	. . .	. . .	6,174,595 48	6,072,111 68	3,567,175 61	2,419,090 27

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
4,451,356 98	67,269 58	2,500 »	95,053 15	2,684 44	»	
4,999 92	»	»	» 08	»	»	
14,899 40	86 »	»	14 60	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 10,000 francs par la loi du 29 novembre 1851. *Moniteur* n° 334.
271,845 53	803 »	»	351 47	»	»	
54,545 62	6,016 »	»	538 38	»	»	b) Crédit ouvert par la loi du 2 avril 1852, *Moniteur* n° 95.
5,000 »	»	»	»	»	»	
34,000 »	»	»	»	»	»	
57,158 32	»	»	2,841 68	»	»	
1,096,458 11	8,275 22	»	1,000 »	»	»	
16,000 »	»	»	»	»	»	
5,980,263 88	83,347 80	2,500 »	99,709 36	2,684 44	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,174,595 48	6,072,111 68	3,367,173 61	2,419,090 27
Lettres et sciences.	XVIII.					
Encouragements, souscriptions, achats; publication des *Chroniques belges inédites;* publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique	»	79	66,000 »	65,931 69	47,885 06	12,221 13
Bureau de paléographie annexé à la Commission royale d'histoire. — Personnel	»	80	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	»	81	40,000 »	40,000 »	20,000 »	20,000 »
Observatoire royal. — Personnel	»	82	14,840 »	14,839 92	14,723 26	116 66
— — Matériel et acquisitions.	»	83	7,160 »	7,095 36	1,487 60	2,651 51
Bibliothèque royale. — Personnel	»	84	26,680 »	26,679 76	24,479 76	2,200 »
— — Matériel et acquisitions.	»	85	33,320 »	33,293 30	15,132 44	18,160 86
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	»	86	8,600 »	8,599 80	8,599 80	»
— — — Matériel et acquisitions.	»	87	7,000 »	7,000 »	5,324 34	1,675 66
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des *Acta Sanctorum*	»	88	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»
Archives du royaume. — Personnel	»	89	23,750 »	23,750 »	23,750 »	»
— — Matériel.	»	90	2,600 »	2,599 34	928 35	1,670 99
Frais de publication des inventaires des archives	»	91	4,000 »	250 »	250 »	»
Archives de l'État dans les provinces. — Personnel . . .	»	92	10,800 »	10,800 »	10,675 »	125 »
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	»	93	4,000 »	3,996 74	1,250 »	2,746 74
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	»	94	3,000 »	3,000 »	3,000 »	»
A REPORTER.	. . .	. . .	6,433,345 48	6,320,947 59	3,751,659 22	2,480,658 82

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
5,986,203 88	85,347 80	2,500 »	99,709 36	2,684 44	»	
60,106 19	5,825 50	»	68 31	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
14,839 92	»	»	» 08	»	»	
4,150 11	2,956 25	»	64 64	»	»	
26,679 76	»	»	» 24	»	»	
33,203 30	»	»	26 70	»	»	
8,599 80	»	»	» 20	»	»	
7,000 »	»	»	»	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
23,750 »	»	»	»	»	»	
2,599 34	»	»	» 66	»	»	
250 »	»	»	3,750 »	»	»	
10,800 »	»	»	»	»	»	
3,006 74	»	»	3 26	»	»	
3,000 »	»	»	»	»	»	
6,282,318 04	92,120 55	2,500 »	103,713 45	2,684 44	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,433,345 48	6,326,047 59	3,751,639 22	2,480,658 82
Beaux-arts.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; publications du *Musée populaire de Belgique;* concours de composition musicale; pensions des lauréats; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	»	95	125,000 »	124,999 57	116,766 80	8,186 21
Académie royale d'Anvers	»	96	27,500 »	27,500 »	27,500 »	»
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	»	97	45,000 »	45,000 »	33,750 »	11,250 »
— — de Liége	»	98	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . .	»	99	5,100 »	5,099 88	4,749 88	332 50
— — — Matériel et acquisitions. .	»	100	13,900 »	13,900 »	2,358 60	9,370 40
Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel . .	»	101	3,800 »	3,799 92	3,799 92	»
— — — Matériel et acquisitions. .	»	102	7,200 »	7,199 26	3,134 19	4,065 07
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	»	103	2,000 »	2,000 »	1,227 13	772 87
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	»	104	10,000 »	9,999 »	8,765 »	1,200 »
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	»	105	33,200 »	33,200 »	14,500 »	18,700 »
Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments	»	106	1,400 »	1,400 »	1,400 »	»
Commission royale des monuments. — Personnel . . .	»	107	4,600 »	4,581 77	2,186 20	2,395 57
— — — Matériel et frais de déplacement . .	»	108	5,000 »	5,450 »	5,450 »	»
Monument à ériger en commémoration du Congrès national.	»	109	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Service de santé.	XX.					
Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	»	110	39,500 »	39,420 89	4,772 60	31,854 44
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues	»	111	26,500 »	15,278 70	11,246 13	4,032 57
A REPORTER.	. . .	. . .	6,822,845 48	6,703,776 58	4,051,265 67	2,572,818 45

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.		
6,232,318 04	92,129 55	2,500 »	105,715 45	2,684 44	»	
124,955 01	46 56	»	» 43	»	»	
27,500 »	»	»	»	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
5,082 58	17 50	»	» 12	»	»	
11,729 »	2,171 »	»	»	»	»	
5,799 92	»	»	» 08	»	»	
7,199 26	»	»	» 74	»	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
9,965 »	54 »	»	1 »	»	»	
33,200 »	»	»	»	»	»	
1,400 »	»	»	18 23	»	»	
4,581 77	»	»	»	»	»	
3,450 »	»	»	1,550 »	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
36,627 04	2,793 85	»	79 11	»	»	
15,278 70	»	»	11,021 56	»	»	
6,604,084 12	97,192 46	2,500 »	116,384 46	2,684 44	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,822,845 48	6,703,776 58	4,031,265 67	2,572,818 45
Service de santé (suite).	XX (suite).					
Académie royale de médecine	»	112	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Conseil supérieur d'hygiène publique ; jetons de présence et frais de bureau	»	113	4,200 »	4,192 »	2,054 »	2,138 »
Eaux de Spa.	XXI.					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	»	114	20,000 »	20,000 »	»	20,000 »
Traitements de disponibilité.	XXII.					
Traitements temporaires de disponibilité	»	115	10,859 16	10,859 16	9,779 34	1,079 82
Dépenses imprévues.	XXIII.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	116	9,900 »	8,553 26	2,829 75	5,789 73
Dépenses de locations et autres frais relatifs au terrain des courses	»	117	4,650 »	4,463 25	554 »	3,747 38
Médailles à consacrer aux événements mémorables . . .	XXIV. a)	118	4,200 »	4,200 »	2,100 »	»
Encouragements à la vaccine	»	119	10,517 58	10,268 42	»	10,268 42
Indemnités pécuniaires et médailles à l'occasion du choléra et autres frais	»	120	30,890 »	30,880 »	27,598 »	3,282 »
Frais de route et de séjour dus à des commissaires d'arrondissement	XXV. b)	121	2,381 25	2,357 25	»	1,785 75
Loyer de l'hôtel occupé par les bureaux du gouvernement provincial de Liége	»	122	625 »	625 »	»	625 »
Matériel de l'administration centrale.	»	123	36,369 16	36,365 58	7,229 26	29,136 32
Courses de chevaux	»	124	4,650 »	4,259 40	»	4,259 40
Remboursement d'une somme payée, à titre de traitement, à un instituteur communal, par un receveur des contributions.	»	125	35 33	35 33	»	35 33
Honoraires dus à un avocat et à un avoué	»	126	1,099 65	1,099 65	»	1,099 65
Dépenses d'appropriation et d'ameublement faites à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruges.	»	127	11,740 68	11,740 68	»	11,740 68
Expertise des tableaux et objets d'art du Musée royal, en 1842.	»	128	3,500 »	3,500 »	»	3,500 »
A REPORTER.	. . .	. . .	6,998,263 20	6,877,175 54	4,105,410 02	2,669,505 93

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
6,604,084 12	97,192 46	2,500 »	116,384 46	2,684 44	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
4,192 »	»	»	8 »	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
10,859 16	»	»	»	»	»	
6,610 48	1,033 78	»	1,346 74	»	»	
4,301 38	161 85	»	186 77	»	»	
2,100 »	2,100 »	»	»	»	»	*a*) Les crédits formant le chapitre XXIV ont été ouverts par la loi du 9 juin 1851, *Moniteur* n° 161.
10,268 42	»	»	49 16	»	»	
30,880 »	»	»	10 »	»	»	
1,785 75	571 50	»	24 »	»	»	*b*) Les crédits formant le chapitre XXV ont été ouverts par la loi du 29 novembre 1851, *Moniteur* n° 334.
625 »	»	»	»	»	»	
36,365 58	»	»	3 58	»	»	
4,259 40	»	»	590 60	»	»	
35 33	»	»	»	»	»	
1,099 65	»	»	»	»	»	
11,740 68	»	»	»	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
6,772,715 95	101,959 59	2,500 »	118,403 31	2,684 44	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,998,203 29	6,877,175 54	4,103,410 02	2,669,305 93
Fêtes nationales	XXV (suite).	129	15,874 60	15,867 72	12,646 79	3,220 93
Dotation en faveur de légionnaires et décorés de la croix de fer	»	130	4,125 »	3,850 »	»	3,850 »
Musée royal d'histoire naturelle	»	131	1,066 84	1,062 50	»	»
Frais des commissions médicales provinciales	»	132	10,994 06	10,951 11	»	10,951 11
Subsides restant dus à des communes et établissements de bienfaisance	»	133	8,760 40	8,760 40	»	8,760 40
Frais de construction d'une église, d'un presbytère et d'une école sur le territoire de la commune d'Etichove (Flandre orientale)	»	134	20,000 »	20,000 »	20,000 »	»
Exposition agricole de Bruges.	»	135	7,000 »	7,000 »	»	»
— industrielle des Flandres, à Gand	»	136	8,000 »	3,912 50	»	3,912 50
Subside à la province de la Flandre occidentale, pour l'acquisition d'un hôtel destiné au service du conseil provincial et de l'administration provinciale.	»	137	33,234 43	33,234 43	»	33,234 43
Construction et ameublement de l'hôtel provincial d'Arlon .	»	138	90,093 74	81,077 05	65,206 87	12,075 96
Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial à Liége, et restauration partielle du palais	»	139	342,805 48	167,184 18	»	136,225 09
Monument de Godefroid de Bouillon	»	140	25,000 »	»	»	»
Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts. . .	»	141	34,643 72	34,641 76	»	34,641 76
TOTAUX.	. . .	. . .	7,599,861 56	7,264,717 19	4,201,263 68	2,916,178 11

L'INTÉRIEUR (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,772,715 95	101,959 59	2,500 »	118,405 31	2,684 44	»	
15,867 72	»	»	6 88	»	»	
5,850 »	»	»	275 »	»	»	
»	1,062 50	»	4 34	»	»	
10,951 11	»	»	42 95	»	»	
8,760 40	»	»	»	»	»	
20,000 »	»	»	»	»	»	
»	7,000 »	»	»	»	»	
3,012 50	»	»	4,087 50	»	»	
55,234 43	»	»	»	»	»	
77,282 85	3,794 22	»	5,022 24	5,994 45	»	
156,225 00	50,959 00	»	145,802 25	29,819 07	»	
»	»	»	2,000 »	25,000 »	»	
34,641 76	»	»	1 96	»	»	
7,117,441 79	144,775 40	2,500 »	275,646 41	61,497 96	»	

Le Budget du Ministère de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 28 décembre 1850, *Moniteur* n° 364, à la somme de fr. 6,160,322 49
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,439,539 07

TOTAL. . . . . fr. 7,599,861 56

TABLEAU LITT. *R*.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1849.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Ponts et chaussées.	II.					
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur	»	19	15,450 21	12,185 84	»	12,185 84
Chemins de fer.	III.					
Billes et fers des voies	»	56	35,909 17	15,300 14	»	15,300 14
TOTAUX	. . .	. . .	51,359 38	27,485 98	»	27,485 98
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Ponts et chaussées.	II.					
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	»	9	19,394 94	19,156 87	»	19,156 87
Plantation des routes	»	10	6,240 85	5,594 25	»	5,594 25
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	»	11	166 »	166 »	»	166 »
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Gand au Sas-de-Gand	»	13	446 34	445 18	»	445 18
Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	»	14	900 »	»	»	»
Entretien et travaux d'amélioration de l'Escaut	»	18	4,852 12	4,852 12	»	4,852 12
Entretien et travaux d'amélioration de la Lys	»	19	4,448 50	3,541 46	»	3,541 46
Entretien et travaux d'amélioration de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur	»	20	68,344 09	34,105 50	»	34,105 50
Entretien et travaux d'amélioration de la Dendre. . . .	»	22	705 24	474 19	»	474 19
Travaux d'entretien et d'amélioration du Rupel	»	23	2,450 »	2,450 »	»	2,450 »
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Demer	»	24	5,588 60	5,388 60	»	5,388 60
Entretien et travaux d'amélioration des canaux de Gand à Ostende.	»	26	2,010 »	1,720 »	»	1,720 »
A REPORTER.	. . .	. . .	116,424 66	77,872 17	»	77,872 17

TRAVAUX PUBLICS.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.		
12,185 84	»	»	3,264 37	»	»	
15,300 14	»	»	7,012 15	13,596 88	»	
27,485 98	»	»	10,276 52	13,596 88	»	
19,156 87	»	»	238 07	»	»	
5,594 25	»	»	646 58	»	»	
166 »	»	»	»	»	»	
445 18	»	»	1 16	»	»	
»	»	»	»	900 »	»	
4,832 12	»	»	»	»	»	
3,541 46	»	»	907 04	»	»	
34,103 50	»	»	1,629 41	32,611 18	»	
474 19	»	»	229 05	»	»	
2,450 »	»	»	»	»	»	
5,388 60	»	»	200 »	»	»	
1,720 »	»	»	450 »	740 »	»	
77,872 17	»	»	4,301 31	34,251 18	»	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	116,424 66	77,872 17	»	77,872 17
Entretien et travaux d'amélioration du canal de la Campine.	»	28	3,089 34	1,533 34	»	1,533 34
Canal d'embranchement vers Turnhout. Travaux d'entretien et d'amélioration	»	29	1,316 67	1,316 67	»	1,316 67
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	30	1,120 83	1,120 83	»	1,120 83
Chemins de fer.	III.					
Transport et perception	»	50	54,046 85	54,046 85	»	54,046 85
Entretien des routes et des stations	»	52	9,681 04	9,681 04	»	9,681 04
Renouvellement du matériel	»	55	5,117 50	5,117 50	»	5,117 50
Pensions	VI.	69	104 »	104 »	»	104 »
Établissement des télégraphes électriques	IX.	72	17,897 »	17,897 »	»	17,747 15
TOTAUX.	. . .	. . .	208,797 89	168,689 40	»	168,539 55
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	»	2	323,350 »	317,382 23	307,415 88	9,966 35
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	»	3	18,100 »	18,041 50	10,111 45	7,930 05
Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses	»	4	40,000 »	39,999 52	38,276 37	1,723 15
Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières et poldres; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.						
SECTION 1re. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets.	»	5	2,618,600 »	2,473,651 01	1,307,816 04	1,121,967 30
Plantation des routes	»	6	41,200 »	36,869 27	24,474 36	11,737 91
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	»	7	63,550 »	63,520 27	38,361 20	25,150 07
A REPORTER.	. . .	. . .	3,125,800 »	2,970,463 80	1,747,455 30	1,178,483 85

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
77,872 17	»	»	4,301 31	34,251 18	»	
1,553 34	»	»	»	1,556 »	»	
1,316 67	»	»	»	»	»	
1,120 83	»	»	»	»	»	
34,046 85	»	»	»	»	»	
9,681 04	»	»	»	»	»	
5,117 50	»	»	»	»	»	
104 »	»	»	»	»	»	
17,747 13	149 87	»	»	»	»	
168,559 53	149 87	»	4,301 31	35,807 18	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
317,582 23	»	»	5,967 77	»	»	
18,041 50	»	»	58 50	»	»	
39,999 52	»	»	» 48	»	»	
2,429,785 34	43,867 67	»	» 19	144,948 80	»	
36,212 27	657 »	»	2,540 51	1,790 22	»	
63,520 27	»	»	29 73	»	»	
2,925,939 13	44,524 67	»	8,597 18	146,739 02	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	3,125,800 »	2,970,403 80	1,747,455 30	1,178,483 83
Ponts et chaussées (suite).	II (suite).					
Construction, dans la cour de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur, d'un bâtiment destiné à y loger les bureaux d'expédition, etc.	»	8	18,500 »	17,467 14	8,173 17	9,293 97
Construction d'un bâtiment pour le dépôt des archives du gouvernement provincial d'Anvers.	»	9	29,000 »	23,688 »	11,844 »	11,844 »
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
Canal de Gand au Sas-de-Gand.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	10	31,198 »	30,567 86	19,964 06	10,603 80
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	11	*a*) 59,335 »	45,841 01	23,817 11	22,023 90
Canal de Pommeœul à Antoing.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	12	96,489 »	90,949 51	76,120 31	14,829 20
Sambre canalisée.						
Entretien et travaux de dragnage.	»	13	*b*) 145,229 41	145,068 38	51,347 84	90,707 55
Canal de Charleroy à Bruxelles.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	14	*c*) 72,700 »	70,569 59	47,121 11	23,448 48
Service de l'Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	15	56,800 »	54,650 70	27,986 60	26,650 10
Service de la Lys.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	16	77,666 67	76,884 05	68,624 05	8,260 »
Service de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	17	220,000 »	170,480 95	84,611 37	82,842 45
Service de la Meuse dans la province de Limbourg.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	18	90,000 »	89,685 55	»	89,685 55
Service de la Dendre.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	19	68,554 56	37,029 77	15,506 52	21,213 25
Service du Rupel.						
Travaux d'entretien et d'amélioration	»	20	47,000 »	16,373 67	2,469 62	4,655 75
Service de la Dyle et du Démer.						
Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer.	»	21	113,000 »	66,770 21	5,081 98	40,503 50
À REPORTER.	. . .	. . .	4,249,252 64	3,005,076 17	2,180,923 04	1,635,025 09

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité		
2,925,930 13	44,524 67	»	8,597 18	146,739 02	»	
17,467 14	»	»	» 20	1,052 66	»	
23,688 »	»	»	»	5,312 »	»	
30,567 86	»	»	630 14	»	»	
45,841 01	»	»	755 99	12,760 »	»	*a*) Le crédit primitif a été diminué de 80,000 francs par la loi du 31 mars 1851, *Moniteur* n° 100.
90,049 51	»	»	5,530 49	»	»	
142,055 37	1,013 01	»	161 05	»	»	*b*) Le crédit primitif a été majoré de 25,000 francs par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 163.
70,569 59	»	»	2,150 41	»	»	*c*) Le crédit primitif a été majoré de 2,000 francs par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 163.
54,636 70	»	»	»	2,165 30	»	
76,884 05	»	»	1 90	780 72	»	
167,455 82	3,027 11	»	8,900 65	40,618 42	»	
89,685 55	»	»	314 45	»	»	
36,519 77	1,110 »	»	»	30,904 79	»	
7,105 35	9,268 32	»	8,653 01	21,995 32	»	
45,585 28	21,184 93	»	46,220 79	»	»	
3,824,048 13	80,128 04	»	81,872 24	262,304 23	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	4,240,252 04	3,905,076 17	2,189,025 04	1,635,025 09
Ponts et chaussées (suite).	II (suite).					
Senne.						
Entretien d'ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	»	22	2,250 »	1,206 90	317 50	889 40
Canaux de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	23	50,795 67	45,963 69	24,889 14	21,074 55
Service du canal de Mons à Condé.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	24	a) 50,284 »	47,625 71	33,060 33	12,565 38
Service du canal de la Campine.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	25	58,100 »	50,719 33	32,481 10	18,238 25
Service d'embranchement du canal vers Turnhout.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	26	12,650 »	10,905 »	9,814 50	1,090 50
Service de la Petite Nèthe canalisée.						
Dixième annuité à payer à la province d'Anvers. — Entretien et travaux d'amélioration	»	27	67,800 »	67,799 50	10,036 50	57,763 »
Service du Moervaert.						
Entretien et travaux de dévasement	»	28	51,849 »	50,849 »	1,294 30	49,554 70
Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du sud de Bruges.						
Entretien et travaux d'amélioration	»	29	9,000 »	8,409 97	6,552 71	1,857 26
Canal de Deynze à Schipdonck.						
Entretien	»	30	4,000 »	4,000 »	»	4,000 »
Canal latéral à la Meuse, de Liége à Maestricht.						
Travaux d'entretien.	»	31	30,000 »	28,658 64	15,227 38	4,062 74
Plantations	»	32	25,000 »	11,982 96	794 01	11,188 95
Frais d'études.	»	33	7,000 »	2,920 »	2,721 »	151 »
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	»	34	20,000 »	15,097 37	10,907 79	3,820 78
Subside accordé à la direction du polder de Lillo	»	35	2,000 »	2,000 »	»	2,000 »
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende . .	»	36	198,232 50	194,902 25	101,448 90	93,453 35
— — — — de Nieuport. .	»	37	18,000 »	15,946 66	80 »	15,866 66
— — — de la côte de Blankenberghe	»	38	94,000 »	93,997 66	43,098 83	50,898 83
A REPORTER.	. . .	. . .	4,950,213 81	4,358,060 83	2,484,647 03	1,983,500 44

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
3,824,948 13	80,128 04	»	81,872 24	262,304 23	»	
1,206 90	»	»	1,043 10	»	»	
45,963 69	»	»	4,159 38	672 60	»	
47,625 71	»	»	2,658 29	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 22,000 fr. par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 165.
50,710 35	»	»	7,580 65	»	»	
10,005 »	»	»	1,745 »	»	»	
67,799 50	»	»	» 50	»	»	
50,849 »	»	»	1,000 »	»	»	
8,409 97	»	»	590 03	»	»	
4,000 »	»	»	»	»	»	
19,290 12	9,568 52	»	1,341 36	»	»	
11,982 96	»	»	»	13,017 04	»	
2,872 »	48 »	»	4,080 »	»	»	
14,728 57	568 80	»	4,557 83	544 80	»	
2,000 »	»	»	»	»	»	
194,902 25	»	»	3,530 25	»	»	
15,946 66	»	»	2,053 34	»	»	
93,997 66	»	»	2 34	»	»	
4,468,147 47	80,913 36	»	115,814 31	276,538 67	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	4,050,213 81	4,558,060 85	2,484,647 05	1,085,500 44
Ponts et chaussées (suite).	II (suite).					
Entretien des phares et fanaux	»	39	2,100 »	1,988 68	1,566 88	421 80
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.						
Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement	»	40	546,566 65	546,564 06	485,502 53	60,796 73
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	»	41	364,744 48	364,744 40	318,031 82	46,688 90
Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil	»	42	12,000 »	5,341 55	597 55	4,744 »
Mines.	III.					
Personnel du conseil des mines. — Traitement	»	43	41,700 »	41,700 »	41,700 »	»
— — Frais de route . . .	»	44	600 »	196 »	»	196 »
— — Matériel	»	45	2,000 »	1,977 87	691 42	1,286 45
Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	»	46	45,000 »	45,000 »	946 »	44,054 »
Impressions; achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	»	47	7,000 »	6,996 50	4,084 45	2,912 05
Traitements et indemnités du personnel du corps des mines.	»	48	136,967 »	136,966 83	122,216 39	14,580 44
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines .	»	49	6,000 »	1,549 80	396 »	753 80
Commission des procédés nouveaux; frais de route et de séjour.	»	50	600 »	446 90	89 10	357 80
— — matériel, achat de réactifs, appareils, etc. .	»	51	1,400 »	»	»	»
Commission des annales des travaux publics; frais de route et de séjour	»	52	1,100 »	1,036 20	513 »	523 20
Commission des annales des travaux publics; publication du recueil; frais de bureau	»	53	3,900 »	3,599 25	3,599 25	»
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes.	IV.					
SECTION 1re. — CHEMINS DE FER.						
Personnel.						
Traitements et indemnités.	»	54	1,115,230 »	1,115,122 79	1,096,891 72	18,231 07
A REPORTER.	. . .	. . .	7,257,159 94	6,831,291 66	4,561,472 94	2,179,040 68

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité		
4,468,147 47	89,913 36	»	115,814 31	270,338 67	»	
1,988 68	»	»	120 32	»	»	
546,299 06	265 »	»	2 50	»	»	
364,720 72	25 68	»	» 08	»	»	
5,341 55	»	»	6,658 45	»	»	
41,700 »	»	»	»	»	»	
196 »	»	»	404 »	»	»	
1,977 87	»	»	22 13	»	»	
45,000 »	»	»	»	»	»	
6,996 50	»	»	3 50	»	»	
136,796 83	170 »	»	» 17	»	»	
1,149 80	400 »	»	4,450 20	»	»	
446 90	»	»	153 10	»	»	
»	»	»	1,400 »	»	»	
1,036 20	»	»	63 80	»	»	
3,599 25	»	»	300 75	»	»	
1,115,122 79	»	»	116 21	»	»	
6,740,519 62	90,772 04	»	129,509 61	270,338 67	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	7,257,159 94	6,851,291 65	4,561,472 94	2,179,016 68
Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes (suite).	IV (suite.)					
Primes des fonctionnaires et employés des diverses branches de service	»	55	140,000 »	31,610 65	»	4,544 65
Salaires.						
Service général. — Direction	»	56	16,400 »	16,015 85	9,110 30	6,905 55
Entretien, surveillance et police de la route	»	57	1,120,000 »	1,120,000 »	571,466 57	545,240 65
Locomotion et entretien du matériel	»	58	1,451,150 »	1,451,102 95	622,014 81	809,088 14
Litt. *A*. Transports et perception						
Litt. *B*. Primes pour économie de coke et régularité des convois	»	59	645,600 »	644,655 49	323,740 86	320,879 63
Travaux et fournitures.						
Imprimés, papiers, fournitures de bureau, etc.	»	60	118,744 »	118,744 »	118,744 »	»
Entretien et amélioration des routes, stations, bâtiments et dépendances	»	61	*a*) 684,000 »	685,970 69	411,005 87	240,718 59
Renouvellement des billes et des fers de la voie	»	62	804,000 »	801,414 74	166,595 10	576,138 09
Approvisionnements; combustibles; objets de consommation; objets nécessaires pour l'entretien du matériel; redevances aux compagnies	»	63	2,014,000 »	2,014,000 »	1,442,370 20	571,623 20
Renouvellement du matériel	»	64	300,000 »	286,527 66	67,694 05	218,653 61
Camionage; pertes et avaries; loyers et menues dépenses.	»	65	220,000 »	218,701 27	64,140 05	154,462 62
SECTION 2. — POSTES.						
Personnel	»	66	1,158,350 »	1,158,342 12	1,040,223 27	116,759 76
Matériel	»	67	465,500 »	450,855 »	325,077 28	105,355 »
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	»	68	40,000 »	18,167 84	1,580 33	16,587 51
SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES.						
Traitements et salaires du personnel	»	69	44,000 »	43,691 15	24,410 70	19,280 45
Entretien	»	70	9,000 »	8,925 80	6,450 54	2,475 35
SECTION 4. — RÉGIE.						
Personnel	»	71	36,500 »	35,080 03	34,272 03	658 »
Matériel	»	72	3,500 »	3,500 »	1,085 89	2,416 11
Pensions	V.	73	7,000 »	3,051 57	2,435 57	615 80
A REPORTER.	...	...	16,492,863 94	15,899,424 36	9,791,628 36	5,891,423 37

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	16,492,865 94	15,899,424 36	9,791,628 36	5,891,425 37
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension	VI.	74	5,000 »	5,595 »	2,920 »	675 »
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VII.	75	18,000 »	17,991 75	8,442 56	9,499 19
Ponts et chaussées; bâtiments civils.	VIII.					
Travaux d'achèvement de la nouvelle salle du Sénat (exercice 1849)	a) »	76	125,525 »	125,516 34	115,339 46	10,176 88
Canaux et rivières.						
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc (exercices 1850 et antérieurs)	»	77	12,988 18	12,988 17	12,988 17	»
Escaut (exercices 1848 et 1849)	»	78	252 15	252 15	252 15	»
Lys (exercice 1848)	»	79	1,516 70	1,516 70	1,516 70	»
Meuse dans les provinces de Liége et de Namur (exercices 1844 et 1846)	»	80	562 40	562 40	562 40	»
Port d'Ostende (exercices 1847, 1848 et 1849)	»	81	10,675 76	10,424 71	10,424 71	»
Personnel.						
Frais de déplacement (exercices 1829 et 1830)	»	82	2,125 28	2,125 28	2,125 28	»
Personnel des ponts et chaussées (exercices 1847 et 1848).	»	83	1,640 »	1,640 »	1,640 »	»
SECTION 2. — CHEMIN DE FER; TRAVAUX ET FOURNITURES						
Service général; direction (exercice 1849)	»	84	1,200 »	1,200 »	1,200 »	»
Entretien des routes et des stations (exercice 1849)	»	85	1,846 99	1,846 99	1,846 99	»
Renouvellement du matériel (exercice 1848)	»	86	1,261 22	1,261 22	1,261 22	»
Transports et perception (exercice 1849)	»	87	245 08	245 08	245 08	»
SECTION 3. — POSTES.						
Personnel (exercices 1850 et 1851)	»	88	35 26	35 26	»	35 26
Matériel (exercices 1850 et 1851)	»	89	12,670 78	12,670 78	9,258 81	3,251 68
§ 4. — PENSIONS.						
Arriérés des pensions (exercices 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849).	»	90	6,690 »	6,121 69	6,121 69	»
Dépenses imprévues (exercice 1849)	»	91	504 02	504 02	278 52	25 50
TOTAUX.	...	...	16,695,400 74	16,099,719 88	9,968,050 08	5,915,088 88

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
6,740,519 62	90,772 04	»	129,509 61	276,558 67	»	
4,544 65	27,060 »	»	108,389 35	»	»	
16,015 85	»	»	586 15	»	»	
1,116,647 20	3,352 80	»	»	»	»	
1,451,102 95	»	»	27 05	»	»	
644,620 40	15 »	»	964 51	»	»	
118,744 »	»	»	»	»	»	
651,724 46	32,246 25	»	29 31	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 295,000 francs par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 163.
742,535 19	»	58,881 55	»	2,585 26	»	
2,015,995 40	6 60	»	»	»	»	
286,327 66	»	»	10,055 34	2,759 »	»	
218,602 67	98 60	»	1,298 75	»	»	
1,156,985 05	1,359 09	»	7 88	»	»	
428,450 28	2,422 72	»	32,647 »	»	»	
18,167 84	»	»	2,659 76	19,172 40	»	
45,691 15	»	»	308 85	»	»	
8,925 89	»	»	74 11	»	»	
54,950 05	150 »	»	1,419 97	»	»	
3,500 »	»	»	»	»	»	
3,051 37	»	»	3,948 63	»	»	
15,685,055 73	157,489 08	58,881 55	292,604 25	500,855 53	»	

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.		
15,683,053 73	157,489 08	58,881 55	292,604 25	300,835 55	»	
5,595 »	»	»	1,405 »	»	»	
17,941 75	50 »	»	8 25	»	»	
125,516 34	»	»	8 66	»	»	a) Les crédits formant le chapitre XIII ont été ouverts par la loi du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 165.
12,988 17	»	»	» 01	»	»	
252 15	»	»	»	»	»	
1,516 70	»	»	»	»	»	
562 40	»	»	»	»	»	
10,424 71	»	»	251 05	»	»	
2,125 23	»	»	»	»	»	
1,640 »	»	»	»	»	»	
1,200 »	»	»	»	»	»	
1,846 99	»	»	»	»	»	
1,261 22	»	»	»	»	»	
245 08	»	»	»	»	»	
35 26	»	»	»	»	»	
12,510 49	160 29	»	»	»	»	
6,121 69	»	»	568 31	»	»	
304 02	»	»	»	»	»	
15,883,158 96	157,699 37	58,881 55	294,845 53	300,835 55	»	

Le Budget du Ministère des Travaux publics a été fixé, par la loi du 30 décembre 1850, *Moniteur* du 6 janvier 1851, à la somme de . . . . . fr. 16,251,863 94
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 523,536 80

16,775,400 74
Les diminutions de crédit s'élèvent à . . . . . 80,000 »

TOTAL. . . . . fr. 16,695,400 74

TABLEAU LITT. S.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	»	20	7,339 »	5,752 »	»	5,752 »
TOTAUX	...	...	7,339 »	5,752 »	»	5,752 »
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	12,250 »	12,250 »	12,250 »	»
— des employés civils	»	2	145,850 »	145,850 »	145,435 08	414 92
Supplément aux officiers et sous-officiers employés au Département de la Guerre	»	3	10,000 »	9,970 10	7,416 61	2,553 49
Matériel	»	4	40,000 »	40,000 »	37,614 70	2,385 30
Dépôt de la guerre	»	5	26,000 »	26,000 »	20,499 93	5,500 07
États-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	»	6	666,000 »	665,818 17	384,416 20	281,401 97
— — des provinces et des places	»	7	258,804 70	258,282 »	148,108 54	110,173 66
— du service de l'intendance	»	8	140,665 30	140,186 83	81,835 96	58,350 87
Service de santé et administration des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé et administration des hôpitaux	»	9	307,174 12	306,532 75	175,214 27	131,318 48
Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	»	10	455,150 »	455,745 60	225,927 64	207,629 56
Service pharmaceutique	»	11	65,000 »	60,161 41	53,180 14	6,973 27
Solde des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	»	12	9,786,000 »	9,782,066 86	5,947,842 12	3,835,700 27
— — de la cavalerie	»	13	3,066,400 »	3,060,572 83	1,980,073 98	1,080,498 85
— — de l'artillerie	»	14	2,658,000 »	2,657,085 18	1,654,996 89	1,002,088 29
— — du génie	»	15	721,000 »	720,650 19	426,843 21	293,806 98
A REPORTER	...	...	18,317,194 52	18,299,171 92	11,281,654 47	7,016,795 98

LA GUERRE.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.		
5,752 »	»	»	1,587 »	»	»	
5,752 »	»	»	1,587 »	»	»	
12,250 »	»	»	»	»	»	
145,850 »	»	»	»	»	»	
9,970 10	»	»	29 90	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
26,000 »	»	»	»	»	»	
665,818 17	»	»	181 85	»	»	
258,282 »	»	»	522 70	»	»	
140,186 85	»	»	478 67	»	»	
306,532 75	»	»	641 57	»	»	
455,556 60	189 »	»	1,404 40	»	»	
60,155 41	8 »	»	2,838 59	»	»	
9,781,542 39	524 47	»	3,933 14	»	»	
3,060,572 83	»	»	5,827 17	»	»	
2,657,085 18	»	»	914 82	»	»	
720,650 19	»	»	1,249 81	»	»	
18,298,450 45	721 47	»	18,022 40	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	18,517,194 32	18,299,171 92	11,281,654 47	7,016,795 98
École militaire.	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	»	16	140,195 07	139,289 67	92,710 12	46,579 55
Dépenses d'administration.	»	17	25,606 95	25,587 87	5,915 79	9,856 85
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	»	18	35,205 »	32,813 25	18,941 54	13,871 71
Matériel de l'artillerie	»	19	498,797 »	498,360 41	386,325 90	110,756 01
Matériel du génie.	VII.					
Matériel du génie	»	20	950,000 »	935,676 03	532,901 13	397,137 11
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	»	21	1,154,332 14	1,150,805 75	732,237 34	418,568 41
Fourrage en nature.	»	22	2,434,000 »	2,426,089 49	2,204,475 28	221,614 21
Casernement des hommes	»	23	592,800 »	592,741 63	407,484 84	185,256 79
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement . .	»	24	64,000 »	61,604 26	16,459 18	45,105 08
Frais de route et de séjour des officiers	»	25	85,000 »	80,528 01	32,463 24	48,065 37
Transports généraux	»	26	98,000 »	94,120 79	42,525 51	51,552 95
Chauffage et éclairage des corps de garde	»	27	47,000 »	45,482 64	28,498 58	14,984 06
Remonte	»	28	312,970 »	312,792 25	312,792 25	»
Traitements divers et honoraires.	IX.					
Traitements divers et honoraires.	»	29	163,248 08	160,566 74	93,969 53	66,595 26
Frais de représentation.	»	30	12,000 »	12,000 »	3,600 »	8,400 »
Pensions et secours.	X.					
Pensions et secours.	»	31	63,670 »	63,599 41	41,910 15	21,682 79
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	32	8,985 46	5,443 95	58 88	5,385 07
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	»	33	1,786,000 »	1,785,351 70	1,162,409 50	622,942 20
Totaux.	. . .	. . .	26,787,000 »	26,718,026 37	17,397,300 25	9,304,087 38

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
18,208,450 45	721 47	»	18,022 40	»	»	
139,289 07	»	»	903 40	»	»	La loi du 29 mars 1852, *Moniteur* n° 92, a accordé les transferts suivants :
15,772 02	7,815 25	»	19 06	»	»	Le crédit de l'art. 1er a été diminué de . . . . . fr. 8,750 »
32,815 25	»	»	2,589 75	»	»	Id. de l'art. 6 id. . . 7,000 »
497,079 91	1,280 50	»	456 59	»	»	Id. — 7 id. . . 11,000 »
						Id. — 8 id. . . 1,250 »
						Id. — 9 id. . . 13,000 »
						Id. — 11 id. . . 47,000 »
						Id. — 13 id. . . 3,000 »
950,058 24	5,657 79	»	3,523 97	11,000 »	»	Id. — 16 id. . . 1,000 »
						Id. — 18 id. . . 2,000 »
						Id. — 21 id. . . 193,000 »
						Id. — 22 id. . . 47,000 »
						Id. — 27 id. . . 9,000 »
1,150,805 75	»	»	3,526 39	»	»	Id. — 32 id. . . 6,000 »
2,426,089 49	»	»	7,910 51	»	»	Id. — 33 id. . . 6,000 »
						TOTAL. . . . fr. 355,000 »
592,741 65	»	»	58 37	»	»	
61,604 26	»	»	2,595 74	»	»	Le crédit de l'art. 12 a été majoré de . . . . . fr. 276,000 »
80,528 61	»	»	4,471 39	»	»	Id. de l'art. 14 id. . . 14,000 »
94,056 46	64 53	»	5,879 21	»	»	Id. — 23 id. . . 11,000 »
45,482 64	»	»	5,517 36	»	»	Id. — 26 id. . . 48,000 »
312,792 25	»	»	177 75	»	»	Id. — 29 id. . . 6,000 »
						TOTAL. . . . fr. 355,000 »
160,562 79	203 95	»	2,681 54	»	»	
12,000 »	»	»	»	»	»	
65,592 94	6 47	»	70 59	»	»	
5,445 95	»	»	5,541 51	»	»	
1,785,551 70	»	»	648 30	»	»	
26,702,296 61	15,729 76	»	57,973 65	11,000 »	»	

Le Budget du Ministère de la Guerre a été fixé par la loi du 27 février 1851, *Moniteur* n° 61, à la somme de 26,787,000 francs.

TABLEAU LITT. T.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
BUDGET DE L'EXERCICE 1850.						
Dépenses transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.						
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Construction d'un bâtiment pour le service de la douane, dans la province de Limbourg	»	24	7,555 »	6,068 36	»	6,068 36
TOTAUX	...	...	7,555 »	6,068 36	»	6,068 36
BUDGET DE L'EXERCICE 1851.						
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	»	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
— des fonctionnaires, employés et gens de service. Travail extraordinaire	»	2	a) 478,550 »	478,549 80	397,190 20	81,359 60
Frais de tournées	»	3	7,000 »	6,009 15	5,052 05	957 10
Matériel	»	4	b) 43,500 »	43,499 98	31,314 22	12,179 76
Service de la monnaie	»	5	42,000 »	15,315 35	2,918 86	12,396 49
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaies de cuivre	»	6	100,000 »	99,675 45	99,675 45	»
Magasin général des papiers	»	7	133,500 »	133,446 21	109,871 41	23,574 80
Rédaction de documents statistiques	»	8	19,500 »	18,474 63	15,818 88	2,655 75
Administration du trésor dans les provinces.	II.					
Traitement des directeurs	»	9	c) 126,000 »	122,959 98	122,293 29	666 69
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.	»	10	d) 25,500 »	23,999 97	23,787 47	212 50
Caissier général de l'État	»	11	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Remises proportionnelles et indemnités	»	15	1,385,000 »	1,345,919 65	»	1,345,919 65
A REPORTER	...	...	2,581,350 »	2,508,848 17	828,010 83	1,679,022 34

FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité		
6,068 56	»	»	207 58	1,279 26	»	
6,068 56	»	»	207 58	1,279 26	»	
21,000 »	»	»	»	»	»	
478,549 80	»	»	» 20		»	*a*) Le crédit primitif a été majoré de 65,000 francs par la loi du 22 juin 1851, *Moniteur* n° 170.
6,009 15	»	»	990 85	»	»	
43,493 98	6 »	»	» 02	»	»	*b*) Idem de 5,500 francs par la même loi.
15,315 35	»	»	26,684 65	»	»	
99,673 45	»	»	326 55	»	»	
155,446 21	»	»	53 79	»	»	
18,474 63	»	»	1,025 37	»	»	
122,959 98	»	»	3,040 02	»	»	*c*) Idem de 57,000 francs par la même loi.
25,999 97	»	»	1,500 03	»	»	*d*) Idem de 7,750 francs par la même loi.
200,000 »	»	»	»	»	»	
1,545,919 65	»	»	39,080 35	»	»	
2,508,842 17	6 »	»	72,501 83	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	..	..	2,581,350 »	2,508,848 17	828,919 83	1,679,922 34
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III (suite.)					
Surveillance générale. — Traitements	»	12	331,400 »	320,716 47	137,296 43	102,420 04
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	»	13	304,700 »	310,901 11	129,682 06	181,219 05
— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements fixes	»	14	1,120,700 »	1,150,429 57	468,656 21	661,795 36
— des douanes et de la recherche maritime	»	16	3,999,050 »	3,947,248 62	1,628,809 03	2,318,439 59
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	»	17	47,900 »	46,098 88	19,241 20	26,857 68
Honoraires fixes des avocats de l'administration	»	18	40,000 »	48,505 »	35,452 50	12,912 50
Suppléments de traitement.	»	19	25,000 »	58,919 37	19,451 60	38,970 77
Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	»	20	160,000 »	116,891 88	49,734 58	67,157 30
(Les crédits portés aux articles 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)						
Frais de bureau et de tournées	»	21	46,640 »	44,975 76	33,568 40	11,407 36
Indemnités, primes et dépenses diverses	»	22	280,200 »	282,654 19	101,765 97	180,590 61
Police douanière	»	23	5,000 »	1,210 »	1,210 »	»
Matériel	»	24	140,000 »	126,023 41	56,181 93	69,797 58
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	»	25	19,450 »	18,164 47	14,508 32	3,656 15
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement	»	26	337,000 »	336,174 86	1,050 »	335,124 86
— — du timbre	»	27	49,200 »	49,181 80	300 »	48,881 80
— — des domaines	»	28	a) 99,343 »	99,339 25	731 »	98,608 25
— — forestier	»	29	241,900 »	240,556 89	449 »	240,107 89
Remises des receveurs; frais de perception	»	30	775,000 »	766,885 47	»	766,885 47
— des greffiers.	»	31	46,000 »	42,656 42	»	42,656 42
Matériel	»	32	55,000 »	54,657 52	43,956 51	10,505 01
Frais de poursuites et d'instances.	»	33	50,000 »	40,905 85	21,667 74	28,326 09
A REPORTER.	..	..	10,763,855 »	10,609,890 94	3,592,612 31	7,016,238 12

6,028,750 » — 5,988,570 90

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOTÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
2,508,342 17	6 »	»	72,501 83	»	»	
329,716 47	»	»				
310,901 11	»	»				
1,130,429 57	»	»				
3,947,248 62	»	»				
			40,179 10	»	»	
46,098 88	»	»				
48,365 »	»	»				
58,422 37	497 »	»				
116,891 88	»	»				
44,975 76	»	»	1,664 24	»	»	
282,556 58	297 61	»	6,545 81	»	»	
1,210 »	»	»	3,790 »	»	»	
125,979 51	43 90	»	13,976 59	»	»	
18,164 47	»	»	1,285 53	»	»	
336,174 86	»	»	825 14	»	»	
49,181 80	»	»	18 20	»	»	
99,339 25	»	»	5 75	»	»	
240,556 89	»	»	1,343 11	»	»	
766,883 47	»	»	8,116 53	»	»	
42,656 42	»	»	3,343 58	»	»	a) Le crédit primitif a été majoré de 6,255 francs par la loi du 12 juin 1851, *Moniteur* n° 170.
54,461 52	196 »	»	342 48	»	»	
49,993 83	»	»	6 17	»	»	
10,608,850 43	1,040 51	»	153,944 06	»	»	

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
Report.	. . .	. . .	10,763,835 »	10,609,890 94	3,592,612 31	7,016,238 12
Administration de l'enregistrement, etc. (suite).	IV (suite).					
Dépenses du domaine	»	34	85,000 »	84,792 50	28,790 60	54,681 32
Pensions et secours.	V.					
Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . } Secours à des employés, veuves ou orphelins d'employés qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	»	35	25,000 »	21,709 42	14,412 20	7,149 22
Dépenses imprévues.	VI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	»	36	14,000 »	13,775 89	10,644 86	3,129 03
Administration des contributions directes, douanes et accises.	VII. a)					
Traitement des employés du service sédentaire (année 1846).	»	37	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
Frais de bureau et de tournées, et matériel (année 1849) .	»	38	1,151 45	1,151 25	1,151 25	»
Administration de l'enregistrement et des domaines.						
Dépenses diverses appartenant à des exercices clos . . .	»	39	23,110 97	23,099 12	9,781 42	13,317 70
Provision due aux héritiers Dapsens	»	40	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»
Frais d'instance contre la ville d'Ath et les héritiers du sieur Dupontsain	»	41	6,360 76	5,910 96	5,910 96	»
Frais d'instances contre la ville de Herve	»	42	38,372 95	38,372 95	»	38,372 95
— contre la fabrique de l'église de Huy . .	»	43	3,700 »	3,635 74	3,635 74	»
Remboursement de rentes hypothéquées sur l'hôtel de la Cour des Comptes.	»	44	25,396 82	25,396 82	25,396 82	»
Caisse générale de retraite.						
Personnel (administration centrale)	»	45	11,000 »	6,200 60	6,169 »	31 60
Matériel (Id.)	»	46	8,000 »	2,645 75	2,010 17	635 58
Remises et indemnités des fonctionnaires chargés des recouvrements et du contrôle des recettes (crédit non limitatif).	»	47	34,000 »	691 43	»	691 43
A reporter.	. . .	. . .	11,044,927 95	10,843,271 40	3,706,515 33	7,134,246 95

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
10,608,850 43	1,040 51	»	153,944 06	»	»	
85,471 92	1,320 07	»	207 41	»	»	
21,561 42	148 »	»	3,290 58	»	»	
13,773 89	»	»	226 11	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	a) Les crédits des articles 37 à 47 inclus du chapitre VII ont été ouverts par la loi du 12 juin 1851, *Moniteur* n° 170.
1,151 25	»	»	» 20	»	»	
23,000 12	»	»	11 85	»	»	
5,000 »	»	»	»	»	»	
5,910 96	»	»	449 80	»	»	
38,372 95	»	»	»	»	»	
3,655 74	»	»	64 26	»	»	
25,396 82	»	»	»	»	»	
6,200 60	»	»	4,799 40	»	»	
2,645 75	»	»	5,354 25	»	»	
691 43	»	»	33,308 57	»	»	
10,840,762 28	2,509 18	»	201,656 49	»	»	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	11,044,927 95	10,843,271 46	3,706,515 33	7,134,246 95
Administration des contributions directes, etc.	VII.					
Frais de procédure	»	48	8,500 »	8,500 »	»	»
Location de bâtiments pour le service de la douane . . .	»	49	1,954 08	1,954 08	»	1,954 08
Administration de l'enregistrement et des domaines.						
Matériel. — Service des provinces (exercice 1850) . . .	»	50	1,500 »	1,465 96	»	1,465 96
Traitement des employés des domaines (exercices 1850 et 1851).	»	51	4,000 »	2,460 43	»	2,337 05
Dépenses diverses des années 1822 à 1825	»	52	192 41	192 41	»	192 41
Frais d'expropriation des établissements de Couvin . . .	»	53	21,471 32	21,449 06	»	21,449 06
Remboursement à faire par suite d'éviction	»	54	7,254 88	7,254 88	»	7,254 88
Frais de poursuites et d'instances (exercices 1847 et antérieur).	»	55	3,829 73	3,030 61	»	3,030 61
Frais d'entretien, contributions et assurances des établissements de Lessines; frais de poursuites résultant de l'expropriation de ces établissements	»	56	65,438 99	65,395 15	»	65,395 15
Régularisation de la portion non encore remboursée des avances faites par le trésor pour favoriser l'exportation de produits colonniers, en vertu des conventions arrêtées, le 24 octobre 1850, entre le Gouvernement et la Banque de l'industrie, à Anvers.	VIII.	48/57	b) 467,045 26	467,045 26	»	467,045 26
TOTAUX.	. . .	. . .	11,626,114 62	11,421,099 30	3,706,515 33	7,704,351 39

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1851.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
10,840,762 28	2,509 18	»	201,656 49	»	»	
»	8,500 »	»	»	»	»	*a*) Les crédits des articles 48 à 56 inclus ont été ouverts par la loi du 26 novembre 1851, *Moniteur* n° 335.
1,954 08	»	»	»	»	»	
1,465 96	»	»	34 04	»	»	
2,337 05	123 40	»	1,539 57	»	»	
192 41	»	»	»	»	»	
21,440 00	»	»	22 26	»	»	
7,254 88	»	»	»	»	»	
3,030 61	»	»	799 12	»	»	
65,395 15	»	»	63 84	»	»	
467,045 26	»	»	»	»	»	*b*) Le crédit de l'art. 48/57 a été ouvert par la loi du 3 janvier 1852, *Moniteur* n° 7.
11,410,866 72	11,132 58	»	204,115 32	»	»	

Le Budget du Ministère des Finances a été fixé, par la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* n° 158, à la somme de fr. 10,806,830 »
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 819,284 62

TOTAL. . . . . fr. 11,626,114 62

TABLEAU LITT. *U.*

NON-VALEURS ET

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS En 1851.	En 1852, jusqu'au 31 octob.
Non-Valeurs.	I.					
Non-valeurs sur la contribution foncière	»	1	310,000 »	264,101 27	37,269 »	226,206 94
— — personnelle	»	2	355,000 »	400,681 70	133 89	400,547 81
— sur le droit de patente	»	3	80,000 »	74,629 23	»	74,629 23
— sur les redevances sur les mines	»	4	18,000 »	124 96	»	124 96
— sur le droit de débit de boissons alcooliques	»	5	15,000 »	21,219 11	»	21,219 11
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	»	6	10.000 »	5,379 41	»	4,755 45
Remboursements.	II.					
Contributions directes, douanes et accises.						
Restitution de droits perçus abusivement	»	7	28,000 »	30,586 01	9,481 80	21,088 62
Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	»	8	1,000 »	949 60	267 60	682 »
Remboursement du péage sur l'Escaut	»	9	800,000 »	823,134 79	199,463 12	623,671 67
Enregistrement, domaines et forêts.						
Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusivement en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	»	10	250,000 »	260,137 25	5,718 69	254,418 56
Trésor public. — Remboursements divers	»	11	1,000 »	1,892 10	1,159 52	732 58
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	»	12	40,000 »	90,014 22	43,691 22	46,323 »
Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au present chapitre ne sont point limitatifs.)	»	13	10,000 »	19,348 49	15,357 31	3,991 18
Payements à faire aux actionnaires de la route de Huy à Stavelot.	a) »	14	718 99	718 99	»	718 99
Remboursement en principal et intérêts des sommes perçues pour compte de saisies réelles du Hainaut	»	15	360,000 »	360,000 »	»	360,000 »
TOTAUX.	. . .	. . .	2,278,718 99	2,352,917 13	312,542 24	2,039,108 10

REMBOURSEMENTS.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.		
265,475 94	625 53	»	45,898 73	»	»	
400,681 70	»	»	»	»	45,681 70	
74,629 23	»	»	5,370 77	»	»	
124 96	»	»	17,875 04	»	»	
21,219 11	»	»	»	»	6,219 11	
4,753 45	625 96	»	4,620 59	»	»	
30,570 51	15 50	»	»	»	2,586 01	
949 60	»	»	50 40	»	»	
823,134 79	»	»	»	»	23,134 79	
260,137 25	»	»	»	»	10,137 25	
1,892 10	»	»	»	»	892 10	
90,014 22	»	»	»	»	50,014 22	
19,348 49	»	»	»	»	9,348 49	
718 99	»	»	»	»	»	*a*) Les crédits des art. 14 et 15 ont été ouverts par la loi du 26 novembre 1851, *Moniteur* n° 333.
360,000 »	»	»	»	»	»	
2,351,650 34	1,266 79	»	73,815 53	»	148,013 67	

Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 5 juin 1850, *Moniteur* n° 158, à la somme de fr. 1,918,000 »
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 360,718 99

TOTAL. . . . . fr. 2,278,718 99

COMPARAISON,

Par Ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministre des Finances, pendant l'exercice 1851, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1851.	
	1851.	1850.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	36,401,363 63	35,690,225 04	711,138 59	»
Dotations	3,488,384 55	3,389,135 69	99,248 86	»
Justice	11,451,742 42	11,682,810 31	»	231,067 89
Affaires Étrangères	2,068,999 20	2,084,787 51	»	15,788 31
Intérieur	7,264,717 19	6,752,005 73	512,711 46	»
Travaux publics	16,099,719 88	16,848,526 99	»	748,607 11
Guerre	26,718,026 37	26,185,766 03	532,260 34	»
Finances	11,421,999 30	10,523,559 25	898,440 05	»
Non-Valeurs et Remboursements	2,352,917 13	2,738,639 88	»	385,722 75
			2,753,799 30	1,381,186 06
TOTAUX	117,267,869 67	115,895,256 43	1,372,613 24	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice s'élèvent à . . . . . fr.		118,318,080 01
Et les ressources extraordinaires et spéciales à		827,687 35
ENSEMBLE. . . . . fr.		119,145,767 36
Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, montent à . . . . . fr.	117,521,315 73	
Et les dépenses pour des services spéciaux à . . .	1,106,145 11	
ENSEMBLE. . . . . fr.		118,627,460 84
Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de . . . . . fr.		518,306 52

Mais comme, d'une part, il a été fait recette extraordinaire, au profit de cet exercice, du montant des ordonnances non payées au 31 décembre 1851 et prescrites en vertu de l'article 36 de la loi de comptabilité,

SAVOIR :

Sur l'exercice 1845, pour . . . . . fr.	52,296 69	
— 1846, —	65,388 27	
— 1847, —	80,199 62	
ENSEMBLE. . . . . fr.	197,884 58	
Et que, d'autre part, on y a transporté l'excédant de dépenses de l'exercice 1850, soit . . . . . fr.	16,129,896 54	
D'où il résulte un accroissement de charges de . . . . . fr.		15,932,011 96
L'exercice 1851 présente finalement un déficit de . . . . . fr.		15,413,705 44

NOTE COMPARATIVE

De la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1851.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1851, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter une insuffisance de ressources de . . . . . fr.	705,179 89
D'après la situation définitive de cet exercice, cette insuffisance s'élève à	15,415,705 44
DIFFÉRENCE à la situation définitive de . . . . . fr.	14,710,525 55

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts . . . . . Contributions directes, douanes et accises. . .	471,106 64	»
Impôts . . . . . Enregistrement et domaines	»	174,113 66
Péages . . . . . Enregistrement et domaines	»	1,426 90
Capitaux et revenus . Enregistrement et domaines	»	109,669 15
Capitaux et revenus . Trésor public.	»	7,560 12
Remboursements . . Contributions directes	89 57	»
Remboursements . . Enregistrement et domaines	»	212,020 65
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Produit à titre de dépenses périmées de l'exercice 1847, lequel produit a été constaté postérieurement à la situation provisoire.	80,199 62	»
	551,395 83	504,790 46
RESTE en augmentation de recette. . . . . fr.		46,605 57

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
DÉPENSES ORDINAIRES.		
Dette publique	20,766 37	»
Ministère de la Justice	21,242 60	»
— des Affaires Étrangères	244 »	»
— de l'Intérieur	172,000 »	»
— des Finances	467,045 26	»
Non-Valeurs et Remboursements	148,013 67	»
Les économies, ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, que l'on avait évaluées, dans la situation provisoire, à 1,000,000 de francs, s'étant élevées, suivant la situation définitive, à fr. 2,674,621 31 c^s, en y comprenant fr. 4 37 c^s à annuler sur les crédits pour les services spéciaux, il en résulte une diminution de dépense de	»	1,674,621 31
Report à l'exercice 1852, conformément à l'art. 30 de la loi sur la comptabilité, des portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les exercices 1849, 1850 et 1851	»	527,456 21
DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.		
Report à l'exercice 1851, postérieurement à la situation provisoire, de l'excédant de dépenses de l'exercice 1850.	16,129,896 54	»
	16,959,208 44	2,202,077 52
RESTE en augmentation de dépense. . . . . fr.		14,757,130 92
Différence pareille à celle établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1851		14,710,525 55

243

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Le présent compte, rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1852, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1852, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1852 ont été fixés ainsi qu'il suit,

SAVOIR :

Recette .	Ressources ordinaires . . . . . fr.	117,310,250 »	118,310,250 »
	Fonds spécial	1,000,000 »	
Dépense			115,524,706 95
	EXCÉDANT de recette. . . . fr.		2,785,543 05

Ces prévisions ont depuis éprouvé d'importantes modifications. D'une part, l'on a réalisé des produits extraordinaires non prévus au Budget primitif, et l'on a eu à constater des fonds affectés à des services spéciaux; d'autre part, les charges de l'exercice ont reçu des accroissements, tant par des votes nouveaux que par des opérations de virement prescrites par la loi sur la comptabilité de l'État.

Ces modifications, qui sont indiquées dans les deux tableaux spéciaux qui précèdent le compte, se résument ainsi qu'il suit :

En ce qui concerne les recettes, lesquelles ont été évaluées comme on vient de le dire, à . . . . . fr. 118,310,250 »

Il y a en plus :

1° Le produit des ventes opérées en 1852, de titres de la dette publique dont la réalisation a été autorisée par la loi du 21 mai 1845, et faisant partie des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par le traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842, ci . . . . . fr. 723,463 94

A REPORTER. . . . . fr. 119,033,713 94

Report. . . . . fr. 119,033,713 94

2° Les intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse du caissier général du ci-devant royaume des Pays-Bas (période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1833), ci. 1,871,058 79

3° Le produit afférent à 1852 pour la part attribuée à l'État, par l'article 7 de la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels de la Banque nationale. 158,417 24

4° Le produit de l'emprunt à 5 p. % du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs), affecté à des travaux d'utilité publique; ci pour ce produit, déduction faite des fonds restant à employer au 31 décembre 1852 (fr. 24,759,798 98) et dont le transfert a été fait à l'exercice suivant, en conformité de l'article 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 . . . 1,240,201 02

5° La somme réalisée en excédant du capital nominal de cet emprunt, attendu que la négociation en a eu lieu au taux de 100 1/2 p. % . . . . 130,000 »

Les recettes affectées au Budget à l'exercice 1852, se sont par conséquent élevées à . . . . . fr. 122,433,390 99

Savoir :

Ressources ordinaires.	fr. 117,310,250 »	122,433,390 99
— extraordinaires	5,123,140 99	

Quant aux dépenses, lesquelles, ainsi qu'on l'a vu plus haut, ont été fixées par le Budget primitif à . . . . . fr. 115,524,706 95

Elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires pour les services ordinaires du Budget, montant à. 14,550,054 83

2° De crédits pour des services spéciaux, s'élevant à 26,150,000 francs, mais sur lesquels il n'a été rattaché au présent exercice que la somme de fr. 1,307,874 84 c^s, par suite du transfert opéré à l'exercice suivant, en conformité de l'article 31 de la loi de comptabilité, de celle de francs 24,842,125 16 c^s restée disponible au 31 décembre 1852; ci pour la partie de ces crédits afférente au Budget de 1852 . . . . . 1,307,874 84

3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des dépenses engagées sur les Budgets du service ordinaire des exercices 1849, 1850 et 1851, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité, ci. 527,456 21

4° De la portion rattachée au Budget de 1852, des excédants de crédits pour des services spéciaux transférés de l'exercice antérieur, en vertu de l'article 31 précité; ces excédants de crédits étant de fr. 2,311,007 22 c^s et la partie transférée à l'exercice 1853 de fr. 1,278,513 07 c^s, il est porté au présent Budget la somme de 1,032,494 15

Les crédits de l'exercice 1852 s'élèvent, en conséquence, à la somme totale de . . . . . fr. 132,942,586 98

Savoir :

Service ordinaire	fr. 130,602,217 99	132,942,586 98
Services spéciaux	2,340,368 99	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1852, ce Budget paraissait devoir offrir en définitive les résultats ci-après :

Recette . . . . . fr.	122,433,390 99
Dépense.	132,942,586 98
EXCÉDANT de dépense . . . . fr.	10,509,195 99

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

—

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1852, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1er janvier 1853.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1852 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à . . . . . fr.		122,433,390 99
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État montent à . . . . . fr.	128,452,520 91	
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1852, sont de	124,377,974 57	
Au 1er janvier 1853, il restait à recouvrer . . . fr.	4,074,546 34	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci . . . . . fr.		128,452,520 91
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant de droits constatés sur les évaluations, de . . . . . fr.		6,019,129 92

DÉPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à . . . . fr.		132,942,586 98
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1er janvier 1853, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à . . . . . fr.	131,942,586 98	
Les payements effectués et justifiés pendant l'année 1852, n'ont été que de	79,629,974 75	
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	52,312,612 23	
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1852, ci . . . . . fr.		131,942,586 98
L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable de crédits sur les dépenses de . . . . . fr.		1,000,000 »

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1852, AU 1er JANVIER 1853.

D'après ce qui vient d'être constaté, les opérations consommées de l'exercice 1852 présentent la situation suivante,

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés	fr.	124,377,974 57
Payements effectués et justifiés		79,629,974 75
Le solde actif de l'exercice 1852, à l'époque du 1er janvier 1853, était par conséquent de	fr.	44,747,999 82

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852, EN SITUATION PROVISOIRE.

La situation du Budget de l'exercice 1852, d'après les faits connus et appréciés au 1er janvier 1853, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes	fr.	128,452,520 91
Dépenses		131,942,586 98
EXCÉDANT probable de dépenses à la clôture de l'exercice.	fr.	3,490,066 07

249

TABLEAU

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852;

Présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.

TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables présentant la comparaison de ces droits avec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES. D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 août 1851, *Moniteur* n° 216.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	Montant.	Total.
IMPOTS.					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
Foncier.	Principal	15,500,000 »	»	»	15,500,000 »
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000 »	»	»	465,000 »
	2 — — pour non-valeurs	310,000 »	»	»	310,000 »
	10 — — extraordinaires	1,550,000 »	»	»	1,550,000 »
	3 — — supplémentaires sur le tout	534,750 »	»	»	534,750 »
Personnel.	Principal	8,400,000 »	»	»	8,400,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires	840,000 »	»	»	840,000 »
Patentes.	Principal	2,910,000 »	»	»	2,910,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires	291,000 »	»	»	291,000 »
Redevances sur les mines.	Principal	180,000 »	»	»	180,000 »
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000 »	»	»	18,000 »
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,900 »	»	»	9,900 »
Droit de débit des boissons alcooliques		900,000 »	»	»	900,000 »
— des tabacs		»	Loi du 20 déc. 1851, *Moniteur* n° 356.	»	»
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	11,500,000 »	»	»	11,500,000 »
	— de sortie (id.)	500,000 »	»	»	500,000 »
	— de transit (id.)	40,000 »	»	»	40,000 »
	— de tonnage (id.)	400,000 »	»	»	400,000 »
	Timbres	55,000 »	»	»	55,000 »
Accises.	Sel (sans additionnels)	4,400,000 »	»	»	4,400,000 »
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	2,200,000 »	»	»	2,200,000 »
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	270,000 »	»	»	270,000 »
	— indigènes (id.)	3,800,000 »	»	»	3,800,000 »
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs)	6,500,000 »	»	»	6,500,000 »
	Sucres	3,500,000 »	»	»	3,500,000 »
	Timbres sur les quittances	5,000 »	»	»	5,000 »
	— sur les permis de circulation	1,000 »	»	»	1,000 »
Garantie. Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent.		145,000 »	»	»	145,000 »
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	225,000 »	»	»	225,000 »
	Recettes extraordinaires et accidentelles	30,000 »	»	»	30,000 »
					65,059,650 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.					
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (principal et 30 c^e additionnels)	10,500,000 »	»	»	10,500,000 »
	Greffe (— — —)	300,000 »	»	»	300,000 »
	Hypothèques (— 26 —)	1,680,000 »	»	»	1,680,000 »
	Successions (— 30 —)	6,000,000 »	»	»	6,000,000 »
	Timbres (— sans additionnels)	2,850,000 »	»	»	2,850,000 »
	Naturalisations	5,000 »	»	»	5,000 »
	Amendes en matière d'impôts	140,000 »	»	»	140,000 »
	— de condamnation en matières diverses	220,000 »	»	»	220,000 »
					21,695,000 »
A REPORTER		86,754,650 »	»	»	86,754,650 »

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852**; *les évaluations et les recouvrements effectués.*

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1852.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1853.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,359,749 87	17,540,215 76	819,534 11	» 13	»	
9,366,402 42	8,566,235 33	800,167 09	»	126,402 42	
3,268,427 99	3,045,225 23	223,202 76	»	67,427 99	
237,162 47	233,782 64	3,379 83	»	29,262 47	
910,597 25	855,169 09	55,428 16	»	10,597 25	
168,868 »	159,663 40	9,204 60	»	168,868 »	
13,335,612 99	13,335,612 99	»	»	1,835,612 99	
304,918 43	304,918 43	»	»	4,918 43	
30,461 48	30,461 48	»	9,538 52	»	
561,549 41	561,549 41	»	»	161,549 41	
40,468 53	40,468 53	»	»	5,468 53	
4,534,878 84	4,534,878 84	»	»	134,878 84	
2,329,511 37	2,328,364 20	1,147 17	»	129,511 37	
269,023 10	269,023 10	»	976 90	»	
4,368,494 38	4,334,082 64	34,411 74	»	568,494 38	
6,386,144 73	6,386,144 73	»	»	86,144 73	
3,265,994 16	2,785,583 71	480,410 45	234,005 84	»	
4,804 40	4,804 40	»	195 60	»	
896 86	896 86	»	103 14	»	
162,841 13	162,841 13	»	»	17,841 13	
159,319 44	159,319 44	»	65,680 56	»	
39,141 46	39,141 46	»	»	9,141 46	
68,105,268 71	65,678,382 80	2,426,885 91	310,500 69	3,356,119 40	
10,934,899 55	10,793,622 45	141,277 10	»	434,899 55	
271,563 10	271,505 85	57 25	28,436 90	»	
1,866,376 15	1,866,188 41	187 74	»	186,376 15	
6,306,398 37	6,189,162 59	117,235 78	»	306,398 37	
2,961,759 62	2,942,071 58	19,688 04	»	111,759 62	
3,500 »	3,500 »	»	1,500 »	»	
135,432 15	133,054 55	2,377 60	4,567 85	»	
113,548 30	113,548 30	»	106,451 70	»	
22,593,477 24	22,312,653 73	280,823 51	140,956 45	1,039,433 69	
90,698,745 95	87,991,036 53	2,707,709 42	451,457 14	4,395,553 09	

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES. D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 août 1851, *Moniteur* n° 246.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	Montant.	Total.
REPORT.	86,754,650 »	»	»	86,754,650 »
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines. Rivières et canaux	3,000,000 »	»	»	3,000,000 »
Domaines. Routes appartenant à l'État.	1,585,000 »	»	»	1,585,000 »
				4,585,000 »
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes. Taxe des lettres et affranchissements	2,760,000 »	»	»	2,760,000 »
Postes. Port des journaux et imprimés	160,000 »	»	»	160,000 »
Postes. Droits sur les articles d'argent.	20,000 »	»	»	20,000 »
Postes. Remboursements d'offices étrangers	200,000 »	»	»	200,000 »
Postes. Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	60,000 »	»	»	60,000 »
				3,200,000 »
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	200,000 »	»	»	200,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer	16,000,000 »	»	»	16,000,000 »
Télégraphes électriques	40,000 »	»	»	40,000 »
				16,040,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines (valeurs capitales)	595,000 »	»	»	595,000 »
Forêts.	1,100,000 »	»	»	1,100,000 »
Dépendances des chemins de fer	50,000 »	»	»	50,000 »
Établissements et services régies par l'État.	275,000 »	»	»	275,000 »
Produits divers et accidentels	300,000 »	»	»	300,000 »
Revenus des domaines	300,000 »	»	»	300,000 »
				2,620,000 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets).	110,000 »	»	»	110,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	568,000 »	»	»	568,000 »
— des actes des commissariats maritimes	50,000 »	»	»	50,000 »
— des droits de chancellerie	25,000 »	»	»	25,000 »
— — de pilotage et de fanal	590,000 »	»	»	590,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	145,000 »	»	»	145,000 »
Produits de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises .	240,000 »	»	»	240,000 »
				1,728,000 »
A REPORTER.	115,127,650 »	»	»	115,127,650 »

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852**; *les évaluations et les recouvrements effectués.*

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1852.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1853.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
90,698,745 05	87,991,036 53	2,707,709 42	451,457 14	4,595,553 09	
2,964,450 72	2,960,150 20	4,300 52	35,569 28	»	
1,568,109 80	1,567,756 85	352 95	16,890 20	»	
4,532,540 52	4,527,887 05	4,653 47	52,459 48	»	
2,915,080 14	2,915,080 14	»	»	155,080 14	
241,291 75	241,291 75	»	»	81,291 75	
28,387 92	28,387 92	»	»	8,387 92	
258,065 13	154,967 29	125,095 84	»	38,065 13	
58,945 33	58,945 33	»	1,056 67	»	
3,501,766 27	3,378,670 43	125,095 84	1,056 67	302,822 94	
119,149 90	119,149 90	»	80,850 10	»	
16,915,207 54	16,915,207 54	»	»	915,207 54	
164,653 12	164,653 12	»	»	124,653 12	
17,077,860 66	17,077,860 66	»	»	1,037,860 66	
882,859 93	853,886 99	48,972 94	»	287,859 93	
945,261 40	891,462 44	53,798 96	154,738 60	»	
68,220 41	65,883 66	2,336 75	»	18,220 41	
166,787 29	155,833 31	50,953 98	108,212 71	»	
387,668 14	381,668 14	6,000 »	»	87,668 14	
242,409 97	187,234 69	55,175 28	57,590 03	»	
2,693,207 14	2,495,969 23	197,237 91	320,541 34	395,748 48	
138,043 90	104,337 70	33,706 20	»	28,043 90	
573,182 78	573,182 78	»	»	5,182 78	
49,212 34	49,212 34	»	787 66	»	
18,515 78	»	18,515 78	6,484 22	»	
567,196 09	567,196 09	»	22,803 91	»	
156,326 14	101,556 84	54,769 30	»	11,326 14	
238,560 22	220,490 83	a) 18,078 39	1,430 78	»	
1,741,046 25	1,615,976 58	125,069 67	31,306 57	44,352 82	
120,364,316 69	117,206,550 38	3,157,766 31	937,871 30	6,174,537 99	

	DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS.	DROITS RESTANT A RECOUVRER.
	—	—	—
a) Administration du trésor public . . . . . fr.	155,829 21	137,841 25	17,987 96
— des contributions directes, etc.	68,907 77	68,907 77	»
— de l'enregistrement, etc.	13,832 24	13,741 81	90 43
Totaux. . . . . fr.	238,569 22	220,490 83	18,078 39

Suite du TABLEAU *des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES. D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 26 août 1851, *Moniteur* n° 216.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES. Dates des lois.	Montant.	Total.
REPORT.	115,127,650 »	»	»	115,127,650 »
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc	1,000 »	»	»	1,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . .	100,000 »	»	»	100,000 »
				101,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables	100,000 »	»	»	100,000 »
Recouvrements d'avances faites par les divers départements. . .	735,000 »	»	»	735,000 »
				835,000 »
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrements d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . .	825,000 »	»	»	825,000 »
Recettes accidentelles	225,000 »	»	»	225,000 »
Abonnements des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	23,600 »	»	»	23,600 »
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1852	125,000 »	»	»	125,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	48,000 »	»	»	48,000 »
				1,246,000 »
	117,310,250 »	»	»	117,310,250 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.				
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843.	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »
Produit de la négociation de titres de la dette publique. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843.)	»	21 mai 1845.	723,463 94	723,463 94
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général. (Période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1833.)	»	»	1,871,058 79	1,871,058 79
Part attribuée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale.	»	5 mai 1850.	158,417 24	158,417 24
Produit de l'emprunt à 5 p. % autorisé par la loi du 20 décembre 1851, SAVOIR :				
1° Portion du capital nominal rattachée au présent exercice, pour y faire face aux dépenses sur les services spéciaux auxquels cet emprunt est affecté (la somme libre au 31 décembre 1852, soit fr. 24,759,798 98 c^s ayant été reportée à l'exercice suivant, conformément à l'article 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité.)	»	»	1,240,201 02	1,240,201 02
2° Somme réalisée en excédant du capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 ½ p. %	»	»	130,000 »	130,000 »
	1,000,000 »	»	4,123,140 99	5,123,140 99
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	117,310,250 »	»	»	117,310,250 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	118,310,250 »	»	4,123,140 99	122,433,390 99

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852**; *les évaluations et les recouvrements effectués.*

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOUVRÉS pendant l'année 1852.	DROITS restant à recouvrer au 1er janvier 1853.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
120,364,516 69	117,206,550 38	3,157,766 31	937,871 30	6,174,537 99	
5,502 51	5,502 51	»	»	4,502 51	
110,520 54	104,058 36	6,462 18	»	10,520 54	
116,023 05	109,560 87	6,462 18	»	15,023 05	
229,297 48	24,023 34	205,274 14	»	129,297 48	
446,198 18	437,770 65	8,427 53	288,801 82	»	
675,495 66	461,793 99	213,701 67	288,801 82	129,297 48	
1,267,045 58	885,629 79	381,415 79	»	442,045 58	
732,151 49	732,151 49	»	»	507,151 49	
22,608 »	7,500 »	15,108 »	992 »	»	
129,850 »	»	129,850 »	»	4,850 »	
4,958 32	»	4,958 32	43,041 68	»	
2,156,613 39	1,625,281 28	531,332 11	44,033 68	954,047 07	
125,312,448 79	119,403,186 52	5,909,262 27	1,270,706 80	7,272,905 59	
1,016,931 13	1,010,464 30	6,466 83	»	16,931 13	
723,463 94	723,463 94	»	»	»	
1,871,058 79	1,871,058 79	»	»	»	
158,417 24	»	158,417 24	»	»	
1,240,201 02	1,240,201 02	»	»	»	
130,000 »	129,600 »	400 »	»	»	
5,140,072 12	4,074,788 05	165,284 07	»	16,931 13	
125,312,448 79	119,403,186 52	5,909,262 27	1,270,706 80	7,272,905 59	
			1,270,706 80	7,289,836 72	
128,452,520 91	124,377,974 57	4,074,546 34	6,010,129 92		

257

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	CRÉDITS OUVERTS. OBJET.	
		SERVICE ORDINAIRE.	
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DES EXERCICES ANTÉRIEURS, POUR DES DÉPENSES ARRIÉRÉES.	
		Exercice 1849.	
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Chemin de fer. — Billes et fers des voies	
		Exercice 1850.	
Ministère des Travaux publics	Id.	Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . . fr.	900 »
		Idem de la Meuse dans les provinces de Liége et de Namur . .	32,611 18
		Idem des canaux de Gand à Ostende	740 »
		Idem du canal de la Campine	1,556 »
Ministère des Finances . .	Id.	Administration des contributions directes douanes et accises. — Construction d'un bâtiment pour le service de la Douane dans la province de Limbourg.	
		Exercice 1851.	
Ministère de la Justice . .	Id.	Prisons. — Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments. .	
Ministère des Affaires Étrangères	Id.	Frais divers relatifs aux encouragements pour la navigation entre les ports belges et ceux d'Europe . . . . . fr.	10,800 »
		Primes pour construction de navires	15,398 »
Ministère de l'Intérieur . .	Id.	Agriculture. — Matériel de l'École vétérinaire, jury vétérinaire.	2,684 44
		Construction et ameublement de l'hôtel provincial d'Arlon . .	5,994 45
		Achèvement de l'hôtel du gouvernement provincial à Liége et restauration partielle du palais	29,810 07
		Monument de Godefroid de Bouillon	23,000 »
		A REPORTER.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852.**

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	13,596 88	13,596 88	»	»	»	13,596 88
»	35,807 18	35,807 18	»	»	»	35,807 18
»	1,279 26	1,279 26	»	»	»	1,279 26
»	37,086 44	37,086 44	»	»	»	37,086 44
»	77,241 60	77,241 60	»	»	»	77,241 60
»	26,198 »	26,198 »	»	»	»	26,198 »
»	61,497 96	61,497 96	»	»	»	61,497 96
»	164,937 56	164,937 56	»	»	»	164,937 56

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	CRÉDITS OUVERTS.
		REPORT. . . . . fr	
Ministère des Travaux publics	15 mai 1846 (art. 30).	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . . fr.	144,948 80
		Plantations de routes.	1,790 22
		Construction, dans la cour de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur, d'un bâtiment destiné à y loger les bureaux d'expédition, etc.	1,032 66
		Construction d'un bâtiment pour le dépôt des archives du gouvernement provincial d'Anvers	5,312 »
		Entretien et travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc	12,760 »
		Idem de l'Escaut	2,163 30
		Idem de la Lys.	780 72
		Idem de la Meuse, dans les provinces de Liége et de Namur . .	40,618 42
		Idem de la Dendre	30,904 79
		Idem du Ruppel	21,905 32
		Idem des canaux de Gand à Ostende	672 60
		Plantations au canal latéral à la Meuse de Liége à Maestricht .	13,017 04
		Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances pour le même canal	344 80
		Chemin de fer. Renouvellement des billes et des fers . . .	2,585 26
		Chemin de fer. — du matériel	2,739 »
		Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	19,172 40
Ministère de la Guerre . .	Id.	Matériel du génie	

règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852.**

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	164,937 56	164,937 56	»	»	»	164,937 56
»	300,835 33	300,835 33	»	»	»	300,835 33
»	11,000 »	11,000 »	»	»	»	11,000 »
»	476,772 89	476,772 89	»	»	»	476,772 89

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DATES DES LOIS.	OBJET.	CRÉDITS OUVERTS.
		CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.	
Dette publique	4 avril 1851. (*Monit.* n° 96.)	Budget primitif.	
	31 mars 1852 (*Monit.* n° 118.)	Frais de renouvellement des obligations des emprunts à 5 p. °/₀, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 . . fr.	60,000 »
		Dotation d'amortissement de ces emprunts (semestres au 1er mai et au 1er novembre 1852).	375,139 40
		Frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement des mêmes emprunts	6,000 »
Dotations	12 juin 1851 (*Monit.* n° 170.)	Budget primitif.	
Ministère de la Justice	10 avril 1851 (*Monit.* n° 105.)	Budget primitif.	
	12 avril 1852 (*Monit.* n° 109.)	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans, chap. IX, art. 38. . . fr.	40,000 »
		Dépenses diverses concernant les exercices clos de 1850 et antérieurs, formant le chap. XIII nouveau du Budget	27,693 01
Ministère des Affaires Étrangères	25 août 1851 (*Monit.* n° 243.)	Budget primitif.	
	31 décembre 1852. (*Mon.* de 1853, n° 3.)	Payement des parts afférentes à la caisse de prévoyance des pêcheurs de Nieuport, du chef des opérations de pêche des années 1842 à 1846 inclusivement.	
Ministère de l'Intérieur	29 août 1851 (*Monit.* n° 245.)	Budget primitif.	
	27 mars 1852 (*Monit.* n° 90.)	Amélioration de la voirie vicinale dans le Luxembourg . . fr.	100,000 »
		Subsides aux communes de la même province, pour achat de pommes de terre destinées exclusivement à la plantation, à distribuer aux plus nécessiteux	50,000 »
	20 déc. 1851 (art. 12). (*Monit.* n° 356.)	1° Portions du crédit de 1,600,000 francs, rattachées au présent Budget, SAVOIR : Subsides pour travaux d'hygiène publique, ayant spécialement pour objet l'assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière . . . . . fr.	182,854 30
		2° Subsides pour construction et ameublement d'écoles	15,918 75
Ministère des Travaux publics	14 janvier 1852. (*Monit.* n° 15.)	Budget primitif.	
	14 avril 1852 (*Monit.* n° 111.)	Dépenses arriérées relatives au premier établissement des chemins de fer de l'Etat	
		A REPORTER.	

règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852.**

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
35,912,159 69	»	36,353,299 09	»	»	»	36,353,299 09
»	441,139 40					
3,365,922 75	»	3,365,922 75	»	»	»	3,365,922 75
11,907,865 55	»	11,981,558 56	»	»	»	11,981,558 56
»	73,693 01					
2,108,738 54	»	2,109,549 36	»	»	»	2,109,549 36
»	811 02					
6,510,802 49	»	6,859,555 54	»	»	»	6,859,555 54
»	150,000 »					
»	198,753 05					
16,103,083 13	»	16,423,741 48	»	»	»	16,423,741 48
»	320,658 35					
75,908,571 95	1,185,054 83	77,093,626 78	»	»	»	77,093,626 78

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. . . . .
Ministère de la Guerre. . .	31 décembre 1851 . (*Mon.* de 1852, n° 1.)	Budget primitif. . . . .
	3 avril 1852. . . (*Monit.* n° 97.)	Dépenses extraordinaires sur divers articles du Budget, à déterminer par arrêté royal . . . . .
	3 décembre 1852 . (*Monit.* n° 342).	Soldes des troupes, dont l'emploi, entre les divers articles du Budget, sera déterminé par arrêté royal . . . . .
	14 décembre 1852 . (*Monit.* n° 351.)	Dépenses à imputer par arrêté royal sur les art. 3, 10, 12, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 24, 29 et 31 du Budget . . . . fr. 979,072 28
		Idem sur les art. 5, 19, 20, 26 et 32 du Budget 5,378,927 72
Ministère des Finances . .	10 juin 1851. . . (*Monit.* n° 170.)	Budget primitif. . . . .
	14 décembre 1852. (*Monit.* n° 350.)	Prix d'acquisition et frais de l'hôtel situé Place du Palais, n° 5, à Bruxelles, devant former l'art. 39, chap. VIII, du Budget . . . . .
Non-Valeurs et Remboursements	7 avril 1851. . . (*Monit.* n° 99.)	Budget primitif. . . . .

règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852.**

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
75,908,571 95	1,185,054 83	77,093,626 78	»	»	»	77,093,626 78
26,787,000 »	»					
»	4,700,000 »					
»	2,002,000 »	39,937,000 »	»	»	»	39,937,000 »
»	6,358,000 »					
10,871,135 »	»					
»	215,000 »	11,086,135 »	»	»	»	11,086,135 »
1,958,000 »	»	1,958,000 »	»	»	»	1,958,000 »
115,524,706 95	14,550,054 83	130,074,761 78	»	»	»	130,074,761 78

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1851, EN VERTU DE L'ART. 51 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.
Ministère de l'Intérieur . .	4 juin 1850. . . (*Monit.* n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes. . . . .
	6 juin 1851 . . . (*Monit.* n° 162).	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage . . . .
	28 mars 1847 . . (*Monit.* n° 100.) 17 avril 1848 . . (*Monit.* n° 111.)	Canal de Zelzacte, 1re section . . . . .
	15 mai 1847. . . (*Monit.* n° 140.) 17 avril 1848 . . (*Monit.* n° 111.)	Canal de la Campine . . . . .
	15 mai 1847. . . (*Monit.* n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine . . . . .
	15 avril 1845 . . (*Monit.* n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
Ministère des Travaux publics	16 mai 1845. . . (*Monit.* n° 140.) 22 mars 1848 . . (*Monit.* n° 85.) 18 mai 1848. . . (*Monit.* n° 141) 17 juillet 1849 . . (*Monit.* n° 200.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
	21 avril 1848 . . (*Monit.* n° 113) 24 mai 1848. . . (*Monit.* n° 147.)	Chemin de fer . . . . .
	18 juin 1846. . . (*Monit.* n° 174.)	Écoulement des eaux du haut Escaut . . . . .
	16 août 1846 . . (*Monit.* n° 230.)	Chemin de fer . . . . .
	4 juin 1850. . . (*Monit.* n° 158.)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .
	4 juin 1850. . . (*Monit.* n° 158.)	Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme . . . .
	4 juin 1850. . . (*Monit.* n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck. . . . .
	10 juin 1851. . . (*Monit.* n° 163.)	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce à Anvers. . . . .

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1852.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	61,016 81	61,016 81	»	»	»	61,016 81
»	463,908 46	463,908 46	»	»	»	463,908 46
»	24,275 06	24,275 06	»	»	»	24,275 06
»	130,186 24	130,186 24	»	»	»	130,186 24
»	6,560 58	6,560 58	»	»	»	6,560 58
»	233,455 40	233,455 40	»	»	»	233,455 40
»	77,877 63	77,877 63	»	»	»	77,877 63
»	603,089 44	603,089 44	»	»	»	603,089 44
»	220,035 36	220,035 36	»	»	»	220,035 36
»	428 83	428 83	»	»	»	428 83
»	112,115 52	112,115 52	»	»	»	112,115 52
»	75,710 41	75,710 41	»	»	»	75,710 41
»	194,347 48	194,347 48	»	»	»	194,347 48
»	108,000 »	108,000 »	»	»	»	108,000 »
»	2,311,007 22	2,311,007 22	»	»	»	2,311,007 22

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS *servant de base au*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.
Ministère des Travaux publics	20 décembre 1851 . (*Monit.* n° 356.)	Prolongement jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut .
		Travaux à la Meuse ayant pour objet :
		a. De mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b*, d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége . . . . .
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord, vers Heyst. . . . .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges, en vue de mettre le tirant d'eau de cette voie navigable en rapport avec celui du canal de Bruges à Ostende.
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut.
		Amélioration des ports et côtes . . . . .
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre, dans les provinces de Hainaut et de Namur . . . . .
		Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroy, comprise entre la 9e écluse et la Sambre canalisée . . . . .
		Construction d'un embranchement du chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État . . . . .
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies . . . .
		Construction de prisons . . . . .
		Amélioration à la Dendre . . . . .
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'Etat. . . . .
	14 avril 1852 . . (*Monit.* n° 111.)	Achèvement des lignes télégraphiques . . . . .

RÉCAPITULATION.

Service ordinaire .	Crédits transférés des exercices	1849	13,596 88
		1850	37,086 44
		1851	476,772 89
	— propres à l'exercice		
Services spéciaux .	— transférés de l'exercice 1851		
	— alloués par des lois votées dans le cours de l'exerc.		

règlement provisoire du Budget de l'exercice **1852.**

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT d'après DES LOIS SPÉCIALES et par suite de transferts.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
»	4,500,000 »	4,500,000 »	»	»	»	4,500,000 »
»	8,000,000 »	8,000,000 »	»	»	»	8,000,000 »
»	2,650,000 »	2,650,000 »	»	»	»	2,650,000 »
»	2,500,000 »	2,500,000 »	»	»	»	2,500,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	1,500,000 »	1,500,000 »	»	»	»	1,500,000 »
»	400,000 »	400,000 »	»	»	»	400,000 »
»	650,000 »	650,000 »	»	»	»	650,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	500,000 »	500,000 »	»	»	»	500,000 »
»	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 »
»	1,200,000 »	1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »
»	500,000 »	500,000 »	»	»	»	500,000 »
»	600,000 »	600,000 »	»	»	»	600,000 »
»	150,000 »	150,000 »	»	»	»	150,000 »
»	26,150,000 »	26,150,000 »	»	»	»	26,150,000 »
»	527,456 21	527,456 21	»	»	»	527,456 21
115,524,706 95	14,550,054 83	130,074,761 78	»	»	»	130,074,761 78
»	2,311,007 22	2,311,007 22	»	»	»	2,311,007 22
»	26,150,000 »	26,150,000 »	»	»	»	26,150,000 »
115,524,706 95	43,538,518 26	159,063,225 21	»	»	»	159,063,225 21

271

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852,

AU 1er JANVIER 1853.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Impôts.	Contributions directes, douanes et accises	65,059,650 »
	Enregistrement et domaines	21,695,000 »
Péages	Enregistrement et domaines	4,585,000 »
	Travaux publics	3,200,000 »
	Marine	200,000 »
Capitaux et revenus.	Travaux publics	16,040,000 »
	Enregistrement et domaines	2,620,000 »
	Trésor public	1,728,000 »
Remboursements	Contributions directes	101,000 »
	Enregistrement et domaines	835,000 »
	Trésor public	1,246,600 »
		117,310,250 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843		1,000,000 »
— de la négociation de titres de la dette publique. (Ressources provenant de l'exercice clos de 1843.)		723,463 94
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général. (Période du 20 octobre 1830 au 8 novembre 1833.)		1,871,058 79
Part attribuée à l'État dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque nationale		158,417 24
Produit de l'emprunt à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851,		
Savoir :		
1° Portion du capital nominal rattachée au présent exercice, pour y faire face aux dépenses sur les services spéciaux auxquels cet emprunt est affecté. (La somme libre au 31 décembre 1852, soit fr. 24,759,798 98 c^s, ayant été reportée à l'exercice suivant, conformément à l'article 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité.)		1,240,201 02
2° Somme réalisée en excédant du capital nominal, l'emprunt ayant été négocié au taux de 100 ½ p. %.		150,000 »
		5,123,140 99
Report des totaux ci-dessus.	fr.	117,310,250 »
		122,433,390 99

L'EXERCICE 1852.

Recettes, au 1er janvier 1853.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer. EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANTS DES DROITS RECOUVRÉS et à recouvrer.	RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du Budget. — PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1852.	*Observations.*
68,105,268 71	65,678,382 80	2,426,885 91	»	3,645,618 71	68,105,268 71	
22,595,477 24	22,312,653 73	280,823 51	»	898,477 24	22,595,477 24	
4,552,540 52	4,527,887 05	4,653 47	52,459 48	»	4,552,540 52	
3,501,766 27	3,378,670 43	123,095 84	»	301,766 27	3,501,766 27	
119,149 90	119,149 90	»	80,850 10	»	119,149 90	
17,077,860 66	17,077,860 66	»	»	1,037,860 66	17,077,860 66	
2,695,207 14	2,495,969 23	197,237 91	»	75,207 14	2,695,207 14	
1,741,046 25	1,615,976 58	125,069 67	»	15,046 25	1,741,046 25	
116,023 05	109,560 87	6,462 18	»	15,023 05	116,023 05	
675,495 66	461,793 99	213,701 67	159,504 34	»	675,495 66	
2,156,613 39	1,625,281 28	531,332 11	»	910,013 39	2,156,613 39	
123,312,448 79	119,403,186 52	3,909,262 27	292,813 92	6,295,012 71	123,312,448 79	
1,016,931 13	1,010,464 30	6,466 83	»	16,931 13	1,016,931 13	
723,463 94	723,463 94	»	»	»	723,463 94	
1,871,058 79	1,871,058 79	»	»	»	1,871,058 79	
158,417 24	»	158,417 24	»	»	158,417 24	
1,240,201 02	1,240,201 02	»	»	»	1,240,201 02	
130,000 »	129,600 »	400 »	»	»	130,000 »	
5,140,072 12	4,974,788 05	165,284 07	»	16,931 13	5,140,072 12	
123,312,448 79	119,403,186 52	3,909,262 27	292,813 92	6,295,012 71	123,312,448 79	
128,452,520 91	124,377,974 57	4,074,546 34	292,813 92	6,311,943 84	128,452,520 91	
			6,019,129 92			

SUITE DU BUDGET

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE.

—

DÉPENSES ARRIÉRÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS,

TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ART. 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.

Exercice 1849.

Ministère des Travaux publics . . . . . .

Exercice 1850.

Ministère des Travaux publics . . . . . .

— des Finances . . . . . .

Exercice 1851.

Ministère de la Justice . . . . . .

— des Affaires Étrangères . . . . . .

— de l'Intérieur . . . . . .

— des Travaux publics . . . . . .

— de la Guerre . . . . . .

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique . . . . . .

Dotations.
- Liste civile . . . . . .
- Sénat . . . . . .
- Chambre des Représentants . . . . . .
- Cour des Comptes . . . . . .

Ministère de la Justice . . . . . .

— des Affaires Étrangères . . . . . .

— de l'Intérieur . . . . . .

— des Travaux publics . . . . . .

— de la Guerre . . . . . .

— des Finances . . . . . .

Non-Valeurs et Remboursements . . . . . .

DE L'EXERCICE 1852.

Dépenses, au 1er janvier 1853.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS	RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS	EXCÉDANTS DES ÉVALUATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1853, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité	*Observations.*
13,596 88	8,497 93	»	8,497 93	5,098 95	»	
35,807 18	4,950 »	»	4,950 »	30,857 18	»	
1,279 26	»	»	»	1,279 26	»	
37,086 44	4,950 »	»	4,950 »	32,136 44	»	
77,241 60	20,000 »	20,000 »	»	57,241 60	»	
26,198 »	»	»	»	26,198 »	»	
61,497 96	29,819 07	29,819 07	»	31,678 89	»	
300,855 35	65,453 72	37,544 06	27,909 66	235,381 61	»	
11,000 »	»	»	»	11,000 »	»	
476,772 89	115,272 79	87,363 13	27,909 66	361,500 10	»	
36,555,299 09	29,645,097 15	25,362,781 80	4,280,315 35	6,710,201 94	»	
2,751,322 75	2,751,322 75	2,751,322 75	»	»	»	
40,000 »	30,000 »	30,000 »	»	10,000 »	»	
425,500 »	376,153 15	246,801 18	129,351 97	49,346 85	»	
149,100 »	143,465 78	143,465 78	»	5,634 22	»	
11,981,558 56	8,607,289 56	7,679,167 76	928,121 80	3,374,269 »	»	
2,109,549 36	1,819,624 47	1,355,753 37	463,871 10	289,924 89		
6,859,555 54	6,295,620 64	5,115,055 71	1,180,566 93	563,934 90	»	
16,423,741 48	13,096,532 99	10,156,014 95	2,940,518 04	3,327,208 49	»	
39,937,000 »	33,488,068 12	19,799,621 40	13,688,446 72	6,448,931 88	»	
11,086,155 »	4,155,784 35	4,048,594 31	87,190 04	6,930,350 65	»	
1,958,000 »	699,695 65	623,006 03	76,689 62	1,258,304 35	»	
130,074,761 78	101,084,654 61	77,309,583 04	23,775,071 57	28,990,107 17	»	

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICES SPÉCIAUX.

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1851,

ET TRANSFÉRÉS, CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 31 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850) . . . . .
	Mesures relatives au défrichement, aux irrigations et au drainage (loi du 6 juin 1851) . . . . .
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Canal de Zelzaete, 1re section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .
	Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848) . . . . .
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847). . . . .
	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 13 avril 1845) . . . .
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 16 mai 1845, 22 mars et 18 mai 1848 et 17 juillet 1849) . . . . .
	Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848) . . . . .
	Écoulement des eaux du haut Escaut (loi du 18 juin 1846) . . . . .
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846) . . . . .
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850).
	Canal de Zelzaete à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850) . . . . .
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850) . . . . .
	Achèvement et perfectionnement des bâtiments de l'entrepôt général de commerce, à Anvers (loi du 10 juin 1851).

DÉPENSES SUR LES CRÉDITS ALLOUÉS PAR DES LOIS VOTÉES DANS LE COURS DE L'EXERCICE.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Loi du 20 décembre 1851.	Prolongement, jusqu'à Anvers, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Travaux à la Meuse ayant pour objet : *a.* de mettre le bassin houiller de Chokier en communication directe avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et *b.* d'améliorer l'écoulement des eaux de cette rivière dans la traverse de la ville de Liége . . . . .
		Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .
		Continuation du canal de Deynze à la mer du Nord vers Heyst . . . . .
		Approfondissement du canal de Gand à Bruges . . . . .
		Continuation des travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de l'Escaut . . . .
		Amélioration des ports et côtes . . . . .
		Travaux destinés à améliorer l'écoulement des eaux de la Sambre, dans les provinces de Hainaut et de Namur. . . . .

A REPORTER. . . . . fr.

L'EXERCICE 1852.

Dépenses, au 1er janvier 1853.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ÉVALUATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1853, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	*Observations.*
61,016 81	61,000 »	61,000 »	»	16 81	16 81	
463,908 46	308,014 74	279,004 40	20,010 34	155,893 72	155,893 72	
24,275 06	»	»	»	24,275 06	24,275 06	
130,186 24	»	»	»	130,186 24	130,186 24	
6,560 58	»	»	»	6,560 58	6,560 58	
233,455 40	»	»	»	233,455 40	233,455 40	
77,877 63	53,835 45	53,835 45	»	24,042 18	24,042 18	
603,089 44	253,735 07	248,511 48	5,223 59	349,354 37	349,354 37	
220,035 36	»	»	»	220,035 36	220,035 36	
428 83	»	»	»	428 83	428 83	
112,115 52	71,165 73	68,491 62	2,674 11	40,949 79	40,949 79	
75,710 41	32,093 55	32,093 55	»	43,616 86	43,616 86	
194,347 48	155,449 61	146,787 20	8,662 41	38,897 87	38,897 87	
108,000 »	97,200 »	97,200 »	»	10,800 »	10,800 »	
2,311,007 22	1,032,494 15	986,923 70	45,570 45	1,278,513 07	1,278,513 07	
4,500,000 »	8,171 34	8,171 34	»	4,491,828 66	4,491,828 66	
8,000,000 »	664,026 09	616,435 27	47,590 82	7,335,973 91	7,335,973 91	
2,650,000 »	3,350 »	3,200 »	150 »	2,646,650 »	2,646,650 »	
2,500,000 »	3,698 »	3,424 88	273 12	2,496,302 »	2,496,302 »	
1,000,000 »	3,200 »	2,932 13	267 87	996,800 »	996,800 »	
1,500,000 »	1,580 95	1,465 32	115 63	1,498,419 05	1,498,419 05	
400,000 »	22,364 26	22,291 14	73 12	377,635 74	377,635 74	
650,000 »	17,097 84	17,097 84	»	632,902 16	632,902 16	
21,200,000 »	723,488 48	675,017 92	48,470 56	20,476,511 52	20,476,511 52	

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. . . . . fr.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS (suite).	Loi du 20 décembre 1851.	Élargissement de la partie du canal de Bruxelles à Charleroi, comprise entre la 9e écluse et la Sambre canalisée . . . . .
		Construction d'un embranchement du chemin de fer destiné à relier la ville de Lierre au réseau de l'État . . . . .
		Extension du matériel du chemin de fer et doublement des voies . . . . .
		Construction de prisons . . . . .
		Amélioration à la Dendre . . . . .
		Subsides aux provinces et aux communes pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes, non reprises par l'État. . . . .
	Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852).	

RÉCAPITULATION.

SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses arriérées de l'exercice 1849 . . . . .
	— — 1850 . . . . .
	— — 1851 . . . . .
	— propres à l'exercice . . . . .
SERVICES SPÉCIAUX.	— sur les crédits transférés de l'exercice 1851 . . . . .
	— — alloués par des lois votées dans le cours de l'exercice . . . . .

L'EXERCICE 1852.

Dépenses, au 1er janvier 1853.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTE DISPONIBLE sur LES CRÉDITS.	EXCÉDANTS DES ÉVALUATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1853, conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité.	*Observations.*
21,200,000 »	723,488 48	675,017 92	48,470 56	20,476,511 52	20,476,511 52	
1,000,000 »	1,100 »	1,025 »	75 »	998,900 »	998,900 »	
500,000 »	500 »	500 »	»	499,500 »	499,500 »	
1,000,000 »	451,678 50	439,678 50	12,000 »	548,321 50	548,321 50	
1,200,000 »	»	»	»	1,200,000 »	1,200,000 »	
500,000 »	63,434 04	63,434 04	»	436,565 96	436,565 96	
600,000 »	»	»	»	600,000 »	600,000 »	
150,000 »	67,675 82	66,449 42	1,224 40	82,326 18	82,326 18	
26,150,000 »	1,307,874 84	1,246,104 88	61,769 96	24,842,125 16	24,842,125 16	
13,596 88	8,497 93	»	8,497 93	5,098 95	»	
37,086 44	4,950 »	»	4,950 »	32,136 44	»	
476,772 89	115,272 79	87,363 13	27,909 66	361,500 10	»	
130,074,761 78	101,084,654 61	77,309,583 04	23,775,071 57	28,990,107 17	»	
2,311,007 22	1,032,494 15	986,923 70	45,570 45	1,278,513 07	1,278,513 07	
26,150,000 »	1,307,874 84	1,246,104 88	61,769 96	24,842,125 16	24,842,125 16	
159,063,225 21	103,553,744 32	79,629,974 75	23,923,769 57	55,509,480 89	26,120,638 23	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1852,

AU 1er JANVIER 1853.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1852,

Les ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice, s'élèvent à fr.	128,452,520 91
Et les besoins probables à	131,942,586 98
Par conséquent, un excédant présumé de dépense de	3,490,066 07

Ce déficit résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1852, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées. . . . . fr.		124,377,974 57
Payements effectués et justifiés		79,629,974 75
SOLDE ACTIF, au 1er janvier 1853. . . fr.		44,747,999 82
Restant à recouvrer sur les droits constatés. . . fr.	4,074,546 34	
— à payer pour solder les dépenses de l'exercice.	52,312,612 23	
DIFFÉRENCE en diminution d'actif. . . fr.		48,238,065 89
Excédant de dépenses sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel qu'il a été établi ci-dessus. . . . . fr.		3,490,066 07

281

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS

DE 1847 A 1851.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1847 A 1851.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, a déterminé d'une manière définitive et permanente la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849. L'on croit utile de rappeler, dans la présente note, l'ensemble des dispositions de cet arrêté, qui constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Extrait de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 sur l'exécution de la loi de comptabilité.

« Art. 225. — Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à » l'époque de la clôture d'un exercice, et dont le payement a été autorisé par des crédits » régulièrement ouverts, sont acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie, » au moment où ces payements ont lieu, jusqu'à l'expiration du terme de déchéance (art. 27 » de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1er janvier 1848, par l'arrêté royal du 27 » décembre 1847).

» Art. 226. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos, sont portées » en recette au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués (art. 28 » de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus).

» Art. 227. — Les ordonnances de payement liquidées sur l'exercice, et dont le payement » n'a pas été réclamé dans le cours légal du Budget, ne sont pas sujettes à renouvellement; » le payement peut en être fait pendant cinq ans, à compter du 1er janvier de l'année qui » donne son nom à l'exercice (art. 29 de la loi, déclaré obligatoire comme ci-dessus).

» Art. 228. — Toute ordonnance dont le payement n'a pas été réclamé dans le délai de » cinq ans, à compter du 1er janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite » au profit du trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de payement qui seraient frappées de » saisie-arrêt ou d'opposition (art. 36 de la loi, déclaré obligatoire à partir du 1er janvier » 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre 1846).

» Art. 229. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de » payement frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consi- » gnations, à la conservation des droits de qui il appartiendra. Ce versement libère entière- » ment le trésor public.

» Les consignations de cette nature ne font courir aucun intérêt en faveur des parties » intéressées (art. 37 de la loi, déclaré obligatoire comme celui qui précède).

» Art. 230. — Pendant les trois années qui suivent la clôture de l'exercice, les ordon-
» nances en circulation à la même époque et qui s'y rattachent, sont successivement portées
» en dépense dans le compte de gestion de l'année pendant laquelle le payement en est
» effectué.

» Art. 231. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice
» périmé.

» L'exercice est périmé au 31 décembre de la cinquième année, à compter du 1er janvier
» de celle qui lui donne son nom.

» Ce compte comprend en dépense :

» 1° Les payements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation
» à la clôture de l'exercice;

» 2° Les versements effectués à la caisse des dépôts et consignations sur ordonnances frap-
» pées de saisie-arrêt ou d'opposition;

» 3° Finalement les ordonnances prescrites au profit de l'État, et pour lesquelles il est fait
» recette extraordinaire au Budget et au compte de l'exercice pendant lequel la prescription
» est atteinte.

» Ce compte constate en outre les recouvrements faits après la clôture de l'exercice sur les
» droits et créances qui restaient à recouvrer à cette époque, et dont il a été fait recette suc-
» cessive au compte des années de recouvrement. »

Le présent compte rendu des opérations sur les exercices clos de 1847 à 1851, retrace les faits qui se sont accomplis, conformément aux dispositions que l'on vient de citer; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1852 pour l'apurement final du premier de ces exercices, qui avait atteint, le 31 décembre 1851, le terme de sa prescription quinquennale, et d'autre part, la situation au 1er janvier 1853, des opérations non terminées sur les exercices suivants qui étaient encore en cours d'apurement.

On va donner l'analyse sommaire des renseignements présentés pour chacun de ces exercices.

EXERCICE 1847.

Cet exercice qui, comme on vient de le dire, avait achevé sa cinquième année dès le 31 décembre 1851, a donné lieu à la formation du compte final d'apurement dont parle l'art. 231 prérappelé, lequel constate les résultats ci-après :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 décembre 1849) s'élevaient à . . . . . fr.		154,614 77
Il a été payé en atténuation de ces créances, pendant les années 1850 et 1851 . . . . . fr.	67,090 57	
Versé à la caisse des dépôts et consignations, en 1852, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	7,324 58	
Et porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851, pendant l'année 1852, pour les ordonnances prescrites au profit du trésor	80,199 62	
Partant, la dépense s'élève à une somme pareille au montant ci-dessus des ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice. . . . . fr.	154,614 77	

EXERCICE 1848.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1852, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), s'élevaient à . . . . . fr.	251,905 10
Il a été payé en atténuation de ces créances, pendant les années 1850, 1851 et 1852	118,537 79
En conséquence, le restant à payer au 1er janvier 1853 est de. . . . fr.	133,365 31

Mais ce dernier résultat comprend une somme de 50,000 francs, renseignée par le compte définitif comme dépenses restant à justifier sur une ordonnance d'ouverture de crédit liquidée sur le Budget du Ministère de l'Intérieur, lesquelles dépenses doivent faire l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, aux termes de l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847.

Il s'ensuit que les ordonnances en circulation proprement dites, restant réellement à payer sur l'exercice 1848, ne s'élèvent qu'à la somme de fr. 83,365 31 c^s, dont le compte final d'apurement, qui sera annexé au compte général de l'exercice 1853, fera connaître l'emploi.

EXERCICE 1849.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1853, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1850), ci fr.	459,922 54
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1850, 1851 et 1852	343,817 87
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	116,104 67

Ce dernier résultat comprend la somme de fr. 30,088 15 c^s, qui a été renseignée par le compte définitif comme dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics, lesquelles dépenses tombent, comme on l'a fait remarquer à l'exercice 1848, sous l'application de l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847.

Quant à la somme à recouvrer suivant ledit compte définitif, sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, ci . . . . . fr.	680,846 38
Il a été réalisé en 1850, 1851 et 1852, et porté au compte de gestion et d'exercice de ces années, celle de	105,453 10
De sorte qu'il restait encore à recouvrer de ce chef, au commencement de l'année 1853. . . . . fr.	575,393 28

EXERCICE 1850.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire qu'à la fin de l'année 1854, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1851) . fr.	486,381	24
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1851 et 1852	380,818	29
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	105,562	95

Sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État, restant à recouvrer suivant le compte définitif, ci . . . . . fr.	741,898	76
Il a été réalisé en 1851 et 1852.	3,607	01
Et il restait encore à recouvrer au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	738,291	75

EXERCICE 1851.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1855, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1852) . fr.	534,781	81
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les mois de novembre et décembre 1852	298,241	55
Ordonnances restant à payer au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	236,540	26

Ce dernier résultat comprend la somme de fr. 61,381 55 cs, renseignée par le compte définitif comme dépenses restant à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit liquidées sur les Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics.

Les droits constatés à charge des redevables de l'État, restant à recouvrer à ladite époque du 31 octobre 1852, se sont élevés à . . . . . fr.	628,437	43
Il a été réalisé pendant les deux derniers mois de 1852.	1,134	82
Et il restait encore à recouvrer au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	627,302	61

E 87

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1847.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

En ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif.

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement, à

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la clôture de l'exercice (31 décembre 1849).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS. EN 1850.	EN 1851.	TOTAL.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	45,843 52	1,734 57	1,073 89	2,808 46
Ministère de la Justice	24,108 89	620 99	6,979 38	7,600 37
— des Affaires Étrangères	103 75	»	»	»
— de l'Intérieur	10,051 04	5,212 97	2,253 35	7,466 32
— des Travaux publics	53,814 98	27,186 18	547 12	27,733 30
— de la Guerre	822 96	»	170 48	170 48
— des Finances	23,094 59	4,644 43	1,285 17	5,929 60
Remboursements, Restitutions et Non-Valeurs	864 03	386 03	45 »	431 03
	159,603 76	39,785 17	12,354 39	52,139 56
SERVICES SPÉCIAUX.				
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.				
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	60 »	»	»	»
Canal de Deynze. — 2me section (lois des 28 mars 1847; 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	876 31	876 31	»	876 31
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847)	5,055 96	5,055 96	»	5,055 96
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	9,018 74	9,018 74	»	9,018 74
	15,011 01	14,951 01	»	14,951 01
RÉCAPITULATION.				
Service ordinaire	159,603 76	39,785 17	12,354 39	52,139 56
Services spéciaux	15,011 01	14,951 01	»	14,951 01
	154,614 77	54,736 18	12,354 39	67,090 57

RIMÉ DE 1847.

l'époque du 1er janvier 1852.

ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1er janvier 1852).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE. ORDONNANCES Frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations.	ORDONNANCES Prescrites au profit du trésor, et dont le montant a été porté en recette extraordinaire au compte du Budget de l'exercice 1851.	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
43,035 06	712 75	42,322 31	43,035 06	
16,508 52	466 75	16,041 77	16,508 52	
105 75	»	105 75	105 75	
2,584 72	»	2,584 72	2,584 72	
6,081 68	5,197 04	884 64	6,081 68	
652 48	»	652 48	652 48	
18,064 99	948 04	17,116 95	18,064 99	
433 »	»	433 »	433 »	
87,464 20	7,324 58	80,139 62	87,464 20	
60 »	»	60 »	60 »	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
»	»	»	»	
60 »	»	60 »	60 »	
87,464 20	7,324 58	80,139 62	87,464 20	
60 »	»	60 »	60 »	
87,524 20	7,324 58	80,199 62	87,524 20	

291

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1848 A 1851.

Situation des créances restant à payer au 1er janvier 1853.

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1850 (novemb. et décemb.).	EN 1851.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique	45,827 01	1,082 52	3,355 64
Ministère de la Justice	21,378 88	1,584 36	378 59
— des Affaires Étrangères	100 18	»	100 »
— de l'Intérieur	86,550 80	18,604 90	9,248 80
— des Travaux publics	21,663 21	10,955 37	9,751 85
— de la Guerre	5,208 02	154 19	546 57
— des Finances	22,294 02	8,757 77	15 »
Non-Valeurs et Remboursements	620 95	»	203 99
	203,645 07	41,119 11	25,400 24
SERVICES SPÉCIAUX.			
—			
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1845.			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	87 75	»	»
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845)	108 16	»	»
Continuation des travaux du canal de la Campine (loi du 24 septembre 1845).	1 »	»	»
Construction des chemins de fer (loi du 29 septembre 1842)	85 84	»	»
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (loi du 29 septembre 1842)	11 75	»	»
	294 48	»	»
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS VOTÉS DANS LE COURS DE L'EXERCICE.			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois des 22 mars, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)	47,965 55	2,289 05	32,904 02
RÉCAPITULATION.			
Service ordinaire	203,645 07	41,119 11	25,400 24
Services spéciaux. Dépenses sur les crédits transférés de l'exercice 1845	294 48	»	»
Services spéciaux. — votés dans le cours de l'exercice.	47,965 55	2,289 05	32,904 02
	251,905 10	43,408 16	56,304 26

1848.

à payer au 1er janvier 1853.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1853, y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	*OBSERVATIONS.*
EN 1852.	TOTAL.		
1,557 66	5,775 82	40,051 19	
530 20	2,492 95	18,885 93	
»	100 »	» 18	
5,140 26	53,002 96	53,547 84	
105 52	20,810 74	852 47	
3,519 73	4,000 49	1,207 53	
224 81	8,997 58	13,296 44	
208 »	411 99	208 96	
11,075 18	75,592 53	128,050 54	
»	»	87 75	
»	»	108 16	
»	»	1 »	
75 »	75 »	10 84	
»	»	11 73	
75 »	75 »	219 48	
7,677 19	42,870 26	5,095 29	
11,075 18	75,592 53	128,050 54	
75 »	75 »	219 48	
7,677 19	42,870 26	5,095 29	
18,825 37	118,537 79	133,365 31	

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS EFFEC	
		EN 1850 (novemb. et décemb.).	EN 1851.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique	47,766 23	2,950 38	6,780 25
Ministère de la Justice	76,505 02	51,838 32	5,646 23
des Affaires Étrangères	5,805 20	5,630 »	97 07
— de l'Intérieur	179,565 88	84,555 41	67,189 48
des Travaux publics	111,390 97	65,664 81	5,157 48
— de la Guerre	11,765 66	1,476 67	5,018 89
· des Finances	19,546 61	12,147 34	438 71
Non-Valeurs et Remboursements	1,748 01	855 47	659 81
	455,889 58	225,094 40	88,967 92
SERVICES SPÉCIAUX.			
—			
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE 1846.			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840)	5,952 17	»	»
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847 et 17 avril 1848)	100 79	»	100 79
	6,052 96	»	100 79
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS	455,889 58	225,094 40	88,967 92
	459,922 54	225,094 40	89,068 71

1849.

à payer, au 1er janvier 1853.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1853, y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.
EN 1852.	TOTAL.	
2,050 22	11,780 85	35,985 38
2,602 50	58,087 05	18,415 97
77 77	5,804 84	» 56
12,288 »	104,030 80	15,554 99
12,260 33	83,082 62	28,308 35
280 94	6,776 50	4,087 16
»	12,586 05	6,760 56
95 »	1,568 28	179 73
29,654 76	343,717 08	110,172 50
»	»	5,932 17
»	100 79	»
»	100 79	5,932 17
29,654 76	343,717 08	110,172 50
29,654 76	343,817 87	116,104 67

OBSERVATIONS.

DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.

D'après le compte définitif de l'exercice 1849, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'Etat, ci. . . . . fr. 680,846 38

Il a été recouvré et renseigné depuis, à titre de produits extraordinaires de l'exercice clos, dans les comptes des exercices pendant lesquels les recouvrements ont été opérés,

Savoir:

1° Au compte de la gestion et de l'exercice 1850, ci. . fr. 2,601 81
2° — — 1851, ci. . . 76,800 49
3° Au compte de la gestion et de l'exercice 1852, actuellement rendus, savoir:

Impôts.	Accises . . . . . fr. 8,788 26	8,884 85	
	Enregistrem^t et domaines. 96 59		
Péages.	Idem.	2,556 50	
Capitaux et revenus.	Idem.	9 »	
Remboursements.	Frais de perception des revenus provinciaux (trésor public).	14,600 45	
			26,050 80
		Total. . . . . fr.	105,453 10

De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1849, fr. 575,393 28

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1851).	PAYEMENTS EN 1851 (novemb. et decemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
—		
DÉPENSES ARRIÉRÉES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR, TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI DE COMPTABILITÉ.		
Ministère des Travaux publics	3,323 »	97 70
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique	76,841 87	3,598 14
Dotations. — Chambre des Représentants	1,693 12	»
Ministère de la Justice	37,561 68	26,401 72
— des Affaires Étrangères	8,560 21	8,299 99
— de l'Intérieur	86,041 34	77,255 54
— des Travaux publics	185,352 52	158,918 39
— de la Guerre	32,511 05	25,095 45
— des Finances	10,059 32	8,858 60
Non-Valeurs et Remboursements	9,461 73	7,280 »
	445,873 84	315,705 81
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS VOTÉS DANS LE COURS DE L'EXERCICE.		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	37,167 »	13,506 »
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	17 40	»
	37,184 40	13,506 »
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire. Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	3,323 »	97 70
Service ordinaire. — sur les crédits propres à l'exercice	445,873 84	315,705 81
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice	37,184 40	13,506 »
	486,381 24	329,109 51

1850.

à payer au 1er janvier 1853.

EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1853.
EN 1852.	TOTAL.	
»	97 70	3,225 30
5,090 25	9,288 37	67,553 50
»	»	1,693 12
5,992 17	32,393 80	5,167 79
»	8,299 99	60 22
4,098 78	81,554 32	4,687 02
5,009 18	163,927 57	10,424 95
7,289 78	32,383 21	127 84
969 36	9,827 96	222 36
1,678 28	8,958 28	503 45
30,727 78	346,433 59	99,440 25
20,981 »	34,287 »	2,880 »
»	»	17 40
20,981 »	34,287 »	2,897 40
»	97 70	3,225 30
30,727 78	346,433 59	99,440 25
20,981 »	34,287 »	2,897 40
51,708 78	380,818 29	105,562 95

OBSERVATIONS.

DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.

D'après le compte définitif de l'exercice 1850, il restait à recouvrer à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'Etat, ci. . . . . fr. 741,898 76

Il a été recouvré et renseigné depuis, à titre de produits extraordinaires de l'exercice clos, dans les comptes des exercices pendant lesquels les recouvrements ont été opérés,

SAVOIR :

1° Au compte de la gestion et de l'exercice 1851, ci. . fr. 715 05

2° Au compte de la gestion et de l'exercice 1852, actuellement rendus, savoir :

Impôts.	Accises . . . . . fr. 142 52	366 71	
	Enregistrement et domaines. 224 19		
Capitaux et revenus.	Idem.	2,809 »	
Remboursements.	Idem.	16 25	
			2,891 96
		TOTAL. . . . . fr.	3,607 01

De sorte qu'il reste à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1850, ci. . . fr. 738,291 75

EXERCICE

Situation des créances restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1852), y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1852 (novemb. et décemb.).
SERVICE ORDINAIRE.		
—		
DÉPENSES ARRIÉRÉES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR,		
TRANSFÉRÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ.		
Ministère des Travaux publics	149 87	149 87
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS PROPRES A L'EXERCICE.		
Dette publique	73,244 85	2,790 09
Dotations. — Chambre des Représentants	5,809 52	»
Ministère de la Justice	48,431 14	20,455 53
— des Affaires Étrangères	7,875 »	7,650 »
— de l'Intérieur	147,275 40	105,166 15
— des Travaux publics	216,580 92	131,035 38
— de la Guerre	15,720 76	12,580 27
— des Finances	11,132 58	10,732 93
Non-Valeurs et Remboursements	1,266 79	481 33
	525,545 94	294,891 68
SERVICES SPÉCIAUX.		
—		
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS RESTÉS DISPONIBLES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1850, *et transférés conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité.*		
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)	9,286 »	3,200 »
RÉCAPITULATION.		
Service ordinaire. Dépenses arriérées de l'exercice antérieur	149 87	149 87
Service ordinaire. — sur les crédits propres à l'exercice	525,345 94	294,891 68
Services spéciaux. — Dépenses sur les crédits votés dans le cours de l'exercice	9,286 »	3,200 »
TOTAUX	534,781 81	298,241 55

1851.

à payer au 1er janvier 1855.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1er janvier 1855, y compris les dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit.	OBSERVATIONS.
	DE LA RECETTE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.
	D'après le compte définitif de l'exercice 1851, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, ci . . . . . fr. 628,437 43
	Pendant les mois de novembre et décembre 1852, il a été recouvré et porté en recette extraordinaire au compte de l'exercice 1852,
	Savoir :
»	*Impôts.* — Enregistrement et domaines . . . . . fr. 36 »
	Capitaux et revenus. Idem. 1,095 07
	Remboursements. Idem. 3 75
	Total. . . . . fr. 1,134 82
	De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1851, ci . . . . . fr. 627,302 61
70,454 74	
3,809 52	
21,975 61	
225 »	
44,109 25	
85,545 54	
3,149 40	
399 65	
785 46	
230,454 26	
6,086 »	
»	
230,454 26	
6,086 »	
236,540 26	

300

301

COMPARAISON

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DES RECETTES ET DÉPENSES

DES EXERCICES 1830 A 1852.

NOTE

SUR LA COMPARAISON DES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES

RECETTES ET DÉPENSES DES EXERCICES 1830 A 1852.

Depuis l'établissement du Gouvernement actuel jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte général, c'est-à-dire du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1852, l'administration des finances a eu à constater les résultats de l'exécution de vingt-deux Budgets.

Les quatorze premiers, ceux des exercices 1830 à 1843, ont été définitivement réglés par la loi; les trois Budgets suivants, relatifs aux exercices 1844 à 1848, sont en voie de règlement, les projets de loi en ayant été soumis à la Chambre des Représentants, dans les séances respectives des 18 juillet 1849, 7 mai 1850 et 2 mai 1854; les projets de règlement des exercices 1849 et 1850 sont préparés et seront déposés dans le cours de la prochaine session législative; enfin les Budgets des exercices 1851 et 1852 font l'objet du compte définitif et du compte provisoire actuellement rendus.

Le tableau que l'on publie ci-après, expose sommairement la situation de chacun de ces Budgets, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres; il compare les prévisions législatives avec les faits réalisés ou appréciés d'après les comptes rendus, et établit les résultats que ces prévisions et ces faits, considérés sous un point de vue général, présentaient au 1er janvier 1853.

Ces derniers résultats sont ceux que l'on va faire connaître.

Les prévisions des Budgets généraux des exercices 1830 à 1852, se résument de la manière suivante :

Recette	fr.	2,791,748,054 65
Dépense		2,911,777,975 02
Excédant de dépense	fr.	120,029,920 37
Mais comme ces prévisions comprennent des allocations qui avaient été portées au Budget de la dette publique de l'exercice 1832, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues, ci.	fr.	37,546,340 74
Cet excédant n'est en réalité que de	fr.	82,483,579 63

Les faits réalisés ou appréciés d'après les comptes rendus, offrent, dans leur ensemble, la situation suivante :

Recette	fr.	2,789,418,229 01
Dépense		2,809,682,839 77
Excédant de dépense	fr.	20,264,610 76

En comparant les résultats de ces deux situations :

Excédant de dépense, d'après le vote des Chambres législatives . . fr.		82,483,579 63
Excédant de dépense, résultant de l'exécution des Budgets.		20,264,610 76
on trouve que cette dernière situation se présente plus favorablement que la première, à concurrence d'une somme de . . . . . fr.		62,218,968 87

Cette réduction de déficit, amenée par l'exécution des Budgets, provient des causes ci-après :

D'une part, les recettes sont dépassées par les évaluations, de. . . fr.		2,329,825 64
D'autre part, les dépenses sont restées au-dessous des crédits de . . . . . fr.	102,095,135 25	
dont il faut déduire, comme on l'a fait remarquer plus haut, les allocations portées au Budget de 1852, en vue de l'exécution du traité de 1831	37,546,340 74	
		64,548,794 51
Différence pareille à celle établie ci-dessus . . . . . fr.		62,218,968 87

L'excédant de recette ou de dépense que l'on fait ressortir pour chaque exercice, d'après les faits qui lui sont particuliers, ayant été l'objet de reports successifs d'exercice en exercice, il s'ensuit que les derniers comptes publiés résument toute la situation financière des Budgets. C'est ainsi que l'excédant de dépense de fr. 20,264,610 76 c^s qui se constate, comme on l'a vu plus haut, sur l'ensemble des opérations des Budgets pendant la période du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1852 (en y comprenant, toutefois, l'appréciation des faits qui restent à s'accomplir sur l'exercice 1852, jusqu'à l'époque de sa clôture), se retrouve ainsi qu'il suit, en réunissant les résultats respectivement présentés par le compte définitif de l'exercice 1851 et le compte provisoire de l'exercice 1852;

Savoir :

L'exercice 1851, dont les charges se sont accrues par le report que l'on y a fait du solde passif de l'exercice 1850, offre pour résultat un déficit de fr.	15,413,705 44
L'exercice 1852 paraît, d'après sa situation provisoire, devoir également se solder par un déficit de.	3,490,066 07
Les fonds et les excédants de crédits pour des services spéciaux transférés de ce dernier exercice à l'exercice suivant, font ressortir une insuffisance de	1,360,839 25
En conséquence, un excédant de dépenses pareil à celui présenté par le tableau ci-après, comme résultat de l'exécution des Budgets de 1830 à 1852. . . . . fr.	20,264,610 76

ÉTAT COMPARATIF des résultats généraux des Budgets des

EXERCICES.	BUDGETS votés primitivement, y compris les services spéciaux et les transferts opérés en vertu des articles 30 et 31 de la loi de comptabilité.		MODIFICATIONS apportées aux évaluations primitives par des lois spéciales.		BUDGETS fixés définitivement par les lois.		FAITS par suite de l'exécu conformément aux
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation ou diminution de recette. A. ou D.	Augmentation ou diminution de dépense. A. ou D.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.
1830. (3e trimestre.	29,807,149 98	31,286,097 41	»	»	29,807,149 98	31,286,097 41	29,807,149 98
1831.	120,025,460 21	122,606,475 83		»	120,025,460 21	122,606,475 83	120,025,460 21
1832.	157,616,185 30	209,125,966 01	»	D. 2,030,544 13	157,616,185 30	207,095,421 88	157,616,185 30
1833.	91,384,690 90	102,988,910 75	»	D. 3,547,000 »	91,384,690 90	99,441,940 75	95,550,419 54
1834.	100,874,520 67	97,425,580 31	D. 2,452,972 68	A. 5,601,396 11	98,421,547 99	103,024,970 42	100,852,507 75
1835.	94,256,519 80	89,188,445 35	»	A. 3,189,740 51	94,256,519 80	92,378,185 86	95,894,077 28
1836.	105,318,761 21	105,519,947 66	»	A. 1,667,450 59	105,318,761 21	104,987,398 25	106,020,078 86
1837.	101,931,968 84	105,820,918 01	»	A. 4,177,701 53	101,931,968 84	107,998,619 54	104,487,766 09
1838.	121,411,010 41	121,885,570 85	»	A. 1,849,906 98	121,411,010 41	123,733,477 83	124,668,599 86
1839.	120,192,337 25	120,995,905 78	»	A. 7,793,917 90	120,192,337 25	128,789,821 68	115,954,255 20
1840.	170,821,038 98	162,317,346 25	»	A. 6,434,034 64	170,821,038 98	168,751,380 87	169,468,951 52
1841.	101,464,665 64	105,850,186 47	»	A. 13,617,439 14	101,464,665 64	117,467,625 61	101,343,027 81
1842.	128,207,052 55	128,806,831 60	A. 50,000 »	A. 3,580,589 88	128,257,052 55	132,387,421 48	126,785,972 42
1843.	126,799,654 18	114,029,692 10	»	A. 8,153,095 64	126,799,654 18	122,182,787 74	125,483,145 66
1844.	194,519,270 67	194,779,796 67	»	A. 6,659,130 39	194,519,270 67	201,438,927 06	198,810,508 75
1845.	128,624,685 61	131,609,069 66	»	A. 4,298,499 69	128,624,685 61	135,907,569 35	129,855,951 97
1846.	113,426,681 56	118,125,915 20	»	A. 5,990,973 12	113,426,681 56	124,116,888 32	114,064,045 37
1847.	115,657,353 12	120,121,218 49	»	A. 8,864,156 49	115,657,353 12	128,985,374 98	115,528,065 84
1848.	136,346,166 91	127,093,561 33	A. 290,000 »	A. 13,483,995 16	136,636,166 91	140,577,556 49	146,117,886 55
1849.	116,821,320 06	112,577,979 75	A. 800,000 »	A. 3,366,095 66	117,621,320 06	115,944,075 41	115,871,457 58
1850.	132,258,488 69	117,275,314 76	A. 2,000,000 »	A. 5,037,538 14	134,258,488 69	122,312,852 90	132,877,187 86
1851.	117,672,834 84	116,504,559 05	A. 450,000 »	A. 4,797,745 12	118,122,834 84	121,302,082 15	119,545,651 94
1852.	122,433,590 99	118,592,552 15	»	A. 14,550,054 83	122,433,590 99	132,942,386 98	128,452,520 91
Fonds et excédants de crédits pour des services spéciaux transférés à l'exercice 1853. . . .	24,759,798 98	26,120,658 23	»	»	24,759,798 98	26,120,658 23	24,759,798 98
			D. 2,452,972 68	D. 5,577,544 13			
			A. 3,590,000 »	A. 125,113,451 52			
	2,790,611,027 33	2,794,212,067 63	A. 1,137,027 32	A. 117,535,907 39	2,791,748,054 65	2,911,777,975 02	2,789,418,229 01

	120,029,920 37
A DIMINUER les allocations portées éventuellement au Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues	37,546,340 74
RESTE excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives . . . . . fr.	82,483,579 63

recettes et dépenses des exercices **1830** *à* **1852** *inclusivement.*

RÉALISÉS tion des Budgets, comptes rendus.	DIFFÉRENCES ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS.				EXCÉDANTS D'APRÈS LES COMPTES RENDUS.		Observations.
	RECETTE		DÉPENSE				
DÉPENSE.	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	De RECETTE.	De DÉPENSE.	
31,286,097 41	»	»	»	»	»	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
119,213,608 69	»	»	»	3,592,867 14	811,851 52	»	Idem.
163,652,598 28	»	»	»	43,440,823 60	»	6,036,412 98	Idem.
97,197,080 36	1,965,728 44	»	»	2,244,860 39	»	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
100,664,570 98	2,430,759 76	»	»	2,360,399 47	187,736 80	»	Idem.
89,922,856 54	»	342,442 52	»	2,455,329 32	3,971,220 74	»	Idem.
102,918,934 43	2,701,317 65	»	»	2,071,463 82	3,104,144 43	»	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
106,104,247 49	2,555,797 25	»	»	1,894,372 05	»	1,616,481 40	Idem.
121,356,863 49	3,257,389 45	»	»	2,376,614 34	3,311,536 37	»	Idem.
124,293,314 74	»	4,258,102 03	»	4,496,506 94	»	8,359,079 54	Idem.
166,007,068 61	»	1,352,107 46	»	2,744,312 26	3,461,882 91	»	Idem.
114,976,787 75	»	121,637 85	»	2,490,837 86	»	15,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
129,392,925 75	»	1,471,080 13	»	2,994,495 73	»	2,606,955 33	Idem.
120,049,248 51	»	3,316,508 52	»	2,133,539 25	3,433,897 15	»	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
195,185,657 29	4,291,238 06	»	»	6,253,269 77	3,624,861 44	»	Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représ. du 7 mai 1850.
134,389,549 89	1,251,266 36	»	»	1,318,219 46	»	4,533,597 92	Idem.
122,752,999 29	657,361 81	»	»	1,363,889 05	»	8,688,955 92	Idem en séance du 14 juillet 1851.
127,572,374 99	»	2,129,289 28	»	1,412,999 99	»	14,044,311 15	Idem en séance du 2 mai 1851.
155,060,595 57	»	10,518,280 36	»	5,516,761 12	11,057,291 18	»	Idem.
112,267,069 13	»	3,749,882 48	»	3,677,004 28	1,604,368 45	»	Résultats du compte définitif.
118,730,904 76	»	1,381,500 85	»	3,581,948 14	14,146,283 10	»	Idem.
118,627,460 84	1,220,817 10	»	»	2,674,621 31	716,191 10	»	Idem.
131,942,586 98	6,019,129 92	»	»	1,000,000 »	»	3,490,066 07	Résultats de la situation provisoire.
26,120,638 25	»	»	»	»	»	1,360,859 25	
2,809,682,859 77	26,310,805 80	28,640,631 44	»	102,095,135 25	49,431,255 19	69,695,865 95	
	2,329,825 64		102,095,135 25				

Excédant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets. . . . . fr. 20,264,610 76

307

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1852,

Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux, ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'administration des finances, au 1er janvier 1853.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA TRÉSORERIE.

Le compte du service de trésorerie, pour l'année 1852, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet de présenter la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, situation qui s'établit par la combinaison des résultats des opérations de l'année avec les soldes de la gestion antérieure.

Il est, en outre, appuyé d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, présentant le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des *Budgets* et de *Trésorerie*, lesquelles ont produit l'actif et le passif de l'administration des finances au 1er janvier 1853. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1852, sont mises en regard des résultats de la situation au 1er janvier de cette année, et expliquent la situation nouvelle qui se constate à l'époque où s'arrête le compte.

On va donner l'analyse des résultats offerts par ces divers tableaux en la faisant précéder, par nature principale de service, d'une définition des matières.

CRÉANCES PASSIVES.

Les *créances* ou *dettes passives* à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor, que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les *effets à payer* sont : 1° les bons du trésor ou titres de la dette flottante, dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2° les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique, en payement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits, en nom, sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour remboursement, en capital et intérêts, des bons du trésor échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée;

4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les émissions d'effets à payer de la première catégorie (Bons du Trésor) représentent les versements faits en obtention de ces titres; les renseignements relatifs aux émissions des autres effets résultent de virements de comptes dans la comptabilité générale des finances, opérations qui ont eu pour objet de constater, d'une part, en dépense à charge du Budget ou du fonds spécial qu'elles concernaient, les créances liquidées et mandatées, et d'autre part, en recette au compte des effets à payer, le montant des mandats mis en circulation, et c'est sur ce dernier compte que sont imputés les payements réels.

Les correspondants du trésor s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et spéciaux qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics,* qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts et de l'administration des fonds des cautionnements divers; 2° *fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre,* qui sont des sommes versées pour des services spéciaux en dehors du Budget, mais dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances préalablement liquidées par la Cour des Comptes; 3° *fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre,* se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements effectués pour le compte des provinces, des diverses caisses de pensions, de la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850 et autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les correspondants des comptables des finances représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État, ou consignés entre leurs mains, pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers rangés parmi les correspondants du trésor, que parce qu'ils sont remboursés sans l'intervention du Ministre, par les comptables mêmes qui ont reçu les fonds, et au moyen de prélèvements sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations de toute nature, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives que l'on vient de définir, présentent la situation ci-après,

SAVOIR :

Effets à payer.

Au 1er janvier 1852, il y avait en circulation :

Bons du trésor	fr. 16,214,000 »	17,316,214 65½
Mandats de la dette publique	328,007 39	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	763,051 73½	
Mandats du Ministre des Finances.	11,155 53	

Pendant l'année 1852, il a été émis :

Bons du trésor	fr. 13,206,000 »	70,930,224 86
Mandats de la dette publique. . .	30,604,000 36½	
Coupons d'intérêts échus, etc. . .	10,267,557 62½	
Mandats du Ministre des Finances .	16,852,666 87	
A REPORTER.	fr. 70,930,224 86	17,316,214 65½

Report. . . . . fr.	70,930,224 86	17,316,214 65½

Et il a été remboursé :

Bons du trésor . . . . . fr.	16,091,500 »	
Mandats de la dette publique. . .	29,588,001 15	72,600,513 95½
Coupons d'intérêts échus, etc. . .	10,116,917 90½	
Mandats du Ministre des Finances .	16,804,094 90	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de l'année 1852 de . . . . . fr. 1,670,289 09½

au 1er janvier 1853, il ne restait plus en circulation des effets à payer que pour une somme de. . . . . fr. 15,645,925 56

Savoir :

Bons du trésor. . . . . fr.	13,328,500 »
Mandats de la dette publique	1,344,006 60½
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	913,691 45½
Mandats du Ministre des Finances.	59,727 50
Fr.	15,645,925 56

Correspondants du trésor.

Au 1er janvier 1852, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics . . . . . fr.	16,903,120 99	21,425,358 36
Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.	170,594 70	
Fonds de tiers	4,351,622 67	

Pendant l'année 1852, il a été reçu :

Divers services publics. . . . fr.	9,806,918 79	18,798,127 66½
Fonds spéciaux	236,806 33	
— de tiers	8,754,402 54½	

Et il a été payé :

Divers services publics. . . . fr.	9,834,868 36	19,863,087 87
Fonds spéciaux	242,071 06	
— de tiers	9,786,148 45	

Les opérations de l'année 1852 se résumant ainsi en un excédant de dépense sur la recette de . . . . . fr. 1,064,960 20½

au 1er janvier 1853, le solde en faveur des correspondants du trésor ne s'élevait plus qu'à . . . . . fr. 20,360,378 15½

SAVOIR :

Divers services publics . . . . . fr.	16,875,171 42	
Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.	165,329 97	
Fonds de tiers	3,319,876 76½	
Fr.	20,360,378 15½	

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1er janvier 1852, il y avait en dépôt pour leur compte . . . . fr.		6,901,164 61
Pendant l'année 1852, il a été reçu . . . . . fr.	11,778,960 12	
et il a été payé.	10,960,355 32	
Les opérations de l'année 1852, ayant ainsi déterminé une augmentation de passif de . . . . . fr.		818,604 80
Au 1er janvier 1853, l'avoir des correspondants des comptables des finances s'élevait à . . . . . fr.		7,719,769 41

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie qui, au 1er janvier 1852, présentaient un total de . . . . . fr. 45,642,717 62½

SAVOIR :

Effets à payer . . . . . fr.	17,316,214 65½
Correspondants du trésor	21,425,338 36
— des comptables	6,901,164 61
Fr.	45,642,717 62½

ont été atténuées, pendant 1852, à concurrence d'une somme de . . fr. 1,916,644 50

SAVOIR :

Les remboursements d'effets à payer ont excédé les émissions de . . . . . fr.	1,670,289 09½
Les dépenses pour le compte des correspondants du trésor, ont été supérieures aux recettes de	1,064,960 20½
	2,735,249 30

Par contre :

Les recettes pour le compte des correspondants des comptables ont dépassé les payements de . . . . fr.	818,604 80
En résultat, la réduction constatée ci-dessus de. . fr.	1,916,644 50

De sorte qu'au 1er janvier 1853, il ne restait plus à rembourser que . fr. 43,726,073 12½

SAVOIR :

Effets à payer . . . . . fr.	15,645,925 56
Correspondants du trésor	20,360,378 15½
— des comptables.	7,719,769 41
Fr.	43,726,073 12½

CRÉANCES ACTIVES.

Les *créances* ou *dettes actives* à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières; du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations ainsi que d'autres fonds déposés; de débets de comptables; et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la gestion du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1849.

Au 1er janvier 1852, les créances actives s'élevaient à une somme de fr. (1)		19,027,648 89½
Pendant l'année 1852, elles ont été atténuées par les remboursements de . . . . . fr.	15,857,660 72½	
et augmentées, par de nouvelles avances, de	31,535,155 34	
Les dépenses ayant ainsi excédé les recettes de. . . . . fr.		15,677,494 61½
au 1er janvier 1853, il y avait à recouvrer du chef des créances actives fr.		34,705,143 51

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les opérations ainsi dénommées, sont les envois de numéraire que les comptables de l'administration de l'enregistrement et les percepteurs des postes se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement, les uns des consignations et les autres des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, ou bien pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse.

On a, toutefois, rangé sous cette dénomination le mouvement des récépissés de versement qui a lieu entre les parties versantes, les agents du trésor dans les provinces et la trésorerie générale, et qui se constate dans la comptabilité générale des finances, afin de déterminer le montant des récépissés non soumis à la formalité du visa prescrite par l'art. 4 de la loi de comptabilité, ainsi que de ceux non produits en dépense par les comptables, résultats qui constituent momentanément une dette réelle à charge du service de trésorerie.

En ce qui concerne les mouvements de fonds proprement dits, la comptabilité ne constatait, à l'époque du 1er janvier 1852, aucun solde ou fonds en route, du chef des envois de numéraire ou subsides des comptables entre eux.

Pendant l'année 1852, les envois se sont élevés à . . . . . fr.		366,860 93
Savoir :		
Comptables de l'enregistrement . . . . . fr.	268,478 48	
— des postes	98,382 45	
Fr.	366,860 93	

Et les comptables destinataires ayant renseigné les mêmes sommes en dépense, il en résulte qu'au 1er janvier 1853, il n'y avait également aucun solde à constater.

(1) Ce solde est augmenté ici de fr. 147,394 61 c. par suite de la diminution de pareille somme qui a été opérée sur les valeurs en caisse et en portefeuille à ladite date du 1er janvier 1852 (*voir* les États litt. *I* et *N*).

Quant au mouvement des récépissés de versements, voici la situation que présentent ces opérations :

1° Récépissés, *ancien mode*, c'est-à-dire délivrés sous le régime antérieur à la mise à exécution de l'art. 4 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État (avant 1851) :

Au 1er janvier 1852, des versements restaient à régulariser et à imputer dans les écritures de la trésorerie, par suite de la non-production des récépissés, pour une somme de . . . . . fr.		316,212 11
Pendant l'année 1852, il est rentré de ces récépissés pour celle de. . .		186,799 33
Et au 1er janvier 1853, il n'en restait plus à régulariser que pour . . fr.		129,412 78

2° Récépissés, *nouveau mode*, c'est-à-dire délivrés sous le régime de l'art. 4 de la loi précitée (depuis 1851) :

D'après le compte précédent, il restait des récépissés de cette catégorie à soumettre au visa des agents du trésor, à l'époque du 1er janvier 1852, pour une somme de . . . . . fr.	169 50	
Pendant l'année 1852, le caisser de l'État en a délivré en échange de versements, pour celle de	167,231,974 25½	
Le total des récépissés à viser a été ainsi de . . fr.	167,232,143 75½	
Et les parties versantes en ayant soumis à cette formalité pour la même somme de	167,232,143 75½	
Au 1er janvier 1853, il ne restait aucun récépissé à soumettre au visa . . . . . fr.	»	
Au 1er janvier 1852, sur les récépissés antérieurement visés, il restait à produire par les comptables une somme de. . . . . fr.	79,081 79	
et l'on vient de voir que les récépissés soumis au visa et dont le talon a été détaché conformément à la loi, pendant l'année 1852, se sont élevés à	167,232,143 75½	
Les versements à porter en dépense montaient ainsi à	167,311,225 54½	
Les comptables n'en ayant constaté, pendant la même année, que pour	167,303,092 59½	
Au 1er janvier 1853, ils avaient encore à fournir des récépissés pour leur justification, à concurrence d'une somme de . . . . . fr.		8,132 95

Savoir :

Les comptables de l'administration des contributions directes, pour . . . . . fr.	4,211 34
Idem de l'enregistrement et des domaines, pour . .	2,672 98
Idem des postes, pour	1,248 63
Fr.	8,132 95

En résumé, la comptabilité générale des finances constatait à la fin de l'année 1851, des récépissés de versements à régulariser et à produire en dépense, pour un montant de . . . . . fr.	137,545 73

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général, rendu pour l'année 1851, constatait sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif au 1er janvier 1852, de . . fr.	22,315,853 80
Pendant l'année 1852 (*voir* la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les recouvrements ont excédé les payements de	32,369,812 75
En conséquence, au 1er janvier 1853, le service de trésorerie se trouvait grevé, à raison du service des Budgets, d'une somme de . . . . . fr.	54,685,666 55

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, Savoir :

1° Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*);

2° Les payements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (agents du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents et arrêtés par la Cour des Comptes (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé);

3° Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes (*voir* le tableau litt. *N*).

Au 1er janvier 1852, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme suit :

Encaisses des comptables des finances	Numéraire . . . . . fr. 25,096,684 59½	30,952,432 56½
	Pièces de dépenses . . . 5,855,747 97	
Pièces de dépenses en portefeuille chez les agents du trésor . . . fr.		1,907,062 53½
— — en cours de régularisation sur les Budgets (1) . . .		16,466,890 83
Total. . . . . fr.		49,326,385 93

Au 1er janvier 1853, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisses des comptables des finances . . .	Numéraire. fr. 29,152,999 53	35,047,965 41
	Pièces de dépenses . . 5,894,965 88	
Pièces de dépenses en portefeuille chez les agents du trésor	5,131,969 42½	
Pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets.	23,664,207 06	
Total. . . . . fr.		63,844,141 89½
En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1852, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une augmentation de fr.		14,517,755 96½

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 147,394 61 c^s transférée, en 1852, aux créances actives, ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer plus haut.

Cette augmentation de fr. 14,517,755 96 ½ c^s explique les différences constatées plus haut par les divers rapprochements des recettes et dépenses de l'année 1852,

SAVOIR :

Les payements en atténuation des créances passives excèdent les recettes en augmentation des mêmes créances de . . . . . fr.	1,916,644 50
Les payements en augmentation des créances actives ont été supérieurs aux recettes faites en atténuation des mêmes créances de.	15,677,494 61 ½
Les récépissés régularisés dans les écritures de la trésorerie et produits en dépense par les comptables, excèdent les versements opérés dans la caisse de l'État de	257,917 67
ENSEMBLE un excédant de dépense de. . . fr.	17,852,056 78 ½
Par contre, les opérations des Budgets offrent pour résultat un excédant de recouvrements sur les payements de	32,369,812 75
Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1852 .	14,517,755 96 ½

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1853.

Le rapprochement des différents résultats que l'on vient d'expliquer détermine ainsi qu'il suit la situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1853.

	SITUATION au 1er janvier 1852.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1852.		SITUATION au 1er janvier 1853.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des payements.	ACTIF.	PASSIF.
Créances passives (Dettes diverses à rembourser).	»	15,642,717 62 ½	»	1,916,644 50	»	13,726,073 12 ½
Créances actives (Avances, créances et débets à recouvrer).	19,027,648 89 ½	»	»	15,677,494 61 ½	34,705,143 51	»
Mouvements de fonds (Excédants des récépissés régularisés dans les écritures de la trésorerie et produits en dépense par les comptables, sur les versements opérés dans la caisse de l'Etat).	»	395,465 40	»	257,917 67	»	137,545 73
Budgets (Excédant à charge du service de trésorerie, qui ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques).	»	22,315,853 80	32,369,812 75	»	»	54,685,666 55
	19,027,648 89 ½	68,354,034 82 ½	32,369,812 75	17,852,056 78 ½	34,705,143 51	98,549,285 40 ½
Valeurs de caisse et de portefeuille (Encaisses des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets).	49,326,385 93	»	14,517,755 96 ½		63,844,141 89 ½	»
	68,354,034 82 ½	68,354,034 82 ½			98,549,285 40 ½	98,549,285 40 ½

COMPTE DE

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852.				
LITT. *L.*	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,008,220 60	3,682,822 23	4,691,042 92	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	273,677 84	1,352,330 »	1,626,007 84	
		Percepteurs des postes	149,303 60	32,790 57	182,094 17	
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	49,099 78	787,805 17	836,904 95	
		Caissier de l'État	23,616,382 68½	»	23,616,382 68½	
— *M.*		Agents du trésor dans les provinces	»	1,907,062 53½	1,907,062 53½	
— *N.*	Administration du trésor public, *S/C* de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes		»	16,466,890 83 (1)	16,466,890 83	
			25,096,084 50½	24,229,701 33½	49,326,385 93	49,326,385 93
		RECETTE.				
		Recettes en augmentation des créances passives.				
— *A.*	Émissions d'effets à payer	Bons du trésor remis à divers	13,206,000 »			
— *B.*		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats	30,604,000 36½			
— *C.*		Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts, etc.	10,267,557 62½		70,950,224 86	
— *D.*		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	16,852,666 87			
— *E.*	Recette pour le compte des correspondants du trésor	Divers services publics	9,806,018 79			
— *F.*		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre	236,806 33		18,798,127 66½	101,507,512 64½
— *G.*		Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	8,754,402 54½			
— *H.*	Recette pour le compte des correspondants des comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			11,778,960 12	
		Recettes en atténuation des créances actives.				
— *I.*	Remboursements par divers					15,857,660 72½
		Mouvements de fonds.				
— *K.*	Fonds reçus					167,599,004 68½
		Budgets et services spéciaux.				
— *O.*	Excédant des recettes sur les payements de l'année					32,369,812 75
						366,660,176 73½

(1) Après déduction d'une somme de fr. 147,391 61 c. qui a été transférée aux créances actives, tableau litt. I.

TRÉSORERIE.

des payements de l'année 1852.

INDICATION des états de développement.						
		DÉPENSE.				
		Payements en atténuation des créances passives.				
LITT. *A.*		Bons du trésor remis à divers		16,091,500 »		
— *B.*	Remboursements d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	29,588,001 15	72,600,513 95½	
— *C.*			Coupons d'intérêts, etc.	10,116,917 90½		
— *D.*		Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		16,804,094 90		
— *E.*	Dépense pour le compte des correspondants du trésor	Divers services publics		9,834,868 36	10,863,087 87	105,423,957 14½
— *F.*		Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre		242,071 06		
— *G.*		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre		9,786,148 45		
— *H.*	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre			10,960,355 32	
		Payements en augmentation des créances actives.				
— *I.*		Avances à divers				51,555,155 34
		Mouvements de fonds.				
— *K.*		Fonds remis et récépissés de versement produits en dépense				167,856,922 35½

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853.

			NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
— *L.*	Comptables dépositaires des valeurs	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,010,556 11	3,819,827 58	4,830,383 69	
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	287,302 90	1,398,300 02	1,685,602 92	
		Percepteurs des postes	84,440 88	26,670 41	111,111 29	
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	56,733 77	650,167 87	706,901 64	
		Comptables de l'administration de la marine	7,943 45	»	7,943 45	
		Caissier de l'État	27,706,022 42	»	27,706,022 42	
— *M.*		Agents du trésor dans les provinces	»	5,131,969 42½	5,131,969 42½	
— *N.*	Administration du trésor public, *S/C* de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes		»	25,664,207 06	25,664,207 06	
			29,152,999 53	34,691,142 36½	63,844,141 89½	63,844,141 89½
						366,660,176 73½

TABLEAU LITT. *A*.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.		ANVERS.	MALINES.	TURNHOUT.	BRUXELLES.	LOUVAIN.	NIVELLES.	BRUGES.	COURTRAY.	FURNES.	YPRES.
Janvier	1852.	720,000 »	5,000 »	1,000 »	1,974,000 »	51,000 »	»	84,000 »	3,000 »	»	»
Février	—	72,000 »	»	500 »	649,500 »	»	»	55,000 »	500 »	»	»
Mars	—	120,000 »	100,000 »	»	615,500 »	»	»	61,500 »	»	»	1,500 »
Avril	—	136,500 »	2,500 »	»	596,500 »	»	»	78,000 »	»	»	»
Mai	—	46,500 »	»	»	198,500 »	»	»	13,000 »	»	»	6,000 »
Juin	—	17,500 »	»	»	123,000 »	»	»	49,500 »	»	»	»
Juillet	—	106,500 »	20,000 »	»	507,000 »	»	»	»	»	»	»
Août	—	29,500 »	2,000 »	»	288,500 »	»	»	9,500 »	»	»	»
Septembre	—	4,000 »	»	»	97,000 »	»	»	6,000 »	»	»	»
Octobre	—	161,500 »	2,000 »	»	188,000 »	»	»	21,000 »	»	»	»
Novembre	—	25,000 »	»	»	249,000 »	»	»	65,000 »	»	»	»
Décembre	—	109,000 »	15,500 »	»	2,690,500 »	»	»	30,500	»	»	»
		1,548,000 »	147,000 »	1,500 »	8,177,000 »	51,000 »	»	473,000 »	3,500 »	»	7,500 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1er JANVIER 1853.

GAND.	AUDE-NARDE.	TER-MONDE.	MONS.	TOURNAY.	CHARLEROY.	LIÉGE.	HUY.	VERVIERS.	HASSELT.	TONGRES.	ARLON.	TOTAL A REPORTER à la page suivante.
108,000 »	1,000 »	1,500 »	49,500 »	142,500 »	10,000 »	415,500 »	15,000 »	28,500 »	46,000 »	5,000 »	5,000 »	3,663,500 »
47,500 »	»	1,000 »	54,000 »	26,500 »	»	198,500 »	»	6,500 »	23,000 »	4,500 »	5,000 »	1,144,000 »
36,000 »	»	»	28,500 »	1,000 »	»	171,000 »	»	4,500 »	12,500 »	31,000 »	8,500 »	1,191,500 »
12,500 »	»	»	9,500 »	»	»	124,000 »	»	2,000 »	6,500 »	12,500 »	1,000 »	981,500 »
15,000 »	»	»	8,000 »	4,000 »	»	36,500 »	»	5,000 »	29,500 »	1,000 »	500 »	363,500 »
14,500 »	»	»	12,500 »	»	»	35,000 »	»	»	2,500 »	»	»	254,500 »
17,500 »	»	»	14,500 »	»	»	68,000 »	»	»	3,000 »	1,500 »	500 »	758,500 »
16,000 »	»	»	1,500 »	2,000 »	»	78,000 »	»	»	3,500 »	500 »	1,500 »	452,500 »
7,500 »	2,000 »	»	3,500 »	»	»	29,500 »	»	»	2,000 »	1,500 »	6,000 »	159,000 »
27,000 »	»	»	14,000 »	1,500 »	»	36,500 »	2,000 »	»	15,500 »	»	15,000 »	484,000 »
14,500 »	»	»	15,500 »	1,000 »	»	48,000 »	»	1,500 »	3,000 »	»	1,500 »	426,000 »
40,500 »	»	»	18,000 »	»	»	64,000 »	1,000 »	»	9,000 »	»	6,000 »	2,984,000 »
356,500 »	3,000 »	2,500 »	229,000 »	178,500 »	10,000 »	1,302,500 »	18,000 »	48,000 »	158,000 »	57,500 »	50,500 »	12,822,500 »

TABLEAU LITT. *A.* (SUITE.)

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1er janvier 1853 . . . . . 16,214,000 »

BONS ÉMIS PENDANT CHAQUE MOIS.	TOTAL reporté DE LA PAGE précédente.	MARCHE.	NEUFCHATEAU.	NAMUR.	DINANT.	PHILIPPEVILLE.	TOTAL.	
Janvier 1852.	3,663,500 »	»	»	79,000 »	»	»	3,742,500 »	
Février —	1,144,000 »	»	»	79,000 »	»	1,000 »	1,224,000 »	
Mars —	1,191,500 »	»	»	78,500 »	»	»	1,270,000 »	
Avril —	981,500 »	»	»	18,500 »	»	»	1,000,000 »	
Mai —	363,500 »	»	»	25,500 »	»	»	389,000 »	
Juin —	254,500 »	»	»	25,000 »	»	»	279,500 »	13,206,000 »
Juillet —	738,500 »	»	»	4,500 »	»	»	743,000 »	
Août —	452,500 »	»	»	7,000 »	»	»	459,500 »	
Septembre —	159,000 »	»	»	8,000 »	»	»	167,000 »	
Octobre —	484,000 »	3,500 »	»	16,500 »	»	»	504,000 »	
Novembre —	426,000 »	»	»	26,000 »	»	»	452,000 »	
Décembre —	2,984,000 »	»	»	11,500 »	»	»	2,995,500 »	
	12,822,500 »	3,500 »	»	379,000 »	»	1,000 »	13,206,000 »	
								29,420,000 »

	CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant des bons émis pendant l'année, à 4 p. °/₀	13,206,000 »	528,240 »	13,734,240 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1851.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor.)

1er JANVIER 1853.

	TOTAL.	PHILIPPEVILLE.	DINANT.	NAMUR.	NEUFCHATEAU.	MARCHE.	TOTAL reporté DE LA PAGE suivante.			
	3,910,500 »	»	2,500 »	80,500 »	5,000 »	»	3,822,500 »	Janvier	1852.	BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.
	1,299,000 »	»	500 »	90,500 »	»	»	1,208,000 »	Février	—	
	1,259,500 »	»	»	86,000 »	»	»	1,173,500 »	Mars	—	
	1,218,000 »	»	»	21,000 »	»	»	1,197,000 »	Avril	—	
	777,500 »	»	»	50,000 »	»	»	727,500 »	Mai	—	
16,091,500 »	427,500 »	»	»	33,500 »	»	»	394,000 »	Juin	—	
	1,564,500 »	»	»	8,000 »	»	»	1,556,500 »	Juillet	—	
	807,500 »	»	»	14,000 »	»	»	793,500 »	Août	—	
	416,500 »	»	»	13,500 »	»	»	403,000 »	Septembre	—	
	928,000 »	»	»	27,500 »	»	»	900,500 »	Octobre	—	
	1,102,500 »	»	»	49,500 »	»	»	1,053,000 »	Novembre	—	
	2,580,500 »	»	»	22,000 »	»	»	2,558,500 »	Décembre	—	
	16,091,500 »	»	3,000 »	496,000 »	5,000 »	»	15,587,500 »			

13,328,500 » Solde des bons restant en circulation et à payer au 1er janvier 1853.

29,420,000 »

TABLEAU LITT. *A*. (SUITE).

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

TOTAL A REPORTER à la page précédente.	ARLON.	TONGRES.	HASSELT.	VERVIERS.	HUY.	LIÉGE.	TOURNAY.	CHARLEROY.	MONS.	TERMONDE.	AUDENARDE.	GAND.
3,822,500 »	17,500 »	5,000 »	52,000 »	38,500 »	11,500 »	426,000 »	147,000 »	10,500 »	76,000 »	8,500 »	5,000 »	116,000 »
1,208,000 »	5,000 »	4,500 »	31,000 »	»	»	207,000 »	24,500 »	1,000 »	52,500 »	2,500 »	»	52,000 »
1,173,500 »	8,500 »	31,000 »	17,000 »	1,000 »	»	171,500 »	2,500 »	»	30,500 »	»	»	37,000 »
1,107,000 »	2,000 »	12,500 »	9,000 »	»	»	157,000 »	»	»	12,500 »	»	»	20,000 »
727,500 »	1,000 »	1,000 »	53,500 »	5,000 »	»	77,500 »	4,000 »	»	23,500 »	»	»	25,000 »
394,000 »	2,000 »	»	6,500 »	»	»	70,500 »	500 »	»	20,000 »	»	»	28,000 »
1,556,500 »	3,000 »	1,500 »	5,500 »	»	»	159,500 »	»	»	16,000 »	»	»	34,000 »
793,500 »	3,000 »	500 »	8,000 »	»	»	165,000 »	4,000 »	»	4,500 »	»	»	25,500 »
403,000 »	30,000 »	1,500 »	7,500 »	»	»	67,500 »	»	»	8,000 »	»	4,000 »	10,500 »
900,500 »	16,000 »	»	44,000 »	»	2,000 »	70,000 »	»	»	23,000 »	»	»	55,000 »
1,053,000 »	2,000 »	»	11,000 »	3,000 »	»	99,500 »	1,000 »	»	25,500 »	»	»	30,000 »
2,358,500 »	7,000 »	4,000 »	12,000 »	»	»	130,000 »	3,500 »	»	49,000 »	»	»	56,500 »
15,587,500 »	97,000 »	61,500 »	257,000 »	47,500 »	13,500 »	1,779,000 »	187,000 »	11,500 »	321,000 »	11,000 »	7,000 »	489,500 »

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

et au remboursement d'effets à payer.
trésor).

1er JANVIER 1853.

YPRES.	FURNES.	COURTRAY.	BRUGES.	NIVELLES.	LOUVAIN.	BRUXELLES.	TURNHOUT.	MALINES.	ANVERS.			
3,000 »	»	3,500 »	79,500 »	3,000 »	40,000 »	2,041,500 »	2,500 »	5,000 »	733,000 »	Janvier	1852.	BONS REMBOURSÉS PENDANT CHAQUE MOIS.
2,000 »	»	»	58,500 »	»	11,000 »	711,500 »	500 »	»	64,500 »	Février	—	
»	»	»	63,000 »	»	»	588,500 »	»	100,000 »	123,000 »	Mars	—	
»	»	»	54,500 »	»	»	772,500 »	»	2,500 »	154,500 »	Avril	—	
6,000 »	»	»	40,500 »	»	»	414,000 »	»	»	76,500 »	Mai	—	
»	»	»	48,000 »	»	»	196,500 »	»	»	22,000 »	Juin	—	
»	»	»	»	»	100,000 »	1,042,500 »	»	20,000 »	194,500 »	Juillet	—	
»	»	»	22,500 »	»	»	512,000 »	»	2,000 »	48,500 »	Août	—	
»	»	»	14,500 »	»	»	252,500 »	»	»	7,000 »	Septembre	—	
»	»	»	46,000 »	»	»	537,500 »	»	2,000 »	105,000 »	Octobre	—	
»	»	»	26,500 »	»	»	739,000 »	»	»	115,500 »	Novembre	—	
»	»	»	81,500 »	»	»	1,090,500 »	»	15,500 »	9,000 »	Décembre	—	
11,000 »	»	3,500 »	535,000 »	3,000 »	151,000 »	9,798,500 »	3,000 »	147,000 »	1,653,000 »			

TABLEAU LITT. B.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur des crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats. A émettre en paiement des arrérages de rentes et d'intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique. DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	Émis en remboursement : a. des bons du trésor en capital et intérêts. b. des titres des emprunts convertis.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.
Remboursement, à Bruxelles, des bons du trésor, en capital et intérêts	995 »	»	»	»	10,190,972 50	10,191,967 50
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	»	1er janvier. 1er juillet.	150,000 » 150,000 »	300,000 »	»	300,000 »
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 63 du traité du 5 nov. 1842.	»	1er janvier. 1er juillet.	423,280 » 423,280 »	846,560 »	»	846,560 »
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité	227,598 01	1er janvier. 1er juillet.	2,751,320 39 2,751,320 39	5,502,640 78	»	5,730,038 79
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836	1,940 »	1er janvier. 1er juillet.	129,540 » 132,420 »	261,960 »	»	263,900 »
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1er mai 1842 et du 24 décembre 1846	1,950 »	1er février. 1er août.	189,375 » 189,135 »	378,510 »	»	380,460 »
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	33,154 »	1er mai. 1er novembre.	250,242 40 254,833 60	465,076 »	»	500,230 »
Idem dérivant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842	8,341 20	1er mai. 1er novembre.	50,215 56 50,375 80	100,589 36	»	108,930 56
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844	17,601 95½	1er mai. 1er novembre.	187,314 » 180,066 50	367,380 50	»	385,182 45½
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844	18,759 61½	1er mai. 1er novembre.	238,938 75 250,880 62½	489,819 37½	»	508,578 99
Idem dérivant de la dette de 37,513,940 fr., résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	»	1er mai. 1er novembre.	82,150 » 89,850 »	172,000 »	»	172,000 »
Idem dérivant de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851	»	1er mai. 1er novembre.	20,550 » 42,950 »	63,500 »	»	63,500 »
Différences de capital sur les obligations à 5 p. %, soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844	16 »	»	»	»	»	16 »
Intérêts, du 1er février 1843 au 1er février 1847, sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 fr., à 3 p. %, créée pour la réparation de pertes causées par les événements de guerre de la révolution (loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2)	3,360 »	»	»	»	»	3,360 »
Intérêts (*prorata*) des emprunts 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	12,491 61	»	»	»	»	12,491 61
Remboursement des obligations des emprunts à 5 p. %, de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852	»	»	»	»	11,464,791 85	11,464,791 85
	328,007 59	»	»	8,948,256 01½	21,655,764 35	30,952,007 75½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1er JANVIER 1853.

L'ANNÉE 1852. DÉPENSE. Mandats acquittés par le caissier de l'État. Avec l'intervention des agents du trésor	Sans l'intervention des agents du trésor	Par virement dans les écritures centrales, pour établir recette au profit du trésor, des arrérages dont la prescription est acquise pour cause de non payement, dans les délais fixés	TOTAL DE LA DÉPENSE.	SOLDES DISPONIBLES au 1er janvier 1853	DÉCOMPOSITION DU SOLDE CI-CONTRE. Pièces acquittées en portefeuille chez les agents du trésor dans les provinces	Restants à payer sur les crédits ouverts aux agents du trésor dans les provinces	Aux agents de la dette publique à l'administration centrale	Observations.
»	10,190,452 50	»	10,190,452 50	1,515 »	»	»	1,515 »	
»	500,000 »	»	500,000 »	»	»	»	»	
»	846,560 »	»	846,560 »	»	»	»	»	
376,909 41	5,152,744 99	689 18	5,510,345 58	219,695 21	18,220 84	4,823 28	196,651 09	
48,800 »	213,380 »	»	262,180 »	1,720 »	780 »	500 »	440 »	
117,570 »	262,755 »	»	380,325 »	135 »	»	45 »	90 »	
80,766 »	405,213 40	»	485,979 40	14,250 60	642 60	405 20	13,204 80	
22,115 »	79,217 76	»	101,332 76	7,597 80	6,262 20	176 40	1,159 20	
79,195 31½	283,289 13	»	362,484 44½	22,698 01	17,251 80	1,421 05½	4,045 15½	
103,472 65½	376,948 12	»	480,420 77½	28,158 21½	18,956 24½	2,046 83½	7,155 13½	
18,218 75	118,581 50	»	136,800 25	35,199 75	30,875 50	2,065 75	2,260 50	
4,700 »	54,475 »	»	59,175 »	4,325 »	»	25 »	4,300 »	
»	»	»	»	16 »	»	»	16 »	
»	600 »	»	600 »	2,760 »	»	»	2,760 »	
»	»	12,491 61	12,491 61	»	»	»	»	
»	10,458,855 83	»	10,458,855 83	1,005,936 02	»	»	1,005,936 02	
851,747 13	28,723,073 23	13,180 79	29,588,001 15	1,544,006 60½	92,969 18½	11,504 52	(1) 1,239,552 90	

(1) Ce crédit a subi, en 1853, une réduction de fr. 117,458 15 c^s, de sorte qu'il ne s'est élevé en définitive qu'à fr. 11,347,353 70 c^s, soit à 11,261,136 francs pour le remboursement des capitaux, et à fr. 82,917 70 c^s pour le payement des intérêts prorata.

(2) En ajoutant à ce résultat, ci . . . . . fr. 1,239,552 90
le montant des bons du trésor échus, dont le remboursement n'était pas réclamé au 1er janvier 1853, ci . . . . . 105,010 »
on trouve une somme pareille au solde disponible renseigné par le caissier de l'État au 31 déc. 1852, du chef des crédits ouverts aux agents de la dette publique, ci. 1,344,562 90

TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS — RECETTE. Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des remboursements liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Coupons de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836. .	8,920 »	1er janvier. 1er juillet.	327,740 » 317,960 »	645,700 »	654,620 »
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi du 21 mars 1844, n° 42 (conversion).	275,591 25	1er mai. 1er novembre.	1,767,802 50 1,759,725 »	3,527,527 50	3,803,118 75
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44	233,530 78½	1er mai. 1er novembre.	1,587,273 75 1,568,559 37½	3,155,833 12½	3,389,163 91
Coupons de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848	239,590 50	1er mai. 1er novembre.	855,698 50 846,298 50	1,701,997 »	1,941,587 50
Coupons de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.	»	1er mai. 1er novembre.	629,450 » 607,050 »	1,236,500 »	1,236,500 »
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. % 1852 (converti)	4,939 20	»	»	»	4,939 20
Obligations 5 p. % 1848, émises sans jouissance d'intérêts.	680 »	»	»	»	680 »
TOTAUX.	763,051 73½	»	»	10,267,557 62½	11,030,609 36

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables, de la Dette publique.)

1er JANVIER 1853.

DE L'ANNÉE 1852.							
DÉPENSE.							COUPONS d'intérêts échus et titres au porteur remboursables, restant en circulation et à payer au 1er janvier 1853.
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.					TOTAL DE LA DÉPENSE.	
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor et de ses correspondants, des intérêts des titres au porteur acquis pour leur compte.	Pour établir recette au profit du trésor, des intérêts dont la prescription est acquise pour cause de non-payement dans les délais fixés.	Pour rectification des différences signalées à la page 515 du compte général rendu pour l'année 1851.	TOTAL DES VIREMENTS.		
490,140 »	151,020 »	»	340 »	»	151,360 »	641,500 »	(1) 13,120 »
2,120,501 25	1,470,656 25	810 »	821 25	4,635 »	1,476,922 50	3,597,423 75	(2) 205,695 »
2,512,288 11	642,988 12½	35,235 »	641 25	22,500 17	701,364 54½	3,213,652 65½	(3) 175,511 25½
1,746,786 50	»	»	»	»	»	1,746,786 50	(4) 194,801 »
917,375 »	»	»	»	»	»	917,375 »	(5) 319,125 »
»	»	»	»	»	»	»	(6) 4,939 20
180 »	»	»	»	»	»	180 »	(7) 500 »
7,787,270 86	2,264,664 37½	36,045 »	1,802 50	27,135 17	2,329,647 04½	10,116,917 90½	913,691 45½

(1) Voir l'annexe ci-après, présentant la situation par échéance.
(2) Id. id. id.
(3) Id. id. id.
(4) Id. id. id.
(5) Id. id. id.
(6) Ce solde de fr. 4,939 20 c., se compose, savoir :

a. Du montant de deux obligations à rembourser par suite de tirage au sort pour l'amortissement, l'une de 2,520 francs et l'autre de 1,008 francs, ensemble . . . . . fr. 3,528 »
b. Des sommes remboursées pour coupons manquants aux obligations soumises à la conversion 1,411 20

TOTAL. . . . . fr. 4,939 20

(7) Ce restant à rembourser représente, savoir :

a. 2 obligations de 100 francs, soit. . . . . fr. 200 »
b. 4 — de 50 — soit. . . . . 200 »
c. 5 — de 20 — soit. . . . . 100 »

TOTAL. . . . . fr. 500 »

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. C.

CRÉANCES

ÉTAT présentant la situation, par échéance, des sommes restant à payer, de la Dette publique. (Emprunts

COUPONS DE L'EMPRUNT de 30 millions de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 18 juin 1836.				COUPONS DES OBLIGATIONS s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 1/2 p. 0/0, émises en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 42 (conversion).				COUPONS DE de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 22 mars 1844,	
TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulat. au 1er janv. 1853.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer ou COUPONS en circulat. au 1er janv. 1853.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.
Sem. au 1er juill. 1847.	482,480 »	482,360 »	120 »	Sem. au 1er mai 1847.	2,007,461 25	2,007,337 50	123 75	Sem. au 1er mai 1847.	1,794,178 12 1/2
— janv. 1848.	477,140 »	477,020 »	120 »	— nov. —	1,995,162 50	1,992,843 75	318 75	— nov. —	1,768,972 50
— juill. —	468,040 »	467,940 »	100 »	— mai 1848.	1,961,527 50	1,961,235 »	292 50	— mai 1848.	1,751,259 37 1/2
— janv. 1849.	460,140 »	460,040 »	100 »	— nov. —	1,925,783 75	1,920,577 50	5,206 25	— nov. —	1,727,673 75
— juill. —	405,840 »	405,720 »	120 »	— mai 1849.	1,920,780 »	1,920,240 »	540 »	— mai 1849.	1,725,080 62 1/2
— janv. 1850.	398,780 »	398,620 »	160 »	— nov. —	1,867,455 »	1,867,410 »	45 »	— nov. —	1,684,738 12
— juill. —	398,120 »	397,980 »	140 »	— mai 1850.	1,845,810 »	1,843,537 50	2,272 50	— mai 1850.	1,665,360 »
— janv. 1851.	356,140 »	355,840 »	300 »	— nov. —	1,821,041 25	1,821,521 25	2,520 »	— nov. —	1,649,126 25
— juill. —	356,620 »	356,260 »	360 »	— mai 1851.	1,805,150 »	1,802,385 »	765 »	— mai 1851.	1,630,906 87
— janv. 1852.	327,740 »	325,680 »	2,040 »	— nov. —	1,784,652 50	1,779,795 »	4,857 50	— nov. —	1,602,795 12
— juill. —	317,960 »	307,360 »	9,560 »	— mai 1852.	1,767,802 50	1,748,992 50	18,810 »	— mai 1852.	1,587,275 75
				— nov. —	1,759,725 »	1,587,791 25	171,933 75	— nov. —	1,568,859 37 1/2
			13,120 »				205,695 »		

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

au 1er janvier 1853, pour intérêts liquidés sur les titres au porteur négociés sans aucune entremise.)

L'EMPRUNT autorisé par la loi du n° 44.		COUPONS DES EMPRUNTS, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.				COUPONS DE L'EMPRUNT de 26 millions de francs à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851.			
PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1853.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1853.	TERMES ÉCHUS pour lesquels les intérêts ont été liquidés.	MONTANT des liquidations.	PAYEMENTS effectués.	RESTANTS à payer OU COUPONS en circulation au 1er janv. 1853.
1,795,835 »	513 12½	Année au 1er nov 1849.	1,888,400 »	1,873,980 50	14,419 50	Sem. au 1er mai 1852.	629,450 »	479,400 »	150,050 »
1,768,815 »	157 50	— 1850.	1,888,400 »	1,871,701 50	16,698 50	— nov. —	607,050 »	437,975 »	169,075 »
1,751,214 37½	45 »	— 1851.	1,875,697 »	1,867,833 50	7,863 50				
1,727,083 12½	590 62½	Sem. au 1er mai 1852.	855,608 50	788,000 »	67,608 50				
1,725,075 »	5 62½	— nov. —	846,298 50	758,087 50	88,211 »				
1,684,698 75	39 37								
1,664,679 37½	680 62½								
1,647,916 87½	1,209 37½								
1,629,742 50	1,164 37								
1,596,988 12	5,805 »								
1,571,315 62½	15,958 12½								
1,419,046 87½	149,512 50								
	175,511 24 (1)				194,801 »				319,125 »

(1) D'après l'état litt. C, ce restant à payer s'élève à fr. 175,511 25 ½ c^s; la différence en plus de 1 ½ centime qu'il présente avec le résultat ci-dessus, provient de fractions de ½ centime négligées lors du payement des coupons de fr. 5 62 ½ c^s pour les intérêts semestriels des obligations de 250 francs. Il sera fait recette au profit du trésor de cette différence, dans la comptabilité de l'année 1853.

TABLEAU LITT. *D.*

CRÉANCES

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.			MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1er janvier 1852.
Dépenses à régulariser sur le Budget de l'Etat.	Frais divers relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique.		11,155 55
	— — à l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851		
	Avance au Département de la Guerre.		
	— — des Finances (domaines).		
	Trésor public, *S/C* de remboursements		
Payements en atténuation de créances passives.	Correspondants du trésor. — Divers services publics.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	
		Administration des postes, *S/C* d'effets à encaisser à l'étranger. . . .	
	Correspondants du trésor. — Fonds de tiers déposés au trésor.	Masse d'habillement et d'équipement de la douane.	
		Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée.	
		— — du Département de la Justice.	
		— — — des Affaires Étrangères .	
		— — — de l'Intérieur.	
		— — — des Finances.	
		— — — des Travaux publics . .	
		— — de l'ordre judiciaire.	
		— — des professeurs de l'enseignem^t supérieur.	
		Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains. .	
		Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	
		Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation.	
		Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	
		Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine.	
		Fonds de toute nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	
Payements en augmentation de créances actives.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de subsides du trésor pour le remboursement des consignations.		
	De Rothschild frères, à Paris, *L/C* courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise		
	Trésor public, *S/C* d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. °/o de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852		
	Trésor public, *S/C* du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires		

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.

1er JANVIER 1853.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.				MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1er janvier 1853.	*Observations.*
RECETTE.			DÉPENSE.		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater l'émission des mandats.		TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.		
11,723 10					
85,331 10					
346,510 »					
213,685 81					
6,445 28					
600 »					
21,451 65					
185,564 50					
316,583 05					
39,142 39					
22,486 94					
58,026 36					
264,170 85					
121,407 35					
71,862 91	16,852,666 87	16,863,822 40	16,804,094 90	(1) 59,727 50	(1) Ce solde à payer se décompose ainsi qu'il suit :
16,562 61					Mandats du 25 avril 1853, sur le fonds de la masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . . fr. 8 30
68,320 42					Mandat du 29 décembre 1849, n° 680, sur le fonds de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur. 1 57
179,491 46					Mandats émis en 1852. Nos 560, 561 et 562, masse d'habillement et d'équipement de la douane. . 786 20
2,439,267 97					Nos 505 et 575, caisse spéciale des pensions, en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre. . . . . 2,400 »
22,000 »					Fonds divers versés dans les caisses de l'Etat pour compte de tiers, sous les nos 249, 523 à 548 et 556 . . . . . 56,531 43
11,250 »					
63,796 58					TOTAL ÉGAL . . . fr. 59,727 50
864,800 »					
6,000,000 »					
4,420,120 65					
101,888 09					

TABLEAU LITT. *E*.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Caisse d'amortissement, *S/C* de crédits ouverts chez le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la Dette publique . .	835,452 67	»	»	8,309,348 94	8,309,348 94	9,144,801 61
Caisse d'amortissement, *S/C* de réserves pour concourir au remboursement des emprunts à 5 p. % (art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844)	5,788,156 42	»	»	195,619 85	195,619 85	5,983,776 27
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de cautionnements d'agents comptables et de contribuables	9,950,261 47	24,820 »	707,925 09	»	732,745 09	10,683,006 56
Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux	318,878 86	26,906 »	421,239 20	»	448,145 20	767,024 06
Caisse générale de retraite, instituée par la loi du 8 mai 1850, *S/C* de crédits ouverts chez le caissier de l'État	54 23	»	»	99,628 06	99,628 06	99,682 29
Administration des postes, *S/C* d'effets à encaisser à l'étranger	»	»	»	21,431 65	21,431 65	21,431 65
Département des Travaux publics, *S/C* de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1836, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,317 34	»	»	»	»	10,317 34
TOTAUX.	16,903,120 99	51,726 »	1,129,164 29	8,626,028 50	9,806,918 79	26,710,039 78

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1er JANVIER 1853.

L'ANNÉE 1852. DÉPENSE. Par le caissier de l'État. AVEC l'intervention des agents du trésor. 8.	SANS l'intervention des agents du trésor. 9.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 10.	TOTAL DE LA DÉPENSE. 11.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1853. 12.
»	8,753,112 24	195,619 85	8,948,732 09	(1) 196,069 52
»	»	»	»	5,985,776 27
607,208 47	»	600 »	607,808 47	(2) 10,075,198 09
165,275 50	»	»	165,275 50	(3) 605,750 56
»	93,622 65	»	93,622 65	(4) 6,059 64
»	»	21,431 65	21,431 65	»
»	»	»	»	(5) 10,317 34
770,481 97	8,846,734 89	217,651 50	9,834,868 36	16,875,171 42

Observations.

(1) Le solde du compte de la caisse d'amortissement arrêté au 31 décembre 1852, est de . . . fr. 207,675 74

En déduisant de ce solde les sommes ci-après, que la caisse d'amortissement comprend dans son avoir :

1° Avances des frais de courtage et de commission afférents aux opérations de l'amortissement, et à régulariser sur le Budget de la Dette publique . . . . . fr. 14,556 94

2° Solde dû par la caisse des dépôts et consignations . . . . . 265 43 — 14,822 37

Fr. 192,853 37

Et en y ajoutant le montant du mandat n° 286, émis le 31 décembre 1852 et que la banque nationale n'a payé qu'en 1853, ci. 3,216 15

On trouve un résultat pareil à celui qui est présenté ci-contre . . . . . fr. 196,069 52

(2) Cet encaisse de . . . . . fr. 10,075,198 09

présente avec le solde du compte de la caisse des dépôts et consignations arrêté à la même époque, ci. 10,063,312 64

une différence en plus de. . . . . fr. 11,885 45

laquelle différence provient, d'une part, de ce que l'avoir constaté par la trésorerie comprend en plus :

1° Le montant des ordonnances de remboursement en circulation au 31 décembre 1852, savoir :

a. Une ordonnance émise en 1849. fr. 567 »

b. Diverses ordonnances émises en 1852. . . . . 55,124 69 — 55,691 69

2° Les cautionnements des agents de change et courtiers de commerce dont le transfert du compte des cautionnements à 4 p. % au compte des cautionnements à 3 p. % a été prescrit par l'arrêté royal du 21 janvier 1851, ce transfert n'ayant été opéré dans les écritures de la trésorerie qu'en 1853. 12,000 »

Fr. 67,691 69

et d'autre part, de ce que la caisse des dépôts porte en plus à son actif, des versements antérieurs à 1851 et dont l'imputation n'a pas encore eu lieu dans la comptabilité de la trésorerie 55,806 24

Différence pareille. . . fr. 11,885 45

(3) En ajoutant à cet encaisse de . . . . fr. 605,750 56

Le montant des cautionnements des agents de change et courtiers de commerce, à transférer d'après ce qui est dit ci-dessus. . . . . 12,000 »

Fr. 615,750 56

et en faisant déduction du montant des ordonnances de remboursement en circulation au 31 décembre 1852, ci . . . . . 10,750 »

On obtient un résultat conforme à celui qui est présenté par le compte de la caisse des dépôts et consignations de l'année 1852. . . . . fr. 605,000 56

(4) Ce résultat, qui est d'accord avec la comptabilité du caissier de l'État, présente une différence en plus de fr. 5,947 50 c^s, avec le compte spécial de la caisse générale de retraite, où le solde disponible des crédits ouverts n'est porté qu'à fr. 112 14 c^s.

Cette différence provient de ce qu'un mandat émis en 1852 pour ladite somme de fr. 5,947 50 c^s, n'a été payé qu'en 1853.

(5) Cette réserve s'élevait primitivement à . fr. 1,000,000 »

On a disposé en 1836, de . . . fr. 500,000 »
en 1843, de . . . . 250,000 »
en 1845, de 114,682 66
en 1847, de . . . . 100,000 »
et en 1848, de . . . . 25,000 »

Ensemble. . . . fr. 989,682 66

Il reste, par conséquent, disponible la somme indiquée ci-contre de . . . . . fr. 10,317 34

TABLEAU LITT. *F.*

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1er janvier 1852.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Subsides offerts par des provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838)	107,995 21	»	4,500 »	154,610 59	159,110 59	267,105 80
Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841).	129 85	»	»	»	»	129 85
Fonds pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la colonisation de la Campine et ailleurs (lois des 20 décembre 1846 et 25 mars 1847).	(2) 31,992 14	10,296 53	»	478 25	10,774 78	42,766 92
Fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique, etc. (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849)	(3) 30,298 55	54,863 52	»	12,057 44	66,920 96	97,219 49
Fonds pour encouragements à l'industrie (remploi d'avances liquidées sur le Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1848, chap. XVII, art. 1er.	178 97	»	»	»	»	178 97
TOTAUX.	170,594 70	65,160 05	4,500 »	167,146 28	236,806 33	407,401 03

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRESORERIE POUR L'ANNEE 1852.

pour le compte des correspondants du trésor.
des Recettes et Dépenses pour ordre.)

1er JANVIER 1853.

L'ANNEE 1852. DÉPENSE. RESTANTS à payer, au 1er janv 1852, sur les dépenses ordonnancées 8	DÉPENSES ordonnancées pendant l'année 1852 9	TOTAL (colonnes 8 et 9) 10.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1852 11.	RESTANTS à payer, au 1er janv 1853, sur les dépenses ordonnancées 12.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1853. — (D'après les colonnes 7 et 11) 13	Observations. 14
1,298 35	174,442 02	175,740 37	150,872 58	24,867 79	(1) 116,233 22	(1) Cet encaisse se décompose ainsi qu'il suit : 1° Fonds libres ainsi que le constate la déclaration transmise à l'appui du présent compte . . . . fr. 91,365 43
»	»	»	»	»	(2) 129 85	2° Restants à payer sur les dépenses ordonnancées, savoir : *Exercice 1844* Une ordonn. de fr. 313 20 — de 493 22 — de . 57 » } 863 42 *Exercice 1847.* Une ordonn. de fr. 2 97 — de » 91 — de . 31 64 } 35 52 *Exercice 1852.* Diverses ordonnances. . 23,068 85 } 24,867 79
1,781 »	11,291 30	13,072 30	13,072 30	»	(4) 29,094 62	TOTAL fr. 116,233 22
28,093 59	67,273 51	96,267 10	78,126 18	18,140 92	(6) 19,093 31	Les sommes de fr 863 42 cs et de fr. 35 52 cs, renseignées ci dessus du chef des ordonnances en circulation sur les exercices 1844 et 1847, et s'élevant ensemble à fr 898 94 cs, seront transférées en recette au profit du trésor, au compte du Budget de l'exercice 1853, par application de l'art. 36 de la loi de comptabilité et ce, conformément à l'opinion émise par la Cour des Comptes, page 63 de son cahier d'observations sur le compte général des finances de l'année 1851.
100 »	»	100 »	»	100 »	(7) 178 97	(2) Fonds libres.
						(3) Le solde au 1er janvier 1852 a été augmenté de fr. 1,692 68 cs pour se conformer aux observations de la Cour des Comptes sur le compte général de l'année 1851.
32,172 94	253,006 83	285,179 77	242,071 06	43,108 71	165,329 97	(4) Fonds libres.
						(5) Le solde au 1er janvier 1852 a été diminué de fr 1,692 68 cs, conformément aux observations précitées.
						(6) Le solde au 1er janvier 1853 se décompose ainsi qu'il suit : Fonds libres . . . . . fr. 952 39 Ordonnances en circulation sur l'exercice 1852 . . . . . 1,100 » Dépenses restant à justifier sur les ordonnances d'ouverture de crédit . 17,000 » Sommes encore disponibles sur ces dernières ordonnances . . . . . 40 92 TOTAL. . . fr. 19,093 31
						(7) Ce résultat se compose : 1° De fonds libres. . . . . fr. 78 97 2° Du montant d'une ordonnance en circulation sur l'exercice 1848. . 100 » TOTAL. . . fr. 178 97
						Cette dernière ordonnance est atteinte par la prescription de l'art 36 de la loi de comptabilité, le montant en sera transféré en recette au profit du trésor, au compte du Budget de l'exercice 1853.

TABLEAU Litt. G.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE au 1er janvier 1852.		OPÉRATIONS				
			RECETTE.				
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement, etc.	Par les agents comptables de l'administration des chemins de fer.	Par LES AGENTS comptables de l'administration de la marine.	Par des versements pour le compte de l'administration du Ancien mode.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Fonds provinciaux.	2,243,319 60	»	3,211,010 18	501,586 18	»	»	131 14
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales.	113,576 95	»	»	»	»	»	317 94
Masse d'habillem^t et d'équipem^t de la douane.	130,373 09	»	»	»	»	»	»
Caisse des veuves et orphel. des offic. de l'armée.	»	13,562 81	»	»	»	»	»
— du Département de la Justice	14,473 07	»	»	»	»	»	»
— — des Affaires Étrangères.	7,571 44	»	»	»	»	»	»
— — de l'Intérieur. . . .	14,913 42	»	»	»	»	»	»
— — des Finances	139,901 14½	»	273,765 85	57,733 35	»	»	»
— — des Travaux publics .	54,497 64½	»	»	»	»	»	»
— de l'ordre judiciaire	23,679 86	»	»	»	»	»	»
— des professeurs de l'enseignem^t supérieur.	6,868 27	»	»	»	»	»	»
Caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	697,865 34	»	»	»	»	»	50 »
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	22,397 37	»	»	»	»	»	280 42
Caisse spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	10,711 54	»	»	149,572 84	»	»	»
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	518,571 19	»	»	»	2,333,343 16	»	»
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belge et étranger avec lesquels elle est en relation	»	»	»	»	»	1,372 15	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	2,460 16	»	96,621 70	»	»	»	»
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution.	53,966 07	»	»	»	»	»	»
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine . .	305,133 78	»	»	»	»	»	»
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers. . .	2,903 54	»	»	»	»	»	119 36
	4,365,185 48	13,562 81					
	4,351,622 67		3,581,397 73	708,694 35	2,333,343 16	1,372 15	887 86

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1er JANVIER 1853.

DE L'ANNEE 1852.								SOLDE au 1er janvier 1853	
				DÉPENSE.					
ments directs, le de l'adm. trésor public. Nouveau mode 9	Par virements dans les écritures centrales du trésor public 10.	TOTAL (colonnes 4 à 10) 11.	Total De la recette, y compris le solde en caisse, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année. 12.	Par les comptables de l'administration des contributions directes, etc 13.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'Etat 14.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public 15	Total DE LA DÉPENSE. 16.	EN CAISSE. 17	AVANCE DU TRÉSOR. 18.
198,444 49	»	3,911,171 99	6,154,491 59	»	4,117,071 86	»	4,117,071 86	2,036,819 73	»
401,581 89	»	401,899 83	515,476 78	»	387,626 19	»	387,626 19	127,850 59	»
184,656 31	»	184,656 31	315,029 40	»	»	195,159 62	195,159 62	119,869 78	»
274,619 84	»	274,619 84	261,057 05	»	»	316,583 05	316,583 05	»	55,526 02
53,373 20	»	53,373 20	67,848 27	»	11,454 82	39,245 86	50,700 68	17,147 59	»
30,371 46½	»	30,371 46½	37,942 90½	»	9,952 71	22,519 94	32,472 65	5,490 25½	»
75,703 65	33 »	75,736 63	90,650 05	»	15,743 42	60,066 45	75,809 87	14,840 18	»
148,407 18	1,000 »	480,908 56	620,809 50½	»	288,126 49	264,170 85	552,297 34	68,512 16½	»
226,049 23	»	226,049 23	280,546 87½	»	81,552 38	121,407 35	202,960 23	77,586 64½	»
115,391 74	103 47	115,495 21	150,175 07	»	34,280 66	71,862 91	106,143 57	33,031 50	
23,651 83	427 09	24,058 92	30,927 19	»	5,291 80	16,362 61	21,654 41	9,272 78	»
86,457 26	36,045 »	122,512 26	820,377 60	»	36,243 75	783,995 63	820,239 38	138 22	»
61,611 31	»	61,900 73	84,208 10	»	3,495 01	68,320 42	71,815 43	12,482 67	»
19,731 60	»	169,104 44	179,815 98	»	»	179,491 46	179,491 46	324 52	
»	»	2,535,343 16	2,853,014 35	»	»	2,444,632 86	2,444,632 86	409,281 49	»
»	»	1,572 15	1,572 15	»	»	»	»	1,572 15	»
5,164 60	»	101,786 30	104,246 46	1,042 70	»	99,628 06	100,670 76	3,575 70	»
24,467 58	2,285 58	26,753 16	82,719 23	»	»	22,000 »	22,000 »	60,719 23	»
66,024 52	14,386 12	80,410 64	385,544 42	»	»	11,250 »	11,250 »	374,294 42	»
76,559 56	»	76,678 72	79,582 26	»	»	76,989 00	76,989 00	2,593 17	»
								3,375,402 78½	55,526 02
2,072,227 03½	54,280 26	8,754,402 54½	13,106,025 21½	1,042 70	4,991,419 50	4,793,686 16	9,786,148 45	(1) 3,319,876 76½	

(1) A voir ci-après les explications sur les soldes au 1er janvier 1853.

TABLEAU LITT. *G.* (SUITE.)

CRÉANCES

Suite de l'État des recettes et des dépenses effectuées
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	REPORT du solde au 1er janvier 1855. EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.
Fonds provinciaux	2,036,819 75	»
Fonds locaux. — Versements des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	127,850 59	»
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	119,869 78	»
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	»	55,526 02
— — du Département de la Justice	17,147 59	»
— — — des Affaires Étrangères	5,490 25½	»
— — — de l'Intérieur	14,840 18	»
— — — des Finances	68,512 16½	»
— — — des Travaux publics	77,586 64½	»
— — — de l'Ordre judiciaire	33,031 50	»
— — des professeurs de l'enseignement supérieur	9,272 78	»
— provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	138 22	»
— centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	12,482 67	»
— spéciale de pensions en faveur des militaires rengagés par l'entremise du Département de la Guerre	324 52	»
Recettes effectuées par l'entremise de l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation	409,281 49	»
Recettes effectuées par l'administration de la marine (service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres), pour le compte des autres services de transport belge et étrangers avec lesquels elle est en relation	1,572 15	»
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850	3,575 70	»
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	60,719 23	»
— pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine	574,294 42	»
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers	2,593 17	»
	3,375,402 78½	55,526 02
	3,310,876 76½	

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1er JANVIER 1853.

OBSERVATIONS.

Voir pour les développements, l'annexe n° 1.

Id. Id. n° 2.

Voir la déclaration délivrée par le conseil d'administration de ce fonds, transmise à l'appui du présent compte.

Voir l'État de situation dressé au Département de la Guerre, joint au présent compte.

Voir pour les développements, l'annexe n° 3.

Id. Id. n° 4.

Id. Id. n° 5.

Id. Id. n° 6.

Id. Id. n° 7.

Id. Id. n° 8.

Id. Id. n° 9.

Id. Id. n° 10.

Id. Id. n° 11.

Voir la déclaration du Département de la Guerre, transmise à l'appui du présent compte.

Cette somme se trouve comprise dans celle de fr. 2,335,343 16 c. formant le montant des pièces justificatives de dépenses adressées à la Cour des Comptes, pour l'année 1852, et dont elle a accusé la réception le 11 janvier 1854, n° 67591.

Le remboursement de ce solde a eu lieu en 1853, ainsi qu'il suit, savoir :

Le 12 janvier,	par des mandats du Ministre des Finances, délivrés sous les n°s 2 à 5			fr.	178,209 11
Le 10 février,	Id.	id.	n°s 44 à 47		140,098 18
Le 17 mars,	Id.	id.	n°s 86 et 87		6,876 05
Le 1er avril,	par un mandat	id.	n° 111		84,098 15
			Somme égale.	fr.	409,281 49

Voir l'état général des recettes de l'administration de la Marine, dressé à la fin de décembre 1852, et qui a été transmis à la Cour des Comptes avec les comptes de gestion des comptables de cette branche de service.

Le bilan annexé au compte de la caisse générale de retraite, rendu pour l'année 1852, accuse un solde disponible de . . . . . fr. 7,445 70

D'après le présent compte des finances, ce solde ne s'élève, ainsi qu'on le voit ci-contre, qu'à 3,575 70

Par conséquent, une différence en moins de. . . . . fr. 3,870 »

Cette différence représente le semestre d'intérêts au 1er janvier 1853, sur un capital de 309,600 francs de la Dette publique à 2 ½ p. 0/0 appartenant à l'institution.

Voir les extraits du compte courant transmis à la Cour des Comptes à l'appui de deux demandes en régularisation des intérêts de l'année 1852, et dont la liquidation a eu lieu le 20 août 1853, sous les n°s 26684 et 26685.

Voir pour les développements, l'annexe n° 12.

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.			OPÉRATIONS DE RECETTE.			
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	RECETTES constatées en 1851, par le trésor public, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1852.	Total CONFORME au résultat présenté par les écritures centrales de l'administration du trésor public.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. Ancien mode.	Nouveau mode.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
Anvers	61,636 07	30,268 65	91,904 72	296,061 86	51,806 36	» 30	67,776 85
Brabant	541,074 65	101,839 33	642,913 96	820,105 67	183,179 26	»	12,731 28
Flandre occidentale	546,296 60	112,829 36	659,125 96	413,699 21	112,918 71	130 84	12,801 56
Flandre orientale	187,496 66	43,254 37	230,751 03	438,483 61	56,438 88	»	9,374 81
Hainaut	36,076 97	48,664 54	84,741 51	407,247 84	»	»	5,152 24
Liége	32,455 53	32,845 45	65,300 98	329,437 41	»	»	3,670 72
Limbourg	51,496 37	18,180 34	69,676 71	94,089 87	»	»	52,704 18
Luxembourg	136,422 27	28,761 17	165,183 44	194,099 65	21,412 29	»	8,334 53
Namur	189,966 23	45,755 06	235,721 29	217,787 06	95,850 68	»	25,898 32
	1,782,921 33	460,398 27	2,243,319 60	3,211,010 18	501,586 18	131 14	198,444 49

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds provinciaux.

L'ANNÉE 1852.		DÉPENSE.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1853				Observations.
			D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public	DÉCOMPOSITION de l'encaisse ci-contre			
TOTAL (colonnes 5 à 8).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'Etat		RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor	Recettes constatées en 1852, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1853, ou ultérieurement		
					VERSEMENTS régularisés	VERSEMENTS non régularisés	
9.	10.	11.	12	13.	14.	15	16.
415,045 37	507,550 09	382,260 94	125,289 15	87,260 51	38,028 64	»	
1,016,014 21	1,658,928 17	1,018,225 59	640,702 58	533,224 70	107,451 13	26 75	
550,550 32	1,198,676 28	719,441 26	479,235 02	400,207 80	79,027 22	»	
484,297 50	715,048 33	446,957 40	268,090 93	222,550 68	45,540 25	»	
412,400 08	497,141 59	411,301 63	85,839 96	36,545 88	49,294 08	»	
333,108 13	398,409 11	329,002 98	69,406 13	36,849 99	32,556 14	»	
146,794 05	216,470 76	152,535 78	63,934 98	36,915 72	26,997 99	23 27	
223,846 47	389,029 91	240,370 57	148,659 34	120,568 18	27,905 91	185 25	
339,516 06	573,257 35	417,575 71	155,661 64	107,599 88	48,061 76	»	
3,911,171 99	6,154,491 59	4,117,671 86	2,036,819 73	1,581,721 34	454,863 12	235 27	

ANNEXE N° 2
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852. RECETTE. PAR DES VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Anvers	7,326 28	»	23,355 14	23,355 14	30,681 42
Brabant	17,796 38	»	47,281 12	47,281 12	65,077 50
Flandre occidentale	57,363 28	85 82	168,447 68	168,531 50	225,894 78
Flandre orientale	7,626 52	108 88	58,055 65	58,164 53	65,791 05
Hainaut	4,025 97	25 24	33,258 42	33,283 66	37,307 63
Liége	2,987 25	»	10,788 37	10,788 37	13,775 62
Limbourg	2,216 72	»	16,200 42	16,200 42	18,417 14
Luxembourg	15,242 72	100 »	30,646 30	30,746 30	45,989 02
Namur	995 83	»	13,548 79	13,548 79	14,542 62
	113,576 95	317 94	401,581 89	401,899 83	515,476 78

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

recettes et dépenses effectuées sur les fonds locaux.

	SOLDE EN CAISSE AU 1er JANVIER 1853.					
DÉPENSE	D'APRÈS	DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE				Observations
PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État	LES ÉCRITURES centrales de l'administration du trésor public	RÉSULTANTS présentés par les écritures des agents du trésor public	RECETTES CONSTATÉES EN 1851 ET 1852, mais dont la transcription, par une ouverture de crédit, n'a eu lieu qu'en 1853, ou ultérieurement			
			Versements RÉGULARISÉS	VERSEMENTS NON RÉGULARISÉS		
				1851	1852	
7	8	9	10	11	12	13
23,464 48	7,216 94	71 99	6,782 60	227 68	154 67	
53,495 09	11,582 41	872 12	10,199 27	121 27	89 45	
173,283 70	52,611 08	26,835 30	25,550 26	52 50	195 02	
44,511 29	21,279 76	13,106 39	6,771 05	167 48	1,254 84	
23,759 51	11,568 12	7,694 50	3,452 67	11 »	97 15	
7,270 82	6,501 80	1,000 02	5,376 68	»	128 10	
16,511 83	2,105 31	571 40	1,555 91		»	
31,288 54	12,700 48	7,004 18	5,696 30	»	»	
12,260 95	2,281 69	1,695 53	511 66	6 »	68 50	
387,626 19	127,850 59	59,151 55	66,154 40	618 95	1,945 73	

ANNEXE N° 3
AU TABLEAU LITT. *G*.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1851 (exercice clos)	14,475 07	»	1,063 85		1,063 85	15,538 92
1852	»	»	52,309 35	»	52,309 35	52,309 35
	14,475 07	»	53,373 20	»	53,373 20	67,848 27

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de la Justice.

L'ANNÉE 1852.			SOLDE au 1er janvier 1853.		
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE 12.	*Observations.* 13.
2,702 71	»	2,702 71	(1) 12,836 21	»	
8,752 11	39,245 86	47,997 97	4,311 38	»	
			17,147 59	»	
11,454 82	39,245 86	50,700 68	(2) 17,147 59		

(1) Ce résultat, ci . . . . . fr. 12,836 21
comparé avec le solde en caisse suivant le compte spécial arrêté par la Cour des Comptes le 8 février 1853, ci 12,748 74
présente une différence en plus de . fr. 87 47

Cette différence est celle qui a déjà été expliquée dans le compte de l'année dernière; on la fera disparaître en portant une recette extraordinaire de pareille somme au compte spécial de l'exercice 1852.

(2) Cet encaisse de. . . . . fr. 17,147 59
résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public.

Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut, d'une part, y ajouter les retenues ordonnancées en 1852 et dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1853, savoir :

Agence du trésor à Furnes. fr. 11 11
— à Arlon . . 9 65 — 20 76

Fr. 17,168 35

Et, d'autre part, en retrancher, savoir :

1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor . . . . fr. 2,441 39

2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . 1,268 82 — 3,710 21

L'avoir disponible, au 1er janvier 1853, est ainsi de . . . . . fr. 13,458 14

ANNEXE N° 4
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1851 (exercice clos)	7,571 44	»	»	»	»	7,571 44
1852	»	»	30,371 46½	»	30,371 46½	30,371 46½
	7,571 44	»	30,371 46½	»	30,371 46½	37,942 90½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Affaires Étrangères.

L'ANNÉE 1852.			SOLDE au 1er janvier 1853.		
DÉPENSE.					*Observations.*
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	13.
2,300 95	»	2,300 95	(1) 5,270 40	»	(1) Ce résultat, ci . . . . . fr. 5,270 40 comparé avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des Comptes du 15 juillet 1853, ci . . . . . 5,263 67 présente, sur ce dernier, une différence en plus de . . . . . fr. 6 82 Cette différence est celle qui a déjà été remarquée dans le compte de l'année précédente; on la fera disparaître en portant une recette de pareille somme au compte spécial de la caisse, pour l'exercice 1853.
7,651 70	22,519 94	30,151 70	219 76½	»	
			5,490 25½	»	(2) Cet encaisse de . . . . . fr. 5,490 25½ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . fr. 275 » 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci. . . . . 1,980 83 2,255 83 L'avoir disponible, au 1er janvier 1853, est ainsi de . . . . . fr. 3,234 42½
9,952 71	22,519 94	32,452 65	(2) 5,490 25½		

ANNEXE N° 5
AU TABLEAU LITT. *G*.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1851 (exercice clos)	14,913 42	»	8,585 72	»	8,585 72	23,499 14
1852.	»	»	67,117 91	33 »	67,150 91	67,150 91
	14,913 42	»	75,703 63	33 »	75,736 63	90,650 05

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

de la caisse des veuves et orphelins du Département de l'Intérieur.

L'ANNÉE 1852.			SOLDE au 1er janvier 1853.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	13.
4,743 05	1,000 »	5,743 05	(1) 17,756 11	»	(1) Ce résultat, ci . . . . . fr. 17,756 11 comparé au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des Comptes du 15 avril 1853, n° 67572, ci. 17,749 55
11,000 39	59,066 45	70,066 84	»	2,915 93	présente une différence en plus de . fr. 6 56 Mais comme des annulations de dépenses opérées sur les exercices 1850 et 1851, n'ont été portées en recette dans la comptabilité spéciale de la caisse, qu'à l'exercice 1852. . . . . 236 17
			17,756 11	2,915 93	il y aurait, au contraire, une différence en moins de . . . . . fr. 229 61 Laquelle n'a pu actuellement être expliquée.
15,743 42	60,066 45	75,809 87	(2) 14,840 18		(2) Cet encaisse de . . . . . fr. 14,840 18 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille par les agents du trésor, ci. . . fr. 2,676 50 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . 1,837 70 4,514 20 L'avoir disponible, au 1er janvier 1853, est ainsi de. . . . . fr. 10,325 98

ANNEXE N° 6
AU TABLEAU LITT. *G*.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1852.	OPÉRATIONS DE L'AN — RECETTE. Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement, etc.	Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 7).
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.
1851 (exercice clos) . . .	139,882 80½	2,872 83	3,980 28	»	3,110 15	1,000 »	10,963 26
1852.	18 34	270,893 02	53,755 05	»	145,297 03	»	469,945 10
	139,901 14½	273,765 85	57,735 33	»	148,407 18	1,000 »	480,908 36

PASSIVES.

DEVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances.

NCE 1852				SOLDE au 1er janvier 1853.		Observations.
	DÉPENSE.					
Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année 9.	Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR, et à la caisse de l'État 10	Par virements dans les écritures centrales du trésor public 11.	Total DE LA DÉPENSE. 12.	Excédant DE RECETTE. 13.	Excédant DE DÉPENSE. 14.	15
150,846 06½	90,308 48	»	90,308 48	(1) 60,537 58½	»	(1) Le reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des Comptes du 5 avril 1853, n° 67286, est de fr. 60,537 59 c^s.
469,963 44	197,818 01	264,170 85	461,988 86	7,974 58	»	(2) Cet encaisse, de . . . . fr. 68,512 16½ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut
				68,512 16½	»	D'une part, y ajouter les retenues ordonnancées en 1852 et dont la réalisation et le versement n'ont eu lieu qu'en 1853 (agence du trésor à Arlon) ci . . . . . fr. » 90
						Fr. 68,513 06½
						Et d'autre part, en retrancher, savoir.
620,809 50½	288,126 49	264,170 85	552,297 34	(2) 68,512 16½		1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor fr 49,528 32
						2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . . . 41,861 75 — 91,390 07
						La situation de la caisse à la date du 1er janvier 1853, accuse ainsi un excédant de dépense de. . . . fr. 22,877 00½

ANNEXE N° 7
AU TABLEAU LITT. *G*.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1852 et années antérieures.	54,497 64½	»	226,049 23	»	226,049 23	280,546 87½

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

de la caisse des veuves et orphelins du Département des Travaux publics.

L'ANNÉE 1852. DÉPENSE. Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE 10.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1853. 11.	Observations. 12.
81,552 88	121,407 35	202,960 23	(1) 77,586 64½	(1) Cet encaisse, de . . . . . fr. 77,586 64½ résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'obtient par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci. . . . . fr. 13,275 05 2° Le solde disponible des crédits ouverts mêmes agents, pour acquitter des dépenses ordonnancées, ci . . . . . 16,143 91 — 29,418 96 L'avoir net disponible au 1er janvier 1853, est ainsi de fr. 48,167 68½ Dans le bilan de la caisse arrêté au 31 décembre 1852, et publié au *Moniteur* du 29 mai 1853, n° 149, cet avoir est porté à . . . . . 97,238 90 Par conséquent, une différence en plus de . . . . fr. 49,071 21½ D'après les explications fournies au Département des Finances, cette différence provient des causes suivantes : D'une part, le bilan constate en plus à la charge du trésor : 1° Le montant des dépenses ordonnancées dont le payement n'était pas justifié ou n'avait pas encore eu lieu . . . . fr. (a) 30,202 74 2° Les intérêts de novembre et décembre 1852, d'un capital de 197,250 francs à 4 ½ p. %, soit les deux premiers mois du semestre à échoir le 1er mai 1853, ci. . . . . 1,479 37½ 3° Le semestre d'intérêts à échoir le 1er janvier 1853, d'un capital de 1,494,200 francs à 2 ½ p. %, ci . . . . 18,677 50 Fr. 50,359 61½ D'autre part, il porte en moins : 1° Un versement fait chez l'agent du caissier de l'État à Furnes, le 25 juillet 1851, n° 513. . . . . fr. 1 » 2° Divers versements opérés en 1852. . . 948 75 949 75 3° Le transfert de recette de la caisse du Département de l'Intérieur, opéré le 9 octobre 1851 (arrêté n° 948) et que le Département des Travaux publics n'a constaté qu'en 1853 . . . . . 204 17 4° Sommes ordonnancées et réalisées au profit de la caisse en 1851, et dont il n'a été fait recette dans la comptabilité spéciale de l'institution que pendant l'année 1853. . . . . 134 50 1,288 40 Différence pareille. . . . fr. 49,071 21½ (a) On remarquera que ce chiffre excède de fr. 783 78c celui qui est indiqué plus haut du chef des pièces acquittées en portefeuille et des restants disponibles chez les agents du trésor. Cette différence ne peut être imputée qu'à cette seule cause, que le Département des Travaux publics aura considéré comme non payées au 31 décembre 1852, des dépenses réellement faites pendant cette année, mais dont les pièces justificatives ne lui seront parvenues qu'en 1853.

ANNEXE N° 8
AU TABLEAU LITT. *G*.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1851 (exercice clos)	23,679 86	»	746 51	»	746 51	24,426 37
1852	»	»	114,645 23	103 47	114,748 70	114,748 70
	23,679 86	»	115,391 74	103 47	115,495 21	139,175 07

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

de la caisse des veuves et orphelins de l'Ordre judiciaire.

L'ANNÉE 1852.					
DÉPENSE.			SOLDE au 1er janvier 1853.		*Observations.*
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA DÉPENSE.	Excédant DE RECETTE.	Excédant DE DÉPENSE.	
8.	9.	10.	11.	12.	13.
7,995 13	»	7,995 13	(1) 16,431 24	»	(1) Ce résultat est conforme au reliquat disponible constaté par l'arrêt de la Cour des Comptes du 14 janvier 1853.
26,285 55	71,862 91	98,148 44	16,600 26	»	(2) Cet encaisse de. . . . . fr. 33,031 50 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution, jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut en retrancher savoir :
			33,031 50	»	1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor . . . . fr. 6,646 »
					2° Le solde disponible sur les crédits ouverts aux mêmes agents, pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . 4,453 03 — 11,099 03
34,280 66	71,862 91	106,143 57	(2) 33,031 50		L'avoir disponible, au 1er janvier 1853, est ainsi de. . . . . fr. 21,932 47

ANNEXE N° 9
AU TABLEAU LITT. G.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses de

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE.				
		Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public.		Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5.)	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.			
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1851 (exercice clos)	6,868 27	»	961 62	»	961 62	7,829 89
1852	»	»	22,670 21	427 09	23,097 30	23,097 30
	6,868 27	»	23,631 83	427 09	24,058 92	30,927 19

PASSIVES.

la caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'Enseignement supérieur.

L'ANNÉE 1852.			SOLDE au 1er janvier 1853.		Observations.
DÉPENSE.					
Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	13.
1,273 70	»	1,273 70	(1) 6,556 19	»	(1) Ce résultat, ci . . . . . fr. 6,556 19 comparé avec le reliquat disponible, constaté par l'arrêt de la Cour des Comptes du 20 août 1852, n° 61644, ci . . . . 6,539 37 présente une différence en plus de. . fr. 16 82 Cette différence est celle qui a déjà été signalée dans le compte de l'année dernière et qui devra être l'objet d'une recette extraordinaire au profit d'un exercice subséquent, dans la comptabilité spéciale de l'institution.
4,018 10	10,362 61	20,380 71	2,716 59	»	
			9,272 78	»	(2) Cet encaisse, de. . . . . fr. 9,272 78 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de la caisse, jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut en retrancher le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . 1,302 70 L'avoir disponible, au 1er janvier 1853, est ainsi de . . . . . fr. 7,970 08
5,291 80	16,362 61	21,654 41	(2) 9,272 78		

ANNEXE N° 10
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Développement des opérations relatives aux recettes et dépenses

DÉSIGNATION DES CAISSES.	RECETTE. Pendant LES ANNÉES 1842 à 1852 inclusivement.	RECETTE. Intérêts alloués en compte courant.	RECETTE. TOTAL.	DÉPENSE. Pendant LES ANNÉES 1842 à 1852 inclusivement.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.
Anvers	55,906 »	9,726 44	65,632 44	4,960 »	60,672 44
Brabant	112,918 49	16,684 90	129,603 39	18,220 24	111,383 15
Flandre occidentale	88,212 74	14,766 87	102,979 61	21,750 25	81,229 36
Flandre orientale	68,427 79	9,770 62	78,198 41	14,382 40	63,816 01
Hainaut	161,453 21	26,198 04	187,651 25	45,289 48	142,341 77
Liége	114,103 61	14,681 14	128,784 75	25,298 50	103,486 25
Limbourg	43,756 57	6,588 58	50,344 75	8,406 71	41,938 04
Luxembourg	100,078 76	14,992 87	115,071 63	24,578 97	90,492 66
Namur	98,424 »	14,116 13	112,540 13	41,501 59	71,038 54
	843,260 97	127,525 39	970,786 36	204,388 14	766,398 22
Montant des capitaux placés conformément à l'art. 17 de l'arrêté royal du 10 décembre 1852					766,260 »
					138 22

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.

SOLDE EN CAISSE AU 1er JANVIER 1853.					
DÉCOMPOSITION DE L'ENCAISSE CI-CONTRE.					*Observations.*
RÉSULTATS présentés par les écritures des agents du trésor, trésoriers aux chefs-lieux de provinces.	A AJOUTER les intérêts alloués pour le 2e semestre 1852, que ces agents n'ont constatés qu'en 1853.	TOTAL.	DIFFÉRENCES avec la comptabilité de l'administration du trésor public. EN PLUS.	EN MOINS.	
59,524 57	1,158 37	60,682 94	10 50	»	(1) Les différences en plus constatées ci-contre proviennent des versements ci-après, attribués indûment aux caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires par les agents du trésor et dont ils ont opéré la déduction en 1853, savoir :
109,197 68	2,185 47	111,383 15	»	»	Du 22 mai 1852, agence de Malines, n° 483 . . . . fr. 10 50
79,679 94	1,549 42	81,229 36	»	»	4 septembre 1852, agence de Charleroy, n° 3326. . 26 25
62,649 28	1,166 73	63,816 01	»	»	10 — — n° 4618. . 31 63
139,693 48	2,715 75	142,409 23	67 40	»	— — — n° 4649. . 9 58
101,514 »	1,931 35	103,445 35	»	40 90	Somme égale. . . . . fr. 77 96
41,112 82	825 22	41,938 04	»	»	(2) Cette différence en moins forme le montant du versement fait à Liége le 2 novembre 1852, n° 4067, et que l'agent du trésor n'a porté à l'avoir de la caisse qu'en 1853.
88,779 06	1,713 60	90,492 66	»	»	
69,633 97	1,404 57	71,038 54	»	»	
751,784 80	14,650 48	766,435 28	(1) 77 96	(2) 40 90	

ANNEXE N° 11
AU TABLEAU LITT. *G*.

CRÉANCES

Développement, par exercice, des opérations relatives aux recettes et dépenses

EXERCICES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janv. 1852.	OPÉRATIONS DE RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	NOUVEAU MODE.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
1851 (exercice clos)	22,397 37	289 42	18,367 81	»	18,657 23	41,054 60
1852	»	»	43,243 50	»	43,243 50	43,243 50
	22,397 37	289 42	61,611 31	»	61,900 73	84,298 10

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

PASSIVES.

de la caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains.

L'ANNÉE 1852. DÉPENSE. Par dispositions des AGENTS DU TRÉSOR sur la caisse de l'État. 8.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public. 9.	Total DE LA DÉPENSE. 10.	SOLDE au 1er janvier 1853. Excédant DE RECETTE. 11.	Excédant DE DÉPENSE. 12.	Observations. 13.
615 84	»	615 84	(1) 40,458 76	»	(1) Ce résultat est conforme à l'excédant de recette constaté par l'arrêt de la Cour des Comptes du 20 mai 1853, n° 68517.
2,879 17	68,320 42	71,199 59	»	27,956 09	(2) Cet encaisse de . . . . . fr. 12,482 67 résulte des faits réels constatés par la comptabilité centrale du trésor public. Pour ramener ce résultat à celui qui s'établit par la comparaison des droits constatés au profit et à la charge de l'institution jusqu'à la fin de l'année 1852, il faut en retrancher, savoir : 1° Le montant des pièces de dépenses acquittées, conservées en portefeuille chez les agents du trésor, ci . . . . . fr. 352 11 2° Le solde disponible des crédits ouverts aux mêmes agents pour acquitter les dépenses ordonnancées, ci . . . . . 318 14 ——— 670 25
			40,458 76	27,956 09	L'avoir disponible au 1er janvier 1853 est ainsi de fr. 11,812 42
3,495 01	68,320 42	71,815 43	(2) 12,482 67		

ANNEXE N° 12
AU TABLEAU LITT. *G.*

CRÉANCES

Développement des opérations relatives aux fonds de toute autre

VERSEMENTS.					
AGENCES.	DATES.	NUMÉROS.	OBJET.	MONTANT A REMBOURSER au 1er janvier 1852	MONTANT CONSTATÉ pendant l'année 1852.
Bruxelles.	1851. 24 novembre.	8867	Frais de pavage au chemin de fer de Mons à Manage, effectué par les soins du Gouvernement.	1,450 »	»
Huy.	— 26 —	690	Pour le compte de l'association générale pour l'encouragement du service militaire, à Bruxelles.	1,146 45	»
Arlon.	— 11 janvier. .	27	Solde de compte	307 00	»
Anvers.	1852. 17 juillet . .	2327	Part de la commune de Lichtaert dans les frais de construction de la route vicinale de Herenthals à Casterlé, par Lichtaert.	»	5,272 15
Turnhout.	— 10 novembre.	»	Retenue de 3 p. % sur le montant des travaux de construction de l'église de Moll.	»	240 »
Bruxelles.	1840. 9 juin . .	2795	Don d'un anonyme au profit des inondés du hameau de Borght.	»	100 »
Id.	1852. 11 février. .	1152	Dépens taxés par arrêt de la Cour de cassation du 2 janvier 1852; indemnité et frais ultérieurs du chef de la condamnation, en exécution de l'arrêt définitif de la Cour des Comptes du 4 mai 1850, contre la Société générale.	»	1,582 47
Id.	— 20 mars . .	2245	Réalisation de bons du trésor à l'échéance du 21 mars 1852, appartenant à divers corps de l'armée.	»	2,640 »
Id.	— 19 mai. . .	4077	Différence à charge de diverses caisses de pensions, du chef de la cession leur faite d'un capital en dette 2 1/2 p. %, provenant de l'ancien fonds d'agriculture.	»	185 87
Id.	— 17 juin. . .	5066	Montant d'une ordonnance de payement émise par le Département de la Guerre pour le prix de la fourniture de cuirasses.	»	12,885 42
Id.	— 15 décembre.	11148	Réalisation de bons du trésor à l'échéance du 15 décembre 1852, appartenant à divers corps de l'armée.	»	51,160 »
Louvain.	1848. 30 mai. . .	1758	Confection des plans des chemins vicinaux de la commune de Langdorp.	»	19 36
Nivelles.	1852. 5 avril . .	192	Reliquat des comptes de 1851, pour frais communs des gardes champêtres.	»	1,088 25
Audenarde.	— 1er avril . .	257	Versement effectué par le receveur communal d'Eyne, à titre de fonds local.	»	141 »
Liége.	— 18 décembre.	4578	Fourniture de médicaments par la pharmacie centrale à Bruxelles.	»	99 28
Arlon.	— 31 —	1362	Amendes perçues au profit de la province de Luxembourg. .	»	364 92
				2,903 54	76,678 72
				79,582 26	

PASSIVES.

nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.

REMBOURSEMENTS			SOLDE	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS
DATES	NUMÉROS de l'arrêté qui les autorise	MONTANT.	A REMBOURSER au 1er janvier 1853	
1852 31 janvier	43	1,150 »	»	Ce versement avait été effectué à tort chez le caissier de l'État, attendu que cette somme était due au sieur Hollande pour travaux de pavage exécutés dans la traverse des fortifications de la ville de Mons
— 22 avril	143	1,146 45	»	Cette somme, appartenant à l'association pour l'encouragement du service militaire, avait été versée abusivement au trésor
— 31 décembre.	»	307 09	»	Cette somme, provenant d'un reliquat constaté à la charge du directeur du trésor, à Arlon, a été restituée au trésor par un virement de compte
— 12 août	249	5,272 15	»	Suivant dépêche du gouverneur de la province d'Anvers, du 23 juillet 1852, cette somme avait été versée par erreur dans la caisse de l'État, attendu qu'elle aurait dû être remise au receveur communal d'Herenthals
»	»	»	240 »	
30 avril	154	100 »	»	Ces 100 francs restés sans imputation, et n'ayant été l'objet d'aucune disposition, ont été remboursés au bureau de bienfaisance de Grimberghen-Borght, par suite d'une dépêche du gouverneur de la province de Brabant en date du 10 avril 1852
— 28 février	64 et 65	1,582 47		De cette somme fr 1,432 47 c. étaient dus à l'avocat Vandievoet, pour honoraires et avances, et 150 » formant le montant de l'indemnité pour le recours en cassation, étaient à verser pour figurer dans la comptabilité du receveur des actes judiciaires à Bruxelles Fr 1,582 47
— 19 mars	110 à 117	2,040 »		Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés.
— 6 février	19	185 87	»	L'agent de change Heyvaert avait droit à cette somme pour excédant du cours d'obligations belges 5 p. % 1840, acquises en échange des titres à 2 1/2 p. % cédés par le trésor
— 19 juin	»	12,885 42	»	Cette somme, qui était due à Jules Greuse, a été payée au moyen d'un mandat délivré sur MM. De Rothschild frères, à Paris, payable à vue, et transmis au Département de la Guerre, le 19 juin 1852
— 15 décembre	523 à 548	51,160 »	»	Pour être mis à la disposition des divers corps intéressés
— 12 octobre	407	19 36	»	Ce versement avait été fait indûment, suivant dépêche du Ministre de l'Intérieur du 5 octobre 1852, n° 1662
»	»	»	1,988 25	
— 12 juin	196	141 »	»	Cette somme, qui avait pour objet de rembourser les frais d'entretien de malades indigents à l'hôpital St Pierre, à Bruxelles, en 1848, n'était pas due, attendu que ce remboursement avait déjà été effectué antérieurement, en sorte qu'il y a eu lieu de faire droit à la demande en restitution de la commune d'Eyne.
— 24 décembre	556	99 28	»	C'était par erreur que cette somme avait été versée dans la caisse de l'État, elle était destinée à la pharmacie centrale
»	»	»	364 92	
		76,989 09	2,593 17	
		79,582 26		

TABLEAU LITT. *H.*

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et des dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	RECETTE.			
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des postes.	Par les COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer.
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux).	52,977 39	104,488 38	»	»	»
Fonds réservés dans le produit des amendes, saisies et confiscations	7,519 04	15,150 70	»	»	»
Frais d'expertise pour l'assiette de la contribution personnelle	1,909 64	28,571 39	»	»	»
Impôts et produits recouvrés au profit des communes.	2,557,639 32	2,956,114 40	»	»	»
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	1,218,067 68	»	1,645,629 78	»	»
Amendes et frais de justice en matière forestière	13,375 86	»	22,325 07	»	»
Consignations de toute nature	3,009,115 34	»	1,773,066 »	»	»
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue	35,040 47	»	»	2,124,967 24	»
Primes ou remises en cas d'exportation, sur le prix des tarifs pour le transport des marchandises	13,174 »	»	»	»	126,838 »
Encaissements et payements effectués pour le compte de tiers, par suite du transport des marchandises	12,345 87	»	»	»	2,983,809 16
	6,901,164 61	3,104,324 87	3,439,020 85	2,124,967 24	3,110,647 16

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1er JANVIER 1853.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.							SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1853.
		DÉPENSE.					
TOTAL (colonnes 3 à 6). 7.	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année. 8.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 9.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 10.	Par les COMPTABLES de l'administration des postes. 11.	Par les agents comptables de l'administration des chemins de fer. 12.	Total DE LA DÉPENSE. 13.	14.
104,488 58	157,465 77	137,436 53	»	»	»	137,436 53	20,029 24
15,150 70	22,669 74	8,390 »	»	»	»	8,390 »	14,279 74
28,571 59	30,481 03	28,077 68	»	»	»	28,077 68	2,403 35
2,956,114 40	5,493,753 72	2,726,503 58	»	»	»	2,726,503 58	2,767,250 14 (1)
1,645,629 78	2,861,697 46	»	1,447,559 22	»	»	1,447,559 22	1,414,138 24
22,525 07	35,700 93	»	23,601 »	»	»	23,601 »	12,099 93
1,773,066 »	4,782,181 34	»	1,400,469 33	»	»	1,400,469 33	3,381,712 01
2,124,967 24	2,160,007 71	»	»	2,113,925 62	»	2,113,925 62	46,082 09
126,838 »	140,012 »	»	»	»	125,440 71	125,440 71	14,571 29
2,985,809 16	2,996,155 03	»	»	»	2,948,951 65	2,948,951 65	47,203 38
11,778,960 12	18,680,124 73	2,900,407 79	2,871,629 55	2,113,925 62	3,074,392 36	10,960,355 32	7,719,769 41

(1) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Centimes communaux sur les impôts directs	fr. 2,622,685 84
— pour la voirie vicinale	79,940 56
Droits de magasin des entrepôts revenant aux communes	64,623 74
TOTAL ÉGAL	fr. 2,767,250 14

TABLEAU LITT. I.

CRÉANCES

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		SOLDE DÉBITEUR au 1er janvier 1852.	RECETTE. Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrem't et des domaines.	RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. ANCIEN MODE.	RECETTE. Par des versements directs, pour le compte de l'administration du trésor public. NOUVEAU MODE.
1.		2.	3.	4.	5.
Avances pour le service public.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* des subsides du trésor pour le remboursement des consignations	»	864,800 »	»	»
	Département des Travaux publics, *S/C* de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	»	»	»	71,652 55
	De Rothschild frères, à Paris, *L/C* courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise.	149,392 91½	»	»	»
	De Rothschild frères, à Paris, *L/C* de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique.	162,508 80	»	»	»
	Trésor public, *S/C* d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vie à produire par les pensionnés	2,765 90	»	»	»
	Gouverneurs des provinces, *L/C* de formules timbrées de certificats de vie, déposées chez eux pour être distribuées aux pensionnés	3,004 65	»	»	2,674 50
	Ancienne caisse de retraite des employés des finances, *S/C* d'avances du trésor	815,956 77	»	»	»
	Trésor public, *S/C* de rachat de capitaux de la Dette publique, à 2 ½ p. %, affectés à la garantie de la gestion de comptables en déficit.	48,457 13	»	»	48,457 13
	Trésor public, *S/C* d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la convention décrétée par la loi du 1er décembre 1852	»	»	»	79,104 48
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de placements	15,506,677 34	»	»	25,424 34
	Trésor public, *S/C* du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	658,602 35	»	»	»
Créances à charge de divers.	Trésor public, *S/C* d'avances pour favoriser l'exploitation des produits cotonniers, en vertu des conventions conclues le 24 octobre 1839, avec la Banque de l'industrie à Anvers	467,045 26	»	»	»
	Trésor public, *S/C* d'avances à l'industrie cotonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1er juin 1847	184,950 »	»	»	»
	Directeur de la fabrication des monnaies, *S/C* d'avances sur dépôt de matières d'or et d'argent.	50,000 »	»	»	50,000 »
	Divers, *L/C* d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 ½ p. %, contracté en 1844	2,523,797 89	»	»	1,249,816 »
Créances à charge des comptables.	Anciens agents des domaines, exercice 1850	75,578 55	»	»	»
	La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, *S/C* de fonds enlevés chez son agent, à Turnhout, en 1851	161,958 50	»	»	»
	Déficits constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces.	9 68	»	»	»
Créance à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année		237,145 56	»	»	»
		19,027,648 89½	864,800 »	»	1,527,128 78

ACTIVES.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1er JANVIER 1853.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1852.							SOLDE DÉBITEUR au 1er janvier 1853
		DÉPENSE.					
		Par le caissier de l'État.					
Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	Total DE LA RECETTE (colonnes 3 à 6).	Avec l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Sans l'intervention des agents du trésor dans les provinces.	Par virements dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 8 à 11).	Total, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année	
6.	7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.
»	864,800 »	»	»	864,800 »	864,800 »	864,800 »	»
»	71,052 35	»	»	99,987 95	99,987 95	99,987 95	28,335 62
9,200,108 33½	9,200,108 33½	»	»	9,814,365 22	9,814,365 22	9,963,758 15½	763,649 80
1,046,252 40	1,046,252 40	»	1,893,958 80	»	1,893,958 80	2,056,467 60	110,215 20
1,353 15	1,353 15	»	»	1,950 75	1,950 75	4,714 65	3,361 50
1,950 75	4,025 25	»	»	1,620 60	1,620 60	4,025 25	»
815,956 77	815,956 77	»	»	»	»	815,956 77	»
»	48,457 13	»	»	»	»	48,457 13	»
»	70,104 48	»	»	15,884,912 50	15,884,912 50	15,884,912 50	15,805,808 02
»	25,424 34	»	»	2,824,347 21	2,824,347 21	16,331,024 55	16,305,600 21
766,260 »	766,260 »	»	»	127,657 65	127,657 65	766,260 »	»
467,045 26	467,045 26	»	»	»	»	467,045 26	»
200,000 »	200,000 »	»	»	15,050 »	15,050 »	200,000 »	»
»	50,000 »	»	»	»	»	50,000 »	»
»	1,249,816 »	»	»	»	»	2,523,797 89	1,273,981 89
»	»	»	»	»	»	75,378 35	75,378 35
»	»	»	»	»	»	161,958 50	161,958 50
»	»	6,504 66	»	»	6,504 66	6,514 34	6,514 34
66,805 28	66,805 28	»	»	»	»	237,145 36	170,340 08
13,465,731 04½	15,857,660 72½	6,504 66	1,893,958 80	29,654,691 88	31,535,155 34	50,562,804 25½	34,705,143 51 (1)

(1) A voir ci-après les explications sur les soldes débiteurs au 1er janvier 1853.

TABLEAU LITT. *I.* (SUITE.)

CRÉANCES

Suite de l'ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

	DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.	REPORT du SOLDE DÉBITEUR au 1er janv. 1853.
Avances pour le service public.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	»
	Département des Travaux publics, *S/C* de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	28,335 62
	De Rothschild frères, à Paris, *L/C* courant pour le payement des intérêts des emprunts contractés par leur entremise	765,649 80
	De Rothschild frères, à Paris, *L/C* de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	110,215 20
	Trésor public, *S/C* d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vie à produire par les pensionnés	5,361 50
	Gouverneurs des provinces, *L/C* de formules timbrées de certificats de vie déposées chez eux pour être distribuées aux pensionnés	»
	Ancienne caisse de retraite des employés des Finances, *S/C* d'avances du trésor	»
	Trésor public, *S/C* de rachat de capitaux de la Dette publique à 2 ½ p. %, affectés à la garantie de la gestion de comptables en déficit	»
	Trésor public, *S/C* d'avances pour le remboursement des obligations des emprunts à 5 p. % de 1840, 1842 et 1848, non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852	15,805,808 02
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.	Caisse des dépôts et consignations, *S/C* de placements	16,305,600 21
	Trésor public, *S/C* du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	»
	A REPORTER. . . . . fr.	33,010,970 35

ACTIVES.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1er JANVIER 1853.

OBSERVATIONS.

Cette avance a été remboursée au trésor par un versement fait en janvier 1853.

La maison de Rothschild de Paris est chargée, d'après les contrats, du payement des intérêts des emprunts dans lesquels elle est intervenue. A cette fin, les fonds nécessaires doivent lui être remis quinze jours avant l'échéance de chaque semestre.

Cette maison fait, en outre, l'office d'agent du trésor à l'étranger, notamment pour le payement des intérêts des emprunts contractés sans son entremise; des fonds lui sont également fournis d'avance, pour le montant approximatif des coupons d'intérêts dont le payement lui sera réclamé.

En conséquence, le solde ci-contre résulte : 1° des intérêts payés en Belgique sur les premiers emprunts, et qui ont été portés en compte à charge de MM. de Rothschild; 2° des fonds non encore employés au payement des intérêts des emprunts de la seconde catégorie.

Ce solde se compose des intérêts acquittés par le caissier de l'État, en décembre 1852, et qui n'ont été portés au débit du compte de MM. de Rothschild que pendant l'année suivante, savoir :

Coupons de l'emprunt à 3 p. %, contracté en 1838	fr.	11,280 »
— — à 5 p. %, — 1840		82,252 80
— — à 5 p. %, — 1842		16,682 40
Somme égale	fr.	110,215 20

Par suite d'une mesure prise en 1852, les pensionnés de l'État doivent, à l'avenir, se pourvoir de formules de certificats de vie, revêtues du timbre, chez les receveurs de l'enregistrement, qui en renseignent le produit dans leur comptabilité ordinaire. Le solde indiqué ci-contre représente 7,470 formules revêtues du timbre de 45 centimes non débitées au moment de la mise à exécution de cette mesure, et dont le montant a été remboursé au trésor par un versement fait dans la caisse de l'État le 9 mars 1853, n° 1891, agence de Bruxelles.

Les obligations non soumises à la conversion décrétée par la loi du 1er décembre 1852, et dont le trésor a effectué le remboursement, s'élèvent en capital et intérêts à fr. 11,347,353 70 c. L'excédant que présente le solde renseigné ci-contre, comparativement à cette somme, provient des fractions de 8 et de 20 francs remboursées du chef des obligations de 1,008 et de 2,520 francs soumises à la conversion, ainsi que des rachats faits par le trésor dans l'intérêt de l'opération dont il s'agit, et laquelle sera l'objet d'un compte spécial, lorsqu'elle sera terminée.

Ce solde, qui se vérifie par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations, représente les capitaux de cautionnements et de consignations appliqués à l'achat de fonds nationaux.

TABLEAU LITT. *I.* (SUITE.)

CRÉANCES

Suite de l'ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		REPORT du SOLDE DÉBITEUR au 1er janv. 1853.
	REPORT. . . . . fr.	33,016,970 33
Créances à charge de divers.	Trésor public, *S/C* d'avances pour favoriser l'exportation des produits cotonniers, en vertu des conventions conclues, le 24 octobre 1839, avec la Banque de l'industrie, à Anvers	»
	Trésor public, *S/C* d'avances à l'industrie cotonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1er juin 1847	»
	Directeur de la fabrication des monnaies, *S/C* d'avances sur dépôt de matières d'or et d'argent.	»
	Divers, *L/C* d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en 1844	1,273,981 89
Créances à charge des comptables.	Anciens agents des domaines, exercice 1830	75,378 35
	La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, *S/C* de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1831	161,958 50
	Déficits constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	6,514 34
Créances à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1830, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année		170,340 08
		34,705,143 51

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1er JANVIER 1853.

OBSERVATIONS.

Ainsi qu'on l'a déjà fait connaître dans le compte rendu pour l'année 1851, le remboursement de ces avances a été complété au commencement de 1853.

On proposera la liquidation de cette créance sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements, aussitôt que l'on aura terminé le travail qui se prépare à cette fin.

Cette créance se rattache au compte rendu par la société générale pour favoriser l'industrie nationale, en sa qualité de caissier général, pour la période du 1er octobre 1850 au 31 décembre 1850, et sur lequel il reste à statuer par la Cour des Comptes.

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Fr. 9 68 remboursés en 1853 par un versement dans la caisse de l'État.

6,504 66 formant le montant des détournements de fonds de la caisse de l'État, opérés en 1852, à l'aide de la fausse signature du directeur du trésor à Bruxelles. Ces faits ont soulevé une question de responsabilité qui est actuellement soumise au jugement de la Cour des Comptes.

Fr. 6,514 34

La créance que l'on a dû établir pour balancer le bilan de l'Administration des Finances au 1er janvier 1850, laquelle était primitivement de fr. 89,750 75 cs, s'élève, d'après le compte actuel, au chiffre indiqué ci-contre de fr. 170,340 08 cs. Elle se reproduit par conséquent, avec une augmentation de fr. 80,589 33 cs, qui s'explique de la manière suivante :

Modification de l'actif.

Réduction des valeurs en portefeuille au 1er janvier 1850, attendu qu'elles renfermaient un double emploi dû à cette circonstance, que des avances faites par des receveurs de l'enregistrement, en cours de régularisation à ladite époque et liquidées dans le cours de l'année 1850, ont été imputées sur le Budget de l'exercice 1847 et portées au compte définitif de cet exercice à titre de payements effectués et justifiés pendant l'année 1849 (voir pour plus amples explications le tableau litt. *N*, annexé au présent compte de trésorerie); ci, pour cette réduction . . . . . fr. 147,594 61

Modification du passif.

1° Réduction du montant des coupons d'intérêts échus restant en circulation et à payer au 1er janvier 1850, par la raison que ce résultat contenait un double emploi du chef de coupons acquittés et renseignés tardivement dans les comptes spéciaux de la Dette publique (voir l'annexe au tableau litt. *C*, joint au compte de la trésorerie pour l'année 1851); ci, pour cette réduction. . . . . fr. 27,135 »

2° Réduction du montant des récépissés de versements restant à produire en dépense par les comptables à la date du 1er janvier 1851, attendu que le Compte général des finances de 1850 ne constatait pas la rentrée des récépissés relatifs aux versements faits, pendant cette dernière année, par les comptables de l'administration des contributions directes, pour apurer leur comptabilité de l'exercice 1848, cette omission étant la conséquence de ce que les comptables dont il s'agit n'avaient pas compris dans leur encaisse au 1er janvier 1850, les fonds destinés à cet apurement (voir l'état litt. *K*, annexé au présent compte de trésorerie); ci, pour cette réduction . . . . . 39,670 28 — 66,805 28

Somme pareille à la différence établie ci-dessus entre le déficit de l'année dernière et le déficit actuellement constaté dans la comptabilité de l'administration des finances . . . . . fr. 80,589 33

Malgré l'espoir que l'on avait eu de terminer cette année le travail entrepris pour démontrer l'exactitude des soldes du compte de trésorerie, en suppléant, par l'analyse de ces soldes, à un compte de gestion qui aurait dû remonter au 1er octobre 1830, ce ne sera que dans le compte de l'année prochaine que le déficit dont il s'agit pourra être définitivement arrêté pour faire l'objet d'une proposition à la Législature. Il reste encore à recevoir les renseignements réclamés des comptables en province pour la vérification du solde constaté du chef des récépissés des versements antérieurs à 1851, restant à porter en dépense.

Toutefois, l'on est à même d'affirmer que cette vérification ne doit amener d'autre résultat, qu'une réduction du chiffre de fr. 170,340 08 cs, constaté par le présent compte.

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *I.*

CRÉANCES

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de du trésor public,

DÉBIT.

SOLDE DÉBITEUR A NOUVEAU. . . . . fr.			149,392 91½
Revirement du montant des arrérages, payables en Belgique, sur les inscriptions nominatives des emprunts ci-après;			
SAVOIR :			
Emprunt à 3 p. °/₀, contracté en 1838. { Semestre au 1er février 1852 . . . . fr.	189,375 »		
— au 1er août 1852	189,135 »		
		378,510 »	
Emprunt à 5 p. °/₀, contracté en 1840. { Semestre au 1er mai 1852	230,242 40		
— au 1er novembre 1852	234,833 60		
		465,076 »	
Emprunt à 5 p. °/₀, contracté en 1842. { Semestre au 1er mai 1852	50,213 56		
— au 1er novembre 1852	50,375 80		
		100,589 36	
			944,175 36
Remises de fonds par le caissier de l'État			6,000,000 »
Revirement des sommes payées par le caissier de l'État, pour coupons d'intérêts;			
SAVOIR :			
Emprunt à 3 p. °/₀, contracté en 1838 . . . . . fr.		873,690 »	
— à 5 p. °/₀, — en 1840		930,358 80	
— à 5 p. °/₀, — en 1842		142,203 60	
			1,946,252 40
Revirement pour constater, en recette, au profit du trésor, le montant de coupons 3 p. °/₀ et 5 p. °/₀, dont la prescription est acquise pour cause de non-payement dans les délais fixés			2,505 81
Remise leur faite d'effets à encaisser pour le compte de l'administration des postes			21,451 65
		Fr.	9,963,758 13½

ACTIVES.

MM. de Rothschild frères, à Paris, avec l'administration pendant l'année 1852.

CRÉDIT.

Intérêts de la dette publique, à payer par leur entremise, en conformité des contrats d'emprunt;

SAVOIR :

Emprunt à 3 p. °/₀, contracté en 1838.	Semestre au 1er février 1852 . . . fr.	676,260 »		
	— au 1er août 1852	665,100 »		
			1,341,360 »	
Emprunt à 5 p. °/₀, contracté en 1840.	Semestre au 1er mai 1852	2,018,069 »		
	— au 1er novembre 1852 . . .	2,008,258 40		
			4,026,327 40	
Emprunt à 5 p. °/₀, contracté en 1842.	Semestre au 1er mai 1852	678,100 36		
	— au 1er novembre 1852 . . .	675,600 40		
			1,353,709 76	
				6,721,397 16

Intérêts de la Dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers;

SAVOIR :

Emprunt à 4 p. °/₀, contracté en 1836. . . . . fr.	151,020 »	
Dette à 4 ½ p. °/₀, résultant de la conversion (en 1844)	1,470,656 25	
Emprunt à 4 ½ p. °/₀, contracté en 1844.	642,988 12½	
		2,264,664 37½
Commissions allouées pour le payement des intérêts des divers emprunts précités, et autres frais relatifs au service de la Dette publique		88,162 66
Différences de change résultant de coupons payés à Londres		7,645 88
Dispositions sur eux par des mandats du Ministre des Finances, pour des remboursements divers		118,238 26
SOLDE DÉBITEUR A NOUVEAU		765,649 80
	Fr.	9,965,758 13½

TABLEAU Litt. K.

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1852.	OPÉRATIONS — RECETTE. Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par LE CAISSIER de l'État	TOTAL (colonnes 3 à 5).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	»	268,478 48	»	»	268,478 48	268,478 48
Percepteurs des postes	»	»	98,382 45	»	98,382 45	98,382 45
Caissier de l'État. Récépissés délivrés antérieurement à 1851 (ancien mode).	316,212 11	»	»	»	»	316,212 11
Idem. Récépissés à talon, non soumis au visa	169 50	»	»	»	»	169 50
Idem. Récépissés à talon soumis au visa, du chef des versements opérés sur les produits de l'administration des contributions directes, douanes et accises	2,403 55	»	»	65,351,210 58	65,351,210 58	65,353,614 13
Idem. Idem de l'administration de l'enregistrement et des domaines .	7,364 65	»	»	50,695,601 39	50,695,601 39	50,702,966 02
Idem. Idem de l'administration des postes.	69,313 61	»	»	3,679,213 18	3,679,213 18	3,748,526 79
Idem. Idem de l'exploitation des chemins de fer	»	»	»	19,579,461 95	19,579,461 95	19,579,461 95
Idem. Idem de l'administration de la marine	»	»	»	729,187 05	729,187 05	729,187 05
Idem. Idem de l'administration du trésor public	»	»	»	49,197,469 64½	49,197,469 64½	49,197,469 64½
	395,465 40	268,478 48	98,382 45	167,252,143 75½	167,599,004 68½	167,994,468 08½

COMPTABLES ENTRE EUX.

entre les comptables des Finances.

1er JANVIER 1853.

DEVELOPPEMENTS
DU COMITE DE TRESORERIE
POUR L'ANNEE 1852.

DE L'ANNEE 1852 — DEPENSE								SOLDE EN CAISSE au 1er janvier 1853
Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes	Par les AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer	Par les AGENTS COMPTABLES de l'administration de la marine	Par l'administration des tabacs, pour les recepisses de versements faits aux recettes qui elle a instituées sans l'intervention des comptables	Par virements dans les écritures du tresor public	Total DE LA DEPENSE	
8	9	10	11	12	13	14	15	16
»	268,478 48	»		»	»	»	268,478 48	»
»		98,382 45	»	»	»	»	98,382 45	»
215 45	»	»	»	»	146,913 60	(1)39,670 28	186,799 33	(1)129,412 78
»		»	»	»	169 50	»	169 50	»
63,349,402 79		»	»	»	»	»	63,349,402 79	4,211 34
»	30,700,293 04	»			»		30,700,293 04	2,672 98
»	»	3,747,278 16	»		»	»	3,747,278 16	1,248 63
		»	19,579,461 93	»	»	»	19,579,461 93	»
			»	729,187 03			729,187 03	»
»	»	»	»	»	49,197,469 64½		49,197,469 64½	
63,349,618 24	30,968 771 52	3,845,660 61	19,579,461 93	729,187 03	49,544,552 74½	39,670 28	167,856,922 35½	137,545 73

(1) On sait qu'avant l'introduction du systeme des comptes de gestion institué par l'art. 49 de la loi sur la comptabilité de l'Etat, les préposés aux recettes rendaient des comptes distincts pour chaque exercice, et que chacun de ces comptes était l'objet d'un apurement particulier.

Or, les derniers comptes ainsi apurés dans l'administration des contributions directes, sont ceux de l'exercice 1848, et cet apurement ne s'est terminé qu'en 1850, par le versement d'une somme de fr. 39,670 28 c.

Mais ce qu'il y a à remarquer, c'est que cette somme, qui se trouvait déposée chez les comptables à la fin de l'année 1849, n'a pas été comprise dans l'encaisse formant le premier article de leur compte de gestion de l'année suivante, et, par suite, elle n'a pas été portée dans le compte général des finances, où elle n'est renseignée ni en recette, comme valeur en caisse au 1er janvier 1850, ni en dépense, pour les versements auxquels elle a donné lieu.

Il en est résulté, d'une part, que ladite somme de fr. 39,670 28 c. se trouvant en moins à l'encaisse, est venue en augmentation du déficit de la trésorerie qui figure parmi les créances actives, et d'autre part, que n'ayant pas été déduite des récépissés de versements délivrés pendant l'année 1850, et lesquels ont été portés en compte pour leur montant intégral, elle existait en trop dans le solde qui représente les récépissés non produits en dépenses par les comptables.

C'est donc pour suppléer à ces omissions que la somme de fr. 39,670 28 c. a été portée en dépense au présent état, en même temps qu'il en a été fait recette en atténuation du déficit constaté dans la comptabilité de l'administration des finances pendant la gestion du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1849. (Voir l'état lettre J.)

(2) Ce solde, qui représente le montant des articles ouverts, à cause de la non rentrée des récépissés, sur les états de recettes des agents du ci-devant caissier général déposés au Département des Finances, est l'objet d'une révision qui amènera une nouvelle réduction du déficit dont il est parlé ci-dessus.

TABLEAU LITT. *L*.

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse pendant

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille, au 1er janvier 1852.		RECETTE pendant l'année 1852.
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	1,008,220 69	3,682,822 25	75,620,622 48
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	273,077 84	1,552,330 »	36,265,062 64
Percepteurs des postes	149,305 60	32,790 57	5,888,603 35
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	49,099 78	787,805 17	22,523,850 98
Agents comptables de l'administration de la marine	»	»	737,150 48
Caissier de l'État	23,616,382 68½	»	167,231,974 25½
	25,096,684 59½	5,855,747 97	
	30,952,432 56½		308,267,244 18½

et de portefeuille chez les comptables des Finances, l'année **1852.**

TOTAL au 31 décembre 1852.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1852.	Valeurs de caisse et de portefeuille, AU 1er JANVIER 1853.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
80,311,665 40	75,481,281 71	1,010,556 11	3,819,827 58	
37,891,070 48	36,205,467 56	287,502 90	1,398,300 02	
6,070,697 52	5,959,586 23	84,440 88	26,670 41	
23,360,755 93	22,653,854 29	56,755 77	650,167 87	
737,130 48	729,187 03	7,943 45	»	
190,848,356 94	163,142,334 52	27,706,022 42	»	(1) La situation du caissier de l'État, telle qu'elle se trouve ici établie, comprend les opérations relatives aux assignations des anciens directeurs du trésor qui restaient encore à payer au 1er janvier 1851, et lesquelles ont fait l'objet d'un compte spécial ouvert à la Banque nationale, à partir de l'année 1851, d'après le vœu du § 54 de l'instruction du 21 décembre 1850, sur le service dudit caissier.
		29,152,999 53	5,894,965 88	
339,219,676 75	304,171,711 34	35,047,965 41		

TABLEAU LITT. *M.*

ÉTAT présentant le mouvement des valeurs dans les

DÉSIGNATION DES RÉSIDENCES DES AGENTS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille au 1er janvier 1852.	PAYEMENTS effectués PENDANT L'ANNÉE 1852.	TOTAL au 31 décembre 1852.	PAYEMENTS justifiés PENDANT L'ANNÉE 1852.
Anvers	6,012 74	9,863,164 12 5	9,869,176 86 6	9,666,828 90 5
Malines	2,871 92	2,000,817 37 5	2,003,689 29 5	1,925,737 05
Turnhout	25,127 13	401,014 01	426,141 14	367,184 71
Bruxelles	708,922 04	31,050,938 73	31,759,860 77	30,500,498 37
Louvain	66,648 04	2,150,317 84	2,216,965 88	1,995,559 59
Nivelles	9,218 90	573,746 37	582,965 56	511,118 10
Bruges	42,197 25	5,609,192 50	5,651,389 75	5,416,579 68
Courtrai	49,046 48	851,413 57	900,460 05	808,084 37
Furnes	246 26	400,491 96	400,738 22	375,148 50
Ypres	50,258 40	684,646 82	734,905 22	666,065 37
Gand	75,471 23	7,361,044 68	7,436,515 91	7,050,898 52
Audenarde	1,810 37	827,170 76	828,981 13	775,880 56
Termonde	12,520 01	1,674,855 08	1,687,375 09	1,600,216 16
Mons	176,024 90	5,715,708 56	5,891,733 46	5,560,327 04
Charleroy	36,065 54	1,523,322 68	1,559,386 22	1,454,917 38 5
Tournay	19,118 61	2,836,481 92	2,855,600 53	2,660,414 98 5
Liége	315,365 31	10,692,220 60	11,007,585 01	10,544,820 90
Huy	50,539 28	827,891 65	878,430 93	777,267 68
Verviers	4,715 46	634,166 94	638,882 40	548,178 64
Hasselt	64,943 22	3,872,064 49 5	3,937,007 71 5	3,821,194 43 5
Tongres	26,468 69	1,102,293 81	1,128,762 50	1,051,834 68
Arlon	14,685 38	1,905,389 74	1,920,075 12	1,763,850 65
Marche	18,216 69	350,046 58	368,263 27	288,508 70
Neufchâteau	19,647 12	602,433 12	622,080 24	570,599 65
Namur	76,431 43	4,252,789 41	4,329,220 84	4,155,682 73
Dinant	15,002 99	615,810 29	630,813 28	576,007 67
Philippeville	6,754 53	444,358 86	451,093 39	400,995 53
TOTAUX . . . . fr.	1,894,306 01	(1) 98,823,792 67 5	100,718,098 68 5	(2) 95,610,367 65

de portefeuille chez les agents du trésor provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1852.

PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.	
202,347 96	(1) Les payements effectués par les 27 agents du trésor, pendant l'année 1852, présentent comme on le voit ci-contre, un total de . . . . . fr.	98,823,792 67½
77,952 24⁵	Le caissier de l'État renseigne pour les dépenses de cette nature, une somme de	98,841,191 20
58,956 43	En conséquence une différence en plus à ce dernier de. . . . . fr.	17,398 52½
1,459,562 40	Cette différence se compose des objets ci-après, savoir :	
223,426 29	1° Excédant des fonds remis à la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, sur les remboursements qu'elle a effectués pendant l'année 1852 . . . . . fr.	1,500 »
71,847 46	2° Payements faits sur assignations des anciens directeurs du trésor restant en circulation au 1er janvier 1852.	7,707 27
254,810 07	3° Payements faits pour régularisation de la comptabilité des agents du trésor, ci-après : à Verviers . . . . . fr. » 1½ ; à Ypres . . . . . 50 »	50 00½
92,575 68	4° Retenues portées en dépense en 1851 et réalisées seulement en 1852, savoir : Par l'agent du trésor à Tournay, pour les caisses des veuves et orphelins. . 1,331 59 ; — — à Neufchâteau, pour le fonds de saisies-arrêts . . . 305 »	1,636 59
25,589 72		
68,841 85	5° Excédant de dépense constaté dans la comptabilité du directeur du trésor à Bruxelles.	6,504 66
385,617 39	Ensemble une somme égale à la différence établie ci-dessus de	17,398 52½
55,091 57	(2) Les payements justifiés par les 27 agents du trésor, pendant l'année 1852, s'élèvent à une somme totale de fr. 95,610,367 65 c⁵ qui se décompose ainsi qu'il suit, savoir :	
87,158 95	Payements sur ordonnances partielles et collectives imputées sur les Budgets de l'État :	
331,406 42	Exercices clos (a) . . . . . fr. 405,050 61 ; Exercice 1851 (b) . . . . . 13,835,634 26 ; — 1852 . . . . . 36,414,034 67	50,654,719 54
124,468 85⁵		
195,185 54⁵	Idem idem : Sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre, ci . . . . . fr. 250,368 59 ; Sur les fonds des cautionnements des comptables, etc. Service de la trésorerie . . . . . fr. 2,616 36 ; — de la caisse des dépôts et consignations. 604,592 11	857,576 86
462,762 92		
101,165 25		
90,705 76	Idem sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les Budgets de l'État : Exercice 1851 . . . . . fr. 1,439,728 24 ; — 1852 . . . . . 30,120,208 59	31,559,936 83
115,815 28		
76,927 82	Idem idem sur le fonds de cautionnements d'entrepreneurs, etc . . . Capital . . . . 163,275 50 ; Intérêts 6,860 70	170,134 20
156,244 47	Idem idem sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	31 »
79,754 57	Idem sur bons du trésor . . Capital . . . . . 6,295,000 » ; Intérêts 251,752 50	6,544,752 50
51,480 50	Idem sur les fonds provenant de liquidations pour le payement des arrérages de rentes nominatives inscrites sur le grand-livre de la dette publique :	
175,538 11	Montant des pièces en portefeuille au 31 décembre 1851. . . . . 27,143 71 ; Payements de l'année 1852. . . . . 824,603 42	851,747 13
54,805 61	Idem sur fonds provinciaux	4,117,671 86
50,097 86	Idem sur fonds locaux.	387,626 19
	Idem sur le fonds des caisses de pensions des veuves et orphelins : Montant des pièces en portefeuille au 31 décembre 1851. . . . . 77,564 24 ; Payement de l'année 1852 . . . . . 372,313 55	449,877 79
	Idem sur le fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	36,243 75
5,107,731 05⁵	Total pareil au résultat présenté ci-contre. . . . . fr.	95,610,367 65

(a) Cette somme comprend en plus que les pièces justificatives transmises à la Cour des Comptes pour la gestion 1852, celle de fr. 512 85 c⁵, qui, ayant été indûment imputée sur l'exercice périmé de 1847, a dû être l'objet, en 1853, d'une nouvelle liquidation sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1852.

(b) Cette somme présente, avec les pièces portées en dépense au compte du Budget de l'exercice 1851, d'une part, une différence en plus de 400 francs qui provient de ce qu'une ordonnance acquittée sur le Budget de la Dette publique ne pourra être fournie à la Cour des Comptes qu'ultérieurement, et d'autre part, une différence en moins de 12 francs acquittés sur le Budget du ministère des Travaux publics, laquelle résulte de ce que l'agent du trésor qui a opéré cette dépense n'en a constaté la justification que dans la comptabilité de l'année 1853.

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. *M.*

ÉTAT MODIFICATIF des valeurs en portefeuille chez les et à la fin de l'année 1852, *pour*

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852 . . . . . fr.			1,894,306 01
A AUGMENTER :			
Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition par l'intermédiaire de l'agent du trésor de cette résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État.			25,500 »
		Fr.	1,919,806 01
A DIMINUER :			
De l'excédant que présentent, sur les payements réels, les pièces de dépenses acquittées, transmises par les agents du trésor, pour leur justification; excédant qui provient des causes suivantes :			
a. Des assignations émises par les anciens directeurs du trésor, avant 1851, et restant en circulation et à payer à la fin de cette année,			
SAVOIR :			
Dans la province d'Anvers. . . . . fr.	20 70		
— de Brabant	4,293 97		
— de la Flandre occidentale	12 40		
— — orientale.	5,080 68		
— de Hainaut.	403 93		
— de Liége.	177 44		
— de Luxembourg	145 11		
— de Namur	21 85		
		11,056 08	
b. Des différences à régulariser dans la comptabilité des agents du trésor ci-après, du chef de leur gestion de l'année 1851,			
SAVOIR :			
A Verviers	» » ½		
A Hasselt	» 80		
A Ypres.	50 »		
		50 80½	
c. Des retenues portées en dépense en 1851, et dont la réalisation et le versement dans la caisse de l'État n'ont eu lieu que l'année suivante :			
Par l'agent du trésor à Tournay, pour les caisses des veuves et orphelins. . . .	1,331 59		
— à Neufchâteau, pour le fonds de saisies-arrêts.	305 »		
		1,636 59	
			12,743 47½
		Fr.	1,907,062 53½

agents du trésor dans les provinces, au commencement en établir la situation réelle.

VALEURS EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1853 . . . . . fr.			5,107,731 05
A AUGMENTER :			
1° Du montant d'une ordonnance acquittée sur le Budget de la Dette publique de l'exercice 1851, comprise dans les payements justifiés par les agents du trésor, pendant l'année 1852, mais dont l'envoi reste à faire à la Cour des Comptes			600 »
2° Du débet de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition par l'intermédiaire de l'agent du trésor de cette résidence, pour l'aider à faire des avances, sans intérêts, aux petits pensionnés de l'État			27,000 »
		Fr.	5,135,331 05½
A DIMINUER :			
1° De l'excédant que présentent, sur les payements réels, les pièces de dépenses acquittées, transmises par les agents du trésor, pour leur justification, et qui provient de ce que des assignations émises par les anciens directeurs du trésor, avant 1851, restent en circulation et à payer à la fin de l'année 1852,			
SAVOIR :			
Dans la province d'Anvers	20 70		
— de Brabant	1,186 70		
— de la Flandre occidentale	12 40		
— — orientale	1,380 68		
— de Hainaut	405 95		
— de Liége	177 44		
— de Luxembourg.	145 11		
— de Namur	21 85		
		3,348 81	
2° Du montant d'une dépense portée à charge du Budget du Département des Travaux publics de l'exercice 1851, pendant l'année 1852, et laquelle ne sera comprise dans les payements justifiés par les agents du trésor que l'année suivante		12 »	
3° De différences à mandater au profit du trésor, résultant de fractions négligées dans la comptabilité de l'agent du trésor à Hasselt		» 80	
			3,361 61
			5,131,969 42½

TABLEAU LITT. N.

ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépenses en cours de et de la Cour des Comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1er janvier 1852.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1852.
Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État	4,147,750 30	9,228,995 70
Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État.	(2) 1,551,189 98	2,565,066 49
Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement	»	1,217 28
Dépenses par l'intervention des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets de l'État,		
SAVOIR :		
Dette publique. Exercice 1851 (intérêts de cautionnements d'entrepreneurs, etc.)	44 21	17 06
— — 1852 — — —	»	6,843 64
Ministère de la Justice. Exercice 1851	136,744 35	50,081 62
— — — 1852	»	111,732 56
— des Affaires Étrangères. Exercice 1851	358,056 31	60,772 75
— — — 1852	8,046 66	652,485 54
— de l'Intérieur. Exercice 1848	50,000 »	»
— — — 1849	8,800 »	»
— — 1851	799,964 02	155,578 42
— — — 1852	»	910,269 37
— des Travaux publics. Exercice 1849	21,288 15	»
— — — 1851	2,023,755 44	231,802 55
— — — 1852	»	5,686,161 29
— de la Guerre. Exercice 1851	7,150,420 52	965,492 92
— — — 1852	»	24,456,505 99
Dépenses par l'intervention des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les allocations pour des services spéciaux,		
SAVOIR :		
Ministère des Travaux publics. Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liége vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845)	419 71	»
— — Idem (lois des 22 mars 1848, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)	77,457 92	»
— — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	219,969 30	»
— — Chemin de fer (loi du 15 avril 1845)	»	120 50
— — Idem (loi du 16 août 1846)	428 85	»
— — Idem (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	18,396 71	18,198 12
— — Idem (loi du 20 décembre 1851)	»	296,600 »
— de l'Intérieur. Amélioration de la voirie vicinale (loi du 4 juin 1840)	61,000 »	»
— des Travaux publics. Achèvement des lignes télégraphiques (loi du 14 avril 1852)	»	8,355 42
A REPORTER. . . . . fr.	16,415,730 21	45,162,077 »

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels pendant l'année 1852.

TOTAL au 31 décembre 1852	PIÈCES régularisées et admises en compte pendant l'année 1852	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des comptes, au 1er janvier 1853	OBSERVATIONS.
13,376,746 »	9,705,753 82	(1) 3,670,992 18	(1) A voir, pour le développement de ce solde, le tableau ci-annexé
3,696,256 47	2,371,266 48	(2) 1,324,989 99	(2) On a annoncé, dans le compte précédent, que l'on ferait connaître, dans le compte actuel, les résultats des recherches auxquelles on devait se livrer pour établir la preuve de l'exactitude du chiffre renseigné pour les avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, restant à régulariser sur la gestion de 1850 et des années antérieures. Ces recherches ont abouti à trouver qu'une somme de fr. 147,394 61 c., se décomposant ainsi qu'il suit, formant double emploi, et qu'au lieu de figurer parmi les pièces de dépenses en cours de régularisation, elle devait venir en augmentation du déficit constaté dans la comptabilité de l'administration des Finances, pendant la gestion du 1er octobre 1830 au 31 décembre 1849, savoir :
1,217 28	1,217 28	»	
61 27	61 27	»	Fr. 33,345 96 c. liquidés par la Cour des Comptes sur le Budget du Ministère des Finances de l'exercice 1847, le 23 août 1850, n° 30,227
			12,642 28 Idem idem n° 30,944
			1,158 59 Idem idem n° 31,259
6,843 64	»	6,843 64	39,944 65 Idem sur le Budget des Non-Valeurs et Remboursements de l'exercice 1847, le 23 août 1850 n° 25,116.
166,825 97	166,825 97	»	60,395 55 Idem idem le 13 septembre 1850, n° 19,512
111,732 56	»	111,732 56	Fr. 147,394 61
418,829 04	418,829 04	»	Comme on le voit, ces dépenses, qui ont été régularisées en 1850, étaient réellement en cours de régularisation au commencement de cette année, et c'est comme telles qu'on les avait portées en compte, mais en le faisant, on n'avait pas considéré que, se rapportant à l'exercice 1847, elles étaient venues en augmentation de l'excédant de dépenses de cet exercice, repris dans le compte général de la gestion 1850, et que, dès lors, elles ne pouvaient plus figurer dans ce dernier compte comme dépenses à régulariser, sans faire double emploi avec la portion afférente du passif dudit exercice 1847.
640,552 20	271,259 03	369,293 17	
50,000 »	»	50,000 »	
8,800 »	»	8,800 »	Tel est le motif pour lequel les pièces de dépenses en cours de régularisation au 1er janvier 1852 sont présentées dans le compte actuel avec une diminution de la somme de fr. 147,394 61 c., qui a été transférée aux créances actives
953,542 44	951,042 44	2,500 »	(7) A voir, pour le développement de ce solde, le tableau ci-annexé
910,269 37	355,970 45	554,298 92	
21,288 15	»	21,288 15	
2,255,555 99	2,196,674 44	58,881 55	
3,686,161 29	1,187,752 03	2,498,409 26	
8,113,913 24	8,113,913 24	»	
24,456,305 90	11,958,125 59	12,498,180 40	
419 71	419 71	»	
77,457 92	53,415 74	(4) 24,042 18	(4) A voir le décompte communiqué le 13 janvier 1853, à la Cour des Comptes, en exécution de l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité
219,969 50	»	(5) 219,969 50	(5) Idem
120 50	»	(6) 120 50	(6) Idem (Le transfert a 1853, s'élève à 500 francs, y compris les fonds libres sur les ordonnances d'ouverture de crédit
428 85	»	(7) 428 85	(7) Idem
36,594 85	12,746 40	(8) 23,848 45	(8) Idem (Idem à fr. 46,190 55 c.)
296,600 »	»	(9) 296,600 »	(9) Idem. (Idem à 500,000 francs)
61,000 »	61,000 »	»	
8,335 42	»	(10) 8,335 42	(10) Idem. (Idem à 12,000 francs)
59,575,807 21	37,826,252 93	21,749,554 28	

TABLEAU LITT. *N.* (SUITE.)

Suite de l'ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépenses en cours et de la Cour des Comptes,

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1er janvier 1852.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1852.
REPORT. . . . . fr.	16,413,730 21	43,162.077 »
Dépenses par l'intervention des agents du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.		
Ministère de l'Intérieur. Amélioration du travail industriel, agricole et artistique (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849).	28,621 67	81 »
Dépenses diverses imputables sur les Budgets de l'État.		
Intérêts de la dette publique	»	24,993,015 44
Frais divers relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	26,345 78	107,531 64
— relatifs à l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851	»	85,351 10
Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt autorisé par la loi du 20 décembre 1851 . . .	»	246,010 64
Intérêts des bons du trésor	3,905 87	660,900 70
Avance au Département de la Guerre.	»	346,310 »
— — des Finances (domaines)	»	213,683 81
	16,472,603 53	»
Remboursements divers de l'administration du trésor public	5,712 70	6,958 13
	16,466,890 83	69,821,899 46

de régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels, pendant l'année **1852.**

TOTAL au 31 décembre 1852.	PIÈCES régularisées et admises en compte pendant l'année 1852.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1er janvier 1853.	OBSERVATIONS.
59,575,807 21	37,826,252 95	21,749,554 28	(1) A voir le décompte communiqué le 13 janvier 1853, à la Cour des Comptes, en exécution de l'art. 208, de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité (le transfert à 1853 s'élève à fr. 17,040 92 cs, y compris les fonds libres sur les ordonnances d'ouverture de crédit).
28,702 67	11,702 67	(1) 17,000 »	(2) Ce solde, qui représente les semestres d'intérêts échus le 1er mai et le 1er novembre 1852, de l'emprunt à 5 p. %, autorisé par la loi du 20 décembre 1851, a fait l'objet des deux demandes en régularisation liquidées le 15 janvier 1853, sous les nos 19547 et 19548.
24,995,015 44	23,695,015 44	(2) 1,300,000 »	(3) Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :
135,877 42	95,559 74	(3) 40,317 68	Frais de l'emprunt 4 p. %, liquidés le 30 juillet 1853, sous le n° 26321. fr. 755 10 — 3 p. %, — — — 26322. . 537 » — 5 p. % 1840 { — — — 26323. . 6,414 10 — — 8 sept. 1853, — 26856. . 3,165 82 — 5 p. % 1842 { — 30 juillet 1853, — 26324. . 2,115 60 — — 8 sept. 1853, — 26857. . 2,480 06 Frais de la dette à 4 1/2 p. %, conversion de 1844, liquidés le 30 juillet 1853, sous le n° 26325 . . . . . 12,700 » Frais de l'emprunt 4 1/2 p. % 1844, liquidés le 30 juillet 1853, sous le n° 26326. 10,150 » Fr. 40,317 68
85,331 10	»	(4) 85,331 10	(4) En 1853, il a été dépensé pour ces frais fr. 463 55 cs, ce qui les a élevés à une somme de fr. 85,794 55 cs, qui a fait l'objet des trois demandes en régularisation liquidées ainsi qu'il suit :
246,010 64	»	(5) 246,010 64	Le 4 février 1853, sous le n° 21061. . . fr. 20,463 55 Le 20 mai 1853, — 24686. . . . 331 10 — — 24688. . . . 65,000 » Fr. 85,794 65
664,806 57	653,009 87	(6) 11,796 70	(5) En ajoutant à cette somme de . . . . . fr. 246,010 64 les payements faits en 1853 . . . . . 156 43 et ceux faits en 1854 . . . . . 38 26
546,310 »	546,310 »	»	On trouve le montant de la demande en régularisation liquidée le 20 mai 1853, sous le n° 24687, ci. . . . . fr. 246,205 35
213,683 81	»	(7) 213,683 81	(6) Ce solde s'explique de la manière suivante :
»	»	»	D'une part, il reste à liquider les intérêts alloués en compte courant, pour l'année 1852, sur les fonds des souscriptions aux monuments à élever au Congrès national et à la Constitution, ainsi qu'à la mémoire de S. M. la Reine, ci. . . . . fr. 16,671 70 D'autre part, il reste à payer sur les dépenses déjà liquidées, savoir :
1,245 45	732 58	(8) 512 85	Intérêts sur les bons en circulation, échus en 1848. . . fr. 45 » — — — 1850. . . . 50 » — — — 1852. . . . 4,780 » 4,875 »
86,288,790 29	62,624,583 23 (9)	23,664,207 06	Différence pareille au solde ci-contre de . . . . . fr. 11,796 70
			(7) Cette avance a été liquidée le 28 septembre 1853, sous le n° 26775.
			(8) Ce solde a été liquidé le 30 août 1853, sous le n° 25892.
			(9) L'exactitude de ce résultat s'établit de la manière suivante, savoir :
			Les pièces régularisées portées au présent état s'élèvent à . . . . fr. 62,624,583 23 Si, d'une part, on retranche de cette somme les dépenses imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre, ci. 11,702 67 62,612,880 56
			Et si, d'autre part, on y ajoute :
			1° Les payements faits sur ordonnances partielles et collectives dont le montant, après avoir subi les modifications indiquées au tableau litt. *M* qui précède, est de 50,653,618 69
			2° Les ordonnances émises en faveur du trésor et de la caisse d'amortissement, lesquelles ont été constatées en dépense par des virements de compte dans la comptabilité centrale de l'administration des finances, ci. . 7,673,746 13
			3° Les ordonnances non payées et prescrites sur l'exercice 1847 et dont le montant a été transporté en recette au compte du Budget de l'exercice 1851. 80,199 62
			On trouve une somme pareille au montant des payements effectués et justifiés sur les Budgets pendant l'année 1852, ci. . . . . fr. 121,020,445 »

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. N.

TABLEAU de développement des avances des comptables pour lesquelles de l'État, à l'époque

DÉSIGNATION DES COMPTABLES QUI ONT FAIT LES AVANCES.	GESTIONS pendant lesquelles les avances ont été portées en dépense.	MONTANT DES AVANCES, PAR DETTE PUBLIQUE. Exercice 1852.	JUSTICE. Exercice 1852.
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	1852. Juillet	»	»
	— Août	»	»
	— Septembre	»	»
	— Octobre	»	»
	— Novembre	»	»
	— Décembre	»	»
	— Mai à décembre	»	»
		»	»
Receveurs de l'enregistrement et des domaines.	1851 et années antérieures.	»	»
		»	»
	1852. Janvier	1,017 76	»
	— Février	2,945 50	»
	— Mars	851 70	»
	— Avril	3,267 06	»
	— Mai	10,246 90	228 75
		»	»
	— Juin	4,808 62	230 »
		»	»
	— Juillet	7,595 33	32,551 58
	— Août	1,043 87	49,031 68
	— Septembre	5,107 19	27,070 73
	— Octobre	6,097 91	31,653 »
	— Novembre	2,214 42	45,564 65
	— Décembre	13,635 05	35,002 75
		58,627 11	222,233 14

les pièces acquittées étaient en cours de régularisation sur les Budgets du 1er janvier 1853.

BUDGET ET PAR EXERCICE. FINANCES. Exercice 1852.	NON-VALEURS et remboursements. Exercice 1852.	TOTAL des pièces acquittées en cours de régularisation au 1er janvier 1853.	*Observations.*
495,907 97	129,121 43	625,029 40	
495,545 70	117,684 24	613,227 94	
496,726 72	112,471 15	609,197 37	
512,327 67	78,082 39	590,410 06	
516,028 29	114,751 59	630,779 88	
530,925 69	70,245 84	601,171 53	
»	(1) 1,175 50	1,175 50	(1) Cette somme forme le montant des ordonnances de non-valeurs sur les droits de débit du tabac, lesquelles n'ont pu être transmises à la Cour des Comptes à défaut de crédit.
3,047,460 04	625,532 14	3,670,992 18	
(2) 13,122 81	(3) 286 07	23,149 84	(2) Cette somme fait partie d'une ordonnance de régularisation montant à fr. 22,863 77 c^s, liquidée le 29 décembre 1853, sous le n° 24338.
(4) 9,740 96	»		(3) Montant d'une ordonnance de régularisation liquidée le 8 janvier 1853, sous le n° 10703.
55,593 55	4,690 91	59,302 02	(4) Ces dépenses ont été imputées sur le crédit supplémentaire alloué par la loi du 23 mars 1853, *Moniteur* n° 84.
59,026 62	8,445 87	70,415 79	
61,996 96	9,026 52	71,875 18	
69,658 46	8,009 15	81,024 65	
62,774 41	9,857 43	85,295 05	
»	2,205 56		
75,984 34	25,525 10	109,115 43	
»	4,767 57		
67,059 21	12,509 46	119,495 58	
62,776 13	45,508 05	158,550 71	
72,970 58	15,515 59	121,562 09	
77,872 16	46,455 68	162,058 75	
65,810 28	15,575 65	126,965 »	
72,256 25	15,684 85	156,578 90	
824,622 52	219,507 22	1,524,989 99	

TABLEAU LITT. *O.*

BILAN DE L'ADMINISTRA

Présentant la situation au 1er janvier 1852, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.	Situation au 1er janvier 1852. ACTIF.	Situation au 1er janvier 1852. PASSIF.	Opérations de RECETTES.
SERVICE DES BUDGETS.			
Budget de l'exercice 1851	»	21,775,107 76	4,252,484 20
— — 1852	»	»	124,377,974 57
— — 1853	»	»	24,759,798 98
Budget clos de l'exercice 1847, son compte d'ordonnances en circulation	»	87,524 20	»
— — 1848 — — —	»	152,190 68	»
— — 1849 — — —	»	145,759 43	»
— — 1850 — — —	»	157,271 75	»
— — 1851 — — —	»	»	»
	»	22,515,853 80	
SERVICE DE TRÉSORERIE.			
Créances passives. — Effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	»	16,214,000 »	13,206,000 »
Créances passives. — Effets à payer. — Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Mandats	»	528,007 59	30,604,000 56½
Créances passives. — Effets à payer. — Dispositions faites sur le caissier de l'État, en payement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique. — Coupons d'intérêts.	»	765,051 75½	10,267,557 62½
Créances passives. — Effets à payer. — Mandats émis en payement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	»	11,155 55	16,852,666 87
Créances passives. — Correspondants du trésor. — Divers services publics	»	16,905,120 99	9,806,918 79
Créances passives. — Correspondants du trésor. — Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	»	170,594 70	256,806 55
Créances passives. — Correspondants du trésor. — Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	»	4,551,622 67	8,754,402 54½
Créances passives. — Correspondants des comptables des Finances. — Fonds de tiers déposés au trésor, et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre	»	6,901,164 61	11,778,960 12
CRÉANCES ACTIVES	(2) 19,027,648 89½	»	15,357,660 72½
MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES	»	595,465 40	167,599,004 68½
	19,027,648 89½	68,554,054 82½	458,554,255 80½
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE	(3) 49,526,385 93	»	
	68,554,054 82½	68,554,054 82½	

TION DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS DU COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1852.

de l'année **1852**, *et la situation au* 1er *janvier* **1853**.

l'année 1852.	Situation au 1er janvier 1853.		OBSERVATIONS.
PAYEMENTS.	ACTIF.	PASSIF.	
40,904,515 59	(1) 14,878,923 63	»	(1) Ce résultat est celui des opérations réellement accomplies à la clôture de l'exercice. La différence en moins de fr. 534,781 81 c. qu'il présente avec celui du compte définitif accusant un deficit de fr. 15,413,705 44 c., forme le montant des ordonnances en circulation et à payer renseignées par ce compte.
79,629,974 75	»	44,747,999 82	Les ordonnances de l'espèce acquittées du 1er octobre au 31 décembre 1852, figurent au présent bilan parmi les opérations sur les exercices clos:
»	»	24,759,798 98	
87,524 20	»	»	
18,825 37	»	133,305 31	
29,654 76	»	116,104 67	
51,708 78	»	105,562 95	
298,241 55	298,241 55	»	
	15,177,165 18	69,862,851 73	
		54,685,686 55	
16,091,500 »	»	15,328,500 »	
29,588,001 15	»	1,344,006 60½	
10,116,917 90½	»	913,691 45½	
16,804,094 90	»	59,727 50	
9,854,868 36	»	16,875,171 42	
242,071 06	»	165,320 97	
9,786,148 45	»	3,319,876 76½	
10,960,355 32	»	7,719,769 41	
31,535,155 54	34,705,143 51	»	(2) Ces deux résultats comparés avec ceux constatés par le compte de l'année 1851, présentent avec ceux-ci une différence de fr. 147,394 61 c. qui provient de ce que pareille somme a été transférée des valeurs de caisse et de portefeuille aux créances actives, pour les motifs énoncés dans les états litt. *I* et *N* annexés au compte de trésorerie.
167,856,922 35½	»	157,545 73	
423,856,479 84	34,705,143 51	98,549,285 40½	
14,517,755 96½	63,844,141 89½	»	
	98,549,285 40½	98,549,285 40½	

391

COMPTE

DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1852.

NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1852.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dette à 2 1/2 p. %.

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 *francs,* autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 42. — *Rente* 4 1/2 p. %, 1re *série.*

Emprunt de 84,656,000 *francs,* autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — *Rente* 4 1/2 p. %, 2e *série.*

Dette de 7,624,000 *francs,* créée en vertu des lois du 1er mai 1842 (*Bull. offic.* n° 230) et du 24 décembre 1846 (*Moniteur* nos 360-361). — *Rente* 3 p. %.

Un capital de 9,000,000 *de francs,* faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — *Rente* 5 p. %.

Dette flottante (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs	30,000,000	»	*de capital, rente*	4	p. %	
— *de* —	50,850,800	»	— —	3	»	
— *de* —	86,940,000	»	— —	5	»	
— *de* —	28,621,718	40	— —	5	»	

Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 *cs, et de la consolidation de* 10,000,000 *de francs de la dette flottante. — Rente* 4 1/2 p. %, 1re *série.*

Un capital de 28,513,940 *francs,* faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — *Rente* 5 p. %.

Emprunt de 26,000,000 *de francs de capital, rente* 5 p. %.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. % : la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Voir tableau* n° 1.)

Pour la dette à 4 1/2 p. %, 1re *série, résultant de conversion :* le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 2, 3 et 4.)

Pour l'emprunt de 84,656,000 *francs :* le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation, du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 5, 6 et 7.)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1er janvier 1852, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le payement pendant l'année 1852, ainsi que la situation, au 1er janvier 1853, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux* nos 8 et 9.)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1er janvier 1852, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1852, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1er janvier 1853. (*Tableau* n° 10.)

Pour l'emprunt de 30,000,000 *de francs :* le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 11, 12 et 13.)

Pour l'emprunt de 50,850,800 *francs et la dette de* 7,624,000 *francs :* le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 14, 15 et 16.)

Pour l'emprunt de 86,940,000 *francs :* le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 17, 18 et 19.)

Pour l'emprunt de fr. 28,621,718 40 *cs :* le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 20, 21 et 22.)

Pour la dette de 37,513,940 *francs à* 5 *p.* %, *résultant des emprunts décrétés en* 1848 : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1851 et 1852. (*Tableaux* nos 23, 24 et 25.)

Pour l'emprunt de 26,000,000 *de francs, à* 5 p. % : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance et la situation du fonds d'amortissement. (*Tableaux* nos 26 et 27.)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la Dette publique se résument, au 1er janvier 1853, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1er de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collége des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1er janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent, dérive de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'art. 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire . . . . . fr.		24,475,767 20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c^s, divisé comme suit :		
A et *B*.	Au profit de corporations et établissements publics et de comptables belges	7,266,666 66
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1er, de la convention du 19 juillet 1843) . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3, de ladite convention)	967,194 80
	Au profit du fonds (dit *leges*) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4, de la susdite convention). .	211,005 08
A REPORTER. . . . . fr.		33,862,431 74

REPORT. . . . . fr.	33,862,431 74
§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842	2,116,400 »
§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement	169,312,000 »
§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1er juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,312,000 »
TOTAL. . . . . fr.	389,417,631 74
Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de . . . . . fr.	169,312,000 »
RESTE. . . . . fr.	220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 cs formait le solde, au 1er janvier 1853, de 1843 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. %.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 cs l'an, payables par moitié le 1er janvier et le 1er juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1 présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits alloués pour la dette à 2 1/2 p. %, par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la CONVERSION *autorisée par la loi du* 21 *mars* 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. %, 1re série, s'élève à 93,442,832 francs de capital nominal, répartis comme suit :

DETTE ORDINAIRE.	1°	Fr. 84,341,632 »	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs à 5 p. %.	dont la conversion en rentes 4 1/2 p. % a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD.	2°	» 1,380,200 »	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 cs à 5 p. %.	
IDEM.	3°	» 9,721,000 »	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	
		Fr. 93,442,832 »		

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750	obligations au porteur de 2,000 francs . . . . . fr.	43,500,000	»
47,598	— — de 1,000 —	47,598,000	»
3,000	— — de 500 —	1,500,000	»
Ensemble 72,348	obligations représentant un capital de . . . . . fr.	92,598,000	»
	Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . . . montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur le grand-livre de la dette publique à 4 ½ p. %, 1re série, aux termes de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 43).	2,844,832	»
	Total égal . . . . . fr.	95,442 832	»

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 ½ p. % l'an, à partir du 1er novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique ; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846 n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 ½ p. %, 1re série, faite à l'échéance du 1er novembre 1852, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de 360,133 francs de rente, représentant un capital nominal de fr. 8,002,955 56 cs.

Les dépenses qu'occasionnne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement ;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 ½ p. % du capital de l'emprunt, soit . . . . . fr.	4,294,927	44
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit	954,428	32
Ensemble. . . . . fr.	5,249,355	76

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1er mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette est *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1er mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge.*

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1852, ont été réparties de la manière suivante : (*voir les tableaux* n°s 2 et 3).

		INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1850.	fr.	24,875,369 70	6,626,813 49	31,502,183 19
Année au 1er novembre 1851 . . .		3,957,502 75	1,291,853 01	5,249,355 76
— — 1852 . . .		3,895,108 »	1,354,247 76	5,249,335 76
	Fr.	32,727,980 45	9,272,914 26	42,000,894 71

Le fonds d'amortissement pour ces huit années, consiste en une somme de fr 9,272,914 26 c^s, qui a servi à amortir un capital de fr. 9,915,134 34 c^s, ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 85,527,697 66 c^s.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de payement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de* 15,000 *francs, conformément à l'article* 2 *de la loi du* 21 *mars* 1844).

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS.

(Rente 4 1/2 p. % 2me série.)

L'emprunt de 84,656,000 francs de capital, à 4 1/2 p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1er mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. %, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 ½ p. %, litt. *P*, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 ½ p. %, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de	2,000	francs de capital.	fr. 32,000,000	»
2°	51,100	— de	1,000	—	51,100,000	»
3°	2,512	— de	500	—	1,256,000	»
4°	1,200	— de	250	. . . . .	300,000	»
Ensemble	70,812	obligations représentant un capital nominal de . .			fr. 84,656,000	»

Ces obligations portent intérêt à 4 ½ p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 ½ p. %, 2me série, faite à l'échéance du 1er novembre 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 501,761 25 c. de rente, représentant un capital nominal de 11,150,250 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 ½ p. % du capital de l'emprunt, soit. . . . . fr.	3,809,520	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à ½ p. % du même capital, soit	423,280	»
Ensemble. . . . . fr.	4,232,800	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne peut avoir lieu avant le 1er mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1852, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (*voir les tableaux* nos 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1850 . . . . . fr.	24,435,554 56	493,826 67	2,585,818 97	27,513,200 »
Année au 1er novembre 1851	3,672,708 74	»	560,091 26	4,232,800 »
— — 1852.	3,645,652 50	»	587,147 50	4,232,800 »
Fr.	31,751,915 60	493,826 67	3,733,057 73	35,978,800 »

Le fonds d'amortissement, pour ces neuf années, consiste en une somme totale de fr. 4,226,884 40 cs, dont fr. 493,826 67 cs ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 3,733,057 73 cs ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 4,088,592 75 cs, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 80,567,407 25 cs.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de payement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de* 13,000 *francs, conformément à l'art.* 2 *de la loi du* 22 *mars* 1844);

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,

Réunie, le 1er janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.

(Rente 3 p. %).

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 9,000,000 DE FRANCS,

Faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur n°s 58 et 138).

(Rente 5 p. %).

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282) établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1851, il y avait en circulation des bons du trésor non échus, pour un capital de . . . . . fr.	15,999,500	»
Il en a été émis, pendant l'année 1852, en vertu de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), de celle du 26 août 1851 (*Moniteur* n° 246) et de celle du 31 mars 1852 (*Moniteur* n° 93) jusqu'à concurrence d'un capital de	13,206,000	»
Ensemble. . . . . fr.	29,205,500	»
Les bons échus pendant la même année se sont élevés à la somme de. .	15,999,500	»
Restant au 1er janvier 1853. . . . . fr.	13,206,000	»

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1853, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*), sur les *pensions militaires;*

b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journ. offic.* n° 91), sur les *pensions civiles;*

c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staatsblad* n° 33), sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume;*

d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journ. offic.* n° 32), sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion Belgique;*

e. De l'arrêté royal du 21 août 1816, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques;*

f. De l'arrêté royal du 25 septembre 1816, n° 63, sur les *pensions des professeurs des universités;*

g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances,* lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);

h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195), sur les *pensions civiques;*

i. De l'arrêté du régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit *de Waterloo;*

k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 514), sur les *pensions de l'Ordre Léopold;*

l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* n°s 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), sur les *pensions militaires;*

m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158) sur les *pensions des Ministres,* abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);

n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), sur les *pensions civiles et ecclésiastiques.*

Les tableaux ci-joints, n°s 8, 9 et 10, présentent la situation, au 1er janvier 1852 et au 1er janvier 1853, des pensions et des rentes viagères à charge du Budget de la Dette publique.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30.000.000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. %.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1er juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1er mai 1834 ;

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au payement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction;

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1er mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1er janvier et au 1er juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chef-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1er janvier 1853, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 271,880 francs de rente, représentant un capital nominal de 6,797,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. % du capital de l'emprunt, soit.	fr.	1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital (au moins), soit		300,000 »
Ensemble.	fr.	1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirage au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement : passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. — Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au payement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1852, une somme de 24,750,000 francs, répartie comme suit : (*voir les tableaux* n°s 11 *et* 12).

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.	
	—		—		—	
Années 1837 à 1850. . . . . fr.	15,658,380	»	6,091,620	»	21,750,000	»
Année 1851	921,380	»	578,620	»	1,500,000	»
— 1852	894,100	»	605,900	»	1,500,000	»
Fr.	17,473,860	»	7,276,140	»	24,750,000	»

Le fonds d'amortissement pour ces seize années consiste en une somme de 7,276,140 francs qui a servi à amortir un capital de fr. 8,138,593 61 c^s ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 21,861,406 39 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de payement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, frais d'insertion, dans les journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %.)

—

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188, a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1er août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé au taux de 73 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200	obligations	de 4,000	francs de capital.	. . . . .	fr.	12,800,000 »
10,275	—	de 2,000	—	. . . . .	»	20,550,000 »
17,500	—	de 1,000	—	. . . . .	»	17,500,000 »
1	—	de 800	—	. . . . .	»	800 »
Ensemble 30,976	obligations	représentant un capital de		. . . . .	fr.	50,850,800 »

La dette de 7,624,000 francs à 3 p. % a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1er février 1843, en exécution de la loi du 1er mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 27 décembre même année (*Moniteur* n° 365), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1er janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1er février et le 1er août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1er août 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 378,270 francs de rente, représentant un capital de 12,609,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit . . . . . fr.	1,754,244	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes capitaux, soit.	584,748	»
Ensemble. . . . . fr.	2,338,992	»

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. de Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. de Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1852, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux* nos 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.	
Années 1839 à 1850. . . . fr.	17,208,690	»	8,273,407	33	25,482,097	33
Année au 1er août 1851.	1,385,880	»	953,112	»	2,338,992	»
— — 1852.	1,341,360	»	997,632	»	2,338,992	»
Fr.	19,935,930	»	10,224,151	33	30,160,081	33

Le fonds d'amortissement, pour ces quatorze années, consiste en une somme de fr. 10,224,151 33 c', qui a servi à amortir un capital de fr. 14,823,186 23 c', ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis, à fr. 43,651,613 77 c'.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^s par livre sterling et le change du payement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au payement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;

4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS.

(Rente 5 p %, 2me série.)

La loi du 26 juin 1840, n° 264, a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un *capital effectif* de 82,000,000 de francs.

Aux termes de cette loi, les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme suit :

1°	Fr.	57,666,000 »	à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer;
2°	—	12,000,000 »	à l'extinction des douze millions de bons du trésor, émis en vertu de la loi du 28 décembre 1839, n° 885, pour les besoins proportionnels et respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;
3°	—	3,349,600 »	à solder le prix des 4,000 actions du chemin de fer rhénan, dont l'acquisition a été autorisée par la loi du 1er mai 1840, n° 113;
4°	—	3,945,866 31	à acquitter les créances dues au 31 décembre 1839, pour parfaire les dépenses autorisées par les lois du 21 mai 1836, n° 213, et du 1er juin 1838, n° 204, pour construction de routes pavées et ferrées;
5°	—	5,038,533 69	à éteindre jusqu'à due concurrence, les bons du trésor émis par suite des autorisations accordées par les lois du 25 mai 1837, n° 129, du 1er janvier 1839, n° 1, et du 29 décembre 1839, n° 888.
	Fr.	82,000,000 »	

L'emprunt créé par le Gouvernement en vertu de la loi précitée du 26 juin 1840, s'élève à 3,450,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^s^ par livre sterling, 86,940,000 francs de capital nominal, portant intérêt à 5 p. %, à partir du 1er mai 1840.

Ce capital nominal a été négocié comme suit :

Fr.	20,100,000 »	soit livres sterling	800,000 »	au prix de 96 p. %, à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, suivant contrat du 21 septembre 1840.
—	38,052,000 »	—	1,510,000 »	au prix de 97 ½ p. %, à ladite Société générale pour un tiers, et aux maisons De Rothschild frères, à Paris et Rothschild et fils, à Londres, pour les deux tiers restants, par contrat du 10 novembre 1840.
—	28,728,000 »	—	1,140,000 »	au prix de 100 ½ p. %, auxdits contractants, dans la même proportion, conformément aux stipulations du contrat précité en date du 10 novembre 1840.
Fr.	86,940,000 »	soit livres sterling	3,450,000 »	

Les sommes provenant de ces trois parties de l'emprunt s'élèvent ensemble à fr. 82,063,771 38 c^s, déduction faite de la commission et des frais divers. Sur cette somme, 82,000,000 de francs ont été affectés aux dépenses ci-dessus rappelées; le restant a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du trésor.

Il a été émis pour le capital de cet emprunt :

	11,186 obligations de 2,520 francs, montant ensemble à .	fr.	28,188,720 »
	58,285 — de 1,008 — — . .		58,751,280 »
Ensemble	69,471 obligations, représentant un capital de	fr.	86,940,000 »

Ces obligations portent intérêt à 5 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, soit à Bruxelles, Anvers et Paris, en francs, soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c^s, soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1er novembre 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 469,667 20 c^s de rente 5 p. %, représentant un capital de 9,393,344 francs.

Les dépenses qu'occasionne le susdit emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	4,347,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit		869,400 »
Ensemble.	fr.	5,216,400 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'amortissement se fait par les soins du Gouvernement belge et par l'agent ou les agents de change désignés par lui à cet effet. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu de racheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement s'était interdit, pendant six années, à compter du 1er novembre 1840, la faculté de rembourser au pair les obligations dudit emprunt.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. Rothschild; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes, et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bull. offic.* n° 42), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt, qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont plus employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1841 à 1852, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*voir les tableaux* n°s 17 *et* 18).

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1841 à 1850 . . . . fr.	42,921,639 »	9,242,361 »	52,164,000 »
Année au 1er novembre 1851. . .	4,078,878 20	1,137,521 80	5,216,400 »
— — 1852. . .	4,026,327 40	1,190,072 60	5,216,400 »
Fr.	51,026,844 60	11,569,955 40	62,596,800 »

Le fonds d'amortissement pour ces douze années consiste en une somme de fr. 11,569,955 40 c^s, dont fr. 6,929,554 82 c^s ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 7,208,368 56 c^s, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à fr. 79,731,631 44 c^s.

La différence, soit fr. 4,640,400 58 c^s, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs audit emprunt se composent :

1° De la commission d'un pour cent, allouée à MM. de Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° De la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling et le change du payement des coupons acquittés à Londres;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour pertes de change entre ces deux places, frais d'insertion, dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

La loi du 1er décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) a autorisé le remboursement du capital restant de l'emprunt précité, et a décrété la conversion en titres à 4 1/2 p. %, avec jouissance du 1er mai 1853, du capital dont le remboursement n'aurait pas été demandé dans un délai de quinze jours.

La même loi a ordonné qu'il serait pourvu aux remboursements à effectuer au moyen de la réserve mentionnée ci-dessus de fr. 4,640,400 58 c^s, provenant du fonds d'amortissement et, au besoin, par une émission de bons du trésor.

Les titres de l'emprunt dont il s'agit qui ont été remboursés, à la demande des propriétaires, s'élèvent à 6,428,520 francs de capital.

EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C^s.

(Rente 5 p. %, 3me série.)

La loi du 29 septembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 827) a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs.

Aux termes de cette loi les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme il suit :

1°	Fr.	24,000,000	»	à l'achèvement du chemin de fer, dont 17,000,000 de francs pour les lignes décrétées, 3,500,000 francs pour les bâtiments et clôtures des stations, et 3,500,000 francs pour le matériel de locomotion ;
2°	—	2,000,000	»	à la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg ;
3°	—	1,500,000	»	au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers ;
4°	—	1,750,000	»	au creusement d'un canal, à petite dimension, du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétaires intéressés, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par une loi, préalablement à toute exécution.
	Fr.	29,250,000	»	

L'emprunt, créé en vertu de ladite loi du 29 septembre 1842, a été réalisé au prix de 104 3/4 p. %; il s'élève, déduction faite de la commission et des frais divers, à fr. 28,621,718 40 c^s, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling, liv. st. 1,135,782 9^s 6^d de capital nominal, portant intérêt à 5 p. %. Il a été contracté, le 8 octobre 1842, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part, avec jouissance des intérêts à partir du 1er novembre 1842.

Pour le capital dudit emprunt, il a été émis :

1,000	obligations de fr. 2,520 » ci	fr.	2,520,000 »
25,894	— — 1,008 »		26,101,152 »
1	— — 566 40		566 40
Ensemble 26,895	obligations, représentant un capital de	fr.	28,621,718 40

Ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 cs; soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêts.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1er novembre 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 100,751 60 cs de rente 5 p. %, représentant un capital de 2,015,032 francs.

Les dépenses résultant de cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. % du capital de l'emprunt, soit	fr.	1,431,085 92
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit		286,217 18
Ensemble.	fr.	1,717,303 10

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit par l'amortissement, la somme destinée au payement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Aux termes du contrat, l'amortissement de l'emprunt doit se faire par les soins du Gouvernement belge, soit par l'intermédiaire de MM. de Rotschild frères, soit par les agents de change désignés à cet effet par le Ministre des Finances. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu d'acheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement a la faculté d'augmenter l'importance de l'amortissement, lorsque les rachats peuvent se faire dans la proportion fixée.

Les obligations amorties sont annulées publiquement, à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la

commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild frères. Elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont pas employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1843 à 1852, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844. (*Voir les tableaux* n°s 20 et 21.)

		INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1843 à 1850	fr.	11,357,916 76	2,380,508 04	13,738,424 80
Année au 1er novembre 1851 . . .		1,369,259 72	348,043 38	1,717,303 10
— — 1852 . . .		1,353,709 76	363,593 34	1,717,303 10
	Fr.	14,080,886 24	3,092,144 76	17,173,031 »

Le fonds d'amortissement pour ces dix années consiste en une somme de fr. 3,092,144 76 c^s, dont fr. 1,748,769 07 c^s ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 1,859,716 22 c^s, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à fr. 26,762,002 18 c^s.

La différence, soit fr. 1,343,375 69 c^s, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs à l'emprunt dont il s'agit consistent :

1° Dans la commission de 1 p. %, allouée à MM. de Rothschild, sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling et le change du payement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

La loi du 1er décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) a autorisé le remboursement du capital restant de l'emprunt précité, et a décrété la conversion en titres à 4 ½ p. %, avec jouissance du 1er mai 1853, du capital dont le remboursement n'aurait pas été demandé dans un délai de quinze jours.

La même loi a ordonné qu'il serait pourvu aux remboursements à effectuer au moyen de la réserve mentionnée ci-dessus de fr. 1,343,375 69 c^s, provenant du fonds d'amortissement et, au besoin, par une émission de bons du trésor.

Les titres de l'emprunt dont il s'agit, qui ont été remboursés à la demande des propriétaires, s'élèvent à 3,172,176 francs de capital.

UN CAPITAL DE 11,101,200 FRANCS,

Faisant partie de la dette de 95,442,832 francs, à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

—

Voir ci-devant la première partie.

DETTE DE 37,513,940 FRANCS.

Résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur n°s 58 et 128).

(Rente 5 p %, 5e série).

—

Le capital de cette dette est réparti comme il suit :

Dette ordinaire . .	Fr.	9,000,000	» alloués au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (*Moniteur n°* 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles de ce Département, jusqu'au 1er septembre 1848.
Dette extraordinaire.	»	15,822,000	» affectés au remboursement du capital des bons du trésor, échus jusqu'au 1er septembre 1848 et émis pour travaux de chemins de fer et canaux.
Idem.	»	12,691,940	» affectés à divers travaux d'utilité publique.
Ensemble	Fr.	37,513,940	»

Il a été émis pour le capital de cette dette :

20,190	obligations au porteur de	1,000	francs chacune . .	fr.	20,190,000	»
54,943	—	—	200	— . . .	10,988,600	»
28,053	—	—	100	— . . .	2,805,300	»
24,058	—	—	50	— . . .	1,202,900	»
116,357	—	—	20	— . . .	2,327,140	»
Ensemble 243,601	obligations, représentant un capital de			fr.	37,513,940	»

Ces obligations étaient munies de trois coupons d'intérêt annuel, payables le 1er novembre 1849, 1850 et 1851.

En exécution de la loi du 31 mars 1852 et de l'arrêté royal du 15 avril 1852 (*Moniteur* n° 118), les titres dont il s'agit ont été échangés contre des obligations nouvelles de 2,000, 1,000, 200 et 100 francs de capital chacune, qui portent intérêt à 5 p. %, à partir du 1er novembre 1851, et sont munies de coupons semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, soit en Belgique chez les agents du caissier de l'État dans les divers chefs-lieux d'arrondissement, soit à Paris, au choix des porteurs.

Le nombre et le montant des nouvelles obligations émises en échange des anciennes, se subdivisent comme il suit :

3,500	obligations au porteur de	2,000	francs chacune	. . . fr.	7,000,000	»
25,000	— —	1,000	—	. . . . .	25,000,000	»
20,000	— —	200	—	. . . . .	4,000,000	»
15,139	— —	100	—	. . . . .	1,513,900	»
1	— —	40	—	. . . . .	40	»
Total 63,640	obligations au porteur, montant ensemble à			. . . . fr.	37,513,940	»

Les propriétaires des obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique. Les obligations une fois inscrites en nom sont annulées et ne peuvent plus être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables en Belgique, aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. %, 5me série, faite à l'échéance du 1er novembre 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 179,700 francs de rente, représentant un capital de 3,594,000 francs, dérivant de la dette dont il s'agit.

Il est consacré à l'amortissement de cette dette, à partir du 1er novembre 1851, une dotation annuelle de 1 p. % du capital, indépendamment des intérêts des titres amortis; l'amortissement se fait par rachats à la bourse, mais l'action doit en être suspendue lorsque le cours est supérieur au pair; les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi pendant deux semestres, doivent servir soit à la réduction de la dette flottante, soit aux besoins généraux de l'État.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, en présence d'un membre de la Cour des Comptes, d'un membre de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et d'un délégué du Ministre des Finances. Il est dressé procès-verbal de cette annulation.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement de la dette à 5 p. % de 1848, ont été réparties de la manière suivante, pour les années 1848 à 1852 (*voir les tableaux* nos 23 et 24).

		Intérêts.	Amortissement.	Total.
Années 1848 à 1850	fr.	4,538,199 16	»	4,538,199 16
Année au 1er novembre 1851		1,875,697 »	»	1,875,697 »
— — 1852		1,873,997 »	376,839 40	2,250,836 40
	Fr.	8,287,893 16	376,839 40	8,664,732 56

La somme de fr. 376,839 40 c., montant du fonds d'amortissement pour l'année 1852, a été employée au rachat d'un capital nominal de fr. 375,150 79 c., ce qui a réduit le capital primitif de la dette à fr. 37,138,789 21 c.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
2° Des courtages relatifs à l'amortissement;
3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

Le tableau n° 25 ci-joint présente la situation, au 1er janvier 1853, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1851 et 1852.

La loi du 1er décembre 1852 (*Moniteur* n° 337) a autorisé le remboursement du capital restant de la dette dont il s'agit, et a ordonné la conversion en titres à 4 1/2 p. %, avec jouissance du 1er mai 1853, du capital dont le remboursement n'aurait pas été demandé dans un délai de quinze jours.

Les titres de cette dette, qui ont été remboursés à la demande des propriétaires, s'élèvent à 1,663,740 francs de capital.

EMPRUNT DE 26,000,000 DE FRANCS.

(Rente 5 p. %, 4e série).

L'art. 11 de la loi du 20 décembre 1851 (*Moniteur* n° 256) a autorisé le Gouvernement à emprunter un capital effectif de 26,000,000 de francs pour couvrir la dépense à résulter des travaux d'utilité publique mentionnés à l'art. 8 de ladite loi.

En vertu de cette loi, le Gouvernement a négocié, au prix de 100 1/2 p. %, un capital nominal de 26,000,000 de francs, à 5 p. %, avec jouissance des intérêts à partir du 1er novembre 1851, savoir : 1° 12,000,000 de francs à la Banque nationale, pour elle et ses coparticipants, et 5,000,000 de francs à MM. de Rothschild frères, banquiers à Paris, suivant contrat du 20 janvier 1852, approuvé par arrêté royal du 22 du même mois (*Moniteur* n° 25), et 2° 9,000,000 de francs, au moyen d'une souscription publique ouverte le 29 janvier 1852.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis :

4,000	obligations au porteur de	2,000	francs de capital chacune, soit .	fr.	8,000,000	»
18,000	— —	1,000	— . .		18,000,000	»
22,000	obligations au porteur représentant un capital nominal de			fr.	26,000,000	»

Ces obligations sont munies de coupons d'intérêt semestriels, payables le 1er mai et le 1er novembre de chaque année, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État, dans les divers chefs-lieux d'arrondissement du royaume, soit à Paris, chez MM. de Rothschild frères, banquiers.

Les obligations au porteur sont susceptibles de conversion en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette publique; mais une fois converties, elles sont annulées, et les inscriptions qui en sont dérivées ne peuvent être reconstituées en titres au porteur.

Les arrérages des inscriptions de rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt à Bruxelles, au Ministère des Finances (direction de la dette

publique) et dans les autres chefs-lieux d'arrondissement du royaume, chez les agents du trésor désignés par les ayants droits.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 5 p. %, 4me série, faite à l'échéance du 1er novembre 1852, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 85,900 francs de rente, représentant un capital nominal de 1,718,000 francs, dérivant de l'emprunt dont il s'agit.

Les dépenses qu'occasionne le susdit emprunt se divisent en trois catégories :

La première consiste dans les intérêts à payer par semestre;
La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;
Et la troisième provient des frais relatifs au payement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au payement des intérêts s'élève annuellement à 5 p. % du capital de l'emprunt, soit . . . . . fr.	1,300,000	»
La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit	260,000	»
Ensemble. . . . . fr.	1,560,000	»

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année par l'amortissement, la somme applicable au payement des intérêts est invariable, parce que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Le fonds d'amortissement qui a pris cours le 1er mai 1852 est employé, à partir de l'expiration de chaque semestre, aux rachats des obligations et inscriptions. Ces rachats se font à la bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En cas d'élévation du cours au-dessus de la proportion du pair net, l'action de l'amortissement doit être suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à un taux équivalent ou inférieur au pair net. Le pair se composant du capital nominal, augmenté des intérêts échus du semestre courant.

Les fonds d'amortissement qui resteraient ainsi sans emploi, pendant deux semestres, peuvent recevoir une autre destination.

Les titres au porteur ou nominatifs rachetés pour l'amortissement, sont détruits publiquement, à Bruxelles, par le directeur général du trésor public, en présence d'un membre délégué de la Cour des Comptes, d'un membre délégué de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et du directeur de l'administration de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge.*

Le Gouvernement s'est interdit la faculté de rembourser les obligations de l'emprunt dont il s'agit, avant que les emprunts à 5 p. %, émis antérieurement, aient été remboursés ou convertis.

Les sommes applicables au payement des intérêts et à l'amortissement pour l'année 1852, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (*voir les tableaux* nos 26 et 27) :

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.	
Année au 1er novembre 1852 . . fr.	1,300,000	»	»		1,300,000	»
Semestre au 1er novembre 1852 . .	»		130,000	»	130,000	»
Fr.	1,300,000	»	130,000	»	1,430,000	»

Le fonds d'amortissement pour le semestre échu le 1er novembre 1852, consiste en une somme de 130,000 francs qui a servi à amortir un capital nominal de fr. 128,440 65 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 25,871,559 35 c^s.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission sur les coupons d'intérêt payés à Paris;
2° Des courtages relatifs à l'amortissement;
3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux, de transport d'espèces, etc.

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1er janvier 1853 il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.

DETTE ORDINAIRE.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
Rentes créées sans expression de capital. . . . . fr.	»	1,146,560 »	»	»
Dette à 2 ½ p. %	220,105,631 74	5,502,640 78	»	220,105,631 74
Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 ½ p. %)	84,341,632 »	3,795,373 44	8,761,879 69	75,579,752 31
Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 ½ p. %) . . .	84,656,000 »	3,809,520 »	4,088,592 75	80,567,407 25
Dette de 7,624,000 francs (rente 3 p. %)	7,624,000 »	228,720 »	762,729 63	6,861,270 37
Partie de la dette de 37,513,940 francs, créée en 1848 (rente 5 p. %)	9,000,000 »	450,000 »	90,002 73	8,909,997 27
Dette flottante	13,206,000 »	528,240 »	»	13,206,000 »
Pensions de toute nature.	»	5,362,583 »	»	»
Rentes viagères	»	3,921 45	»	»
Fr.	418,933,263 74	20,827,558 67	13,703,204 80	405,230,058 94

DEUXIÈME PARTIE.

DETTE EXTRAORDINAIRE,

Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
Emprunt de fr. 30,000,000 » (rente 4 p. %) . . fr.	30,000,000 »	1,200,000 »	8,138,593 61	21,861,406 39
— 50,850,800 » (rente 3 p. %) . . .	50,850,800 »	1,525,524 »	14,060,456 60	36,790,343 40
— 86,940,000 » (rente 5 p. %) . . .	86,940,000 »	4,347,000 »	7,208,368 56	79,731,631 44
— 28,621,718 40 (rente 5 p. %) . . .	28,621,718 40	1,431,085 92	1,859,716 22	26,762,002 18
Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 *c^s, et de* 10,000,000 *de francs de la dette flottante* (rente 4 ½ p. %)	11,101,200 »	499,554 »	1,153,254 65	9,947,945 35
Partie de la dette de 37,513,940 francs, créée en 1848 (rente 5 p. %)	28,513,940 »	1,425,697 »	285,148 06	28,228,791 94
Emprunt de 26,000,000 de francs (rente 5 p. %) . .	26,000,000 »	1,300,000 »	128,440 65	25,871,559 35
Fr.	262,027,658 40	11,728,860 92	32,833,978 35	229,193,680 05

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
	—	—	—	—
Première partie. . . . . . fr.	418,955,263 74	20,827,558 67	13,705,204 80	405,250,058 94
Deuxième partie	262,027,658 40	11,728,860 92	32,833,978 35	229,193,680 05
Situation au 1er janvier 1853 . . . . . fr.	680,960,922 14	32,556,419 59	46,537,183 15	634,423,738 99
Au 1er janvier 1852, la rente à payer était de . . . . . fr.		30,731,882 20		
DIFFÉRENCE en faveur de la situation au 1er janvier 1852. . fr.		1,824,537 39		

Cette différence provient :

D'une part, 1° d'une augmentation de 528,240 francs, montant des intérêts de la dette flottante, lesquels n'étaient pas compris dans le total de la rente pour l'exercice 1851. . . . . fr.	528,240 »
2° d'une augmentation de 1,500,000 francs, montant des intérêts de l'emprunt de 20,000,000 de francs, à 5 p. % de 1852.	1,500,000 »
Fr.	1,828,240 »
et d'autre part, d'une diminution, 1° de 2,048 francs sur les pensions de toute nature, 2° de fr. 754 61 c. sur les rentes viagères, ensemble . . . . . fr.	3,702 61
SOMME ÉGALE. . . . . fr.	1,824,537 39

TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE Fr. 220,105,631

Inscrite au grand-livre de Belgique, en exécution des §§ 2 à 6 de l'art. 63

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er janvier au 31 décembre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 3 et 4.	
	Intérêts. Fr. 5,502,640 78.	Frais. Fr. 3,000.
Intérêts	5,502,640 78	»
Frais divers	»	2,070 90
TOTAUX	5,502,640 78	2,070 90
SOMMES DISPONIBLES	»	29 10

74 C^s DE CAPITAL, A 2 1/2 POUR CENT L'AN,

du traité conclu avec le Gouvernement des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er janvier au 31 décembre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. Ier, art. 3 et 4.		OBSERVATIONS.
Intérêts. Fr. 5,502,040 78.	Frais. Fr. 3,000.	
2,751,320 39	»	
»	711 »	
2,751,320 39	711 »	
2,751,320 39	2,289 »	

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1er novembre 1844 et dérivant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	80,140,000 »	79,317,000 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	8,143,755 56	8,288,255 56
	88,283,755 56	87,605,255 56
Capital amorti	7,159,076 44	7,837,576 44
TOTAUX	95,442,832 »	95,442,832 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,803,150 »	1,784,632 50
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	183,234 50	186,485 75
	1,986,384 50	1,971,118 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	161,079 22	176,345 47
TOTAUX	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
78,560,000 »	78,210,000 »	
8,333,055 56	8,002,055 56	
86,902,055 56	86,212,055 56	
8,530,876 44	9,229,876 44	
95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
1,767,802 50	1,759,725 »	
187,514 »	180,066 50	
1,955,316 50	1,959,791 50	
192,147 22	207,672 22	
2,147,463 72	2,147,463 72	

TABLEAU N° 3.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1er novembre 1844 et dérivant

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1850.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1851.
1er mai 1851 . .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 7,159,076 44 c.). . . . .
	—
1er novembre 1851.	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 7,837,576 44 c.). . . . .
	ANNÉE 1852.
1er mai 1852 . .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 8,539,876 44 c.). . . . .
	—
1er novembre 1852.	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ¼ p. % de fr. 9,229,876 44 c.). . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
5,732,618 55 894,194 94	6,626,813 49	7,159,047 83	92 57	
477,214 16 161,079 22 477,214 16 176,345 47	1,291,853 01	1,380,331 80	93 59	
477,214 16 192,147 22 477,214 16 207,672 22	1,354,247 76	1,375,754 71	98 44	
	9,272,914 26	9,915,134 34	93 52	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

Créée avec jouissance du 1er novembre 1844 et dérivant

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er novembre 1850 au 31 octobre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	3,957,502 75	»
Amortissement	1,291,853 01	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	10,000 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	1,276 53
Transport d'espèces et frais divers	»	3,213 »
TOTAUX	5,249,355 76	14,489 53
SOMMES DISPONIBLES	»	510 47

FRANCS DE CAPITAL, A 4 ½ POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er novembre 1851 au 31 octobre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. 1er, art. 13 et 14.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,355 76.	Frais. Fr. 15,000.	
3,895,108 »	»	
1,354,247 76	»	
»	»	
»	664 37	
»	»	
5,249,355 76	664 37	
»	14,335 63	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	72,484,750 »	71,235,250 »
— des inscriptions nominatives	9,279,500 »	10,232,000 »
	81,764,250 »	81,467,250 »
Capital amorti	2,891,750 »	3,188,750 »
TOTAUX	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,630,906 87	1,602,795 12
— des inscriptions nominatives	208,788 75	250,220 »
	1,850,695 62	1,853,015 12
6 mois d'intérêt du capital amorti	65,064 38	71,746 88
TOTAUX	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
70,545,500 »	69,715,750 »	
10,619,500 »	11,150,250 »	
81,165,000 »	80,864,000 »	
3,491,000 »	3,792,000 »	
84,656,000 »	84,656,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
1,587,273 75	1,568,559 37[5]	
238,938 75	250,880 62[5]	
1,826,212 50	1,819,440 »	
78,547 50	85,320 »	
1,904,760 »	1,904,760 »	

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.	
	ANNÉES 1844 A 1850.	
	Dotation de l'amortissement	2,751,320 »
	Intérêt du capital amorti	328,325 64
		3,079,645 64
	ANNÉE 1851.	
1er mai 1851	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,891,750 francs)	65,064 38
	—	
1er novembre 1851.	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 3,188,750 francs)	71,746 88
		560,091 26
	ANNÉE 1852.	
1er mai 1852	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 3,491,000 francs)	78,547 50
	—	
1er novembre 1852.	1/2 p. % du capital de l'emprunt	211,640 »
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 3,792,000 francs)	85,520 »
		587,147 50

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 22 mars 1844.)	L'EMPRUNT.			
493,826 67	2,585,818 97	2,891,729 11	89 42	
»	560,091 26	598,980 65	93 51	
»	587,147 50	597,882 99	98 20	
493,826 67	3,733,057 73	4,088,592 75	91 30	

TABLEAU N° 7.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er novembre 1850 au 31 octobre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,232,800.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts	3,672,708 74	»
Amortissement	560,091 26	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	10,000 »
Courtage relatif à l'amortissement	»	554 73
Transport d'espèces et frais divers	»	2,300 »
TOTAUX	4,232,800 »	12,854 73
SOMMES DISPONIBLES	»	145 27

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er novembre 1851 au 31 octobre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. Ier, art. 13 et 15		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais Fr. 13,000.	
3,645,652 50	»	
587,147 50	»	
»	»	
»	288 94	
»	»	
4,252,800 »	288 94	
»	12,711 06	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1852. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1er janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.				NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION au 1er janv. 1852.	MOUVEMENT pendant l'année 1852. Accroissem.	MOUVEMENT pendant l'année 1852. Décroissem.	SITUATION au 1er janv. 1853.	SITUATION au 1er janv. 1852.	MOUVEMENT pendant l'année 1852. Accroissem.	MOUVEMENT pendant l'année 1852. Décroissem.
Ecclésiastiques, ci-devant tiercées	87,127	»	14,894	72,233	167	»	30
Civiles, accordées avant 1830	77,299	»	6,449	70,850	199	»	14
Civiques	125,030	1,165	5,590	120,605	332	5	10
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	517,343	8,909	22,809	503,443	991	20	53
Militaires	2,427,056	163,133	122,988	2,467,801	5,173	141	222
De l'Ordre de Léopold	25,700	1,800	1,700	25,800	257	18	17
Civiles du Départem^t de la Marine	22,765	973	»	23,738	25	2	»
Civiles du Départem^t des Affaires Étrang^es	25,165	»	»	25,165	6	»	»
— du Départem^t de la Justice. Ecclésiastiques	105,826	15,473	16,009	105,290	187	26	27
— du Départem^t de la Justice. Civiles	124,615	15,289	17,255	120,667	141	10	23
— du Département de l'Intérieur	192,665	9,822	18,177	184,310	98	9	11
— — des Travaux publics	109,180	11,834	8,087	112,927	221	22	17
— — de la Guerre	22,407	2,071	1,285	23,193	23	5	3
— — des Finances	1,485,485	102,455	100,293	1,485,647	1,621	116	102
— de la Cour des Comptes	3,281	1,500	1,500	3,281	2	1	1
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem^t	7,685	»	136	7,549	35	»	1
Secours sur le fonds de Waterloo	10,306	65	287	10,084	119	1	4
	5,365,531	332,489	335,457	5,362,383	9,597	376	535
		Décroissement : Fr. 2,948				Décroissement : 159 pensions.	

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1853, *des pensions inscrites.*

SITUATION au 1er janv. 1853.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	*Observations.*
137	»	30 pensions éteintes par décès.	
185	»	14 — —	
527	5 pensions dont le montant primitif a été réduit par le décès de l'un des titulaires.	10 — —	
958	20 pensions accordées par réversion. . . .	10 — éteintes, les titulaires ayant atteint 18 ans. 3 — annulées par suite de mariage. 40 — éteintes par décès.	
5,092	131 — nouvellement accordées. . . . . 8 — qui ont été augmentées. . . . 2 — inscrites de nouveau	215 — éteintes par suite de décès. 7 — revisées et augmentées.	
258	18 — nouvellement accordées. . . .	1 — dont le titulaire est nommé sous-lieutenant. 16 — éteintes par décès.	
27	2 — —	»	
6	»	»	
186	25 — nouvellement accordées. . . . 1 — inscrite de nouveau	27 — éteintes par décès.	
128	10 — nouvellement accordées. . . .	23 — —	
96	9 — —	11 — —	
226	22 — —	17 — —	
25	5 — —	3 — —	
1,635	116 — —	101 — éteintes par décès. 1 — revisée et augmentée.	
2	1 — —	1 — éteinte par décès.	
34		1 — —	
116	1 — nouvellement inscrite	4 — —	
9,438			

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1852. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1er janvier 1853, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS			
	Pour L'EXERCICE 1852.	MOUVEMENT pendant l'année 1852.		Pour L'EXERCICE 1853.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclésiastiques, ci-devant tiercées	110,000	»	30,000	80,000
Civiles, accordées avant 1830	80,000	»	5,000	75,000
Civiques	127,000	»	7,000	120,000
Veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite	518,000	»	»	518,000
Militaires	2,459,000	28,000	»	2,487,000
De l'Ordre de Léopold	24,000	1,000	»	25,000
Civiles du Département de la Marine	26,000	»	»	26,000
Civiles du Département des Affaires Étrangères	31,000	»	»	31,000
— — de la Justice. Ecclésiastiques	110,000	»	»	110,000
— — de la Justice. Civiles	128,000	8,000	»	136,000
— — de l'Intérieur	210,000	»	»	210,000
— — des Travaux publics	124,000	9,000	»	133,000
— — de la Guerre	27,000	»	»	27,000
— — des Finances	1,510,000	»	8,000	1,502,000
— de la Cour des Comptes	6,000	»	»	6,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	7,000	»	»	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	10,000	»	»	10,000
	5,507,000	46,000	50,000	5,503,000
		Diminution : Fr. 4,000		

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1er JANVIER 1852.	MOUVEMENT pendant l'année 1852.		PENSIONS existantes AU 1er JANVIER 1853.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
87,127	»	14,894	72,233	
77,299	»	6,449	70,850	
123,030	»	2,425	120,605	
517,343	»	13,900	503,443	
2,427,656	40,145	»	2,467,801	
25,700	100	»	25,800	
22,765	973	»	23,738	
25,163	»	»	25,163	
105,820	»	534	105,290	
124,613	»	3,946	120,667	
192,665	»	8,355	184,310	
109,180	3,747	»	112,927	
22,407	788	»	23,195	
1,485,485	2,162	»	1,485,647	
3,281	»	»	3,281	
7,685	»	136	7,549	
10,306	»	222	10,084	
5,365,531	47,915	50,861	5,362,583	
	Diminution : Fr. 2,948			

TABLEAU N° 10.

EXERCICE 1852. — DETTE

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS inscrits ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1er janvier 1852.		SITUATION AU 1er JANVIER 1852. NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1re CLASSE. — Inscriptions sur une tête. . . .	De 1751 à 1760	3	27	3,660 19
	De 1761 à 1770	9		
	De 1771 à 1780	8		
	De 1781 à 1790	7		
2me CLASSE. — Inscriptions sur plusieurs têtes .	De 1771 à 1780	1	2	1,015 87
	De 1781 à 1790	1		
	Totaux. . . .		29	4,676 06

PUBLIQUE. — RENTES VIAGÈRES.

1er *janvier* 1853.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1852.				SITUATION AU 1er JANVIER 1853.		*Observations.*
AUGMENTATION.		DIMINUTION.				
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES A PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.	NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.	
		1	43 53			
		2	206 79			
»	»			20	2,905 58	
		3	359 17			
		1	145 12			
»	»	1	*a*) »	1	1,015 87	*a*) Cette rente avait été constituée sur six têtes; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	8	754 61	21	3,921 45	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er JUILLET 1851.	1er JANVIER 1852.
Capital des obligations au porteur	16,851,000 »	16,587,000 »
» des inscriptions nominatives	6,574,000 »	6,477,000 »
	23,205,000 »	22,864,000 »
Capital amorti	6,795,000 »	7,136,000 »
TOTAUX	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er JUILLET 1851.	1er JANVIER 1852.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	336,620 »	327,740 »
— — des inscriptions nominatives	127,480 »	129,540 »
	464,100 »	457,280 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	135,900 »	142,720 »
TOTAUX	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1er juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er JUILLET 1852.	1er JANVIER 1853.	
15,898,000 »	15,589,000 »	
6,621,000 »	6,797,000 »	
22,519,000 »	22,186,000 »	
7,481,000 »	7,814,000 »	
30,000,000 »	30,000,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er JUILLET 1852.	1er JANVIER 1853.	
317,960 »	307,780 »	
132,420 »	135,940 »	
450,380 »	443,720 »	
149,620 »	156,280 »	
600,000 »	600,000 »	

TABLEAU N° 12.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,000,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1837 A 1850.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1851.
1er juillet 1851. .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 6,795,000 francs) . . . . .
	—
1er janvier 1852 .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 7,136,000 francs) . . . . .
	ANNÉE 1852.
1er juillet 1852. .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 7,481,000 francs) . . . . .
	—
1er janvier 1853 .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 7,814,000 francs) . . . . .

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1er juillet 1836.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
4,350,000 » 1,741,620 »	6,091,620 »	6,794,678 65	89 65	
150,000 » 135,900 » 150,000 » 142,720 »	578,620 »	686,284 79	84 31	
150,000 » 149,620 » 150,000 » 156,280 »	605,900 »	657,630 19	92 15	
	7,276,140 »	8,138,593 61	89 40	

TABLEAU N° 13.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er janvier au 31 décembre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,500.
Intérêts	921,380 »	»
Amortissement	578,620 »	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	254 30
Courtage relatif à l'amortissement	»	573 74
Transport d'espèces et frais divers	»	349 53
TOTAUX	1,500,000 »	1,157 57
SOMMES DISPONIBLES	»	1,342 43

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1er juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er janvier au 31 décembre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. 1er, art. 5 et 6.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 1,500,000.	Frais. Fr. 2,500.	
450,380 »	»	
299,620 »	»	
»	»	
»	»	
»	33 16	
750,000 »	33 16	
750,000 »	2,466. 84	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er FÉVRIER.	1er AOÛT.
Capital des obligations au porteur	33,695,000 »	33,303,000 »
— des inscriptions nominatives	12,869,000 »	12,525,000 »
	46,564,000 »	45,828,000 »
Capital amorti	11,910,800 »	12,646,800 »
TOTAUX	58,474,800 »	58,474,800 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er FÉVRIER.	1er AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	505,425 »	499,545 »
— des inscriptions nominatives	195,035 »	187,875 »
	698,460 »	687,420 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	178,662 »	189,702 »
TOTAUX	877,122 »	877,122 »

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1er août 1838,

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1er JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er FÉVRIER.	1er AOÛT.	
32,459,000 »	31,751,000 »	
12,625,000 »	12,609,000 »	
45,084,000 »	44,340,000 »	
13,390,800 »	14,134,800 »	
58,474,800 »	58,474,800 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er FÉVRIER.	1er AOÛT.	
486,885 »	475,965 »	
189,575 »	189,155 »	
676,260 »	665,100 »	
200,862 »	212,022 »	
877,122 »	877,122 »	

TABLEAU N° 15.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1839 A 1850.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1851.
1er février 1851 .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de 11,910,800 francs) . . . . .
	—
1er août 1851 . .	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de 12,646,800 francs) . . . . .
	ANNÉE 1852.
1er février 1852 .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de fr. 13,390,800 francs) . . . . .
	—
1er août 1852 . .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (1 ½ p. % de 14,134,800 francs) . . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1er *août* 1838,

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1er JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
6,375,289 33 1,898,118 »	8,273,407 33	11,910,695 56	69 46	
292,374 » 178,662 » 292,374 » 189,702 »	953,112 »	1,479,616 43	64 42	
292,374 » 200,862 » 292,374 » 212,022 »	997,632 »	1,432,874 24	69 62	
	10,224,151 33	14,823,186 23	68 97	

TABLEAU N° 16.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er août 1850 au 31 juillet 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,538,992.	Frais. Fr. 39,000.
Intérêts	1,585,880 »	»
Amortissement	953,112 »	»
Commission sur les intérêts	»	13,858 80
— et courtage relatifs à l'amortissement	»	9,537 45
Perte de change	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	271 22
TOTAUX	2,538,992 »	23,667 47
SOMMES DISPONIBLES	»	15,332 53

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1er *août* 1838,

L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1er JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er août 1851 au 31 juillet 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. Ier, art. 7 et 8.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 2,558,992.	Frais. Fr. 39,000.	
1,341,360 »	»	
997,632 »	»	
»	13,413 60	
»	4,932 36	
»	»	
»	»	
2,338,992 »	18,345 96	
»	20,654 04	

TABLEAU N° 17.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	74,167,632 »	72,492,840 »
— des inscriptions nominatives	7,689,672 »	8,804,984 »
	81,857,304 »	81,297,824 »
Capital amorti	5,082,696 »	5,642,176 »
TOTAUX	86,940,000 »	86,940,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,854,190 80	1,812,521 »
— des inscriptions nominatives	192,241 80	220,124 60
	2,046,432 60	2,032,445 60
6 mois d'intérêt du capital amorti	127,067 40	141,054 40
TOTAUX	2,173,500 »	2,173,500 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1840.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
71,513,064 »	70,956,992 »	
9,209,696 »	9,505,544 »	
80,722,760 »	80,530,536 »	
6,217,240 »	6,609,664 »	
86,940,000 »	86,940,000 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
1,787,826 60	1,773,424 80	
230,242 40	234,833 60	
2,018,069 »	2,008,258 40	
155,431 »	165,241 60	
2,173,500 »	2,173,500 »	

TABLEAU N° 18.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1841 A 1850.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1851.
1er mai 1851 . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 5,082,696 francs) . . . . .
	—
1er novembre 1851.	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 5,642,176 francs) . . . . .
	ANNÉE 1852.
1er mai 1852 . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 6,217,240 francs) . . . . .
	—
1er novembre 1852.	1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 6,609,664 francs). . . . .
A déduire du montant du fonds d'amortissement la somme de fr. 4,640,400 58 c^s, tenue en réserve, en exécution de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), ci	

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1840.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	*Observations.*
8,694,000 » 548,361 »	9,242,361 »	4,797,580 27	5,082,403 57	
434,700 » 127,067 40 434,700 » 141,054 40	1,137,521 80	1,137,521 80	1,134,357 31	
434,700 » 155,431 » 434,700 » 165,241 60	1,190,072 60	994,452 75	991,607 68	
	11,569,955 40			
. . . . .	4,640,400 58			
	6,929,554 82	6,929,554 82	7,208,368 56	

TABLEAU N° 19.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

Contracté avec jouissance

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er novembre 1850 au 31 octobre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,216,400.	Frais. Fr. 150,000.
Intérêts	4,078,878 20	»
Amortissement	1,137,521 80	»
Commission sur les intérêts	»	40,788 77
— et courtage relatifs à l'amortissement	»	9,436 04
Perte de change	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	3,814 80
TOTAUX	5,216,400 »	54,039 61
SOMMES DISPONIBLES	»	75,960 39

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er mai 1840.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er novembre 1851 au 31 octobre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. Ier, art. 9 et 10.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 5,216,400.	Frais. Fr. 130,000.	
4,026,327 40	»	
1,190,072 60	»	
»	40,263 27	
»	3,197 41	
»	»	
»	»	
5,216,400 »	43,460 68	
»	86,539 32	

TABLEAU N° 20.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE Fr. 28,621,718

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	25,666,200 »	25,396,056 »
— des inscriptions nominatives	1,804,422 40	1,903,710 40
	27,470,622 40	27,299,766 40
Capital amorti	1,151,096 »	1,321,952 »
TOTAUX	28,621,718 40	28,621,718 40

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	641,655 »	654,901 40
— des inscriptions nominatives	45,110 56	47,592 76
	686,765 56	682,494 16
6 mois d'intérêt du capital amorti	28,777 40	33,048 80
TOTAUX	715,542 96	715,542 96

40 C^s DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
25,115,832 »	25,008,984 »	
2,008,542 40	2,015,032 »	
27,124,374 40	27,024,016 »	
1,497,444 »	1,597,702 40	
28,621,718 40	28,621,718 40	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
627,895 80	625,224 60	
50,213 56	50,375 80	
678,109 36	675,600 40	
37,433 60	39,942 56	
715,542 96	715,542 96	

TABLEAU N° 21.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE Fr. 28,621,718

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1843 A 1850.
	Dotation de l'amortissement . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .
	ANNÉE 1851.
1er mai 1851 . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 1,151,096 francs). . . . .
	—
1er novembre 1851.	1/2 p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 1,321,952 francs). . . . .
	ANNÉE 1852.
1er mai 1852 . .	1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de 1,497,544 francs) . . . . .
	—
1er novembre 1852.	1/2 p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. % de fr. 1,597,702 40 c.). . . . .
A déduire du montant du fonds d'amortissement la somme de fr. 1,343,375 69 c., tenue en réserve, en exécution de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 42), ci	

40 C^s DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1842.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	*Observations.*
2,289,737 44 90,770 60	2,380,508 04	1,037,132 35	1,150,894 54	
143,108 59 28,777 40 143,108 59 33,048 80	348,043 38	348,043 38	346,271 04	
143,108 59 37,433 60 143,108 59 39,942 56	363,593 34	363,593 34	362,550 64	
	3,092,144 76			
. . . . .	1,343,375 69			
	1,748,769 07	1,748,769 07	1,859,716 22	

TABLEAU N° 22.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE Fr. 28,621,718

Contracté avec jouissance

SITUATION, AU 1er JANVIER 1853, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er novembre 1850 au 31 octobre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 1,717,303 10.	Frais. Fr. 45,000.
Intérêts	1,369,259 72	»
Amortissement	348,043 38	»
Commission sur les intérêts	»	13,692 50
— sur l'amortissement	»	3,651 96
Perte de change	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	1,170 46
Totaux	1,717,303 10	18,515 01
Sommes disponibles	»	26,484 99

40 Cs DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er novembre 1851 au 31 octobre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. Ier, art. 11 et 12.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 1,717,303 10.	Frais. Fr. 45,000.	
1,353,709 76	»	
363,593 34	»	
»	13,537 00	
»	1,019 95	
»	»	
»	»	
1,717,303 10	14,537 04	
»	30,442 96	

TABLEAU N° 23.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 37,513,940

Résultant des emprunts

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	37,513,940 »	37,513,940 »
— des inscriptions nominatives	»	»
	37,513,940 »	37,513,940 »
Capital amorti	»	»
TOTAUX	37,513,940 »	37,513,940 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1851.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	937,848 50	937,848 50
— des inscriptions nominatives	»	»
	937,848 50	937,848 50
6 mois d'intérêt du capital amorti	»	»
TOTAUX	937,848 50	937,848 50

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

décrétés en 1848.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
34,227,940 »	33,851,940 »	
3,286,000 »	3,594,000 »	
37,513,940 »	37,445,940 »	
»	68,000 »	
37,513,940 »	37,513,940 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1852.		OBSERVATIONS.
1er MAI.	1er NOVEMBRE.	
855,698 50	846,298 50	
82,150 »	89,850 »	
937,848 50	936,148 50	
»	1,700 »	
937,848 50	937,848 50	

TABLEAU N° 24.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 37,513,940

Résultant des emprunts

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNEE 1852.
1er mai 1852. . .	½ p. % du capital de l'emprunt. . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti . . . . .
	—
1er novembre 1852.	½ p. % du capital de l'emprunt . . . . .
	6 mois d'intérêt du capital amorti (2 ½ p. % de 68,000 francs) . . . . .

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

décrétés en 1848.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
187,569 70 » 187,569 70 1,700 »	376,839 40	375,150 79	100 45	

TABLEAU N° 25.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 37,513,940

Résultant des emprunts

SITUATION, AU 1er JANVIER 1855, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1851. Service du 1er novembre 1850 au 31 octobre 1851. Loi du 4 juin 1850, chap. Ier, art. 17 et 18.	
	Intérêts. Fr. 1,888,400.	Frais. Fr. 500.
Intérêts	1,875,697 »	»
Amortissement	»	»
Commission de payement des intérêts à Paris	»	»
Courtage relatif à l'amortissement	»	»
Frais de renouvellement des obligations	»	»
Transport d'espèces et frais divers	»	186 93
TOTAUX	1,875,697 »	186 93
SOMMES DISPONIBLES	12,703 »	313 07

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

décrétés en 1848.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1851 ET 1852.

EXERCICE 1852. Service du 1er novembre 1851 au 31 octobre 1852. Loi du 4 avril 1851, chap. 1er, art. 17 et 18. Loi du 31 mars 1852, chap. 1er, art. 23a, 23b et 23c.		OBSERVATIONS.
Intérêts et amortissement. Fr. 2,263,539 40.	Frais. Fr. 60,500.	
1,873,997 »	»	
376,839 40	»	
»	»	
»	67 98	
»	30,000 »	
»	»	
2,250,836 40	30,067 98	
12,703 »	30,452 02	

TABLEAU N° 26.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	25,178,000 »	24,282,000 »
— des inscriptions nominatives	822,000 »	1,718,000 »
	26,000,000 »	26,000,000 »
Capital amorti	»	»
TOTAUX	26,000,000 »	26,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1852.	
	1er MAI.	1er NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	629,450 »	607,050 »
— des inscriptions nominatives	20,550 »	42,950 »
	650,000 »	650,000 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	»	»
TOTAUX	650,000 »	650,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1851.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

OBSERVATIONS.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

OBSERVATIONS.

TABLEAU N° 27.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 26,000,000

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — *Semestre au*	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉE 1852.
1er novembre 1852.	Dotation de l'amortissement (½ p. % du capital de l'emprunt) . . . . .
	Intérêt du capital amorti . . . . .

DE FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1er novembre 1851.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	*Observations.*
130,000 » »	130,000 »	128,440 65	101 21	